Digitized by the Internet Archive
in 2014

https://archive.org/details/bulletinhistoriq3226soci

32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

ALLEN COUNTY PUBLIC LIBRARY
3 1833 01823 2501

GENEALOGY
944
B873ZY,
1883
FEB-JUN

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRA

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 2. — 15 Février 1883

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Morteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

La Réforme à Valenciennes au XVIe siècle, par M. le pasteur Ad. Funck 49

DOCUMENTS

Registre de l'État civil de l'Église réformée de Mouy, communiqué par M. Couard-Luys 61

L'Assemblée de la Baume des Fées, lettre et rapport officiels 74

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire, par M. F. de Schickler 79

Gaspard de Coligny, par M. E. de Pressensé 84

CHRONIQUE

Sépulture de Paul Rabaut 95

Monument de Coligny, réponse à un article de l'*Intermédiaire* par M. Jules Bonnet 96

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les quatorze premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 42 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

VALENTIN CONRART, PREMIER SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy. 1 vol. in-8°. Prix : 8 francs.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE, par A. Roget. Tome VII, in-12. 1e livraison.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

LA RÉFORME A VALENCIENNES

AU XVIe SIÈCLE

On savait d'une manière générale que la Réforme avait compté à Valenciennes de nombreux partisans au XVIe siècle; on le savait d'après le témoignage de Jean Crespin, le célèbre annaliste du martyre. Mais ce que l'on ignorait[1] c'est que la Réforme avait gagné à sa cause la ville presque tout entière, aussi bien les bourgeois les plus opulents et les plus marquants que les classes inférieures de la population. Ce sont les documents publiés par le savant et regretté M. Paillard, de Valenciennes, qui ont fait la lumière sur cette question, si intéressante pour tous les membres de la famille protestante du Nord[2].

Demandons-nous d'abord quelle était la situation politique de Valenciennes à cette époque. Valenciennes était une des villes importantes de la province du Hainaut. Elle faisait partie des Pays-Bas, qui étaient une dépendance de la monar-

1. Une bonne partie des faits cités par M. Funck se retrouve dans un article publié en 1878, par M. Weiss, sur le *Protestantisme dans la Flandre française*, Encyclopédie des sciences religieuses, t. IV, p. 758 n. (*Réd.*)

2. *Histoire des troubles à Valenciennes*, 4 vol. in-8°, voir également : *Les grands prêches calvinistes de Valenciennes* (juillet et août 1566) dans le *Bulletin* (t. XXVI, p. 33, 73, 121.)

chie espagnole. Elle jouissait cependant de grandes franchises communales. Ainsi le magistrat avait le droit de haute, moyenne et basse justice et faisait garder la ville par une milice recrutée parmi les citoyens. Le gouvernement central était représenté par un fonctionnaire, nommé le Prévot-le-Comte, qui était le lieutenant du grand bailli du Hainaut, résidant à Mons. Quant au gouvernement local il se composait du Magistrat, c'est-à-dire du prévot de la ville et de douze échevins, lequel était assisté de deux conseils, le grand conseil au nombre de deux cents membres et le petit conseil qui n'en comptait que vingt-cinq.

Valenciennes était à l'époque de la Réforme une ville très prospère. Elle n'avait pas moins de 30 000 habitants, chiffre qu'elle n'a plus retrouvé depuis cette date.

Par suite de son industrie et de son commerce de toiles et de dentelles elle avait noué des relations suivies avec les pays voisins, avec la France et l'Allemagne. C'est de l'Allemagne que lui vinrent, en effet, les doctrines nouvelles de la Réforme et dans les premiers temps les partisans de ces doctrines étaient désignés sous le nom significatif de Luthériens.

Dès 1534 on signale à Valenciennes la présence de disciples de Luther, et c'est en cette qualité qu'un nommé Maillotin fut brûlé vif sur le marché. Mais c'est là un fait isolé. Nous devons descendre jusqu'à l'année 1544 pour trouver, dans Pierre Brully, de Strasbourg, le premier prédicateur de l'Évangile dans notre ville. Ce fut, dit un historien catholique « le brouillon qui vint yci brouiller et semer sa pestilente yvroie ».

Pierre Brully porte également la bonne nouvelle à Arras, Douai, Lille et Tournay. Dans cette ville il fut arrêté et brûlé[1]. C'est depuis la prédication de Brully que l'Évangile commence à se répandre avec succès parmi les gens du peuple. Le supplice de Jeanne Basin et de trois autres personnes ne diminue en rien l'ardeur des prosélytes. Mais nous devons at-

1. *Bull.* t. XXVIII, p. 186.

tendre encore une quinzaine d'années avant de pouvoir constater la tenue de réunions régulières de protestants. En 1561, un jardinier, nommé Lestarequy, originaire de Nomain, est appréhendé pour avoir présidé une réunion religieuse aux portes mêmes de Valenciennes, dans un lieu appelé le Vignoble. Après quelques mois de détention il fut relâché. Cette même année se produisit un fait qui ne manque pas d'importance. Une nuit, des groupes d'hommes parcoururent les rues en chantant les Psaumes de David, traduits en français par Clément Marot et mis en musique par Goudimel et Bourgeois. Le Magistrat s'inquiète de cette manifestation et prend des mesures énergiques pour en empêcher le retour. Mais Marguerite de Parme, la gouvernante des Pays-Bas pour son frère le farouche Philippe II, est informée par ses espions de la recrudescence du calvinisme à Valenciennes. Elle rédige alors de concert avec ses conseillers un code draconien, destiné à réprimer l'hérésie naissante.

Entre autres articles remarquables, il y en a un qui assure une prime d'encouragement à tout délateur. Cet article fut appliqué plus d'une fois, comme on le pense bien. Bientôt après on dénonça deux nouveaux convertis, Maillard et Simon Fauveaux. On les interrogea longuement sur leurs croyances et ils répondirent l'un et l'autre avec beaucoup de clarté et de fermeté. On les condamna à être brûlés vifs. Mais voici que le bruit court par la ville que le peuple s'opposera à leur exécution. Le Magistrat en est instruit. Il prend donc ses précautions. Il convoque les bourgeois et les compagnies de serments. Mais le peuple délivre les prisonniers au moment où ils allaient monter sur le bûcher, et dans l'histoire cette journée s'appelle la journée des Maubrûlez (Mal brûlez).

Le Magistrat fit faire des recherches et des perquisitions dans diverses maisons, mais ce fut en pure perte. Cependant on mit la main sur un homme qui était accusé d'avoir fourni un asile aux deux Maubrûlez. Il se nommait Maximilien Philippart. Il fut décapité. D'autres exécutions suivirent celle-là

mais sans intimider les calvinistes. Les « chanteries » recommencèrent de plus belle et le nombre des protestants ne fit qu'augmenter. Aussi la duchesse croit-elle le moment venu de mettre une garnison à Valenciennes. C'est porter atteinte aux droits et aux privilèges de la cité. Cependant la gouvernante insistant il faut bien se soumettre. Mais ce n'est pas tout. Les habitants feront serment d'observer les placards en matière religieuse; nul ne pourra demeurer en ville sans avoir prêté le serment; ordre sera donné à tous d'assister au service divin les fêtes et dimanches sous peine, après trois absences, d'une amende assez forte; après récidive, d'être fustigé et enfin d'être banni et de voir ses biens confisqués. On appliquait à la lettre même les ordonnances les plus cruelles. Aussi voyons-nous nombre de catholiques tièdes qu'on accusait d'être favorables aux doctrines nouvelles, inquiétés, harcelés, et enfin condamnés à des amendes et même à des peines plus lourdes. Des exécutions capitales marquent le séjour de la garnison espagnole qui quitte la ville en 1565. Elle fut remplacée par des compagnies bourgeoises. Allait-on dès lors goûter le calme et la paix? On était au contraire à la veille des plus graves évènements.

Le 17 octobre de cette même année partait du bois de Ségovie, en Espagne, une dépêche de Philippe qui ordonnait d'établir dans les Pays-Bas l'inquisition espagnole. Cette nouvelle se répand avec une rapidité étonnante et excite partout les colères les plus vives. Les représentants de la noblesse, les comtes de Hornes et d'Egmont, le prince d'Orange s'alarment. Ils tiennent des réunions secrètes où ils arrêtent les mesures les plus propres à empêcher l'établissement de ce tribunal épouvantable. Ils signent un compromis connu sous le nom de « compromis des nobles » par lequel ils s'engagent à s'opposer de tout leur pouvoir à l'application des placards. A cet effet ils présentent à la gouvernante une requête conçue dans les termes les plus énergiques. Ce compromis des nobles eut un grand retentissement dans le pays. A la faveur de ce

pacte il se forma une vaste confédération de tous ceux qui étaient opposés à la tyrannie de Philippe II et étaient décidés à défendre les libertés et franchises des villes et communes des Pays-Bas. Ce fut la fameuse confédération des Gueux, qui dans le principe ne se composa que de gentilshommes. La requête des nobles produisit une sérieuse impression. La gouvernante promit de recommander aux inquisiteurs d'agir avec beaucoup de discrétion et d'appliquer les placards avec modération.

Le mouvement jusque-là avait été entièrement politique. Il s'y mêla bientôt un élément religieux. Les consistoires réformés, apprenant que les confédérés devaient se réunir de nouveau (en 1566) à Saint-Trond, près de Liège, pour y discuter les intérêts de leur association, résolurent d'envoyer à cette conférence des délégués pour présenter les vœux des Églises. Pérégrin de la Grange, ministre de Valenciennes, et François Junius, ministre d'Anvers, furent délégués pour les Églises wallonnes ; Hermann Modet d'Anvers et un autre dont le nom ne nous est pas connu, pour les Églises flamandes. Les confédérés firent droit aux réclamations des consistoires et ils décidèrent qu'ils demanderaient à la gouvernante l'octroi de la liberté de conscience et de la liberté des prêches.

Nous venons de parler de Pérégrin de la Grange. Il était, en effet, ministre à Valenciennes depuis la fin de 1565. Pendant quelque temps il avait dû se tenir caché chez un coréligionnaire ; mais après le départ des troupes espagnoles il se sentit plus en sûreté et il commença de se montrer en public. Pérégrin était venu exprès à Valenciennes, sur la demande du consistoire qui avait dépêché à Genève deux de ses membres pour y adresser vocation à un ministre. Il était originaire du Dauphiné ; il avait exercé le ministère à Rouen et s'était réfugié à Genève pour échapper aux persécutions qui sévissaient en France. Dès son arrivée dans notre ville il imprima une impulsion vigoureuse au mouvement de la Réforme. Il organisa l'Église sur des bases solides. Il y avait déjà un rudiment d'orga-

nisation, puisque nous avons eu l'occasion de mentionner l'existence d'un consistoire local. Mais ce corps manquait d'une direction sage et éclairée. Il la trouva dans le pasteur qui venait de Genève. Celui-ci tint aux portes de la ville, au lieu dit les Baillettes, dans le marais de l'Espaix, des réunions religieuses très-importantes. Dans ces réunions il administrait le baptême et bénissait les mariages. Il y eut ainsi dix-neuf grandes réunions convoquées en dehors de la ville. Pérégrin présida les premières auxquelles il attirait beaucoup de monde par son éloquence véhémente et pittoresque autant que par la nouveauté de sa doctrine.

« Méridional plein de feu et de hardiesse, dit M. Paillard, il séduisait, rien que par le contraste, les flegmatiques habitants du Hainaut. » Ayant dû se rendre aux conférences de St-Trond comme délégué des Églises, il s'était fait remplacer en son absence par Jean Leseur, dit sire Philippe, originaire d'Arras. Ce prédicateur n'eut pas moins de succès que Pérégrin car il réunit autour de lui jusqu'à 15 000 personnes. Annoncées par un homme que l'on nommait le semonceur, qui se rendait dans les maisons pour prévenir les fidèles, ces réunions étaient de véritables services religieux en plein air; on y chantait des cantiques qui étaient des psaumes de Marot, comme on les chante encore aujourd'hui dans plusieurs anciennes Églises du Cambrésis. Mais, comme on peut bien le penser, ces prédications si courues ne pouvaient être du goût de la Gouvernante qui, aux moyens de ses espions, était tenue au courant de tout ce qui se passait à Valenciennes. Elle fut très irritée quand elle apprit les libertés que prenaient messieurs les calvinistes. Elle envoya sur le champ un de ses officiers avec des propositions nouvelles pour le Magistrat. La duchesse demandait que les prêches fussent suspendus pendant vingt-cinq jours et que la ville ouvrit ses portes à la gendarmerie du roi. Mais le consistoire informé de ces propositions fit savoir au Magistrat qu'il ne devait pas les accepter, alléguant « les dommages foulles et inconvé-

nients que la ville et manans d'icelle en avoyent receus le temps passé. » Les propositions furent en effet rejetées par le Grand Conseil qui se composait en majeure partie d'amis avérés ou secrets de la Réforme. Les prêches recommencèrent alors de plus belle et, fait digne de remarque, les familles notables de la ville commencèrent à se montrer à ces réunions. Le mouvement devenait de plus en plus général et national. Le prévôt-le-comte, représentant de la Gouvernante, voyant son autorité entièrement méconnue, se décida à quitter la ville.

Son départ coïncida avec l'arrivée d'un homme qui devait jouer un rôle important dans le parti calviniste ; j'ai nommé Guy de Bray. Il était originaire de Mons où il naquit en 1523. C'était un homme remarquable par ses connaissances et son talent d'écrivain. Il s'était senti de bonne heure attiré par l'Évangile et de bonne heure aussi il avait prêché la bonne nouvelle du salut. Il avait exercé le ministère à Mons, à Lille, à Valenciennes, sans s'établir d'une manière définitive dans aucune de ces villes. En 1555 il était à Gand. C'est là qu'il publia un livre de controverse très apprécié dans la seconde moitié du XVIe siècle, « le Baston de la foy » En 1561 il se trouve à Tournay où il compose la célèbre confession de foi de Belgique (confessio belgica). A ce moment de sa vie il a acquis parmi les partisans de la Réforme une si grande réputation que ses correspondants en lui écrivant l'appellent : « le Ministre de l'Évangile des Pays-Bas » ; c'est-à-dire le ministre par excellence des dix-sept provinces unies. La persécution le chasse de Tournay. Il se réfugie alors à Sedan auprès du duc de Bouillon, qui venait de se convertir au protestantisme ; il séjourna dans les états de ce prince environ quatre ans. De Sedan il fut appelé à Anvers où il demeura peu de temps. C'est là qu'il reçut vocation du consistoire de Valenciennes pour venir aider Pérégrin de la Grange dans son laborieux ministère. Guy de Bray se mit aussitôt à l'œuvre en partageant avec son collègue la tâche difficile de la prédication. Les réunions avaient lieu à ce moment-là à Anzin, vis-à-vis du cabaret du

Rouge-Cœur. Les calvinistes se sentirent encouragés par la présence à ces réunions de plusieurs gentilshommes confédérés, les seigneurs de Famars, de Wingle, de la Croix et d'Ohain.

Avec le dix-neuvième prêche se terminent les prédications champêtres de Pérégrin de la Grange et de Guy de Bray. Quelle est la situation de Valenciennes? Le Magistrat est complètement débordé et impuissant. Sur les 30 000 habitants, la majorité a passé au calvinisme. Les artisans presque sans réserve et le moyen commerce avaient abandonné les erreurs de l'Église romaine. Aussi bien, en présence d'une pareille affluence de partisans, le consistoire arrête d'envoyer à Bruxelles une députation pour demander à la Gouvernante l'octroi de quelques temples ou lieux publics pour exercer le culte. Les députés trouvent Bruxelles en pleine ébullition. Le bris des images venait de commencer à Anvers. La Gouvernante se montre disposée à faire des concessions. Elle signe avec les Gueux, 23 août 1566, un accord aux termes duquel les prêches sont désormais autorisés là où ils ont déjà eu lieu. Les députés reviennent en toute hâte pour rapporter tout ce qu'ils ont vu. Leurs récits enflammés mettent le comble à l'exaltation de leurs collègues du consistoire et sont comme l'étincelle qui allume l'incendie du lendemain. A Valenciennes, comme dans la plupart des villes qui se tournèrent vers la Réforme, des bandes d'iconoclastes saccagèrent les églises. Le Magistrat laissa faire les bandes quand, avec un peu de sangfroid, il aurait pu venir à bout de ce mouvement désavoué par les ministres et les calvinistes les plus éclairés. Le bris des images fit le plus grand tort à la religion réformée, car il la rendait solidaire de violences et de crimes qu'elle condamnait énergiquement.

Il sembla au consistoire que la conséquence de l'accord signé par la Gouvernante, c'était l'occupation définitive de quelques églises de la ville. Ces édifices appartenaient à la commune qui pouvait en disposer selon le gré des habitants;

or la plus grande partie des habitants s'étant convertie à la religion protestante, il était de toute justice de leur concéder l'usage de quelques-uns de ces édifices. Le consistoire fit au Magistrat une demande dans ce sens. Cette demande fut appuyée par les seigneurs confédérés. Mais la Gouvernante la repoussa absolument, alléguant qu'il fallait s'en tenir strictement aux termes de l'accord du 23 août. Elle exigeait en conséquence, que les prêches eussent lieu en dehors de la ville et que les ministres fussent sujets des Pays-Bas. Elle déclarait en outre que si Valenciennes refusait d'obtempérer à ses ordres elle considérerait la ville comme rebelle. Le consistoire n'était pas d'humeur à accepter les conditions de la duchesse; surtout il ne voulait pas se séparer de celui qui était l'âme même de la Réforme à Valenciennes, Pérégrin de la Grange, qui en sa qualité de Français était personnellement visé. On négocia longtemps; enfin on parut sur le point de s'entendre. Il fut convenu que le grand bailli du Hainaut viendrait, le 20 novembre, à Valenciennes et qu'alors on déterminerait les emplacements pour tenir les prêches et construire des temples hors de la ville. Noircarmes se rendit en effet dans notre cité, mais au lieu de pénétrer dans l'intérieur il se tint aux portes. Il fit convoquer les membres du consistoire; mais ceux-ci ne se présentèrent pas, alléguant avec une parfaite raison qu'ils n'auraient jamais pensé que des affaires si importantes pussent se traiter sous une porte et qu'ils n'avaient pas douté que Noircarmes n'entrât en ville. Noircarmes furieux retourna à Condé où il avait établi son quartier général, résolu de se venger de l'affront. Il intima au Magistrat l'ordre de recevoir la gendarmerie du Roi. Mais le consistoire s'y opposa disant que c'était pour faire cesser les prêches. La situation devenait très grave. La ville était en rébellion contre les ordres du Gouverneur. Aussi se p épare-t-elle à un siège peut-être très rapproché. Elle réorganise les compagnies bourgeoises licenciées par le grand bailli du Hainaut et forme des troupes nouvelles avec les hommes en travail qui inondaient la place. Elle

met les remparts en état de défense en les garnissant de pièces d'artillerie et en exécutant quelques travaux de fortification. Tous les citoyens, sans distinction de rangs et de classes, prennent part à ce mouvement patriotique autant que religieux car il s'agit de maintenir avec la foi nouvelle les franchises communales.

Nous voyons parmi les principaux chefs, Michel Herlin. C'était un homme occupant une position très élevée. Il était seigneur de Jeulain. Sa femme, très attachée à la Réforme, l'avait engagé à envoyer ses fils étudier à l'Académie de Genève. Ses fils en étaient revenus avec des convictions profondes et un vif enthousiasme pour l'œuvre de Calvin. Les deux ministres exerçaient une influence considérable sur le peuple et par leur éloquence brûlante ils entretenaient le zèle de leurs partisans. Cette armée, composée de citoyens nullement aguerris se battit avec un courage admirable. Elle tint en échec pendant plus de trois mois des troupes infiniment plus nombreuses et commandées par des officiers d'élite. Mais que pouvait faire une ville isolée contre toute la puissance de l'Espagne? Elle se défendit aussi longtemps que ses ressources le lui permirent, multipliant les sorties, les attaques et jetant souvent le désordre dans les rangs ennemis. Elle cherchait à gagner du temps, espérant toujours dans les confédérés qui lui avaient promis des secours; mais ces secours n'arrivaient pas. L'armée du prince d'Orange venait d'être taillée en pièces. Sous l'impression de ce désastre et pour éviter les horreurs d'une ville prise d'assaut elle se décida à se rendre sans conditions (mars 1567). Les vainqueurs furent sans pitié pour la cité rebelle qui avait osé adopter une foi abhorrée par le roi d'Espagne. Pérégrin de la Grange, Guy de Bray, Michel Herlin père et fils, et Jean Mahieu furent mis à mort. Crespin nous a rapporté de touchants détails sur les derniers moments de ces fidèles confesseurs qui moururent comme ils avaient vécu, dans les sentiments de la piété la plus vive. Au moment où il allait être conduit au gibet, Guy de Bray adressa à ses com-

pagnons de captivité ces belles paroles : « Mes frères, je suis aujourd'hui condamné à mort pour la doctrine du Fils de Dieu ! Loué en soit-il ! J'en suis fort joyeux, je n'eusse jamais pensé que Dieu m'eût fait cet honneur. Je sens sa grâce qui découle en moi de plus en plus ; je suis fortifié de minute en minute et mon cœur bondit de joye au dedans de moy. »

Pérégrin de la Grange prit congé en ces termes de ses compagnons de captivité : « Mes amis je suis, condamné à la mort pour la doctrine du Fils de Dieu, et je m'en vais à la vie éternelle, car mon nom est écrit au livre de vie, et n'en peut estre effacé, d'autant que les dons et vocation de Dieu sont sans repentance. « Par un scrupule qui attestait une singulière liberté d'esprit, il demanda « une espoussette » pour nettoyer sa cape, ses vêtements, « comme un homme convié aux noces, et qui se rend au banquet éternel de l'Agneau. » A l'heure suprême, « quand il fut sur l'échelle, quelque grand bruit que fissent les soldats, il protesta à haute voix qu'il ne mourait pour autre cause que pour avoir annoncé la pure vérité, et de cela il prit le ciel et la terre en témoignage. » Michel Herlin, père et fils, ne furent pas moins constants. Le consistoire de Valenciennes paya largement son tribut : Quatre de ses anciens ou diacres, Mathieu de la Haye, Pierre de la Rue, Roland-le-Bouc et François Paton subirent héroïquement le martyre[1].

Il y en eut un grand nombre d'autres qui furent poursuivis pour les faits se rattachant à la rébellion ; les uns furent condamnés au bannissement et dépouillés de leurs biens, les autres furent exécutés. Cependant les mesures prises par les commissaires royaux parurent bénignes en comparaison de la tyrannie qu'exerça bientôt après le duc d'Albe, le successeur de Marguerite de Parme dans le gouvernement des Pays-Bas. Valenciennes passa alors deux années (1567-69) dans des angoisses indicibles. « Il ne se passait pas de semaine, dit d'Oultremann,

1. Crespin, *Hist. des martyrs*. Édition de 1597, f° 78 et suivants.

qu'on ne mît à mort un bourgeois ou même plusieurs. » Le sang coula sans relâche au mépris de la justice et de l'humanité. Valenciennes avait perdu toutes ses franchises et ses privilèges. On lui avait imposé cette fois des troupes. Les soldats, qu'on avait logés chez l'habitant, commettaient toutes sortes d'exactions et considéraient volontiers Valenciennes comme une ville prise d'assaut. Pour s'affranchir d'un joug aussi insupportable, la ville obtint l'autorisation de bâtir à ses frais près de la porte d'Anzin un château-fort pour la garnison.

Cependant le duc d'Albe, toujours à court d'argent, levait les impôts les plus lourds sur les villes du Hainaut. Valenciennes n'était pas épargnée. Ces mesures provoquèrent un mécontentement si général que le duc d'Albe demanda en grâce à son maître de le relever de ses fonctions. « Il n'avait plus, disait-il, aucun crédit ; la haine qu'on lui portait empêchait qu'on le secondât ; il espérait que son successeur rencontrerait plus de sympathie et il suppliait le roi de hâter son arrivée. » Il n'en avait pas moins accompli l'œuvre que son maître lui avait confiée, qui était d'extirper l'hérésie des villes où elle s'était implantée et d'exterminer les hérétiques qui ne voudraient pas rentrer dans le giron de la sainte Église romaine. Il n'avait réussi que trop bien, malheureusement, à Valenciennes et dans le Hainaut. Si l'Évangile conservait encore quelques partisans secrets, extérieurement toute trace de protestantisme avait complètement disparu.

Ad. Funck, *pasteur*.

DOCUMENTS

REGISTRE DE L'ÉTAT CIVIL

DE L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MOUY

1592-1594

Le très mince registre que nous allons publier *in-extenso* est conservé aux Archives départementales de l'Oise ; il a, croyons-nous, une importance toute particulière qui tient à sa nature, à sa date et à sa provenance.

On sait en effet que sous l'ancien régime le mode usité en France, pour la constatation des actes de l'état-civil, n'était pas le même pour les catholiques et pour les protestants, et, sans prétendre d'ailleurs justifier cette distinction, on peut dire qu'elle avait jusqu'à un certain point sa raison d'être, les registres de l'état-civil ayant eu pour but originairement de constater moins la capacité des personnes que l'administration des sacrements. Aussi les désignait-on sous les noms de *registres de baptêmes, mariages et sépultures ;* il était par suite tout naturel que leur rédaction et leur tenue fût confiée pour les catholiques aux curés et aux vicaires, ce qu'avaient prescrit ou régularisé les célèbres Ordonnances de Villers-Cotterets, en 1539, et de Blois, en 1579. Il n'eût pas été moins logique d'agir semblablement vis-à-vis des protestants et de charger les pasteurs de leur communion de l'accomplissement du même devoir.

Il n'en fut pas toujours ainsi cependant, et trois périodes apparaissent nettement dans l'histoire de l'état-civil des protestants en France. Pendant la première qui est comprise entre la promulgation et la révocation de l'Édit de Nantes (1598-1685), les actes de l'état-civil des protestants sont tenus par les pasteurs[1]. Durant

1. En vertu de l'Édit de Nantes, l'état civil des protestants et autres réformés

la seconde, qui commence en 1685 pour ne se terminer qu'en 1787, les protestants privés de leurs pasteurs qui ont dû sortir du royaume, contraints de faire baptiser leurs enfants par les curés des paroisses et de les faire élever dans la religion catholique, ne pouvant tenir d'assemblées sous aucun prétexte, n'ont pas d'état civil[1]. La troisième enfin est ouverte par la déclaration du 18 novembre 1787, qui, pour remédier à la situation faite aux protestants par la révocation de l'Édit de Nantes, commit les officiers de justice au soin de dresser les actes de leur état civil[2].

était constaté par leurs ministres; les registres se tenaient aux Consistoires. DALLOZ. JURISPRUDENCE GÉNÉRALE. RÉPERTOIRE, *verbo* ACTE DE L'ÉTAT CIVIL.

1. Défendons à nos dits sujets de la religion prétendue réformée de ne plus s'assembler pour faire l'exercice de ladite religion en aucun lieu ou maison particulière, sous quelque prétexte que ce puisse être... Enjoignons à tous ministres de ladite religion prétendue réformée qui ne voudront pas se convertir et embrasser la religion catholique, apostolique et romaine; de sortir de notre royaume et de notre obéissance, quinze jours après la publication de notre présent Édit; sans y pouvoir séjourner au-delà, ni pendant ledit temps de quinzaine faire aucun prêche, exhortation, ni autre fonction à peine des galères. A l'égard des enfants qui naîtront de ceux de ladite religion prétendue réformée, voulons qu'ils soient dorénavant baptisés par les curés des paroisses; enjoignons aux pères et mères de les envoyer aux églises à cet effet, à peine de cinq cens livres d'amende, et de plus grande s'il y eschet; et seront ensuite les enfants élevés dans la religion catholique, apostolique et romaine. RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES, articles II, IV, VIII.

2. Lorsque Louis XIV défendit solennellement dans tous les Pays et Terres de son obéissance, l'exercice public de toute autre Religion que la Religion Catholique, l'espoir d'amener ses Peuples à l'unité si désirable du même culte, soutenu par de trompeuses apparences de conversions, empêcha ce grand Roi de suivre le plan qu'il avoit formé dans ses Conseils pour constater légalement l'état civil de ceux de ses Sujets qui ne pouvoient pas être admis aux Sacremens de l'Église..... Notre justice et l'intérêt de notre Royaume ne nous permettent pas d'exclure plus long-tems des droits de l'état civil ceux de nos Sujets ou Étrangers domiciliés dans notre Empire qui ne professent point la Religion Catholique. Une assez longue expérience a démontré que ces épreuves rigoureuses étoient insuffisantes pour les convertir : nous ne devons donc plus souffrir que nos Loix les punissent inutilement du malheur de leur naissance, en les privant des droits que la nature ne cesse de réclamer en leur veur. Nous avons considéré que les Protestants, ainsi dépouillés de toute existence légale, étoient placés dans l'alternative inévitable ou de profaner les Sacremens par des conversions simulées, ou de compromettre l'état de leurs enfans en contractant des mariages frappés d'avance de nullité par la Législation de notre royaume..... Un pareil ordre de choses sollicitoit depuis long-tems notre

Mais, de même qu'antérieurement à l'Ordonnance de Villers-Cotterets, plusieurs curés tenaient déjà registre des baptêmes, mariages et enterrements accomplis dans leurs paroisses[1], de même aussi, des ministres protestants consignaient exactement ces mêmes faits avant que l'Édit de Nantes les eût investis officiellement de cette mission. A-t-on recueilli et conservé dans les dépôts d'archives un grand nombre de ces premiers registres de l'état civil protestant? Nous ne le pensons pas[2], et c'est une raison de plus, à notre sens, pour mettre au jour le présent registre qui remonte à l'année 1592, époque à laquelle la Ligue régnait en maîtresse à Beauvais.

Ajoutons qu'il fournit au point de vue de l'histoire locale un renseignement qui n'est pas dépourvu d'intérêt, puisqu'il atteste la présence dans la ville de Mouy d'une église réformée dont l'existence n'avait pas encore été signalée jusqu'ici[3]. Ce fait n'a rien d'ailleurs qui puisse surprendre; car, si dans les dernières années du XVIe siècle, une église réformée devait s'établir dans le Beauvaisis, c'était bien à Mouy qu'elle avait sa place en quelque sorte marquée à l'avance. Ardents calvinistes, les de Vaudrey, seigneurs de Mouy, avaient fait de leur château un centre de prédication, et le possesseur actuel Georges de Mouy-Vaudrey, serviteur dévoué de Henri IV, se montrait « le plus actif et le plus infatigable ennemi de Beauvais. Maître de trois forts châteaux, Mouy, le Château-Vert et le Château-Rouge, voisins de la ville, nul n'était mieux placé pour tenir Beauvais en échec et perpétuer autour de ses murs une guerre de sur-

autorité de mettre un terme à ces dangereuses contradictions entre les droits de la nature et les dispositions de la Loi. PRÉAMBULE DE L'ÉDIT DU ROI CONCERNANT CEUX QUI NE FONT PAS PROFESSION DE LA RELIGION CATHOLIQUE, DONNÉ A VERSAILLES AU MOIS DE NOVEMBRE 1787, REGISTRÉ EN PARLEMENT le 29 janvier 1788.

1. L'Ordonnance de Villers-Cotterets prescrivant par les articles L et LI de « *faire registres des sépultures* » et de « *faire registres des baptesmes* » est postérieure de 79 ans aux plus anciens registres d'état civil connus qui sont ceux de Montarcher (Loire) commençant en 1469-1470.

2. Nous citerons parmi les plus curieux de ces registres ceux de l'ancienne Église réformée d'Authon (1597-1679) publiés par notre éminent confrère M. Merlet, archiviste d'Eure-et-Loir, au t. IV du *Bulletin de la Société de l'histoire du Protestantisme Français.*, 1re série, et ceux de l'Eglise de Montpellier (1560-1792) publiés dans le même recueil par M. Ph. Corbière.

3. Graves dit seulement que « la ville de Mouy devint un des principaux boulevards de la nouvelle religion dans le Beauvoisis ». PRÉCIS STATISTIQUE SUR LE CANTON DE MOUY.

prises, d'embuscades et de rapines[1] ». Aussi la lutte fut-elle longue et opiniâtre; elle ne cessa que le jour où l'audacieux capitaine tombé dans une embuscade fut amené prisonnier à Beauvais par ses ennemis triomphants, 28 juin 1592. Sa mise en liberté lui coûta cher; il ne quitta sa prison, le 5 novembre suivant, qu'après s'être engagé à démanteler les places de Bresles, de Gerberoy et d'Ons-en-Bray, et à déclarer neutres celles de Mouy, du Château-Rouge et du Château-Vert. Que devint-il ensuite? Nous ne saurions le dire, car l'histoire locale et contemporaine perd la trace de ce personnage; cependant il vivait encore le 13 juin 1593 et se faisait représenter à cette date par son neveu Benjamin, sieur de Normanville au baptême de Balthazard de La Vallée auquel il servait de parrain.

Quelques jours après, le 24 juin 1593, il est fait mention d'un Isaac de Vaudrey, sieur de Mouy. A quel degré cet Isaac était-il parent de Georges de Mouy-Vaudrey et lui avait-il déjà succédé? Nouvelles questions auxquelles il nous est impossible de répondre, attendu qu'il n'existe aucune généalogie, ni imprimée ni manuscrite de la famille de Vaudrey. Nous dirons seulement qu'il était fils de Louis de Vaudrey, sieur de Mouy, qui, assassiné par Maurevert, mourut à La Rochelle, et de Jeanne de Chanteloup première femme de Louis de Vaudrey qui, en secondes noces, épousa Marie de Juré, dame du Plessis-aux-Tournelles; — qu'il avait eu pour frère Arthur de Vaudrey, lequel, pour venger son père tua Maurevert, rue Saint-Honoré, en 1583, et fut lui-même tué par un des gardes qui lui cassa la tête d'un coup d'arquebuse; — qu'après avoir servi brillamment sous les plus illustres chefs, le prince de Condé, La Noüe et Coligny, il obtint en 1597 le brevet de maréchal de camp et mourut en 1598 tué en duel par Boissi[2].

En lisant le présent registre dont les dates extrêmes sont celles du 13 novembre 1592, — huit jours après la délivrance de Georges de Mouy-Vaudrey, — et du 7 août 1594, — quelques semaines avant la soumission de Beauvais qui eut lieu le 4 septembre, — on recueillera d'utiles renseignements sur plusieurs

1. La *Ligue à Beauvais*, par M. Dupont-White, pages 17, 43, 92.

2. Ces indications nous sont fournies par la *France Protestante*, de MM. Eug. et Em. Haag, t. IX, *verbo* VAUDRAY.

seigneurs calvinistes dont quelques-uns ne sont pas sans renom, et, entre autres, sur Odet de La Noüe, gouverneur de Gournay-sur-Marne, sur Antoine de Cormont, gouverneur de Pont-sur-Seine, sur Job de Villers, sieur de Mérard, sur Bénardin de Courcelles, sieur du Déluge[1]. On verra aussi que rien ne se rapprochait moins de la vie sédentaire que l'existence d'un pasteur protestant à l'époque qui nous occupe, puisque le pasteur de l'église de Mouy conférait les sacrements tour à tour à Mouy, le 13 novembre 1592; à Clermont, le 19; au Plessis-Tournelles, dans le département de Seine-et-Marne, le 24 juin 1593; à La Motte-sur-Seine, en Champagne, le 29; au Plessis-Tournelles, le 5 juillet; à Mouy, le 8 août, etc.

Cette notice serait incomplète si nous ne la terminions en donnant une description sommaire du manuscrit. C'est un cahier de 10 feuillets, papier, mesurant 23 centimètres de hauteur sur 15 de largeur, et dont chaque feuillet est couvert, au recto et au verso, d'une écriture régulière, contenant peu d'abréviations et très lisible. Les pages 9, 10, 11, 12, 18, 19 et 20 sont restées en blanc, et, à la page 17, le pasteur Pierre Biolet, ainsi que deux anciens, Framery et Lamouche, ont apposé leur signature à la suite du dernier acte de mariage. Il est par conséquent certain que ce registre nous est parvenu dans son entier, et qu'il servait à inscrire uniquement les actes de baptême et de mariage.

E. Couard Luys.

REGISTRE DES BAPTESMES ADMINISTREZ EN L'ÉGLIZE REFFORMÉE DE MOUY[2] DEPUIS L'AN 1592

Du samedy, 13 novembre dudict an.

A esté baptizée par moy, Pierre Biolet, ministre de la parolle de Dieu, une fille nommée Esther. Le père Jehan Le Leu; la mère,

1. Nous avons, autant que nous l'avons pu, identifié les noms propres qui se trouvent mentionnés dans le registre. Nous n'avons pas malheureusement réussi à le faire pour tous, et nous prions nos lecteurs de nous excuser, en considérant que si les moyens d'information ne nous manquaient pas pour le département de l'Oise, ils nous faisaient absolument défaut pour les autres départements.

2. Oise, arrondisssement de Clermont, chef-lieu de canton.

Rachel Callet, fille de Frémin Callet de Paris. Le parrin, Gabriel de Gain; la marrine, Marie Corron, femme de Luc Haillot.

A Clermont[1], le vendredy 19 dudict moys.

A esté baptizé Jonathas, filz de David Regnard, de Clermont, sieur de Limoges, et d'Anne Petit, sa femme, dudict lieu. Le parin, Thomas Petit dict du Claux-Hardy; la marine, Geneviefve Pintard.

Audict lieu, jour et an que dessus.

A esté baptizé par moy susdict, Jehan, filz de Charles d'Erlangue, de Breil-Le-Sec[2], et de Marye Gobert de Clermont en Beauvoisis. Le parin, premier qui n'a peu assister à l'action, Anthoine Gobert; son substitut, Philippe Hurtault; la marine, Thoinette Le Clerq, tous dudict Clermont.

Audict lieu, jour et an que dessus.

A esté baptizé par moy prénommé Joacin, fils de Martin Gobert, de Clermont, et de Madaleine Masurier, sa femme. Le parin, Joacin de L'Escot Flament, habitant dudict Clermont; la marine, Jehanne Garbette dicte La Haye.

Du 8 febvrier, 1593, jour de dimanche.

A esté baptizé par moy prédict. . . . . , filz de Pierre Gobert, de Warty[3], et de Françoise. . . . . Le parin, Jehan Marten, d'Yux[4] (?) en Picardie; la marrine, damoyselle Marie d'Arquinvillers[5].

Du 18 apvril, jour de Pasques dudict an.

A esté par moy prédict baptizé Noël, filz de Pierre Solon, d'Ar-

1. Oise, chef-lieu d'arrondissement.
2. Oise, arrondissement et canton de Clermont, *Breuil-le-Sec*.
3. Aujourd'hui *Fitz-James*. Oise, arrondissement et canton de Clermont.
4. Peut-être *Yeux-Blas* dans le département de l'Aisne, ou *Yzeux* dans celui de la Somme.
5. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Saint-Just-en-Chaussée. *Erquinvillers*.

query [1], demeurant audict Clermont, et de Loyse Le Noir, sa femme. Le parin, le sieur de Commugny [2], dudict Clermont; la marine, Anne Petit, dudict lieu.

Du 9 may dudict an.

A esté par moy susnommé baptizée Marye, fille de Pierre Gobert Fournier, et de Barbe Malinoire, sa femme, tous deux de Conteville [3]. Le parin, Noël, filz de Michel Beaupegner, de Bonoeil en Picardye [4]; la marine, Judith Fournier de la mesme.

Du dimanche, 13 juing dudict an.

A esté par moy susnommé baptizé un enfant aagé de cinq ans nommé Baltazard, filz de feu Barthellemy, sieur de La Vallée, et de mademoyselle Anne de Saucourt, sa femme. Le parin, substitud ou nom du seigneur de Mouy, a esté son nepveu Benjamin, sieur de Normanville [5].

Dudict jour et an.

A esté par moy susdict baptizé, Jehan, de mesme aage, fils de Jehan Lieble et de Marye Dumont, sa femme, tous deux de Contie en Picardye [6]. Le parin, Adrian Lieble; la marine, mademoyselle Anne de Saucourt, veufve de feu le sieur de La Vallée.

Au Plessis-aux-Tournelles en Brye [7], du 24 juing 1593, jeudy.

A esté par moy susnommé baptizée audict lieu une fille de Monsieur de la Noüe, nommé Odet de La Noüe [8], et sa femme Marye de

1. Oise, arrondissement et canton de Clermont. *Erquery*.
2. Peut-être *Commeny* dans le département de Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Marines.
3. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Crevecœur.
4. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Breteuil. *Bonneuil*.
5. Plusieurs localités portent ce nom dans le département de l'Eure et dans celui de la Seine-Inférieure.
6. Somme, arrondissement d'Amiens et canton de *Conty*.
7. Seine-et-Marne, commune de Cucharmoy.
8. Odet de La Noüe, fils du célèbre La Noüe, dit Bras-de-Fer, et de Marguerite de Téligny, avait épousé Marie de Launay qui lui donna deux filles et un fils. Consulter à ce sujet *La France Protestante*, *loc. cit.*

Lanoy; a esté nommée Marye. Le parin a esté Ysaac de Vauldray, sieur de Mouy; la marine, Marye de Luré, dame du Plessis, veufve de deffunct Monsieur de La Noüe [1].

Du 25 dudict an que dessus audict lieu.

Fut aussy baptizé par moy un enfant de quatre ans nommé Paul. Le père Pierre de Vimeux, demeurant à Messart en Brye [2] et sa femme, Jacqueline Boucher. Le parin, Jacques Robert, sieur de Dueilly; la marine, Suzanne Bochart, fille de deffunct monsieur du Menillet.

Du jour et an que dessus, audict lieu.

Fut baptizée par moy une fille nommée Loyse. Le père Paul Robert, vicomte de Dueilly de Brye. Le parin, Odet, sieur de La Noue; la marine, Lucianne Lullier, femme de Jacques Robert, sieur de Dueilly.

A La Motte-sur-Seyne en Champagne [1], du 29 dudict an que dessus.

Fut baptisée une fille nommée Loyse. Le père, Absalon Bouchard, du Chasteau Thierry; [3] la mère Barbe Huau, sa femme. Le parin, Loys, sieur d'Aubry, lieutenant du gouverneur de Nojan-sur-Seyne [4].

Dudict jour et an, audit lieu.

Fut baptizée par moy prénommé une fille aussy nommé Loyse. Le père Claude d'Ansuerville, baron de Révillon, et la mère, Judicth Régnier, sa femme, fille de deffunt sieur d'Esternay [5]. Le parin, Regné de La Noüe Bordet; la marine, Marye de Luré, dame du Plessis-aux-Tournelles, veufve de deffunct sieur de La Noüe.

Au Plessis lieu prédict, 5 juillet 93.

A esté par moy prédict baptizé un enfant de quatre moys et demy

1. Le manuscrit porte bien Luré et non Juré. C'est cependant le nom de Marie de Juré que donnent les frères Haag à la seconde femme de Louis de Vaudray qui, après la mort de celui-ci. se remaria avec La Noüe Bras-de-Fer.
2. Aube, arrondissement et canton de Nogent-sur-Seine. *La Motte-Tilly*.
3. Aisne, chef-lieu d'arrondissement.
4. Aube, chef-lieu d'arrondissement. *Nogent-sur-Seine*.
5. Marne, arrondissement d'Epernay, chef-lieu de canton.

nommé Loys. Le père Loys Guillart, sieur de l'Isle en.....; la mère, Marye Ragnier d'Esternay, sa femme; le parin Salomon, filz du sieur de Long (et); la maryne, Marye de Lanoy, femme de Monsieur de La Noüe, gouverneur pour sa majesté du fort de Gournay-sur-Marne [1].

Audict lieu, 6 juillet 93.

A esté par moy baptizée une fille nommée Suzanne. Le père Anthoine de Cormont [2], sieur de Villeneufve, gouverneur pour sa dicte majesté de Pont-sur-Seyne; la mère Magdeleine Hotteman, sa femme. Le parin, Odet, sieur de La Noüe, prénommé; la marine, Marie de Luré, veufve de deffunct Monsieur de La Noüe.

A Mouy, dimanche 8 d'aoust dudict an.

A esté baptizée par moy prédict une fille nommée Suzanne. Le père Gilles Collengnant de Tournay en Flandres [3], demeurant à Clermont en Beauvoisis. Le parin, Pierre Solon, d'Erquery, près dudict Clermont; la maryne, Marye Sturbe, d'Erquery.

Du dimanche 5 de septembre, jour de cène dudict an.

Ont esté baptizez audict Mouy Anne, fille de Vincent du Bois, de Monsure [4] auprès de Conty en Picardye, et de Suzanne Beaupegner, fille de feu Anthoine Beaupigner. Le parin a esté Nicolas Haillot, recepveur de Monsieur de Mouy; la marine, Anne de Fouilleuze, femme de Monsieur de Saucourt.

Item, Anne, fille de Luc Lucas, de Beaudeduit [5], qui est entre Conty et Grandvillé, et de Sara Fournier, sa femme. Le parin Noël, filz de Michel Beaupigner; la marine, Madamoiselle Anne de Saucourt, veufve de feu Monsieur de La Vallée.

Item, Marye, fille de Noël Le Gueuvre? et Denise Auberon, sa

1. Seine-et-Oise, arrondissement de Pontoise, canton de Gonesse.

2. Antoine de Cormont, sieur des Bordes, avait servi, en 1572, avec La Noüe en Flandre et avait rejoint l'armée allemande à Mouy en 1587; ancien de l'église de Sézanne il fut député au synode de Privas en 1612. Resté veuf de Madeleine Hotman, il épousa Rachel Bochart et laissa trois filles et un fils.

3. Belgique.

4. Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Conty. *Monsures.*

5. Oise, arrondissement de Beauvais, canton de Grandvilliers.

femme, tous deux de Belleuze[1] en Picardye. Le parin, Bastian Beaupigner; la marine, Esther du Mas, veufve de feu Monsieur de La Neufville.

Item, Charles, filz de Hiérosme de Sainct-Sauflieu, seigneur d'Arquery, et de Barbe du Val, sa femme. Le parin, Charles de Lancry, seigneur de Bains[2]; la marine, Charlotte de Longemau, femme du S^r d'Aucourt.

Du dimanche 26 dudict.

A esté par moy susdict baptizé audict lieu Philipe, filz de Jehan Desnoyer, de La Bryauté en Normandye[3], et de Catherine Labbé, habitans de Clermont. Le parin, Loys Testard, dudict Clermont; la marine, Jehanne La Mussière, de Beauvais, demeurant audict Clermont.

Du dimanche 14 novembre, à Warty.

A esté par moy baptizée Magdeleine, fille de David Maloysel, de Beauvais en Beauvaisis, demeurant à Clermont, et de Jacquette Quartier, sa femme, de Chasteau d'Un[4]. Le parin a esté Michel Doucet, recepveur de Madame de Senerpont[5]; la marine, Marye Cousin.

Du dimanche 27 febvrier 1594, à Mouy.

A esté baptizée par moy susnommé Magdeleine, fille de Jacques Ysoré et de Marye Cappon, sa femme. Le parin a esté maistre Guy,

1. Somme, arrondissement d'Amiens, canton de Conty.

2. Oise, arrondissement de Compiègne, canton de Ressons, commune de Boulogne-la-Grasse. On lit dans Graves [*Précis statistique du canton de Ressons*] : « La seigneurie de Boulogne appartenait au XVe siècle à la maison de Lancry par le mariage de Nicolas de Lancry avec l'héritière de la maison de Halloy. Elle fut saisie en 1568 sur Charles de Lancry qui s'était fait huguenot, mais elle revint plus tard à ses héritiers et leur resta jusqu'à 1639, que Madeleine de Lancry, dame de Bains et de Boulogne l'apporta en mariage le 24 juin à Charles Favier, seigneur de Domfront. Leurs petits fils prirent le titre de marquis de Bains... On y voit un lieu appelé le Courtil Huguenot qui était autrefois un village habité par les protestants ». P. 45.

3. Bréauté (?) Seine-Inférieure, arrondissement Le Havre, canton de Goderville.

4. Eure-et-Loir, arrondissement de *Châteaudun*.

5. Somme, arrondissement d'Amiens, canton d'Oisemont. *Senarpont*.

cirurgien, père dudict Jacques; la marine Magdeleine de Lespiné, femme de Job de Villers, sieur de Mérard [1].

Du dimanche 13 mars an que dessus.

A esté aussy par moy baptizé Estienne, filz de Gédéon de Grand et de Suzanne Sebrée; le mary Wallon de Werlingen [2] et la femme de Beaurepaire, paroisse de Pontz Saincte Maxence [3]. Le parin, Jehan de Sainct Leu; la marine, Maxence Sebrée, seur de la mère.

Du lundy 30e de may dudict an, à Warty.

A esté par moy baptizé Loys, filz de Hiérosme de Sainct Sauflieu, sieur d'Arquinviller, et Barbe du Val, sa femme. La marine Magdeleine de Suze, veufve de feu le sieur de Senerpont; le parin, Jehan Le Febvre, médecin à Clermont.

Du dimanche 3 juillet dudict an, à Mouy.

Fut par moy baptizé Luc, fils de Noel Aubraye de Belleuze en Picardie, ancien de l'église en ladicte parroise, et de Péronne Fournier, sa femme. Le parrin Luc Haillot, recepveur de monsieur de Mouy; la marrine, Marie, femme de Louys La Mouche, ancien de l'église audict Mouy.

Du dimanche 17 juillet 1594, audict lieu.

Fut par moy prénommé baptizé David, fils d'André Boquillion, d'Allonville en Picardie [4], et de défuncte Saincte Accar, sa femme. Le parrin David Regnard, ancien de l'église de Clermont; la marrine Marie Maloisel, dudict Clermont.

REGISTRE DES MARIAGES QUI ONT ESTÉ BÉNITZ EN L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE MOUY PAR MOY PIERRE BIOLET, MINISTRE DE LA PAROLE DE DIEU.

Du .....

Ont esté par moy prédict bénitz et confermez en leur mariage

1. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Mouy, commune de Bury.
2. Nord, arrondissement de Lille, canton de Quesnoy-sur-Deule. *Verlinghem.*
3. Oise, arrondissement de Senlis, canton de *Pont-Sainte-Maxence.*
4. Somme, arrondissement et canton d'Amiens.

suivant la parolle de Dieu, audict lieu, en la Saincte-Assemblée Jehan Desnoyers, de La Bryauté en Normandye, et Catherine Le Bel, fille de Nicolas Le Bel, de Clermont, tous deux habitans audict Clermont, après qu'il est apparu de leur contract de mariage par deue attestation.

Du dimanche 8 mars 1593.

Furent par moy prédict espouzez Noël Le Gueniere (?) et Collechon Le Roy, tous deux de Belleuze en Picardye, après deue atestation de leur contract de mariage signé par le seigneur dudict lieu et un ancien de l'église.

Du mardi 10 mars dudict an.

Furent par moy prénommé espouzez apres deue atestation Job de Villers, escuyer, fils de défunct Michel de Villers, sieur de Mérard, aussy escuyer, et damoyselle Magdeleine de Lespiné fille de defunct Anthoine de Lespiné, sieur de Troussancourt[1] en son vivant.

Au Plessis-aux-Tournelles en Brye, du jeudy 24 juing 1593.

Furent par moy espouzez après suffizante attestation de leur contract de mariage et fiançailles, sans touteffois avoir eu la commodité de faire les annonces accoustumées en l'église, Abraham Constant, filz de Pierre Constant, et Judith Le Roy, fille de feu Estienne Le Roy, tous deux de Tocquin en Brye[2].

Du 5 juillet 93, audict lieu.

Furent par moy prénommé espouzez Paris Rallé, filz de François Rallé, demeurant à Esternay, et Roberte Sireau, fille de feu Claude Sireau, aussy demeurant en ladicte paroisse après deu certificat des annonces proclamées par trois divers dimanches par Philippe Huart, curé de Villneufve, comme appert par son seing mannuel, audict Villen[eu]fe, et par le curé d'Esternay, Aymé Bernard, audict Esternay, comme appert aussy par son seing.

Du 15 d'Aoust dudict an, à Mouy.

Furent par moy espouzés apres atestation de leur promesse et

1. Oise, arrondissement de Clermont, canton de Breteuil. *Troussencourt.*

2. Seine-et-Marne, arrondissement de Coulommiers, canton de Rozoy-en-Brie. *Touquin.*

contract de mariage Benardin de Courcelles, escuyer, sieur du Déluge[1], filz de feu Claude de Courcelles, escuyer, sieur du Déluge, aussy en son vivant escuyer, et Rachel Callet, fille de Fremin Callet, de Paris.

Du dimanche 19 octobre 1593, audict lieu.

Furent par moy espouzez, avec atestation des anciens de Warty, Pierre Brisepot, filz de feu Godefroy Brisepot, en son vivant natif d'un village pres de Crevecœur en Picardye[2], et Barbe Placet, fille de feu François Placet, native de Pont.

Du lundy 27 dudict, audict lieu.

Furent aussy par moy espouzez avec la susdicte atestation Abel Alexandre, filz de feu Denys Allexandre, natif de Pont-Saincte-Maxence, et Magdeleine Verdure, fille d'Anthoine Verdure, de Warty.

Du dimanche 23 janvier 1594.

Furent par moy espouzez et bénit le mariage d'Ysaac de Villers, filz de feu Michel de Villers, en son vivant escuyer, sieur de Mérard, et de Suzanne de Lespiné, en son vivant, aussy escuyer, sieur de Troussancourt.

Du dimanche 30 dudict, audict an et lieu.

Furent par moy espouzez Philipes Picquet, maistre tailleur, filz de feu Jehan Picquet, en son vivant natif d'Abbeville en Picardye[3], et Marye Lamouche, fille de Loys Lamouche, ancien de ceste église.

Du dimanche 20 febvrier dudict an.

Furent audict lieu par moy espouzez Charles Le Maistre, filz de Pierre Le Maistre, de Clermont, et Marye Ysoré, fille de Maistre Guy, cirurgien de Mouy.

Du 7 d'Aoust dim[anche] à Mouy, 1594.

A esté aussy par moy bénit le mariage de Jaques, fils de feu Jean

1. Deux localités portent ce nom dans le département de l'Oise. Nous croyons qu'il s'agit de la commune du *Déluge*, arrondissement de Beauvais, canton de Noailles.

2. Oise, arrondissement de Clermont, chef-lieu de canton.

3. Somme, chef-lieu d'arrondissement.

La Rave, de Montdidier en Picardie[1] et de Marie Parmentier, fille de Me. Marc Parmentier, aussy de Montdidier, suivant le certificat qu'avons eu des anciens de l'église du Castellet[2] en l'absence de Monsieur du Moulin, que leurs annonces ont esté bien et deument faites sans qu'aucun empeschement y ait esté intermis; et sont les susdits demeurans à Cambrey-en-Cambresis[3].

PIERRE BIOLET.
FRAMERY.
LAMOUCHE.

L'ASSEMBLÉE DE LA BAUME DES FÉES

LETTRE ET RAPPORT OFFICIELS

On ne lira pas sans intérêt les deux pièces qui suivent, et dont l'une, par les détails relatifs à l'instruction judiciaire, l'autre par la précision des descriptions topographiques, jettent un nouveau jour sur l'assemblée de la Baume des Fées. Nous les devons à notre ami M. Ch. Sagnier, qui les a recueillies dans les Archives de l'intendance de l'Hérault, et qui réunira un jour, nous l'espérons, toutes ces pièces de rare valeur dans une publication d'ensemble sur l'assemblée du 14 ou 15 janvier 1720, où le rarissime opuscule d'Antoine Court occupera une place d'honneur. (Voir le t. XXXI du *Bulletin*, p. 449 et 565.)

I

Nismes, ce 22 janvier 1720.

Monsieur,

La procédure et les réponses des accusés sont presque faites; mais je ne trouve pas que la preuve soit bien concluante. On voit cependant à travers les excuses de la plupart de ces visionnaires

1. Somme, chef-lieu d'arrondissement.
2. Il s'agit probablement du *Catelet* dépendant de la commune de Cartigny, Somme, arrondissement et canton de Péronne.
3. Nord, chef-lieu d'arrondissement.

qu'il y a été [eu] une assemblée, et que plusieurs des coupables sont sortis de chez eux pour s'y rendre; mais personne ne dit qui les avertit, ny l'heure, ny le lieu de l'assemblée. Ces opiniâtres ont si bien concerté leurs réponses et se sont si bien promis le secret l'un à l'autre, que depuis le vieillard de 80 ans jusques à l'enfant de dix, il ny en a pas un qui nomme les persones qu'ils ont trouvé sur le chemin alant a l'assamblée, ny qui conviene d'y avoir esté. La plupart disent qu'ils ont esté arrestés au milieu de leurs courses; d'autres qu'ils se sont sauvés quand ils ont entendu : *Alerte!* voilà monsieur tout ce que je puis avoir l'honneur de vous dire jusques icy.

Il court un bruit assez extraordinaire dans la ville que bien des gens croyent; les principaux de nos huguenots, dit-on, ont envoyé un courrier a l'ambassadeur d'Angleterre pour demander le pardon et la grace de leurs frères arrestés. La mesme chose arriva, monsieur, dans le temps que M. le comte de Bioule commandoit dans la province[1]. Comme il s'éleva alors quelque different entre les conseuls catholiques et huguenots, ce seigneur vint lui-même pour faire cesser le désordre, et s'étant rendu vers l'hostel de ville, les huguenots tirèrent sur ses gardes, dont deux furent tués. On tira aussi sur l'évesque, et le prévost de son église fut tué à ses côtés. Le roy fit marcher des troupes pour punir cet attentat, et ce fut pour détourner l'orage que les protestants de Nîmes envoyèrent un courrier à Cromwel qui obtint leurs graces; pardonez moy, monsieur, cette disgression.

On a arresté parmy les fanatiques un ancien catholique. Comme il ne paroît qu'imprudent, je vous prie, monsieur de me mander si vous trouvez bon qu'on le fasse entendre en déposition.

Comme l'information va estre faite, ayez la bonté de nous faire scavoir si vous voulez qu'on travaille au recolement et à la confrontation des temoins.

J'ay l'honneur d'estre, avec un profond respect,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

CHAZEL.

(Lettre adressée sans doute à de Bernage.)

1. Sur l'émeute du 31 décembre 1657, et les faits qui suivent, voir Ménard, *Histoire de la ville de Nîmes*, t. VI, p. 120, 121 de la nouvelle édition.

II

Résultat de la procédure faitte au sujet de l'assemblée de N. C. tenue à la *Baume des Fades*, la nuit du dimanche quatorzieme au lundy quinsieme janvier mil sept cent vingt.

La Baume des Fades est une caverne à un quart de lieue de Nîmes, du coté du couchant, placée au penchant d'une montagne, au bas de laquelle passe un torrent appelé le *Cadereau*. Vis à vis il y a une autre montagne qui est aussy fort escarpée, et il y a partout de larges et hautes murailles de pierres sèches qui en rendent l'accès fort difficile. Cet endroit ne ressemble pas mal à un amphitéatre, y ayant dans le *Cadereau* un espace de figure ovale resseré par les deux montagnes.

M. de Montfalcon, lieutenant du Roy, averti qu'il devoit s'y faire une nombreuse assemblée de N. C. fit sortir de la citadelle, à neuf heures du soir, deux détachemens de cinquante hommes chacun.

Le premier commandé par le sieur des Isles, capitaine, passa derrière la Tourmagne sur les hauteurs, et après avoir fait demi lieue, il parût tout a coup une troupe d'environ cent personnes, qui cri èrent : *qui vive* au sergent qui faisait l'avant garde avec quatre soldats ; le sergent ayant répondu : *vive France,* cette troupe qui estoit suivie par une autre d'une vingtaine de personnes, se dispersa dans le temps que le sergent rejoignit le gros du détachement.

Ensuite le détachement alla à la métairie de Gardies apartenante au Sr Alizon, oû ils aperçurent de la lumière, et estant entrés après avoir heurté assez longtemps, ils arrestèrent douze personnes qui s'y trouvèrent.

L'autre détachement, commandé par le Sr de Sainte-Marie capitaine, prit le chemin bas, et lorsqu'il fut aux *quatre pielons* ou fourches qui sont sur le chemin de Saint Hypolite, à un demy quart de lieue de la ville, ils entendirent un grand nombre de voix qui chantoient. Le détachement entra dans un petit sentier qui conduit à la *Baume des fades*. Ils y trouvèrent deux hommes qui voulurent se sauver dans les vignes, et les ayant arrestés, un d'eux dit qu'il alloit à l'assemblée, mais qu'il n'y avoit pas encore esté. Il y a grande apparence qu'ils estoient postés à cet endroit pour avertir s'il verroit des troupes.

Le détachement se dispersa aux environs par pelotons; mais n'ayant trouvé personne, le commandant fit rapeller sa troupe, la ramena vers la ville, plaça des soldats sur les avenues, scavoir aux fourches, à deux chemins qui croisent, a une bergerie appelée de *la Cassagne*, proche le jeu de maille; et au grand chemin de Montpellier, et il se posta au temple de Diane où tous les prisonniers furent menés.

Il ne fut arresté aux fourches qu'un homme; il s'en sauva quelqu'autres, qui estoient venus au *qui vive*, auxquels on tira un coup de fusil. Un de ces fuyards fit face et *voulut tirer de son costé; l'amorce prit, mais le coup ne partit point.*

A la Bergerie on arresta quelques hommes et quatre femmes.

Au jeu de maille un homme et deux femmes.

Au chemin de Montpellier un homme et cinq femmes.

Au temple de Diane un homme et un jeune garçon.

On en prît d'autres en différents endroits.

Le détachement de Sainte-Marie après avoir mené tous ces prisonniers à la citadelle, en sortit sur les sept heures du matin, pour retourner du costé des fourches, et arresta encore quatre hommes et une femme.

Il y a en tout cinquante prisonniers, scavoir vingt-huit hommes et vingt-deux femmes, et ce qu'il y a de remarquable, c'est qu'aucun des prevenus n'est ancien catholique.

Quoyque cette assemblée se soit tenue dans une nuit fort obscure, et que les témoins soient des soldats qui ne connoissent ny le pays, ny les habitans, qu'ainsy la preuve n'en peut estre que très dificile, il conste néantmoins par la procédure, que cette assemblée s'est tenue près de *la Baume des fades*, qu'elle estoit composée de quatre à cinq cens personnes, et qu'il y en auroit même eu un plus grand nombre si elle n'avoit esté troublée.

On soupçonne qu'il y avoit deux ministres, qu'on y fit des prières, qu'on y chanta des pseaumes, qu'on y prêcha et qu'on y fit la cène; si tout cela n'a pas esté fait, au moins il est certain qu'on avoit projetté de le faire.

Les soldats ont entendu chanter, et il y a trois hommes et treise femmes qui ont avoué qu'ils alloient à cette assemblée. Les uns ajoutent qu'ils ont changé de dessein en chemin, les autres qu'ils en ont esté empêchés par les avis qu'on leur donna qu'il venoit des troupes.

Les réponses des autres prisonniers pleines de contradictions et de faussettés, fournissent encore de fortes présomptions de cette assemblée.

Il y a tout lieu de croire que, si on eut interrogé ces prisonniers dans le moment qu'ils furent conduits à la citadelle, on en auroit tiré de plus grands éclaircissements, et on auroit pu découvrir ce qui se passa à l'assemblée, qui estoient les ministres, et ceux qui l'avoient convoquée.

On verra neantmoins par la procédure que la plus grande partie des prisonniers y a assisté, quoyqu'on n'en aye pris aucun dans l'endroit où elle s'est teuue, et malgré l'obstination avec laquelle ils ont persisté à garder le secret qu'ils s'estoient promis, malgré la subtilité de leurs réponses captieuses et concertées, on ne peut douter qu'il n'y ait eu une assemblée de N. C. la nuit du dimanche 14e janvier.

Les preuves que l'on peut tirer de la procédure consistent:

1° Aux dépositions des témoins qui ont entendu chanter à haute voix un grand nombre de personnes, et qui disent en avoir veu plusieurs attroupés outre ceux qui ont esté pris.

2° En l'adveû que 16 prisonniers ont fait qu'ils alloient à cette assemblée.

3° Aux dénégations de la vérité, aux contraditions et aux faussettés qu'il est aisé de remarquer dans les réponses des autres prisonniers, et lors des confrontations qui leur ont esté faites.

4° En ce que ces prisonniers ont esté arrestés dans la nuit revenant à la ville et qu'aucun d'eux n'est ancien catholique.

(Archives départementales de l'Hérault. E. 197).

P. S. Les deux pièces qui précèdent étaient imprimées quand nous avons reçu une très intéressante brochure de M. le pasteur Ch. Dardier, *Honoré Turge forçat pour la foi*, et compagnon de Jean Fabre, l'honnête criminel, aux galères de Marseille, d'où il ne sortit qu'en 1762. M. Dardier a retracé cet épisode à l'aide de pièces inédites qui lui ont été communiquées par M. Alph. Dumas, doyen de l'Académie de Nîmes, et descendant d'Honoré Turge du côté grand-maternel. Il a fait aussi d'heureux emprunts à la collection Rabaut, et il n'a pas de peine à démontrer que Jean Fabre et Honoré Turge, arrêtés tous deux, le 1er janvier 1756, dans une assemblée du désert, le furent non à *Lèque* ou à

l'*Ermitage*, près de la ville, comme on l'avait cru jusqu'ici, mais dans un vallon plus distant, formé par le cadereau de Vaqueroles, et qui n'est autre que celui de la *Baume des Fées* déjà si douloureusement illustré par l'assemblée de 1720.

C'est un titre de plus pour le site sur lequel un de nos correspondants nîmois, M. A. B., a si justement attiré l'attention de nos lecteurs par une lettre d'une exactitude et d'une précision toutes militaires. Rien ne manque désormais à l'intérêt à la fois auguste et touchant qu'inspirent les lieux consacrés par de tels souvenirs, et dont l'acquisition doterait l'Église d'un de ces sanctuaires authentiques du Désert où les fils aiment à retrouver la trace des pères, et à répéter avec eux la grande parole : *Dieu est esprit, et il faut que ceux qui l'adorent, l'adorent en esprit et en vérité.*

Une note de M. le pasteur Dardier (p. 6-7) soulève, à l'occasion de la Baume des Fées, et des grottes murées par ordonnance, plusieurs questions qui ne peuvent être résolues que par des fouilles opérées sur les lieux mêmes. Espérons que ces problèmes intéressants pour la topographie et l'histoire, seront prochainement éclaircis par l'heureuse initiative de nos amis siégeant au consistoire de Nîmes. Il ne faut pas que le culte des souvenirs demeure trop longtemps interrompu, et que l'on puisse dire des mélodies du Désert qui tant de fois retentirent dans cet agreste vallon : *Les chants avaient cessé !*

J. B.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE

RÉVOCATION, REFUGE, DÉSERT. — Addenda au relevé précédent : *Histoire des souffrances du bienheureux martyr Louis de Marolles*, nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet, in-12 (voir *Bull.* XXX, 469, 556, XXXI, 436). Aveling, M. D. F. S. A, *The Chamberlens and the Midwifery Forceps,*

Londres 1882, in-8° (la famille Chambellan se réfugia de Normandie en Angleterre au XVIe siècle; un des descendants est l'inventeur du forceps). Dans la monographie de *Miolan, prison d'état*, près de Chambéry, par MM. DUFOUR et RABUT (Mémoires et documents publiés par la Soc. savoisienne d'Histoire et d'Archéologie, t. XVIII), on trouve les noms de plusieurs ministres vaudois emprisonnés avec leurs familles en 1687 et 1688. Il est question des *Religionnaires de Tonneins fugitifs arrêtés à Lyon en* 1700, dans la Revue d'Aquitaine, t. VII, p. 447, 503 et 588. — Le *Christianisme au* XIXe *siècle*, du 3 nov. 1833, renferme un article de M. LÉON FEER, *Après la Révocation de l'Édit de Nantes*, et citant diverses pièces officielles qui accordent à l'hôpital et aux jésuites d'Aix, les biens des Consistoires des temples démolis dans la province : il est regrettable que la provenance de ces pièces ne soit pas indiquée. *L'Église libre* de la même date réimprime un article de l'*Alliance libérale* par M. CH. DARDIER sur le Pasteur du Désert *Paul Cardel* (1689), et ajoute quelques détails à la notice que M. Douen lui a consacrée dans ses premiers Pasteurs du Désert. M. CH. DARDIER vient également de faire tirer à part, à un nombre restreint d'exemplaires, la notice qu'il a donnée dans les Etrennes chrétiennes sur *Honoré Turge, forçat pour la foi* (Genève 1883, 31 pp. in-12). Sous le nom de *Petite Bibliothèque du Protestantisme français*, M. FRANK PUAUX a entrepris la publication de petits traités strictement historiques, empruntés presque en entier aux récits originaux, et destinés, par leur prix modique (quinze centimes), à être largement répandus. Trois ont paru : *La Révocation de l'Édit de Nantes ; Teissier le premier martyr des Assemblées du Désert ; Fulcran Rey, relation de son martyre*, 7 juillet 1686. Une lettre de *Brousson* a paru dans le journal *Évangile et Liberté* (*Lausanne, janvier* 1883). Il a déjà été fait mention dans le *Bulletin* (XXIX p. 524) de l'article de M. GÉNIN sur *Innocent XI et la Révocation* (Revue des questions historiques oct. 1878), « cette tentative de justifier l'injustifiable ». Le troisième volume de l'*Histoire de la ville du Hâvre et de son ancien gouvernement* par BORELY (Le Hâvre, 3 vol. in-8°) donne quelques intéressants détails sur la situation des réformés de cette ville après la Révocation. L'on nous a reproché avec raison de n'avoir pas rappelé les réflexions sévères que l'intolérance de Louis XIV a suggérées au DUC DE SAINT-SIMON dans le *Parallèle*

entre les trois premiers rois Bourbons, publié par M. Faugère. (Paris 1880, in-8°).

VARIA. — Nous croyons utile d'enregistrer d'abord quelques publications se rapportant aux précurseurs de la Réforme : Nap. Peyrat, *Histoire des Albigeois, La Croisade* (t. I, Paris 1880; t. II et III en un, Paris 1882); on regrette profondément que la mort ait arrêté avant son complet achèvement cette seconde partie de la grande œuvre entreprise par le descendant des persécutés. La première avait paru sous le titre de : *Les Albigeois et l'Inquisition* (Paris 1870-1872, 3 vol. in-8°). Nicolas Ossokine, *Histoire des Albigeois et de leur temps* — 1re partie : *Jusqu'à la mort d'Innocent III;* 2e partie : *La première Inquisition et la conquête du Languedoc par les Français* (en russe, Kazan, 1869-1872, imp. de l'Université, 2 vol. in-8° de 594 et 528 pages). Dulaurier, *les Albigeois ou les Cathares du Midi de la France* (Cabinet historique, janvier à août 1880). L'abbé Douais, *Les sources de l'histoire de l'Inquisition dans le Midi de la France* (Revue des questions historiques, oct. 1881). Havet, *L'hérésie et le bras séculier au moyen âge* (Bibl. de l'école des Chartes, 1881).

Les deux premiers volumes de l'*Histoire de la Papauté pendant la Réformation* par Mandell Creighton (en anglais, Londres, Longman, 1882, 1054 pp. in-8°) ont récemment paru; ils s'étendent de 1378 a 1464. A proprement parler, ainsi que le lui ont déjà reproché certains critiques, l'auteur n'écrit ni l'histoire de la Réforme ni celle des papes sous le règne desquels elle s'est produite; « c'est l'histoire de la curie romaine dans ses rapports avec la Renaissance et dans toutes les affaires théologiques et diplomatiques que la pression des mouvements religieux et politiques l'ont contrainte de poursuivre ouvertement ou dans l'ombre, mais il n'explique ni la nature ni l'origine de ces mouvements (*Academy*) » Il ne faudra donc rien chercher dans cet ouvrage sur la marche des idées, mais on y trouve les détails les plus circonstanciés et même les plus minutieux et les moins connus sur les Conciles de Constance et de Bâle, sur le retour d'Avignon, sur les négociations avec les souverains étrangers, et la France y tient naturellement sa grande place.

On ne saurait non plus passer sous silence, quoiqu'ils ne touchent que très indirectement au Protestantisme français, la *Correspondance du Landgrave Philippe-le-Magnanime de Hesse avec Bucer*,

publiée en allemand avec notes par Max Lenz (première partie, Leipzig 1880, in-8° de LIII et 542 pp.); la nouvelle biographie de Jean a Lasco, par Hermann Dalton (Gotha 1881, gr. in-8° de XXVII et 377 pp.); ainsi que le second volume de Ph. von Segesser, *Ludwig Pfyffer und seine Zeit*, embrassant l'époque de 1571 à 1584[1]. (Berne, 1881, 572 pp. in-8°); voir le compte rendu dans la *Revue historique*, juillet, août 1882.

Die glaubens parteien in der Eidgenosssenschaft und ihre Beziehungen zum Auslande. 1527-1531. (Les partis religieux dans la Confédération et leurs rapports avec l'étranger), par le Dr. Escher, est de nature à intéresser ceux qui étudient les débuts de la Réforme tant en France qu'ailleurs.

M. Philippson a publié, dans les 49e et 50e livraisons de la collection d'Histoire Universelle (Berlin, Grote), *West Europa im Zeitalter von Philipp II, Elizabeth und Heinrich IV.* (L'Europe occidentale à l'époque de Philipe II, d'Élisabeth et d'Henri IV). Il est intéressant de comparer à Forneron cet ouvrage qui, dans certaines parties, lui est supérieur; l'auteur ne croit pas à la préméditation de la Saint-Barthélemy, et traduit par : « Je prévois qu'on va *travailler* les hérétiques » le fameux passage de Don François de Alava que Combes rend par : « Je prévois qu'on doit *marteler* ces hérétiques ». La question de la Saint-Barthélémy a été traitée pendant ces dernières années de tant de côtés divers, que nous devons lui consacrer une division spéciale du Répertoire; constatons seulement, que l'*Histoire municipale de Paris depuis ses origines jusqu'à l'avénement de Henri III*, par Paul Robiquet (Paris, Reinwald in-8°), quoiqu'elle se serve, à partir de 1499, des registres de la ville, ne fournit sur le massacre, ses préparatifs ou ses suites, aucune donnée nouvelle.

M. le prof. C. Schmidt a réuni, en les annotant, six *Poésies huguenotes* ..... (Strasbourg 1882, in-16) : « Exortation de la voix céleste au Roy de Navarre; La Fatale mutation Lyonnoise : Cantique sur le siège des infidèles et des séditieux de Provence devant la ville de Sisteron; Au roy Charles neuviesme de France; Cantique d'actions de grâces que les Sancerrois chantèrent au Seigneur; Cantique sur la délivrance de Monseigneur le Duc d'Alançon ».

1. Voir le Répertoire de mai 1882.

M. Ludovic Lalanne vient de publier, avec un luxe aussi intelligent qu'artistique, *Le Livre de Fortune de Jean Cousin* (Paris 1883, in-4°); M. Louis Courajod attribue au grand artiste protestant un fragment du tombeau de l'amiral Chabot égaré à l'Ecole des Beaux-Arts (*Gazette des Beaux-Arts* 1er oct. 1882).

Les publications périodiques françaises et étrangères ont renfermé les articles suivants : Vuy, *Une procédure calviniste à Genève au* XVIe *siècle* (*Revue des questions historiques*, oct. 1881); il s'agit du *Procès de Gentilis* publié par M. Fazy. Dardier, compte rendu critique fort étendu, des quatre dernières livraisons de l'*Histoire du peuple de Genève* d'A. Roget (1556-1563)), qui intéresse particulièrement celle de la Réforme française (*Revue historique*, juillet, août 1882, p. 348 et ss); il y a joint un curieux document inédit, les *Annotations de Th. de Bèze aux articles de l'Édit de St. Germain, janvier* 1562. M. Delorme, de Toulouse, dans un travail sur *Les Méreaux*, couronné par la Société archéologique du Midi, et où il est surtout question de ceux des églises presbytériennes d'Ecosse et d'Angleterre, décrit une quinzaine de types huguenots (Moniteur de la Numismatique 1882). Richard, *La Réformation protestante en France* (*Revue générale belge*, sept. 1881). *Le premier siècle du Protestantisme en France* (Historisch-politische Blœtter, février-mars 1880). Sokolow, *Les rapports du Protestantisme avec la Russie aux* XVIe *et* XVIIe *siècles*. (*Messager historique russe*, mars 1880). Une étude de M. Cuvillier Fleury dans le *Journal des débats*, 1881, sur la Réformation au XVIe siècle de M. Laugel, une de M. Paul de St. Victor dans le *Moniteur universel* (4 juillet 1881) sur les œuvres de Clément Marot et une de M. E. Scherer (*Temps*, 2 mai 1881). M. Théophile Dufour a consacré au livre de M. Douen sur Marot et le Psautier une analyse approfondie, rectificative sur quelques points et complémentaire sur d'autres (*Revue critique d'Histoire et de littérature*, fév. 1881; tirage à part, 20 pp. gr. in-8°).

F. de Schickler.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE

PAR LE COMTE JULES DELABORDE,

vol. III, Paris, FISCHBACHER, 1882.

M. le comte Jules Delaborde vient d'achever sa grande *Histoire de l'amiral Coligny*. C'est un vrai monument bâti en pierres de taille, car il en a cherché tous les matériaux avec un soin religieux dans les documents du seizième siècle, et il s'est fait scrupule d'y rien changer. Il les a rattachés les uns aux autres par un récit clair et bien suivi, où l'on sent sa juste admiration pour Coligny, mais qui n'a rien d'une œuvre de parti. Le savant auteur laisse surtout parler les faits et s'en remet an jugement accablant de l'histoire sur l'odieuse politique des derniers Valois, faite de ruse et de violence, de perfidie et d'assassinat. Ce qu'il ne dissimule pas, c'est son amour profond, éclairé pour cette liberté de conscience qu'il a su défendre avec éclat dans sa carrière d'avocat contre les mesures restrictives qui eussent paru bien modérées au seizième siècle, mais qui n'en empêchaient pas moins l'application sérieuse en la faisant dépendre du bon plaisir de l'administration. C'est à cette cause sacrée qu'il a consacré les rares loisirs que pouvaient lui laisser ses fonctions de conseiller à la Cour de Paris, avant qu'il pût s'y donner tout entier dans sa laborieuse retraite. Il ne lui a jamais rendu de plus signalé service que par cette histoire de son plus éminent champion, en France, au temps des luttes sanglantes. Le livre de M. Delaborde sur Coligny est définitif, par l'étendue et la conscience des recherches et l'exactitude des détails. Il a appliqué à ce grand passé les procédés d'un de ces moulages absolument fidèles qui reproduisent minutieusement les traits d'un illustre défunt. Le portrait en pied se fait plus tard, mais il faudra toujours revenir à cette première empreinte qui serre de près la réalité. Tous les amis, non seulement de la réforme religieuse mais encore des sciences historiques, lui seront reconnaissants pour son patient et fécond labeur. La meilleure manière de rendre hommage à son livre c'est de s'en servir pour mieux faire connaître le vrai caractère de Coligny qui se révèle lui-même à nous

par ses propres paroles. Nous avons rendu compte ici même de la première partie de cette savante biographie qui nous conduisait jusqu'à la conversion de l'amiral au protestantisme. Cette seconde partie, où l'intérêt va grandissant, met en lumière son rôle dans les luttes religieuse, auxquelles il fut mêlé jusqu'au sanglant dénouement. Essayons de le définir en toute justice, tel qu'il ressort des précieux documens que nous fournit si généreusement M. le comte Delaborde et du lumineux récit par lequel il les commente.

En apprenant à mieux connaître Coligny, nous avons été frappé de la sagesse de ses conceptions politiques, pour l'intérieur comme pour les affaires étrangères. Il est certain que, s'il avait réussi, il eût imprimé aux destinées du pays un cours entièrement différent de celui qu'elles ont pris par suite de sa défaite ; la vie nationale n'eût pas été enfermée entre l'absolutisme monarchique et l'intolérance religieuse, comme entre deux rives tellement abruptes et fermées, que, pour tout développement nouveau, il fallait un débordement torrentueux. On eût pu, dans la question intérieure, arriver aux conditions de la vie moderne par le voie d'un progrès plus ou moins régulier, sans recourir à une révolution violente. En effet, ce que Coligny a voulu par-dessus tout, c'est la liberté de conscience, mère de toutes les autres. Le triomphe de ce grand principe suffisait pour limiter l'absolutisme monarchique nécessairement lié au maintien de l'unité de croyance. En outre, comme il était impossible de fonder la liberté de conscience sans rompre avec l'Espagnol qui était l'éternel croisé de l'intolérance, l'équilibre européen pouvait être établi dès le seizième siècle, conformément à la grande politique qui devait être suivie si utilement au siècle suivant par les grands cardinaux-ministres, et elle le pouvait d'autant mieux qu'elle n'aurait pas été gênée dans ses alliances par un principe d'unité religieuse qui était antipathique et odieux aux nations protestantes sur lesquelles il fallait bien s'appuyer. Nous ne contestons aucune des gloires que la monarchie catholique du dix-septième siècle a values au pays, mais il est impossible de ne pas regretter que, à l'époque où rien n'empêchait que les forces vives de la nation en ébullition comme un métal en fusion, fussent jetées dans un moule de libéralisme tempéré et progressif, elles aient reçu l'empreinte de l'absolutisme religieux et monarchique qui était destiné à prévaloir tout à fait après la mort d'Henri IV. Coligny, à ne le juger que comme homme poli-

tique, avait vu clair dans les deux questions capitales de politique intérieure et étrangère qui se posaient à son époque. Voilà ce qui ressort avec évidence des documens que nous avons sous les yeux.

Nous ne voulons certes pas dire que, chez lui, l'homme politique l'emporte sur l'homme religieux. La grande affaire de sa vie, c'était bien certainement sa foi. Elle avait jeté les racines les plus profondes dans son cœur, il en vivait. A son foyer de famille, sous sa tente de guerre et jusqu'à cette cour brillante et frivole de Valois où il n'apparaissait que pour négocier, il est avant tout et par-dessus tout un chrétien, un huguenot convaincu. Ses lettres, ses épanchements intimes au moment du péril ou de la défaite, ses suprêmes paroles, tout montre que la pensée de Dieu est sa pensée maitresse, que c'est là qu'il cherche la force, la consolation dans ses plus rudes traverses, que c'est une cause divine qu'il veut servir et que son but est placé bien haut au-dessus des ambitions terrestres. Il ne faut pas croire que cette préoccupation supérieure ait affaibli son action dans les grandes luttes auxquelles il a été mêlé, et l'ait rendu moins propre à servir avec vigueur et persévérance la politique qu'il avait adoptée dans les affaires du dedans ou dans celles du dehors. C'est tout le contraire qui est arrivé. Cette politique étant pour lui le moyen de réaliser son principal dessein, il y a porté cette grande flamme qui ne s'allume qu'à un foyer divin. M. Guizot avait remarqué avec raison, en parlant de l'Angleterre, que les seules révolutions qui réussissent tout-à-fait sont celles qui ont pour inspiration, non seulement des intérêts temporels mais encore la conscience religieuse. La rénovation entreprise par Coligny a échoué par les raisons que l'on sait, mais il l'a servie avec cet indomptable courage et cette inébranlable persévérance qui lui eussent donné la victoire sans l'intervention du plus abominable des crimes; c'est qu'il s'y était engagé de toute sa conscience. N'oublions pas que la foi se conciliait chez lui avec un amour profond de son pays, et qu'il n'a jamais séparé sa religion de son patriotisme. Coligny était un chrétien et non un sectaire. On retrouve toujours chez lui le gentilhomme passionnément dévoué aux intérêts supérieurs de la France, même quand il traite avec l'étranger à l'exemple du parti catholique. Quelque austère que fût sa piété, elle n'eut rien d'un dogmatisme étroit. Les haines théologiques lui furent étrangères; sa conception religieuse a toujours quelque chose de laïque et d'humain. On le voit au Synode

de la Rochelle s'opposer aux exagérations de la discipline ecclésiastique.

C'est ce caractère humain et laïque qui lui permit de comprendre la liberté religieuse avec une largeur qui est étrangère aux théologiens de son Église et qui dépasse de beaucoup les confessions de foi rédigées par eux. Il la veut pour tous et non pas seulement pour sa propre croyance. Il est vrai qu'en France il n'était pas question pour les réformés, comme en Angleterre et dans l'Allemagne du Nord, de conquérir la primauté religieuse, car ils ne pouvaient espérer que l'égalité des droits et la consécration de la tolérance. Voilà pourquoi c'était bien la liberté religieuse et non le privilège qu'il réclamait. Pour Coligny ce n'était pas seulement affaire de nécessité, mais encore conviction réfléchie. C'est à cette cause et à cette cause uniquement qu'il a fait tous les sacrifices et qu'il a consacré tous ses efforts, servant par là, comme nous l'avons dit, une cause plus générale, celle du vrai progrès politique de son pays.

Il est certain d'abord que le plus grand de ces sacrifices, celui qui lui a coûté davantage, a été pour lui de consentir à la guerre civile. Elle faisait horreur au défenseur de Saint-Quentin, au vaillant capitaine qui avait tant souffert pour son pays. Il fallut le massacre de Vassy, précédé des plus impudentes violations de l'édit de tolérance, signé en janvier 1562, pour que Coligny se décidât à rejoindre à Meaux l'armée de Condé. Encore fût-il nécessaire que sa noble femme, Charlotte de Laval, exerçât sur lui une sorte de contrainte morale dans un mémorable entretien dont d'Aubigné nous a conservé le souvenir...

Nous sommes ici couchés en délices, lui dit cette vaillante femme qui l'avait réveillé par ses sanglots, et les corps de nos frères, chair de notre chair, os de nos os, sont, les uns dans les cachots, les autres par les champs, à la merci des chiens et des corbeaux. Ce lit m'est un tombeau puisqu'ils n'ont pas de tombeaux. L'épée de chevalier que vous portez est-elle pour opprimer les affligés ou pour les arracher aux ongles des tyrans? Pourrait bien votre cœur quitter l'amour du droit pour la crainte du succès? Monsieur, j'ai sur le cœur tout le sang versé des nostres; ce sang et votre femme crient au ciel contre vous que vous serez meurtrier de ceux que vous n'empêcherez pas d'être meurtris. — Puisque tant de force du costé des ennemis, dit l'amiral dans une réponse que nous abrégeons, tant de faiblesse du nostre ne vous peuvent arrêter, mettez la

main sur votre sein, sondez à bon escient votre conscience si elle pourra digérer ces déroutes générales, les opprobres de vos ennemis et ceux de vos partisans, les reproches que font ordinairement les peuples quand ils jugent les causes par les mauvais succès, les trahisons, la fuite, l'exil, votre honte, votre nudité, votre faim, et ce qui est plus dur, celle de vos enfans. Tastez encore si vous pouvez supporter vostre mort par un bourreau, après avoir vu votre mari traîné et exposé à l'ignominie du vulgaire, vos enfans, infâmes vallets de vos ennemis. — L'admirale répliqua : Ces trois semaines sont achevées, ne mettez point sur votre teste les morts de trois semaines. Je vous somme devant Dieu de ne nous frauder plus ou je serai témoin contre vous en son jugement.

Une femme est quelquefois une conscience, a dit un grand poète : Jamais mot ne fut mieux justifié que dans cette circonstance. Coligny n'a jamais obéi à une autre inspiration dans ses revendications armées. Il ne voulut qu'une chose, la liberté du culte pour les siens et pour tous ses compatriotes, car on le voit dans ses terres, là où il est le plus fort, protéger celle des catholiques. Le livre de M. Delaborde reproduit toutes les lettres de Coligny adressées à Charles IX, soit pour stipuler les conditions de cette paix qu'il poursuit toujours, car il a hâte de déposer les armes, soit pour réclamer la stricte exécution de ces traités équivoques qui ne sont arrachés qu'à la lassitude ou à la crainte, mais toujours avec des réserves mentales qui recouvrent la ferme décision de retirer ce qu'on donne malgré soi. Coligny part de cette conviction si énergiquement exprimée dans sa lettre du 12 juillet 1568 à Catherine de Médicis *que les oppinions de la religion ne s'ostent ny par le feu ni par les armes*. L'intérêt du pays lui tient autant à cœur que celui de ses coreligionnaires ; il faut voir dans cette même lettre de quelle façon il dépeint le misérable et calamiteux état de ce pauvre royaume, et annonce sa ruine prochaine, « tant le sang innocent respandu crie continuellement vengeance devant Dieu, comme aussi font tant d'oppressions et d'injustices. » La seule mesure capable de remédier à de si grands maux est d'après lui la liberté du culte sérieusemeut accordée ; il la réclame en termes explicites dans les pourparlers qui précédèrent l'édit de pacification de 1570. « Que le roi, écrit-il à Charles IX, permette aux protestants de demeurer et vivre paisiblement dedans son royaume en entière liberté de leur conscience, sans estre recherchez en leurs maisons ni les adstraindre à faire chose pour le

regard de la dite religion contre leur volonté. » Coligny n'entend pas que cette liberté de conscience soit le monopole de l'aristocratie réformée, il la veut pour les humbles comme pour les forts. Après le traité d'Amboise, signé par Condé le 17 mars sans son concours, et qui ne devait profiter qu'aux grandes villes, il s'indigne de ce qu'on a fait si bon marché des petites gens. « La noblesse, disait-il, ne pouvait nier qu'elle n'eût été prevenue dans cette guerre par les habitants des bourgs et que les pauvres n'eussent donné l'exemple aux riches. »

Jamais l'amiral n'a mis d'autres conditions à la paix que la liberté de culte. C'est le refus de cette liberté accompagné des plus sanglantes répressions qui, comme il le dit, « a tiré les protestans aux armes par les cheveux et par la barbe. Il a fallu pour cela, ajoute t-il, que S. M. déclarât *qu'il ne soit fait dans le royaume aucun exercice de la religion que de la sienne*. Le ciel et la terre nouz soient témoins, écrit Coligny en 1570, que nous n'avons obmis aucun moyen de chercher la paix, et qu'il soit cogneu à tous les vivans et à la postérité qu'il n'y a que le seul désyr de l'exercice de nostre religion qui ait empêché la perfection de cette œuvre. »

Cette œuvre était poursuivie en France par tous les hommes modérés. La tolérance était réclamée par le tiers état aux États généraux d'Orléans en 1569, et elle faisait toute la politique du chancelier L'Hospital, qui ne craignait pas d'écrire ces mots si largement patriotiques : » Oh ! si M. de Chastillon trouvait occasion de baiser la main du roi il lui soufflerait deux ou trois mots à l'oreille, et lui apprendrait de combien d'intrigues il est victime, et de quels dangers son trône est menacé. »

On le voit, Coligny, en réclamant la liberté des cultes, ne servait pas seulement les intérêts de son parti, mais il réclamait ce qui pouvait le mieux assurer la paix du royaume et lui donner la constitution la mieux faite pour préparer ces réformes politiques qui étaient le vœu de la bourgeoisie éclairée, et qui eussent empêché les grandes convulsions politiques de la fin du dix-huitième siècle.

Le principal obstacle à des vœux si sages était, au dehors la puissance excessive de l'Espagne catholique gouvernée par un roi fanatique à froid et sans scrupule, qui était le vrai chef du parti persécuteur en France. Si les réformés ont demandé le secours de la Suisse, des princes protestants allemands et de la reine Elisabeth,

ils l'ont fait après que l'étranger avait déjà mis le pied dans le pays pour les écraser. Certes nous ne justifions pas toutes leurs transactions, qui allèrent jusqu'à l'abandon momentané de la ville du Hâvre à l'Angleterre, pas plus que les excès dont quelques bandes se sont rendues coupables à l'intérieur, sous l'empire d'une exaspération incapable de se contenir. Mais, ce qu'on ne saurait trop louer, c'est le système de politique étrangère préconisé par Coligny avec une si grande hauteur de vues pendant la trop courte période où il put souffler la sagesse à l'oreille de Charles IX, selon le vœu de L'Hospital. Le roi lui était revenu après le traité de pacification de 1570 avec une sincérité aussi incontestable, qu'elle était intermittente ; ce retour de faveur n'avait d'autre motif, dans cette âme mobile et passionnée, que son désir d'échapper à la tutelle de sa mère et aux envahissements de son frère d'Anjou, le favori de Catherine.

La guerre d'Espagne qu'il préparait comme un complot, et en cherchant à abuser Philippe II, lui ouvrait une carrière de gloire et de puissance bien personnelle. Une lettre authentique de lui, datée du 24 septembre 1571, nous révèle ses vrais sentiments pendant la courte période où il s'appartint. S'il renonce à la politique d'intolérance, qui est la politique espagnole, c'est qu'il a reconnu que ceux qui étaient à la fenestre estaient bien aises de lui voir jouer le jeu à ses dépens ». Il veut enfin le jouer à son profit. Ne sait-il pas, au fond, que Coligny est le plus désintéressé des conseillers, en même temps que le plus sage, comme le témoigne le Mémoire sur la guerre avec l'Espagne qu'il fit rédiger par Duplessis Mornay, et dans lequel il se montre le vrai précurseur de Richelieu et de Mazarin pour la politique étrangère? Les entreprises maritimes qu'il provoqua du côté de l'Amérique devaient frapper Philippe II par delà les mers, au même moment où les armées du roi l'attaqueraient dans la Flandre en donnant la main à Guillaume d'Orange. La paix intérieure devait tout autant profiter de cette entreprise si glorieuse pour la France, car la réconciliation entre les réformés et les catholiques ne manquerait pas de s'opérer, tandis qu'ils combattraient sous les mêmes drapeaux, et les uns et les autres épuiseraient, aux dépens de l'étranger, ce surcroît de passions violentes qui pouvait survivre à la guerre civile. On ne saurait méconnaître la profondeur et la sagesse d'un tel dessein.

On sait de quelle façon Catherine de Médicis ressaisit son empire sur Charles IX, en mêlant les caresses aux menaces à peine déguisées et en profitant habilement de l'échec lamentable des premières troupes françaises auxiliaires envoyées à Guillaume d'Orange, sous la conduite de Genlis. Et cependant on ne peut savoir ce qui serait advenu si Coligny avait vécu. La reine-mère, le duc d'Anjou et les Guises sentirent que le moment était venu de réaliser le projet d'assassinat auquel ils n'avaient jamais renoncé. La Saint-Barthélemy acheva ce que l'arquebuse de Maurevert avait commencé, non sans qu'un suprême effort eût été tenté sur le malheureux roi qu'on rendit fou furieux, pour quelques jours. Les crises de la faiblesse enfiévrée sont le plus dangereux des délires; cette fois, ce fut un délire de meurtre, une soif inextinguible de sang.

Nous n'aborderons pas le problème si discuté de la préméditation de la Saint-Barthélemy qui vient d'être renouvelé par le savant écrit de M. Bordier et la dissertation ingénieuse en sens contraire de M. Loiseleur. La certitude n'est pas possible en pareil sujet [1].

Pour Charles IX, la psychologie la plus élémentaire nous semble écarter l'idée d'un plan invariablement suivi. Qu'une telle pensée ait traversé comme un éclair sinistre la nuit morale dans laquelle il vivait, c'est possible, mais elle n'existait pas chez lui dans la période qui a précédé la Saint-Barthélemy. Le cas de Catherine de Médicis est bien différent, surtout si l'on se souvient des paroles enigmatiques de Philippe II, à la suite de cette entrevue de Bayonne où le duc d'Albe avait conseillé à la reine la méthode violente et exterminatrice pour se débarrasser des protestants. Jusqu'où allaient ces atroces conseils ? S'agissait-il d'un massacre général ou de l'assasinat de quelques chefs ? C'est ce qu'on ne peut savoir avec certitude. Catherine était femme à admettre toutes les possibilités criminelles et à profiter de toutes les chances. Pourtant le seul dessein qui paraisse chez elle entièrement arrêté, c'est l'assassinat des chefs huguenots, quitte à pousser le crime plus loin, si l'occasion est

1. *Trois énigmes historiques : la Saint-Barthélemy*, par M. Jules Loiseleur. Paris, Plon, 1882. — Henri Bordier : *la Saint-Barthélemy et la critique moderne*, Genève, 1879. — *L'entrevue de Bayonne de* 1565 *et la question de la Saint-Barthélemy, d'après les archives de Simancas*, par M. F. Combes. Fischbacher, 1882.

favorable. Il est probable qu'elle a aussi varié dans ses plans, comme le prouvent ses tentatives de marier le duc d'Anjou avec Élisabeth. Il est à croire qu'elle a craint plus d'une fois de tomber sous la domination des Guises. C'est après la réconciliation de Charles IX et de Coligny qu'elle n'a plus hésité sur l'assassinat immédiat de l'amiral. L'insistance quelle mit à faire célébrer le mariage du roi de Navarre avec sa fille, à Paris, cachait une pensée sinistre, qui pouvait aller jusqu'à un massacre général si l'opportunité se présentait. Rien ne semble pourtant avoir été positivement arrêté qu'après la blessure de Coligny, car, si elle eût décidé d'avance le massacre des réformés réunis à Paris, rien n'eût été plus maladroit que de leur donner l'avertissement à la fois le plus terrible et le plus clair en faisant assassiner leur chef. La résolution finale paraît donc avoir été prise assez tardivement, bien qu'elle existât longtemps auparavant à l'état de possibilité et sans soulever plus de scrupules avant qu'après le forfait, car il fut acclamé à Rome comme à Madrid, et Catherine et ses complices n'hésitèrent pas à le grandir encore en exagérant la préméditation. Au point de vue moral, le crime de la Saint-Barthélemy est sans aucune atténuation possible. Il a été réclamé par ses auteurs comme un titre de gloire. — Qu'ils en gardent intégralement le bénéfice!

La fin de Coligny fut le digne couronnement de sa belle carrière. On sent qu'il atteint alors une hauteur morale vers laquelle il n'avait pas cessé de s'élever jour à jour. Il n'a pas été porté au-dessus de lui-même, il est simplement tout à fait lui même. Il est faux que sa vie publique ait été ternie par une tache sanglante. Les dénonciations intéressées de Poltrot, l'assassin du duc de Guise, d'ailleurs rétractées par lui, n'ont aucune valeur; rien ne prouve mieux à quel point l'amiral a été étranger à ce crime que la maladresse[1] de sa justification. S'il eût menti dans ses protestations indignées, il l'eût fait avec plus d'art et n'eût pas avoué qu'il avait appris sans déplaisir la disparition du plus dangereux ennemi de la Réforme. Il eût mieux valu sans doute qu'il n'éprouvât pas ce sentiment de satisfaction; mais, pour lui jeter la pierre, il faudrait oublier à quel point la passion religieuse a faussé les appréciations morales dans ce terrible conflit entre les deux Églises. M. Loiseleur a cité des textes concluants,

1. Est-ce bien le mot qui convient? Voir plus loin notre réponse à un article de l'*Intermédiaire* (*Réd.*)

empruntés aux leçons faites par Bossuet au dauphin sur l'histoire de France, qui prouvent que ce grand évêque jugeait sans sévérité la Saint-Barthélémy, y compris l'arquebusade de Charles IX d'ailleurs contestable.

Toutes les grandes qualités de Coligny sont portées à leur plus haute expression dans les tragiques circonstances qui précédèrent sa mort, comme on en peut juger par le beau récit de M. Delaborde, qui a réuni dans un seul tableau tous les traits épars dans les documens originaux. « Les cœurs héroïques sont les cœurs tendres, » disait avec raison Michelet, en citant la dernière lettre de l'amiral à sa seconde femme Jacqueline d'Entremont, lettre toute pénétrée de l'affection la plus profonde. N'était-ce pas le vrai couronnement de sa vie de famille qui se détache si pure sur la corruption abominable dans ses raffinements de la cour des Valois, et qui fut attristée de tant de deuils cruels si vaillamment supportés? Quand il écrit dans cette même lettre : « *Il faut avoir plus esgard au général qu'au particulier*, » il formule brièvement la devise de toute sa carrière de dévouement absolu à la patrie et à la cause de la Réforme. Cette généreuse préoccupation de la chose publique le possède encore tout entier sur son lit de souffrance où l'a couché le coup d'arquebuse de Maurevert. On le voit concentrer tout ce qu'il a de souffle et de force pour conseiller au roi, dans la dernière visite qu'il lui fait, la sage mesure politique qui doit assurer à la fois la paix intérieure et la grandeur du royaume. Cette fermeté indomptable qu'il déploie, alors que, tout sanglant de sa blessure, il montre sans pâlir la maison d'où est parti le coup fatal, et qui lui fait accueillir avec un front calme les meurtriers se ruant sur lui dans la nuit sinistre, n'a-t-elle pas été le secret des avantages qu'il a toujours fini par remporter au lendemain de ses défaites? Son cœur vaillant était comme le roc sur lequel son parti vaincu pouvait s'appuyer avec sécurité, car, sans lui, il n'eût pas triomphé de la mauvaise fortune. Enfin, cette piété virile, qui puise dans la soumission à Dieu l'héroïsme le plus sublime, était le fond même de sa vie morale. Rien n'est beau dans les annales des martyrs comme la prière qu'il prononça après sa blessure. Il proteste en implorant la miséricorde divine « d'être prest à tout ce qui plaira à Dieu, étant assuré, ajoute-t-il, que s'il faut que je meure tu me recevras incontinent en ton royaume, et que, si tu veux que je demeure plus longuement en ce

monde, tu me feras ceste grâce que j'emploie tout le reste de ma vie à avancer la gloire de ton nom et maintenir de plus en plus ton pur service ».

A son heure dernière, dans l'épouvantable tumulte du massacre son calme auguste ne se dément pas. « Sans être troublé de la mort qui lui est si proche, dit un contemporain, pas plus que s'il y eust bruit quelconque, il respond à ceux qui annoncent l'envahissement de sa demeure : « Il y a longtemps que je me suis disposé à mourir ; vous autres sauvez-vous, s'il est possible, car vous ne sauriez garantir ma vie. Je recommande mon âme à la miséricorde de Dieu. » Quand Besme lui demande en lui présentant la pointe de son épée : « N'es-tu pas l'amiral ? — Je le suis », répond-il, puis l'œil fixé sur l'assassin et son épée nue : « Jeune homme, tu devrais avoir égard à ma vieillesse et à mes infirmités, mais tu ne feras pas pourtant ma vie plus briève. »

A quelque parti qu'on appartienne, il faut savoir honorer un tel caractère et lui faire place dans ce Panthéon moral, où une admiration universelle place les héros de notre race. Il n'y a que le plus misérable esprit sectaire qui puisse chercher à diminuer et à calomnier un tel homme. Un Coligny, un saint Vincent-de-Paul, un Pascal, ne sont-ils pas la meilleure gloire de l'humanité ? Ils dégagent son idéal des nuages lourds et épais de la vie commune, si souvent souillée par l'égoïsme et la bassesse ; aussi ne saurions-nous trop encourager les hommes de cœur appartenant à toutes les opinions, qui, avec l'appui du gouvernement de la république, ont résolu d'élever la statue de l'amiral Coligny, due au ciseau d'un éminent artiste, tout près de ce Louvre d'où partit le signal sanglant de la Saint-Barthélemy. Cette noble entreprise, si admirablement recommandée à notre sympathie et à notre générosité par la brillante conférence de M. Bersier, dont le *Journal des Débats* a rendu compte, sera prochainement menée à bonne fin, et ce sera une vive satisfaction pour tous les amis de la conscience et de tous ceux qui savent apprécier la vraie grandeur dans un de ses types les plus purs. Le livre magistral de M. le comte Delaborde est un premier monument à la gloire de Coligny, qui aura toujours l'avantage de nous conserver la vivante image du grand huguenot en le laissant parler lui-même.

E. DE PRESSENSÉ.

(*Journal des Débats* du 19 janvier 1883).

CHRONIQUE

SÉPULTURE DE PAUL RABAUT

Le *Journal de Genève* du 1er. février 1883, contient un fort intéressant article de M. le pasteur Ch. Dardier sur la sépulture de Paul Rabaut et sur les fouilles récentes qui ont permis de retrouver les restes de l'illustre pasteur du Désert, dans la maison construite par lui en 1756, sur un terrain appartenant à sa femme Madeleine Gaidan, et devenue plus tard la maison des Orphelines du Gard.

Nous regrettons de ne pouvoir reproduire ici, faute d'espace, l'article de M. Dardier, qui rectifie l'erreur commise par le pasteur Borrel, quand il place la construction de cette maison en 1790, comme un asile ouvert à la vieillesse de Rabaut et qu'il ajoute : « tous les protestants offrirent » la coopération de leurs bras pour l'édifier, de manière que ce presbytère » devint pour ainsi dire un monument de reconnaissance, élevé d'un » commun accord à la mémoire des services rendus par un pasteur octo- » génaire, qui avait vécu pendant cinquante ans, dans les bois, les ca- » vernes, au milieu des paysans, sans retraite fixe, ni domicile assuré.

C'est là une légende qui ne résiste pas à l'exposé des faits et à la lecture attentive des registres du Consistoire. L'article de M. Dardier donne de curieux détails sur les fouilles acomplies avec un respect tout filial, par un arrière-petit neveu de Rabaut, guidé lui-même par une tradition domestique qui a rendu les travaux faciles. L'Église de Nîmes saura remplir ses devoirs envers la mémoire de celui qui fut, après les Pierre Corteiz, les Antoine Court, et avec les Barthélemy Claris, les Jean Pradel, les Simon Gibert, les Defferre, le restaurateur du protestantisme dans le midi de la France.

Nous reviendrons sur l'article de M. le pasteur Dardier, reproduit dans le *Midi* du 4 février, et dont la place est marquée dans le *Bulletin*.

J. B.

MONUMENT DE COLIGNY

Réponse à un article de l'*Intermédiaire*.

On lit dans l'*Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, du 25 janvier 1883, sous les initiales H. B, ces lignes incroyables :

« N'est-il pas révoltant pour l'honneur militaire, et dangereux pour la sécurité des citoyens (*sic!*) d'élever une statue au patron de l'assassinat?

Je ne pense pas qu'une critique impartiale puisse infirmer l'accusation portée contre l'amiral Coligny d'avoir approuvé le projet d'assassinat du duc de Guise par Poltrot. Il faudrait pour cela répondre aux pages 230 à 245 du tome XV ou XVe série des *Erreurs et Mensonges historiques* par Ch. Barthélemy. »

On ne répondra pas ici à une calomnie cent fois réfutée et dont Coligny a fait justice dans une lettre à Catherine de Médicis, dont la rude franchise ne laisse rien à désirer. Il y demande à être confronté avec Poltrot, qui se démentit lui-même dans ses dépositions, et dont on accéléra le supplice pour faire disparaître un contradicteur importun. Il y rappelle qu'il a plusieurs fois donné avis au cardinal de Lorraine, à la duchesse de Guise des tentatives d'assassinat dirigées contre son époux, et « *qu'il a tousjours empesché de tout son pouvoir que telles entreprises ne se missent à exécution;* » mais qu'il s'est abstenu à partir du jour où il a été lui même désigné aux balles des assassins. « *Neantmoins*, ajoute-t-il, *puis je dire avec vérité que de moy mesme je n'ay recerché, sollicité ni pratiqué personne pour tel effet...* Et ne pensez pas que ce que j'en dis soit pour regret à la mort de monsieur de Guyse, car j'estime que ce soit le plus grand bien qui pourroit advenir à ce royaume et à l'église de Dieu, et particulièrement à moy et a toute ma maison, et aussy que s'il plaist à Vostre Majesté, ce sera le moyen pour mettre ce royaume en repos. » (*Mémoires* de Condé, t. IV, p, 303, 304).

L'homme qui s'exprime avec une aussi absolue sincérité, au risque de fournir une nouvelle arme à ses adversaires, a le droit d'être cru quand il affirme qu'il est étranger à l'assassinat du triste héros de Vassy, qui, se préparant à de nouveaux exploits, « mandoit a la royne mère qu'il la prioit de ne trouver mauvais s'il tuoit tout dans Orléans, jusques aux chiens et aux rats, et s'il faisoit destruire la ville jusques à y semer du sel. » Et ce n'étaient pas là de vains propos : Le duc de Guise avait fait ses preuves et donné sa mesure à Amboise!

N'en déplaise aux diffamateurs, anonymes ou non, l'histoire a prononcé par ses plus illustres organes, et son arrêt est sans appel. On ne parviendra pas à intervertir les rôles, et à transformer en « patron de l'assassinat » la grande et pure victime de la Saint-Barthélemy. Un monument digne de lui et digne du peuple de Paris qui sait apprécier les vrais héros, sera élevé à sa mémoire, en face du Louvre, près du lieu où il reçut la balle de Maurevert, non loin de l'Hôtel de Béthizy où il rendit avec tant de sérénité sa belle âme à Dieu, et sur le piédestal on lira, gravés en lettres d'or, ces mots de Montesquieu :

L'AMIRAL COLIGNY EST MORT ASSASSINÉ
N'AYANT DANS LE CŒUR QUE LA GLOIRE DE L'ÉTAT.

J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852	20 fr. le volume.	
2e — 1853		
3e — 1854		
4e — 1855		
5e — 1856		
6e — 1857		
7e — 1858		
8e — 1859		
9e — 1860	30 fr. le volume.	
10e — 1861		
11e année, 1862	20 fr. le volume.	
12e — 1863		
13e — 1864		
14e — 1865		
15e — 1866		
16e — 1867		
17e — 1868		
18e — 1869		
19e-20e — 1870-71		
21e — 1872		
22e — 1873		
23e — 1874		
24e — 1875		
25e — 1876		
26e — 1877		
27e — 1878		
28e — 1879		
29e — 1880	10 fr. le volume	
30e — 1881		

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1881) : 300 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 3. — 15 Mars 1883

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Motteroz, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Laurent de Normandie, par M. Jules Bonnet..... 97

DOCUMENTS

Le ministre Enoch et l'Église de Montargis (1567-1568) 107

Treize lettres du marquis de Ruvigny (1695)..... 111

Lettre de Court de Gébelin à Duplan, avec la réponse (août 1760)..... 117

MÉLANGES

La révocation dans la vallée d'Aure, par M. Ch. Frossard 125

Pierre Corteis ou Cortez. Rectifications, par M. de Robert 128

BIBLIOGRAPHIE

Valentin Conrart..... 444

Les origines de la Faculté de Montauban..... 444

CHRONIQUE

La tombe de Paul Rabaut, par M. Ch. Dardier..... 444

Le monument de Coligny. Appel..... 445

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix-huit premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 54 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE, par A. Roget. Tome VII, in-12. 1e livraison.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, par Eug. Réaume. 1 vol. in-8°.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LAURENT DE NORMANDIE

J'ai retracé ailleurs les amitiés de Calvin, et j'ai à peine nommé dans ce cercle d'élite de la rue des Chanoines l'homme auquel le réformateur a dédié un de ses plus beaux écrits, le lieutenant royal de Noyon, Laurent de Normandie, dont le portrait conservé dans une villa des bords du Léman, nous transporte en plein seizième siècle. Sa physionomie est intelligente; ses traits respirent la loyauté, la franchise. C'est bien là l'homme que Calvin, si sobre d'éloges, a appelé « son entier et singulier ami » et qui a droit à un souvenir de la postérité [1].

La date de sa naissance nous est inconnue, mais doit être de quelques années antérieure à 1520. Son père, Jean de Normandie, appartenait à une famille noble et honorée de

1. J'aime à rappeler ici la notice que le savant et regretté M. Théoph. Heyer a consacrée à Laurent de Normandie dans les *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève* (t. XVI, p. 397-422). Je n'aurai qu'à la compléter.

Noyon, où s'écoula sans doute la jeunesse du fils. Il alla plus tard étudier le droit dans les grandes Universités d'Orléans et de Poitiers. Il connut à Paris François Baudouin qui devait prendre place parmi les grands jurisconsultes du siècle, Jean Crespin, le futur historien des martyrs, et les trois frères de Budé qui portaient un des plus beaux noms de la Renaissance. Mais il se lia surtout avec le brillant auteur des *Juvenilia*, avec Théodore de Bèze inclinant, au sortir d'une vie dissipée, vers des goûts plus sérieux, et fut un des témoins de son mariage de conscience avec Claudine Denosse, devenue la fidèle compagne de sa vie[1].

Laurent de Normandie était déjà intérieurement gagné aux croyances de la Réforme qu'il avait appris à connaître dans les écrits de ses principaux docteurs, surtout de celui dont le nom éveillait tant d'échos dans la vieille cité de la Picardie. Noyon conservait la maison du grand hérésiarque, objet de haine ou d'amour pour ses compatriotes, le collège des Capettes où il fit ses premières études, la chapelle de Gésine dont il avait répudié le bénéfice, et ces mille traces, toujours lentes à s'effacer, que laissent sur le sol natal les héros de l'espèce humaine. Quelle que soit la date, difficile à fixer, des premiers rapports de Laurent de Normandie avec Calvin, ils exercèrent sur le jeune docteur en droit une influence décisive[2]. On se le représente sans peine errant dans les rues de la vieille cité où tout lui rappelait Calvin, et se posant le douloureux problème qui naissait pour lui de la lecture *de l'Institution chrétienne* et de tant de beaux écrits faits pour troubler les âmes à salut. Il voua de bonne heure une admiration réfléchie au docteur éminent dont le nom rivalisait avec

1. *Bulletin*, t. XXIX, p. 203-204.

2. On en retrouve la trace dans une lettre de Charles de Sainte-Marthe à Calvin, datée de Poitiers, 8 avril 1837, où se lisent ces mots : « illud in se recipiente *communi amico Normandio* (*Opera*, t. X, p. 92). Toutefois il semble difficile d'admettre des rapports de beaucoup antérieurs au dernier séjour de Calvin à Noyon et à son départ pour Genève en 1536.

celui de Luther, et cette admiration devint bientôt une amitié scellée par une correspondance dont les documents sont malheureusement perdus pour l'histoire [1].

Calvin ne songeait-il pas à Laurent de Normandie quand il écrivit son *Excuse aux faux Nicodémites*, pressant appel adressé à ceux (le nombre en était grand!) qui, détachés des croyances de l'Église romaine, n'en continuaient pas moins d'assister aux cérémonies d'un culte qui ne répondait plus aux besoins de leur âme. A cette date (1544), rien ne semblait changé dans les habitudes extérieures de Laurent de Normandie professant au fond du cœur un culte épuré. Il demeurait pour ses concitoyens un fils soumis, respectueux de l'Église catholique, et leurs libres suffrages l'avaient élevé aux fonctions de préfet, auxquelles il joignit encore celles de lieutenant royal et de maître des requêtes. Un très brillant mariage avec Anne de la Vacquerie, petite-fille d'un président du parlement de Paris, vint ajouter aux titres qui assurent la considération tous les gages du bonheur domestique; et cependant Laurent de Normandie n'était pas heureux. Il ne pouvait dire: *J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé!*

La maison du premier magistrat de Noyon n'en était pas moins libéralement ouverte à ceux qui partageaient ses plus intimes sentiments. De ce nombre était Jean Crespin, l'avocat d'Arras, qui plus d'une fois y goûta (c'est lui-même qui nous l'apprend) les douceurs d'une hospitalité toute chrétienne. Dans une halte entre Péronne et Paris, il écrivait à Calvin : « Je trace ces lignes auprès de votre pieux ami de Noyon, devenu le mien, sous le toit hospitalier du préfet de votre ville natale. Les lettres si bienveillantes que vous m'adressez ont été mon meilleur titre à son amitié. J'admire sa piété, ses vertus, son cœur toujours animé de la plus pure charité envers ses frères [2]. »

1. *Opera*, t. XII, passim.

2. « Amo certe insignem hominis pietatem et in amicos pectus prorsus, ut dicitur, τῶν χαρίτων referens. » Lettre de Noyon, *ex hospitio urbis nutritiæ*, du 12 juillet 1546 (*Opera*, t. XII, p. 357).

Parmi les hôtes de Laurent de Normandie à cette époque, il faut citer aussi Nicolas des Gallars, qui allait devenir ministre de l'Église de Genève, et qui présida sans doute plus d'une secrète réunion du culte proscrit dans la demeure du magistrat chargé d'en poursuivre les adhérents.

Les temps devenaient plus sombres, et la persécution, intermittente sous François Ier, s'exerçait avec un surcroît de rigueur sous Henri II. Le cardinal de Tournon, alors tout-puissant dans les conseils de la monarchie, avait fait vœu d'exterminer les luthériens, et Diane de Poitiers lui prêtait son appui. De nombreux réfugiés prirent le chemin de la Suisse. Crespin et Th. de Bèze franchirent ensemble les gorges du Jura pour demander un asile à la cité de Calvin (24 octobre 1548). Laurent de Normandie dut les suivre de près. Ce ne fut pas sans douleur qu'il se détacha de sa ville natale. Il échangeait une carrière brillante, fortune, honneurs, considération, contre les tristesses de l'exil. Il laissait derrière lui un vieux père qui ne semblait pas devoir survivre à cette séparation. Une jeune femme d'une santé délicate, trois enfants en bas âge, quelques serviteurs éprouvés, tel était le mélancolique cortège qui s'acheminait avec lui vers Genève. Il y arriva vers la fin d'octobre, sûr du moins de trouver dans l'amitié de Calvin et de sa famille un appui qui ne lui fit jamais défaut. Mais ce ne fut que le 2 mai suivant (1549) qu'il obtint le privilège de l'habitation dans la cité genevoise en promettant de vivre « selon l'Évangile et les ordonnances de Messieurs ». C'était son rêve austère réalisé!

Les épreuves ne devaient pas manquer aux premiers mois de son établissement. Elles sont éloquemment retracées dans la préface du livre que Calvin lui dédia, le 10 juillet 1550, préface que je reproduis ici comme une page d'histoire [1].

1. Traicté des scandales qui empeschent aujourd'hui beaucoup de gens de venir à la pure doctrine de l'Evangile et en débauchent d'autres. *Recueil des opuscules.* In-f°. 1566, p. 1245.

Jean Calvin à Monsieur Laurent de Normandie, son singulier et entier ami, salut.

Monsieur et bien-aimé frère, comme ainsi soit que desjà de long temps pour beaucoup de raisons je vous eusse voué et dédié en mon cœur quelcun de mes livres, pour vous en faire un présent, j'ay voulu choisir cestuy-ci entre les autres, pource que vostre exemple peut servir de grande confirmation pour mieux approuver la doctrine qui y est contenue et traitée. Car depuis qu'ayant de vostre bon gré abandonné le pays de vostre naissance, vous estes ici venu pour y habiter comme estranger, vray est que vous et moy pouvons rendre certain tesmoignage des assauts que Satan vous a dressez, quelz ils ont esté, et combien difficiles à soustenir; mais plusieurs autres aussi en sauroyent à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre père. Il ne se pouvoit faire que ce que les malins semoyent ne vous vinst en pensée : à savoir, qu'il estoit mort de deuil et mélancolie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voyci une playe encor' plus fascheuse : que vostre femme, je ne di pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée en la fleur de son aage. Or il estoit impossible aussi bien en cest endroit, que l'esprit d'un homme non hébété, ne fust agité de merveilleuses tentations. Vous teniez desjà les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous en eussiez eu les aureilles battues : c'est que de malheur vous l'aviez retirée du pays de sa naissance, pour la faire cruellement mourir en région incogneue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le cœur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudit vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les poinctes secrettes, que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite détresse d'estre privé d'une telle compagne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de vos douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Satan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assauts qu'il luy estoit possible, pour accabler de tout vostre esprit, lequel desjà estoit tant tormenté d'autre part. En somme, il vous a fallu en demi an avaller plus de tristesse et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie, lesquelz néanmoins sont fort louez de magnanimité. Tout cela estoit comme un gros amas de scandales, que Satan vous mettoit au devant, comme à l'entrée du chemin, pour vous faire tourner bride tout court. Mais Dieu vous a tellement fortifié par la vertu invin-

cible de son Esprit, qu'il a montré en vous par effect que les plus grans des tourbiers qui pourront jamais advenir aux hommes, seront surmontez par son aide et secours. De vostre costé, vous avez esprouvé de quelles armures Dieu prouvoit et garnit ordinairement les siens toutes fois et quantes qu'il les appelle au combat. Il me souvient, quand je vous adverti le premier, que vostre père estoit décédé, et comme je vous amenoye l'exemple d'Abraham, lequel pouvoit estre diffamé par les meschans de son temps comme bourreau ou meurtrier de son père, d'autant qu'ayant traîné hors du pays le bon homme jà caduque et abbatu de vieillesse, luy avoit accourci sa vie, comme on eust cuidé, pource qu'il trespassa au milieu du chemin, vous me respondistes soudain là dessus : Puisque vous avez Dieu pour tesmoin et l'approbateur de votre faict, qu'il ne vous challoit guère des faux murmures et calomnies des mal-vueillans : seulement qu'il vous faisoit mal, que vostre père ne vous avoit pas accompagné, pour vous rendre conforme au bon Ahraham. Au reste que vous n'estiez pas si délicat et précieux, de refuser qu'on vous mist au rang d'Abraham, ou de fuir une ignominie, laquelle est tenue pour singulier honneur devant Dieu. Quant à vostre femme, devant que nous laisser elle vous donna des allégemens non petis du deuil que sa mort vous apportoit. Car on ne saurait souhaiter médecine plus propre que les propos tant excellens qu'elle tenoit en rendant l'esprit : quand, en me tenant par la main, elle rendoit grâces à Dieu de ce qu'il l'avoit amenée en lieu où il lui fust loisible de mourir en repos de conscience ; quand, en gémissant pour le regret qu'elle avoit de s'estre si long temps tenue en l'idolatrie Papale, elle s'escrioit à haute voix : « O que je suis heureuse d'estre sortie de ceste maudite captivité de Babylone, et que je vay estre délivrée de ma dernière prison ! Hélas ! que seroit-ce si j'estoye maintenant à Noyon, où je n'oseroye ouvrir la bouche pour confesser franchement ma foy, encore que les prestres et moynes desgorgeassent à l'entour de moi tous leurs blasphèmes ! Et ici non seulement j'ay liberté de donner gloire à mon Sauveur, pour venir hardiment devant luy, mais j'y suis conduite par les bonnes exhortations que vous me faites ». Quand d'un vif sentiment qu'elle avoit en sa conscience, en traitant d'une façon autre que féminine, de ses péchez, de la damnation que nous avons méritée, de l'horrible jugement de Dieu, elle magnifioit quant et quant la grâce de Jésus-Christ, et y avoit son refuge d'un tel courage, qu'on n'eust seu dire qui surmontoit en elle, la confiance, ou l'humilité. L'efficace dont elle prononçoit ces paroles m'en a laissé une telle impression, qu'il me semblera tout le temps de ma vie que j'y suis. Parquoy, combien que je vous visse plus que vertueusement batailler à surmonter vostre tristesse, je ne

m'esbahissoye plus tant de la constance d'un homme estant muni de tels et si bons remèdes. Je laisse à part pour ceste heure vos autres fascheries, seulement je diray ce mot : Comme ainsi soit que Satan vous eust basti un labyrinthe d'une infinité de scandales, vous en estes tellement venu à bout, que non seulement vous estes pour exhorter les autres, mais pour estre un miroir à ceux qui sont trop débiles pour leur faire prendre cœur et hardiesse à vous ensuyvre. Et de faict, c'est une bonne forteresse, qu'un contentement procédant d'un esprit bien attrempé et rassis. De quoi vous avez donné très-bonnes enseignes en ce que après avoir quitté au pays les choses qui ont accoustumé de solliciter les uns à ambition et retenir les autres comme entortillez en leurs alléchemens, vous n'y avez non plus de regret que si jamais vous n'en eussiez ouy parler. En sorte qu'on vous en voit passer à la longue aussi volontiers, comme vous y avez une fois renoncé libéralement. Or comme je reçoy un fruict et plaisir admirable de ceste piété, laquelle j'apperçoy en vous, on ne doit trouver estrange, si je désire que quelque partie en revienne aux autres, pour en joyr en commun avec moi. Car au lieu que par ci devant, du temps que estiez lieutenant du roy à Noyon et maire de la ville, il me faisoit mal de vous voir eslongné de Christ, maintenant je vous tien pleinement nostre et vous embrasse comme au sein de l'Église, comme de faict pour venir droit à Dieu, vous avez osté tous empeschemens qui vous en retiroyent. Toutesfois je préten aussi que ce livret soit mesme envers ceux ausquels vous estes incogneu, comme un tesmoignage de l'amour que je vous porte. Et quant à vous, je say que vous ne demandez nul gage tant en estes asseuré. Il y a plusieurs liens entre nous deux de conjonction bien estroitte; mais il n'y a ne parentage, n'accointance qui outrepasse nostre amitié. Voire tellement que mon frère unique n'est pas marri que vous soyez mis en degré pareil avec luy, sachant bien que pour récompense vous l'aimez autant qu'il sauroit désirer...

C'est le même sentiment qui a dicté une admirable lettre de Calvin à une pieuse dame de Normandie, madame de Cany, sœur de la duchesse d'Étampes, et chargée de communiquer au père de la défunte, Éloi de la Vacquerie, la mort de sa fille. On n'y reviendra ici que pour relever les traits qui montrent la fermeté toute chrétienne de Laurent de Normandie au chevet de sa femme mourante : « Son mary estoit là, s'esvertuant en sorte qu'il nous faisoit pitié à tous, et cependant nous faisoit esbahir de sa constance. Car menant un

tel deuil que je scay, et estant pressé d'extrêmes ângoisses, il avoit gaigné ce point sur soy d'exhorter sa bonne partie, aussy franchement comme s'ils eussent deu faire un voiage bien joieux ensemble [1]. »

Les épreuves n'attachent pas moins que les félicités domestiques aux lieux qui en sont témoins. Genève devint rapidement pour le réfugié picard une seconde patrie. Il avait pu réaliser en quittant Noyon une partie de sa fortune. Il songea donc à s'établir d'une manière permanente dans le voisinage du réformateur. Il acheta, en vente publique, une maison avec cour et jardin, « assise en la rue devant le temple de St-Pierre, pour le prix de 300 écus d'or au soleil » plus un petit cens annuel. C'était une ancienne dépendance du Chapitre de Genève, devenue la propriété du secrétaire du Conseil Rufi, noble demeure qui, dans les vicissitudes des âges, a vu se succéder d'illustres possesseurs, les Normandie, les Diodati, les de Candolle. Quelques années plus tard, il acheta hors de la ville, près de la porte de Rive, un courtil, rustique villa qui lui offrait le calme des champs avec une vue riante sur le lac et ses rives [2].

A cette époque Laurent de Normandie n'était plus veuf. Il avait cherché une compagne qui fût pour ses deux fils une seconde mère, et fait choix d'Anne Colladon, fille de Jean Colladon, docteur en droit, et réfugié du Berry à Genève. Ce mariage fut célébré le 14 septembre 1550, au service du matin, à St-Pierre, par Calvin qui avait perdu, depuis un an, sa digne compagne, Idelette de Bure, et qui demeurait voué sans retour à la solitude du veuvage [3].

Une lettre à Farel, du 1er septembre 1549, permet de juger de l'intimité qui unissait Normandie au réformateur, et montre en même temps la sincérité qui présidait aux relations de

1. *Lettres françaises* de Calvin, t. II, p. 289.

2. En 1569 il y joignit un immeuble contigu du côté du Midi. Heyer, *Notice*, p. 406.

3. Registres des mariages, *Ibidem*, p. 407.

ce temps. Farel était sur le point de publier un livre sur lequel il avait demandé l'avis de Calvin. Celui-ci lui répond : « Normandie qui est à ce point mon ami qu'il t'aime plus que personne, sera le meilleur témoin de ce que je pense de ton ouvrage... J'y reconnais d'éclatantes vérités voilées peut-être par l'obscurité du langage et la longueur des développements. Il est des hommes dont on ne peut rien attendre que d'excellent : Tu es de ce nombre et ton livre justifie à bien des égards cette présomption favorable. Mais comme les oreilles de nos contemporains sont devenues si délicates, tandis que leur pénétration est médiocre, je voudrais que ton style leur plût par sa simplicité même, et que l'érudition dont tu fais preuve parût dans tout son jour. Voilà mon jugement sans réserve et sans fard[1]. »

Je cite d'autant plus volontiers ce jugement littéraire de Calvin, auquel se trouve associé Laurent de Normandie, que l'ancien préfet de Noyon retiré à Genève, devait s'y occuper plus tard du commerce des livres[2]. « Autrefois, dit M. Heyer, on ne voyait pas ou l'on ne voyait guère à Genève de gens oisifs. Les hommes appartenant aux familles les mieux placées, lorsqu'ils ne servaient pas la République comme magistrats, l'Église ou l'Académie comme pasteurs ou professeurs, s'ils n'étaient voués à quelqu'une des professions libérales, se livraient au commerce ou à l'industrie. D'ailleurs les fortunes étaient généralement médiocres, et bien des réfugiés avaient dû nécessairement abandonner leur pays natal sans pouvoir emporter des ressources suffisantes. Mais que ce fût ou non pour eux une nécessité, c'était un usage presque constant au milieu du XVIe siècle. Il y avait même antérieurement plus qu'un usage, puisque dans un procès jugé en 1488, on parle de publications faites au nom de l'évêque, du Vidomne et des syndics, enseignant à tout oisif, à tous ceux qui ne vivaient

1. *Récits du* XVIe *siècle*, p. 149-150.

2. François Villier, secrétaire de Calvin, lui dédie en 1549 l'*Advertissement contre l'astrologie judiciaire* (*Opera*, t. VII, p. 37.)

pas de leur industrie, de sortir de la ville promptement *sous peine de trois coups de cordes*[1]. »

Le frivole Brantôme, visitant Genève avec tous les préjugés de la noblesse, constata, non sans surprise, l'application d'une règle dont on ne saurait contester la sagesse dans une république sans territoire qui voyait croître chaque jour le nombre des réfugiés. Il y rencontra Du Bouchard, vicomte d'Aubeterre, apparenté aux Soubise, et volontairement exilé pour cause de religion. « Il estoit, dit-il, fugitif à Genève, faiseur de boutons de son mestier, comme estoit là la loi introduite que chacun d'eux eût un mestier et en vécût, tel gentilhomme et seigneur qu'il estoit, et le dit Aubeterre, bien qu'il fut de très bonne maison, estoit de celui de faiseur de boutons. Je l'y vis fort pauvre et misérable[2]. » On ne peut qu'admirer la foi qui inspirait de tels sacrifices. Docteur en droit et jurisconsulte habile, de Normandie avait une profession toute trouvée. Il semblait désigné pour les fonctions judiciaires ou pour celles d'avocat qu'il exerça durant quelques années. Ses connaissances comme légiste furent, à plusieurs reprises, mises à contribution dans les démêlés entre Berne et Genève, et dans certaines causes qui présentaient des difficultés toutes particulières. Aussi le prix de son admission au droit de bourgeoisie, qu'il sollicita dès le 8 septembre 1551, fut-il réduit de 60 à 20 écus par le Petit Conseil. Ce ne fut toutefois que le 15 avril 1555 qu'il fut reçu bourgeois, aux conditions préalablement fixées, et *en considération de ses agréables services*[3].

JULES BONNET.

(*La fin prochainement.*)

1. « Sub pœna trium tractuum cordœ. » Heyer, *Notice*, p. 408.

2. *Lettres françaises* de Calvin, t. I, p. 387.

3. Registres du Conseil de 1551 et 1555 cités par M. Heyer (*Notice*, p. 407) : « Monsieur de Normandie, fils de feu Jehan. Lequel spectable Laurent de Normandie, docteur, a requis lui faire tant d'honneur et bien que de le recepvoir au nombre des bourgeois. »

DOCUMENTS

LE MINISTRE ÉNOCH

ET L'ÉGLISE DE MONTARGIS

1567-1568

Le ministre Enoch, ancien régent au collège de Rive et humaniste distingué, n'a pas été oublié dans la *France protestante* (t. IV, p. 538). Le *Bulletin* (t. XXVIII, p. 306) a publié à son sujet une intéressante lettre de Marguerite de France aux seigneurs de Genève, sollicitant son envoi dans les vallées du Piémont. Une lettre d'Énoch lui-même aux ministres genevois, du 4 avril 1566 (en latin), nous apprend qu'il était à cette date ministre de la duchesse de Ferrare, au château de Montargis où il avait trouvé le meilleur accueil. Le mauvais état de sa santé ne lui permit pas d'y rester longtemps. Les trois lettres qui suivent nous en apprennent davantage. Le « tesmoignage » avec les signatures dont il est revêtu, offre un intérêt particulier pour l'ancienne église de Montargis et les églises circonvoisines.

A Messieurs les Sindicts et Conseils de la ville de Genève.

Messieurs les Sindicts et Conseils, depuis quelques jours monsieur Enocq, l'un de vos ministres fort malade, estant icy venu pour recouvrer sa santé, encores que ces jours passés il se soit senty proche de la mort et sent son estomach si débile qu'il n'estime plus pouvoir administrer la parolle de Dieu, cause qu'il vous a requis l'en vouloir descharger; neantmoings, à l'aide de Dieu et de mes médecins qui luy assistent en ceste ville, de laquelle il a trouvé l'air plus commode, j'ay bon espoir de la convalescence, si ce n'est pour presches, du moins pour Conseil et pour le Consistoire; et d'autant qu'avez l'honneur de Dieu en sa singulière recommandation que vous en demandez l'advancement mesmes par tout le monde, et pour ce icy seroit besoing de ministre, dont plusieurs fois j'en ay

escript, j'ay bien voulu vous escrire la présente par l'un de mes gens que j'envoye exprès, pour vous demander le dit sieur Enocq, advenant sa convalescence, pour servir ici à la gloire de Dieu; et advenant qu'il ne puisse administrer la parolle, du moins pour sa longue expérience nous ayder à conformer nostre Consistoire au vostre; et en l'espérance que j'ay que sa présence servira ici de beaucoup à l'advancement de la gloire de Dieu, je ne fais doubte que ne m'accordiez ma demande, et permectiez que le dict porteur amène sa femme et famille, pour luy assister pendant sa maladie et le consoler; et me faisant ce bien et contentement, je le recongnoistray en autre endroict où me vouldrez employer d'aussi bon cueur que je prie Dieu vous conserver et maintenir en sa saincte et digne garde.

De Montargis, ce 16e jour d'Aoust 1567.

La bien vostre,

RENÉE DE FRANCE.

A nos magnifiques et redoubtés seignéurs messeigneurs les syndicques et Conseil de Genève.

Magnifiques seigneurs, je vous ay très humblement suppliez par mes lettres du premier de ce mois qu'il pleust à vos Excellences, attendu la longue et griesve maladie dont je suis affligé, de me descharger et quicter du serment et obligation dont je vous suis lié et tenu à l'exercice du ministère en vostre église, en laquelle je vouldroys estre pour y finir mes jours en qualité de personne privée; mais puisque Dieu m'oste le moyen et force d'y retourner, je persiste à vous faire la mesme requeste. Madame la duchesse de Ferrare qui me nourrit icy et fait panser malade, envoye vers vos Excellences pour me demander, espérant que je pourroye guérir (ce qui me semble incroyable). S'il vous plaist, Messieurs, de donner l'option à vostre serviteur qui n'a aultre vouloir que le vostre, vous le mettrez en pleine liberté; ou bien s'il vous plaist à grattiffier à ceste princesse d'un corps plus que demy-mort, je vous obéiray, comme je doy et comme je pourray, acquiesçant à vos bons commandemens d'aussi bon cœur que très humblement je remercie vostre magnificence des grands biens que j'ai receus en vostre église par l'espace de dix-huict ans entiers, pour lesquels je le prieray toute ma

vie qu'il veuille maintenir soubs sa main et acroistre de plus en plus vostre estat prospère, m'obligeant de demourer avec les miens à jamais

Vostre très humble et très obeyssant serviteur,

De Montargis, ce 17 d'aoust 1568.

(*Original. Archives de Genève.*)

LOYS ÉNOC.

TESMOIGNAGE DES ÉGLISES DE MONTARGIS ET AULTRES QUI DURANT LES TROUBLES ONT DEMOURÉ AU DIT MONTARGIS

1568

Messieurs et frères, nous soubssignés ce jourdhuy assemblés pour quelque affaire de l'Église chez notre frère monsieur Hénoch, à cause de sa maladye, avons esté par luy requis de vous faire entendre de son estat à la vérité, et comme il s'est porté et se porte de présent, ne nous dissimulant point que c'estoit affin d'estre par vous du tout deschargé du ministère, après que vous en seriez deuement informés, ce qui nous a grandement contristés. Toutefoys pour ce que nostre debvoir est de ne desnier à personne le tesmoignage de vérité, nous ne luy avons peu ne deu refuser sa requeste à nostre grand regret par trop raisonnable.

Scachez donc, messieurs et frères, que nous avons veu depuis le mois d'aoust dernier le dict monsieur Hénoch en ceste ville presque tousjours sy griesvement malade qu'on n'en attendoit que la mort, tellement que s'il a eu deux ou trois jours de santé, le reste du temps il a esté mallade. Et pour plus grande confirmation de nostre dire nous scavons qu'en huict moys qu'il y a qu'il est icy, il n'a peu exposer que les troys premiers chapistres du prophète Isaye, et encores en ses presches, il n'a point esté sans fiebvre; mesmes que le jour que nous retirasmes à Orléans pour la craincte des gens d'armes, qui fut au mois de Febvrier dernier, nous l'allasmes trouver mallade au lict pour le faire lever sur l'heure, et se mectre avec nous dedans le coche. Après nostre retour, il y eut jeudy quinze jours, il fut contrainct par la fiebvre qui le tenoit, d'interrompre son sermon.

Pour conclusion il nous semble qu'attendu ses malladyes conti-

nuelles et sy grandes, la débilité de son corps avec sa vieillesse, il est impossible qu'il puisse exercer le minisère, sy Dieu nybesongne miraculeusement, de quoy nous l'en prions d'aussy bon cœur que nous présentons nos affectionnées recommandations à vos bonnes graces, et singulièrement à vos sainctes prières, après avoir supplié le Créateur que de plus en plus il vous augmente ses graces et les face valloir pour sa gloire et édification de son Esglise.

De Montargis, ce 4 avril 1568.

Vos humbles frères et serviables amys

Desouches, ministre à Montargis.
Molan, ministre à Menoux (lisez : *Nemours*).
Roilharh, ministre à Courdamine.
Malatesta, ancien de l'Eglise de Montargis.
Pescatier, surveillant à Montargis.
Bonyn, surveillant à Montargis.
Aymé de Bossenat.
Dampierre (*prénom illisible*).
Daugirard, surveillant à Montargis.
Bourgade, ministre à Aubigny.
Guillen, surveillant à Némours.
Bossejes, surveillant à Ferrières.

Je certifie que depuis le moys de febvrier dernier, auquel temps à cause de mes maladyes je delaissé à suivre l'armée de Monseigneur le Prince et estay en ce lieu, j'ay tousjours cogneu nostre frère monsieur Enoch afligé comme il est tesmoigné de l'aultre part, et ay esté présent à la remonstrance qu'il en a faict aux frères ministres assemblés en ce lieu. Faict à Montargis ce 6 d'avril 1568.

Lozeleur, ministre à Baïeux.

Je certifie estre vray ce prochain contenu et avoir esté présent à la dite requeste. Le 6 d'apvril 1568.

Tladalec (?) ministre à Lafferté sur Jouarre.

J'en certifie autant. J. Chiennet, ministre de Valery.

Nous soubssignés atestons que le dict sieur Hénoc, tousjours depuis les troubles que nous avons demeuré icy jusques a ce jourdhuy,

a esté malade, comme il est encores à présent. Faict à Montargis le 6e avril 1568.

BUDÉ. ANJORRANT.

Quæ utraque pagina de valetudine D. Enoch scripta sunt vera certaque esse affirmo.

JOSEPHUS JOUANELLUS, *medicus.*

(*Original. Bibliothèque de Genève.*)

TREIZE LETTRES DU MARQUIS DE RUVIGNY [1]

(1695)

VIII

A Turin, le 17 aoust 1695.

Monsieur.

Je ne puis vous exprimer la joye avec laquelle nous avons receu le courrier que vous aves pris la peine de m'envoyer pour nous porter les nouvelles de la redition de la ville de Namur. La grandeur de l'entreprise m'avoit estonné, et j'avoue que j'en apréhendois fort le succès. L'aplication du Roy, ses soins et surtout son exemple ont vaincu des obstacles qui jusques à present avoient paru insurmontables et je ne crois pas qu'il y ait d'exemple qu'on ait attaqué une armée aussi forte que celle-là dans une si bonne place. Dieu veuille que nous puissions avoir cette forte garnison en nostre disposition pour nous dédomager des troupes que l'infame Illemberg a livrées aux ennemis. Il n'y a guère d'apparance, le chasteau de Namur est trop bon. Je me donne l'honneur d'écrire au Roy; S. A. R. me renvoye demain à Casal pour y voir finir la démolition. J'espère que la garnison en sortira bientost et que je seray bientost icy ou à l'armée. Notre infanterie est à Rivolte; notre cavalerie aux Ausquetes (?); les espagnols dans la vallée de Suse.

J'ay examiné icy les grands differens qu'il y a eu au camp de Demont entre M. le marquis de Bagnasque et deux de nos colonels, M. de Montauban et M. de l'Islemarais, sur tout le premier. Ce gé-

1. Voir le *Bulletin* de janvier dernier, p. 17.

néral prétendoit chastier nos officiers contre les droits de nostre justice; il a esté condamné; il a mis trop légèrement M. de Montauban en arest, qui les a rompus de mesme. J'y ai remis M. de Montauban, et M. de Bagnasque a esté aussy blasmé par son altesse. Il y a eu encore quelque autre sujet de plainte au sujet de l'exécution d'un coupable; j'ay acomodé et fait déclarer S. A. R. en nostre faveur sur tous les points essentiels. Pendant toutes ces disputes, M. le marquis de Bagnasque qui est fort emporté, s'est laissé aller à dire à nos officiers quelques paroles offensantes. Ces messieurs en voudroient quelque satisfaction. Je n'ai pas voulu en faire une affaire essentielle et faire passer un pareil acomodement par les ordres de S. A. R. qui ne peut pas s'empêcher de maintenir l'authorité de ses généraux, et ne voudroit pas que cela se fit par ses ordres. Mais les amis et la famille de M. de Bagnasque m'ont promis de le faire.

L'origine de cette affaire et ce qui est le plus difficile a accorder, c'est l'asile des églises ordoné par le concile de Trente que les peuples de toute l'Italie regardent comme le point le plus essentiel de la religion. Nos officiers voudroient bien avec raison n'y estre pas soumis, car cela cause de grands abus; mais les gens du païs regardant comme des crimes affreux les violences qu'on est obligé de faire pour tirer les soldats des églises, j'ay empêché ces violences; cela rend le soldat fort insolent, de manière que les officiers n'en sont plus maistres. Cependant je crois cest inconvénient moindre que de nous rendre odieux dans tous le païs. Ainsy à moins que vous ne me fassiez sçavoir que le Roy n'est pas content de ma conduite à cest égard, je laisseray les soldats dans les églises, et ne songeray à les en tirer qu'autant que cela se pourra faire par douceur, d'autant plus que S. A. R. n'est pas le maistre d'en user autrement, et m'a fait conoistre, lorsque je suis arrivé icy, que s'il consentoit que je fisse des violences pour ravoir les soldats, cela le rendroit odieux dans tous ses estats. Voilà l'estat de ceste affaire. Je vous prie, prenez la peine de me faire sçavoir vos sentiments sur cela. Je suis toujours de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

Je ne sçais quand le courrier partira. Je le laisse icy entre les mains de M. de Saint-Thomas qui le fera partir lorsque les dépêches de S. A. R. seront expédiées. Il ne les commencera qu'après avoir expédié le courrier pour Vienne qui ne partira que demain matin.

IX

Au camp près de Casal, $\frac{29 \text{ aoust}}{8 \text{ sept.}}$ 1695.

Monsieur,

Je croyais que nos affaires finiroient à Casal aujourd'hui. Les françois ont intérest d'allonger les affaires, et je ne suis pas soutenu pour les en empêcher; je vous éclairciray mieux cette affaire dans peu de jours; cependant je ne suis pas sans inquiétude; pourveu que Dieu conserve le Roy et luy donne un bon succès, tout ira bien. Conservez moy, monsieur, vostre amitié, et je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

X

A Turin, le $\frac{6}{16}$ septembre 1695.

Monsieur,

Je crois que cette lettre partira encore quelques jours avant le courrier que vous m'avez envoyé, parce qu'il doit attendre la ratification du dernier traité fait à la Haye.

Les françois doivent sortir de Casal le dishuitiesme... S. A. R. est toujours incommodée, et madame la duchesse n'est pas grosse comme on l'avoit espéré. Le courrier de l'empereur n'est pas encore revenu de Vienne ; il en est arrivé un autre, mais il ne rapporte rien de positif sur les avis que l'on avoit donnés dans l'autre conseil. Ainsy S. A. R. ne juge pas à propos de rassembler les officiers généraux. Aparament la cour de Vienne s'est trouvée sy occupée pour les affaires de Hongrie qu'elle n'a pas donné une grande attention à celles de ce païs-cy. Cependant la saison est fort avancée, et il n'y a pas lieu de penser à rien entreprendre. On pouvoit faire les choses fort utiles pour les dispositions de la campagne prochaine que l'on

a négligée. Sy je ne suivois que mon intérest, je presserois plus que jamais pour mon congé; mais le service du Roy va devant tout, et je recevray et exécuteray toujours ses ordres avec plaisir. Je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur

GALLWAY.

P. S. — M. le marquis de St-Thomas me mande que la ratification sera signée dans deux jours; je crois bon que ce courrier l'attende. Je me donneray l'honneur d'écrire au Roy plus amplement par ce courrier. M. de Matte arriva icy le 15; il apporté des paquets à S. A. R. et nous a apris la retenue de M. le maréchal de Bouflers,

Nous avons seu de France que nostre flotte a essuyé une terrible tempeste sur la coste de Provence, qui l'a fait disparoitre. Nous n'en avons pas encore de nouvelles; si le vent avoit continué Est, comme il avoit commencé, toute nostre flotte auroit donné à la coste de France. Il changea et devint nord-est; vous apprendrez cela par les avis de Marseille qu'on vous aura envoyé de Vevay.

XI

A Turin, le $\frac{12}{22}$ septembre 1695.

Enfin je vous renvoye le courrier avec la ratification que j'ay attendue jusques à aujourd'huy; mes lettres seroient vieilles si je vous envoyois celles que je me donnoy l'honeur de vous escrire le lendemain de son arrivée. M. Poney toujours malade ne croit pas pouvoir s'accomoder de l'air de ce païs cy, et n'est pas content de comander la compagnie des canonniers et bombardiers sans augmentation d'apointements, et S. A. R. est fort peu portée à en donner. Il se veut retirer; je lui feray de quoy s'en aller. Je souhaite de tout mon cœur qu'il trouve une meilleur fortune et ocasion d'employer sa science au service du Roy; je luy ay rendu icy tous les services que j'ay peu, et souhaite de tout mon cœur que j'ay esté assés heureux pour qu'il soit content de moy. J'ay peur qu'il ne m'attribue le peu de satisfaction qu'il a trouvé icy, dont je ne suis pas cause. Je l'aurois servi de tout mon pouvoir pour luy mesme, mais sur tout par l'interest que vous y prenez, et vous estes, j'espère, bien persuadé

que je ne laisseray jamais échapper les occasions de vous témoigner que je suis avec estime et passion,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

Je vous demande pardon de mettre tant de lettres sous vostre couvert; je vous prie d'avoir la bonté de les faire rendre à leurs adresses.

La ratification est dans le paquet pour M. de la Tour qui est joint à celuy cy.

XII

A Turin, le $\frac{21}{7}$ $\frac{\text{septembre}}{\text{octobre}}$ 1695.

Monsieur,

Je revins hyer matin du camp de nostre infanterie, j'ay trouvé les cinq bataillons des troupes du Roy qui y sont en bon estat. Pour le nombre le plus faible [il] est de six cents hommes sous les armes faisant faction, de très beaux et bons hommes bien équipés, mais de ces trois mille hommes je ne crois pas qu'il y en ayt mille protestants; le reste sont papistes, déserteurs de France, scélérats, sur lesquels on ne peut conter, qui désertent tous les jours, ce qui ruine les capitaines. Il y en a qui ont fait cent hommes, cette campagne, dont il ne leur reste pas vingt. Si on approche d'une place ennemie pour l'assieger, on est seur d'y mener un secours de mille hommes en huit jours. On ne leur ose fier un poste avancé, et un officier commandé avec eux ne sçait si son détachement le menera en France ou s'il ramenera son détachement dans le camp; cela m'afflige extrêmement. Je cherche tous les moyens imaginables pour mettre ces troupes sur un autre pied, car nous avons un grand nombre d'officiers bien faits, braves gens qui ont du mérite, et il est nécessaire au service du Roy de trouver les moyens de maintenir ce corps dans ce païs cy pendant la guerre.

Le régiment de Saxonay est dans la val d'Aouste, le second bataillon à plus de cinq cents hommes, j'attens la fin de la campagne pour aller visiter ce régiment.

Outre les difficultés qui se trouvent dans l'entretien de cinq régi-

ments de refugiés, à causes des recrues, nous trouvons encore celle de la paye qui est trop petite. Les enseignes n'ont à présent qu'une pistole par mois en campagne; on fait espérer le rabais des monnoyes dans l'établissement du quartier d'hyver de ces troupes; je feray tous mes efforts pour remédier au misérable estat où nos pauvres officiers se trouvent réduits. S. A. R. va aujourd'huy au camp de l'infanterie; j'auray l'honneur de l'y suivre et celuy de vous escrire ce qui s'y passera, je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

XIII

Au camp de Rivolta, le $\frac{27}{7}$ 1695.

Monsieur,

Depuis la dernière lettre que je me suis donné l'honeur de vous escrire nous avons tenu un autre conseil de guerrre qui a renversé le premier. Comme je vous l'avois mandé, nous songeons à présent à avoir du fourage pour demeurer icy jusques au vintiesme de ce mois. J'attens des nouvelles de mon congé, dont je profiteray de bon cœur, si je l'obtiens. M. de Reynaud, lieutenant colonel du régiment de Miremont, a une disputte pour le rang avec deux autres lieutenant-colonels. Le Roy avoit donné les comissions de ce régiment en blanc à M. de Miremont, qui avoit amené icy M. de Reynaud pour estre major du régiment, et avoit escrit en Irlande à M. de la Barthe pour estre son lieutenant-colonel pendant que M. de Reynaud faisoit les fonctions de major. M. le duc de Shomberg donna la lieutenance colonelle du régiment de Mombrun, à présent l'Islemarais, à M. de la Valette, et celle de son régiment à M. de Sibourg. Après cela M. de Miremont ayant appris que M. de la Barthe ne vouloit pas venir servir dans ce païs cy, donna sa lieutenance colonelle à M. de Raynaud, et lui donna la comission en blanc qu'il avoit apportée de Hollande signée du Roy, et beaucoup plus anciene que les autres, qui fust remplie du nom de M. Reynaud. La question est s'il doit prendre son rang de la date de cette commission ou du jour qu'elle luy a este remise en main. Je n'en ay pas osé décider, puisqu'il

s'agit d'une commission signée du Roy; je vous prie, monsieur, de me faire sçavoir sa volonté, afin que je la déclare à ces messieurs. La disputte n'est plus qu'entre M. de Sibourg et M. de Reynaud; je suis de tout mon cœur,

Monsieur,

Votre très humble et obéissant serviteur

GALLWAY.

LETTRE DE COURT DE GÉBELIN A DUPLAN

AVEC LA RÉPONSE

(Août 1760).

Les Andelys, le 19 février 1883.

Cher monsieur,

Je vous envoie la copie de deux lettres, l'une du fils d'Antoine Court, (Court de Gébelin), l'autre de Duplan : ces lettres proviennent de la très intéressante collection des papiers de Duplan que possède l'un de ses descendants, M. Lloyd, et que ce dernier a bien voulu me confier. Je serais désireux de les voir publier dans le *Bulletin*, si vous les jugez, comme moi, dignes d'attirer l'attention des lecteurs de ce recueil.

La lettre de Court de Gébelin, a coté d'autres mérites, a celui de nous donner la date exacte de la mort de son père : « le 12 juin, à midi et un quart, il ferma les yeux pour toujours. » J'avais vainement cherché cette date dans la collection de Genève : nous voilà fixés.

EDM. HUGUES.

A. M Duplan.

2 août 60.

Monsieur,

C'est trop demeurer dans le silence, mais c'est malgré moi : hélas! accablé de douleur et surchargé d'ouvrages, je suis depuis longtemps à la charrue, sans avoir un seul moment pour respirer. Mon père et moi fumes infiniment sensibles à la cordialité et à l'affection qui régnait dans toute votre lettre du 23 mars. Il fut charmé de voir renaître entre vous et lui cette union qui avait toujours eu tant d'apas pour son cœur, et je jouissais d'un grand plaisir par

l'idée que j'étais pour vous deux un point de réunion : un ami commun. J'aurais répondu d'abord : mais accablé d'occupations, et voiant outre cela dépérir ce cher père par une maladie de langueur qui le minait depuis un an, il me fallut suspendre. Hélas ! malgré tous nos soins, il n'est plus ce père tendre, cet ami zélé : le 12 juin, à midi et un quart, il ferma les yeux pour toujours. Son âme pure s'envola vers ce Dieu auquel il s'était entièrement consacré : il nous laissa ma sœur et moi plongés dans la plus profonde douleur, et privés de toutes les ressources qu'il nous procuroit.

Chargé de sa correspondance qui étoit très étendue, je l'ai continuée jusques à présent ; j'ai offert mes services et aux églises et aux amis ; chacun les a accepté, autant qu'il était en soi. Depuis 18 ans, je servois de secrétaire à mon père, j'étois rempli de ses idées et de ses vues; je voudrois bien qu'il m'eut laissé ses talens, du moins j'ai sa bonne volonté. Ce seroit un surcroit d'affliction pour moi, si j'étois hors d'état de me rendre utile à ces chères églises auxquelles vous et lui consacrates vos jours à travers tant de périls et auxquelles je désire si fort d'être toujours utile.

J'ose me flatter que vous voudrés bien, Monsieur, revêtir à mon égard tous les sentiments que vous aviés pour mon père, et qu'il me paroit par votre lettre que vous commenciés d'avoir pour moi ; j'en suis digne par les miens pour vous, et par l'empressement que j'aurai à cultiver votre amitié.

Je vois avec reconnaissance ce que vous voulés encore faire pour les églises et je vous conjure de vouloir bien me tenir informé de tous vos succès ; ils me combleront de joie, j'en instruirai nos amis et ne négligerai rien de tout ce en quoi je serois assés heureux pour pouvoir seconder vos projets pour le but qui nous anime tous.

Vous savés, Monsieur, le zèle et l'ardeur avec laquelle mon père travaillait à l'histoire des églises de France. Il en avait détaché divers morceaux, entr'autres l'histoire des Camisars. Désolé que tant de peine fut perdue et que ses ouvrages restassent dans la poussière du cabinet, je fis souvent tout mon possible pour engager mon père à le donner au public. Le manque d'argent arrêtoit ; je publiai une souscription pour l'histoire des Camisars au moien de laquelle j'ai été en état de faire imprimer : deux presses commencèrent de rouler en mars, et elles n'ont pas encore fini. Cet ouvrage sera achevé dans peu : il aura 3 vol. in-12° d'environ 500 pages au moins cha-

cun. Malheureusement pour moi mon père ne les avoit jamais fini, et il a fallu y travailler dans les circonstances les plus accablantes, et au milieu des tracas les plus redoublés. Il sera accompagné d'une carte des Cévennes que j'ai dressé cet hiver, et où j'entre dans un détail des lieux tout particulier. J'en reçois actuellement de Lion la première épreuve; elle charme les connaisseurs en géographie.

Je disois à mon père que j'aimois mieux perdre à cet ouvrage et l'imprimer pendant sa vie, que d'y gagner beaucoup et qu'il ne parût qu'après sa mort. La mort m'a prévenu ! il est vrai qu'il en a vu presque les deux premiers volumes; mais alors il commençoit déjà à ne prendre aucun plaisir aux choses d'ici bas, et cette histoire qui lui a couté tant de travail et de dépenses ne faisoit presque plus d'impression sur son ame ; exemple bien sensible de l'instabilité des choses humaines. C'est ainsi que Dieu le préparoit peu à peu à abandonner tout ce qu'il avoit de plus cher au monde ; il voit sans doute des objets bien plus grands, bien plus dignes de nous et de Dieu que tous ceux qu'il a laissé, et qui sont tout autant de vanité au milieu desquelles nous nous promenons. Croiés-vous Monsieur, qu'il s'en débitât des exemplaires à Londres : je laisse la souscription pour les 3 vol. ensemble avec la carte à 4 livres de France : et quand l'ouvrage sera achevé, il sera du prix de 6 livres même monnoie. Peut-être que M. Vaillant en prendroit tout à la fois nombre d'exemplaires. Mais je n'en suis pas connu : oserais-je me flatter, Monsieur, que vous voudriés bien me fournir quelque voie pour cela.

Depuis que j'ai eu le plaisir de vous écrire, la mort a fait de grands ravages parmi nos amis et les conducteurs des Eglises. Elle nous a enlevé en octobre l'excellent et incomparable M. le prof. Polier, peu de temps après M. Sarasin l'aîné, à Genève. En France, au mois de février M. Redonnel ci-devant pasteur à Montpellier et alors à Bourdeaux, et en avril le célèbre Boyer.

Nous avons ici un seminaire nombreux; il est composé d'environ 24 étudiants. Il y en a de Normandie, de la Saintonge, de l'Angoumois, du Périgord, du Béarn, du Haut Languedoc, des Hautes Cév. du Vivarais, et du Dauphiné. Ils se sont distingués dans la maladie de mon père, ne le quittant point sur la fin, le veillant nuit et jour, et cherchant à soulager mes ennuis et mes allarmes. Je suis chargé de leur donner des leçons en morale et en philosophie : ils ont de plus un lecteur en Théologie et un pour le latin.

L'abbé de Caveirac fit paraître l'année dernière un énorme octavo contre les protestants : il n'y a rien dont il ne les accuse dans ce livre intitulé ; *Apologie de Louis XIV, révocation de l'édit de Nantes*. On nous pria mon père et moi de le refuter : il en est résulté un mémoire qui s'imprime dans la Biblioth. des Arts et des Sciences en Hollande et qui aiant été vu en Cour, a opéré la disgrace la plus complète de cet Abbé.

M. de Richelieu, gouverneur de Guienne, s'est mis en tête d'y vouloir abolir tout culte public, même les sociétés dans des maisons et d'y faire rebatiser les enfants. Nous ignorons ce que deviendra cette entreprise; ce sont des églises nouvellement défrichées et remplies d'esprits timides et craintifs. Dieu sans doute et J. C. leur donneront la force de les glorifier.

L'assemblée du clergé vient de se séparer, elle a fait présenter au Roi par l'évêque du Puy des remontrances contre les protestants, en particulier au sujet de leurs mariages; mais le Roi n'a pas voulu les recevoir, parce qu'elles ont été trouvées trop vives et trop exagérées, et qu'elles n'indiquaient aucun remède au mal.

Agréés s. v. p. mes remercimens pour vos soins en faveur de la veuve Casali.

Je n'ai point l'honneur d'être connu de M. le chevalier d'Oliveira; je vous prie cependant de lui présenter mes obeissances. Son discours sur les malheurs de Lisbonne, sa patrie, me donna une grande idée de lui : il y a du beau, du noble, du touchant; on y voit un cœur excellent et plein de piété qui s'y dépeint tel qu'il est.

Je reçois une lettre de M. Serces : elle m'afflige, il paroit sur le bord du tombeau. Je sais la séparation qu'il y a eu entre vous, Messieurs; vous cacherai-je que j'en suis navré jusqu'à l'âme. Faut-il que l'accablante désunion se glisse chés des personnes remplies de piété, et qui se proposent le même but ? J'aime à penser que mettant tout sous les pieds, vous êtes prets, Messieurs, à vous donner le baiser de paix; il me serait bien doux d'y contribuer, et c'eut été pour mon père une grande consolation. M. Serces m'y paroit disposé. Vous n'êtes point ennemi de la paix, Monsieur, vous m'en donnez des preuves convaincantes. Que faut-il donc que je fasse pour l'achever ? Mon cœur souffre, quand je pense que j'ai l'honneur d'être en relation avec deux personnes qui m'honorent vivement de leur amitié,

et que ces personnes que je rapproche dans mon cœur, sont éloignées l'une de l'autre.

Il est tems sans doute de vous laisser respirer; j'ai beaucoup jasé, mais votre bonté me donne de la confiance, et vous voiés que je prens la liberté de vous parler avec franchise. C'est parce que je ne voulois pas vous quitter sitot et que j'étais charmé de m'entretenir avec vous que j'ai attendu un instant qui y fut propre. Honorés moi toujours de votre amitié, et soyés persuadé que personne ne vous est plus dévoué et n'est avec plus d'estime et de considération que j'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : COURT.

(*Collection Lloyd.*)

Duplan à Court de Gébelin.

Kentish Taun, le .. août 1760.

Monsieur, mon cher ami et frère en Christ,

J'ai reçu votre lettre du 2e aoust, qui contient plusieurs différens sujets et qui par conséquent a produit différents effets dans mon âme. Il faudroit être ingrat et même dénaturé, pour n'être pas sensible à la perte que nous venons de faire, vous d'un bon et tendre père, et moi d'un ancien et zélé ami, les Églises de F. d'un fidèle et laborieux serviteur; mais quelque beaux qu'ayent été ses talens et quelque utiles qu'ayent été ses travaux, Dieu peut suscitter d'autres ouvriers pour réparer cette perte, à laquelle vous deviez être préparé,depuis un an, par une vie languissante. Vous avez eu la consolation de le servir, et de le consoler pendant tout ce temps d'épreuve de sa foi, de sa patience, de sa soumission, de sa résignation à la volonté de Dieu. Plusieurs autres personnes destinées à prêcher l'Évangile sous la croix, vous ont aidé dans cette bonne œuvre.

Enfin Dieu a terminé ses combats, ses misères, il se repose de ses travaux, et ses œuvres l'ont suivi. Quels sujets de consolation pour tous ceux qui s'intéressent à son bonheur! car il ne faut pas douter que le serviteur de Dieu, qui a combattu le bon combat, qui a été fidèle jusques à la mort, n'ait obtenu la couronne de vie que

J. C. nous a acquise par sa mort. Le fidèle ne meurt donc point par la séparation de son âme d'avec son corps, au contraire, il vit plus que jamais, parce que son corps, qui est sujet à une infinité de fautes et de misères, arrête les opérations de son esprit, et que l'esprit, lorsqu'il est libre de son corps de mort, et de tous les attachemens du monde, voit Dieu sans nuage, contemple J. C. à face découverte; il est transformé à son image, il est rassasié de sa ressemblance.

Si nous avons aimé, et si nous aimons véritablement Mr vôtre père, qui est présentement dans le ciel, réjouissons-nous de son bonheur, plutôt que de nous affliger de notre perte. D'ailleurs nous ne l'avons pas perdu entièrement, puisque sa mémoire ne doit pas s'effacer de notre esprit, qu'elle nous doit être chère; que ses travaux, ses ouvrages ont été, sont et seront toujours très utiles à nos Églises. Je puis ajouter encore, pour notre consolation, que Mr vôtre cher père vit, non seulement dans le ciel et dans ses ouvrages, mais qu'il vit encore en vous; que vous êtes animé de son esprit, que vous avez ses talens, son zéle pour la gloire de Dieu, sa charité pour nos frères de F. son affection pour ses amis, dont je me fais gloire d'avoir été du nombre; c'est pourquoi je me ferai un devoir et un plaisir de vous témoigner, en toute occasion, la même estime, et la même amitié qui régnait entre Mr votre père et moi, dans le temps que nous étions en F. et en fuitte, et que nous travaillions de concert pour la gloire de Dieu, et pour l'édification de son Église.

Grâces à Dieu, les Églises de F. sont aujourd'hui, malgré les persécutions qui se sont élevées de temps en temps, dans un état beaucoup plus heureux et plus florissant que lorsque nous avons commencé, Mr votre père et moi, de nous interesser pour elles. Il y a beaucoup plus de pasteurs et les églises sont beaucoup plus nombreuses; et si Dieu exauce nos vœux et bénit nos soins et celui de nos collègues, la vérité fera bientôt plus de progrès en F. qu'elle n'en a fait jusques ici, depuis la révocation de l'Édit de Nantes. Mes espérances ne sont pas seulement fondées sur la bonté, la puissance et la fidélité de Dieu qui se sont manifestées de tous temps en faveur de son Église universelle, mais encore sur ce que j'ai vu de mes propres yeux, sur ce que j'ai appris de mes correspondances et sur cette pépinière d'ouvriers évangéliques qui se préparent, et dont vous me faites mention; car la Providence ne dresse point des

ouvriers pour rester inutiles. C'est sans doute pour cultiver sa vigne qui est en friche dans plusieurs endroits.

Outre ces considérations, qui sont très justes et très solides, nous devons encore fonder nos espérances sur les oracles du vieux et du nouveau Testament qui nous promettent la destruction de Babylone et le triomphe de Jérusalem ; je veux dire le triomphe de la Vérité, de la Justice, de la Sainteté, sur les erreurs, les superstitions, les idolatries et les vices qui règnent dans le monde ; ce qui arrivera sans doute par l'effusion des dons du Saint-Esprit, car il n'y a que Dieu, par son Esprit, qui puisse convertir toutes les nations, les Juifs, les Payens, les Mahométans et autres infidèles. Il n'y a que Dieu qui puisse créer les nouveaux cieux et la nouvelle terre où la justice doit régner et habiter. Alors, selon ces oracles, la terre sera remplie de la connaissance de Dieu, comme le fond de la mer est couvert de ses eaux; alors il n'y aura qu'un seul pasteur et un seul troupeau ; alors tous les hommes seront enseignés de Dieu, animés de son esprit, pour n'être qu'un cœur et qu'une âme, ainsi que les fidèles du temps des apôtres après avoir reçu le Saint-Esprit. En attendant ce bienheureux temps, c'est à nous de nous préparer pour nous rendre dignes des dons du Saint-Esprit, comme les apôtres se disposèrent à Jérusalem en l'absence de leur maitre, par de saintes assemblées, par des prières ferventes, et par toute sorte de bonnes œuvres. Nous surtout qui jouissons, par la grâce de Dieu, de la paix, et liberté de conscience pendant que nos frères sont persécutés, devons imiter Moyse sur la montagne, qui eslevoit ses mains et son cœur vers le ciel pendant que Josué et son armée combattait dans la plaine contre les Amalechites.

Je vous remercie, M^r^ et cher frère, des nouvelles que vous me donnés de tout ce qui regarde nos frères de F. et hors de F., je vous prie de continner. De mon côté j'aurai soin de vous informer de tout ce qui pourra vous faire plaisir sur ce sujet, quoique je sois vieux et infirme, retiré à la campagne à cause d'un astme qui me met non seulement hors d'état de marcher, mais encore d'écrire; je ne laisserai pas touttes les fois d'agir dès que j'aurais quelque répit pour avancer le règne de J. C. et l'édification de son église. Je tâcherai en particulier de recruter le nombre de nos amis qui a beaucoup diminué depuis quelque temps.

Quant à la mort de M. Boy[er] à qui vous avez donné le nom de

célèbre, je ne crois pas qu'il y ait beaucoup de sujet d'affliction, vu les désordres et les chagrins qu'il avait causés. Toute sorte d'instruments servent aux desseins de la Providence, soit pour édifier, soit pour éprouver; le Seigneur l'avait donné, le Seigneur l'a retiré, son saint nom soit béni! Dieu veuille susciter à son Église des pasteurs remplis de lumières et de vertus qui n'ayent que la gloire de Dieu à cœur et le salut des âmes qu'il a rachetées par le sang de son fils unique.

La perte de M. le professeur Polier, de M. Redonnel et de plusieurs autres, me paroissent beaucoup plus considérables; mais Dieu soit loué, ils ont fourni leur carrière, et Dieu en peut susciter d'autres qui seront autant ou plus utiles à l'Église. Il ne faut jamais désespérer de la Providence, qui a des ressources infinies pour faire du bien à son Église.

Quant à M. Ser[ces] dont vous me parlés, nous nous sommes écrit il y a quelque temps des lettres de réconciliation, mais comme nous sommes tous deux vieux, infirmes, éloignés, et que nous avons été souvent malades, nous nous sommes vus rarement et contentés de nous faire faire des complimens; nous n'avons plus rien à démêler ensemble, et je serois ravi de trouver l'occasion de lui rendre service.

J'aurois bien souhaité que Mr votre père eut pû nous donner l'histoire des églises de F. depuis la révocation, etc., mais il faut se contenter de ce qu'il a fait, qui pourra servir à quelque autre, qui remplira son dessein, quand il sera temps. Quoique l'histoire des Camisards ait été écrite par plusieurs autheurs catholiques R..., et protestants, elle est néanmoins si curieuse, que plusieurs seront bien aises de la voir en F., sous une nouvelle face; j'ai déjà parlé à deux ministres de mes amis, pour vous en faire débiter en Angleterre. Comme le Refuge est fort diminué, que presque tous parlent anglois, et que le païs est inondé d'ouvrages anglois, il ne se débite presque plus de françois, de sorte qu'il n'y a que quelques curieux, qui en achepte. M. Vaillant n'a pas voulu prendre sur son compte aucun exemplaire de l'histoire des Camisards, et je ne connois aucun autre qui veüille rien risquer sur cet ouvrage, de sorte qu'il faudra se borner à quelque peu d'amis, qui en prendront, argent comptant, et remettre le reste à des libraires, qui en vendront pour votre compte, moyennant un petit profit.

(Sans signature. C'est le brouillon de la lettre de Duplan.)

MÉLANGES

LA RÉVOCATION DANS LA VALLÉE D'AURE

En vertu de ses anciens droits, la vallée d'Aure, quoique frontière de l'Espagne, était affranchie de toute garnison; ses remparts naturels et la bravoure de ses habitants devaient lui suffire. Il paraîtrait que le gouvernement de Louis XIV craignait plus l'exode des protestants que l'invasion de l'Espagnol, car nous apprenons par les actes des États des quatre vallées[1] que malgré les représentations des députés du pays, dès le 21 octobre 1685 plusieurs officiers et cavaliers du régiment de Konismark furent envoyés à Arreau en quartier d'hiver.

L'Assemblée demanda en vain d'être débarrassée de cette cavalerie qu'il fallait fournir de billets de logement, et qui, en janvier 1686, usait de violence contre les habitants en plusieurs lieux de la paisible vallée. On ne tint aucun compte de ces plaintes, et à la fin de 1686 on envoya encore 19 cavaliers de la compagnie de Ringsset et 5 cavaliers de la compagnie de Foudemberc du régiment de Konismark avec le sieur Ringsset capitaine et son lieutenant. Les États eurent quelque peine à se défaire de ces hôtes incommodes; mais de leur côté ils veillèrent à l'exécution des mesures persécutrices édictées contre les réformés. Voici deux délibérations prises à ce sujet:

« L'an mil six cent quattre vingt-six et le deuxième du mois d'avril en l'assemblée de la vallée d'Aure tenue dans la ville d'Arreau devant les sieurs Basergue et de Bernis Syndicz généraux.

» Pour Sarrancolin François Goaux consul, pour Ilhet Ambroise Antenac consul, etc. A esté représanté par les d. Sr Syndicz, etc.

» A esté encore représanté par les d. Srs Syndicz que le Sr Paris Com^re des guerres est veneu sur le pays pour establir des gardes à

1. Cayer des délibérations des Etats des quatre vallées 1677-1687, Archives de Tarbes : c. 289.

Arreau et Tramesaigues et aux ports de Beusse et de Plan pour empêcher les gens de la religion préthendeue refformée et les nouveaux convertis de passer en Espaigne aquoy ils requièrent l'assemblée de dellibérer. Sur quoy l'assemblée a dellibéré que lad. garde sera faicte suivant l'ordre du d. Sr Paris du vingt neuvième du mois passé que les Sr Consuls d'Arreau ont présantement remis au d. Srs Syndicz, presans Estrade et Palhé Bailes; et à l'effet de la d. garde il est délibéré d'establir des gardes aux d. ports de Plan et de Beusse pour la retraite des personnes qui la seront aux frais commun du pays. »

(Suivent 21 signatures).

« L'an mil six cent quattre vingt-sept et le ving-cinq du mois de septambre. En l'assemblée de la vallée d'Aure dans la ville d'Arreau devant noble Paul Fournier syndic.

» Pour Sarrancolin, M. François Labarte consul et Me Raymond Basergues dép., etc.

» A esté représenté par le d. Sr Fournier syndic que quelques estrangers feurent arrestés dimanche dernier[1] dans la vallée d'Arreau, les prenant pour des nouveaux convertis qui quittoient le royaume et que le verbal de ceste arrestation a esté envoyé à Monseigneur de Laberchere intendant. Mais parce qu'il y a grande nécessité de bien garder les d. estrangers jusques à ce que mondit seigneur l'intendant aura examiné s'ils sont coupables ou s'ils ne le sont pas, il requiert l'assemblée de prendre les expédians qu'il convient pour les garder et de faire continuer exactement la garde qui a esté establie à Arreau et sur les passages de Plan et de Beusse pour empêcher les nouveaux convertis de quitter le royaume.

» Sur quoy l'assemblée a dellibéré que le pays envoyera un homme par enclave[2] dans la ville d'Arreau pour garder les d. estrangers jusques à ce que Monseigneur l'intendant aura envoyé d'autres ordres sur ce subject lesquels le pays executtera dès qu'on les aura receu et au surplus que la garde sera exactement continuée à Arreau et sur les passages de Plan et de Beusse comme elle y a esté esta-

1. 21 septembre 1687.

2. Les quatre vallées comprennent Aure, Magnoac, Neste et Barousse. Les *enclaves* sont les subdivisions de la vallée d'Aure : Sarrancolin, Arreau, Veziaux, Badet, Castelau et le Jonat, chaque enclave se compose de plusieurs communes.

blie et que s'il y a personne de ceux qui doivent la faire qui y manquent, qu'ils seront exactement punis par les pignores suivant la police du pays, presans Sabatier et Estrade bailes. »

(Suivent 23 signatures.)

Nos recherches dans les archives de Tarbes n'ont pas abouti, comme nous l'espérions, à éclairer les obscurités de ces délibérations. Nous eussions voulu savoir qui étaient ces malheureux arrêtés pour avoir essayé de passer en Espagne. Les fatigues et les périls du voyage pour arriver, non à Genève ou en Hollande, mais en Espagne, le pays de l'inquisition, nous donnent une impression saisissante de la terreur que la révocation de l'Édit de Nantes avait imprimée dans l'âme de nos pères. Avaient-ils lieu d'espérer plus de clémence dans les villes de l'Aragon ou de la Catalogne que dans celles du Béarn ou du Languedoc? Le corrégidor de Bielsa serait-il plus tolérant que le consul d'Arreau?

Au mois de septembre, les neiges recouvrent souvent les riants pâturages des hautes vallées pyrénéennes, les troupeaux sont descendus, la solitude s'est faite. Le fugitif ne rencontrera plus personne pour l'interroger ou l'arrêter, mais aussi que de difficultés matérielles: le froid, pas de chemin, les neiges épaisses, la chûte des pierres, les avalanches. Il convient de joindre ces chances fâcheuses aux deux itinéraires que nous allons tracer.

Le port de Plan. — On s'y rend de Tramesaïgues par la vallée de Rioumayou par une belle forêt, en longeant de charmantes cascades, des gorges étroites, en traversant des ponts pittoresques. Après avoir passé le bassin de Frécanou, on s'engage dans un défilé qui conduit à l'affreux hospice de Rioumayou; puis des forêts actuellement presque déboisées et des pâturages interminables, enfin, par 2457 mètres on atteint le port de Plan, limite des deux états. Un signal de pierres entassées indique de loin le passage au voyageur. Il a fallu dix heures de marche pour y atteindre. La vue est splendide; en 4 heures on descend à Bielsa ou en 6 heures à Gistain.

Le port de Beusse ou Bielsa. — On y va par Aragnouet. Sur la route on rencontre la maison de Chaubère, misérable hospice qui appartenait aux templiers. Au confluent des deux torrents qui forment la Neste de Saux, on pénètre au sud dans une gorge d'où l'on monte vers le port en laissant à droite la cascade de Riou-ner. Le port qui est à quatre heures d'Aragnouet s'élève à 2465 mètres

entre le pic de la Guillette et celui de Bataillence; ce passage, plus facile que le précédent, mène en 5 heures à l'hospice de Bielsa.

CH. L. FROSSARD.

PIERRE CORTEIS OU CORTEZ

RECTIFICATIONS

Nous ne désirons pas, pour le moment, faire une étude approfondie sur les deux pasteurs du Désert qui ont porté ce nom.

Nous nous réservons de faire connaître plus tard Pierre Corteis et ses compagnons d'œuvre par une « Histoire du Protestantisme dans le Haut-Languedoc, le Montalbanais et le Comté de Foix, depuis la Révocation jusqu'à la Révolution. »

Qu'il nous suffise aujourd'hui de relever quelques erreurs historiques qui se sont glissées dans une œuvre qui fait honneur tout à la fois à ses auteurs, à son éditeur et au protestantisme français. Nous voulons parler de la *France protestante* que M. Bordier réédite et complète avec tant de dévouement et de compétence.

Les erreurs dont je parle se trouvent dans la 2e partie du volume III, à l'article *Carrière (Pierre); dit Corteis ou Courtez.*

Tout d'abord, et jusqu'à preuve du contraire, nous croyons que le véritable nom, le nom de famille du pasteur dont il s'agit dans l'article en question, est *Corteis (Pierre)*, tandis que *Carrière* n'est que le nom de guerre qu'il s'était donné, pour échapper plus facilement aux recherches incessantes des agents de l'intendant. La preuve que nous sommes dans le vrai nous est fournie par les pièces officielles délivrées au neveu du premier pasteur qui ait porté ce nom.

Il était en effet d'un usage constant, au XVIIIe siècle, de mettre dans toutes les pièces officielles délivrées aux pasteurs du Désert, tout d'abord le véritable nom, et ensuite le nom de guerre, s'il en existait un : c'est ce qu'il nous serait facile d'établir par les nombreuses pièces que nous avons entre les mains. Or il n'est aucune pièce délivrée à Corteis neveu où l'on trouve le nom de Carrière. Que nous parcourions son certificat de consécration, délivré le 28 septembre 1744, par Combes, Roux et Gabriac, pasteurs, ou les

diverses attestations qui lui furent accordées par les Synodes provinciaux du 14 janvier 1750 et du 18 août 1752, nous trouvons toujours Pierre Corteis et jamais Carrière, ce qui nous est une preuve irrécusable que son véritable nom était Corteis. Par induction, nous en concluons que le véritable nom de son oncle, frère de son père, était Corteis (Pierre) dit Carrière, et non Carrière (Pierre) dit Corteis.

Arrivons maintenant à une 2e inexactitude, qui est à nos yeux beaucoup plus grave que la première :

L'auteur de l'article *Carrière* (*Pierre*) nous paraît avoir attribué à un seul et même personnage des détails biographiques se rapportant à deux hommes différents.

Il n'est pas nécessaire, croyons-nous, de nous arrêter longuement à prouver l'existence de deux pasteurs du Désert ayant porté le nom de Corteis. Nous trouvons le premier aidant le restaurateur du Protestantisme français dans son œuvre de réorganisation, allant vers l'année 1717 se faire consacrer à Zurich, pour avoir le droit de consacrer à son tour ses compagnons d'œuvre, tandis que nous ne faisons connaissance avec le second qu'en 1738, par une lettre de son oncle, dont nous sommes heureux de pouvoir transcrire les parties qui se rapportent à notre sujet :

« Monsieur mon cher frère et compère[1]

» C'est rare quand je reçois de vos chères nouvelles, et nous n'en recevons pas aussi souvent que nous le désirons. Je profite de la présente commodité pour vous communiquer que mon neveu, fils à mon frère, m'a écrit qu'il avait quelque dessein d'aller en France pour y servir, dit-il, en quelque maison, de précepteur. Je ne sais si ce projet vient de lui-même, ou si quelqu'un le lui a mis en tête. Chacun sait qu'en France on ne souffre point de précepteurs réformés. Je vous aurais prié de prendre la peine d'examiner s'il a des talents pour la prédication, et je serais d'avis que si mon neveu donnait quelque espérance de pouvoir être un jour utile à l'Eglise et de quelque édification aux fidèles sous la croix, qu'on eût encore supplié nos très chers amis de Lausanne d'intercéder en faveur de mon

1. Lettre de Corteis Pierre à Court, du 24 nov. 1738, Manuscrit Court, n° 1, tome XI, p. 385.

neveu, auprès de nos bons amis de Genève, de continuer leur bienfaisance à mon neveu jusques environ le mois d'avril, et que pendant ces 4 ou 5 mois, il s'appliquât à composer des sermons, et que tous les 15 ou 20 jours il en débitât un devant quelques personnes, comme ces jeunes étudiants des Eglises sous la croix. J'aurais aussi prié votre charité de faire vos remarques et de les corriger.

» Mais si l'on ne trouve pas en mon neveu des dispositions favorables en vie, mœurs et doctrines, qu'il prenne un autre parti pour vivre.

»Vous m'obligerez sensiblement de me marquer le parti que votre charité et celle de nos amis aura jugé convenable à prendre à mon neveu .....

» Votre très humble et très obéissant serviteur,

» CORTEIS. »

L'oncle va, comme nous l'avons dit plus haut, se faire consacrer à Zurich vers l'an 1717, tandis que le neveu ne reçoit l'imposition des mains que le 28 septembre 1744, comme nous le voyons par le certificat suivant[1] :

« Nous soussignés, en conséquence du pouvoir à nous donné par le synode provincial des Eglises réformées des Cévennes, tenu le 12 août dernier, nous avons examiné sur les principaux points de la théologie, de la morale chrétienne, et sur divers textes de l'Ecriture Sainte, M. Pierre Cortès, proposant desdites Eglises, originaire de la paroisse de Castagnols, diocèse d'Uzès, lequel nous ayant satisfaits et édifiés, tant par ses réponses aux diverses questions que nous lui avons faites sur les matières de la Religion, que par les propositions sur les textes que nous lui avions donnés, ayant d'ailleurs reçu de bons témoignages de sa vie et mœurs, nous l'avons jugé digne et capable d'exercer avec fruit le saint-ministère parmi nous. C'est pourquoi nous lui avons donné l'imposition des mains et l'entière ordination au saint-ministère, dans une assemblée religieuse et nombreuse desdites Eglises, convoquée pour ce sujet le 27 septembre 1744, et nous lui avons donné plein pouvoir de prêcher la parole de Dieu, d'administrer les saints sacrements du baptême et

1. Actes des synodes du Haut-Languedoc, page 17 de la copie que nous avons sous les yeux.

de la Sainte-Cène, de bénir les mariages, d'exercer la discipline ecclésiastiqne et toutes les fonctions du ministère évangélique, partout où il sera légitimement appelé à l'exercer, priant le Pére de toute grâce et de tout don Parfait, d'orner son esprit des lumières de son pur Évangile, et d'enrichir son cœur de toutes les vertus chrétiennes et nécessaires à tout fidèle ministre de J. C., exhortant tous les fidèles chez qui la divine Providence voudra le conduire, de le recevoir et de l'écouter favorablement, comme un véritable envoyé de Dieu.

» Nous luy avons expédié le présent certificat signé de chacun de nous, pour s'en servir où besoin sera.

» Fait ce 28 septembre 1744.

» Combes, Pasteur et Modérateur,
» Roux, Pasteur et Modérateur adjoint,
» Gabriac, Pasteur. »

L'existence des deux Pasteurs portant le nom de Corteis ou Cortès (Pierre) étant établie, il nous reste à rendre à chacun ce qui lui appartient.

Cette dernière partie de la tâche que nous nous sommes imposée ne sera pas plus difficile que les autres, si nous avons le soin de ne pas oublier qu'en 1738, l'oncle jouissait en Suisse d'une retraite bien méritée, après un ministère si long, si pénible et si périlleux, tandis qu'en cette même année 1738, le neveu n'avait pas encore fait ses premières armes. C'est l'oncle qui fut le compagnon d'œuvre d'Antoine Court, c'est lui qui le consacra, qui partagea ses préoccupations, ses soucis, ses fatigues et ses périls. C'est lui qui parcourut les anciennes églises du Bas-Languedoc, et d'une partie du Haut-Languedoc, faisant tous ses efforts pour les réveiller et les réorganiser. C'est enfin lui qui, déjà retiré en Suisse, mais continuant à porter dans son cœur les chères Eglises de France, encourage son neveu à aller prendre sa place au poste d'honneur.

A partir de ce moment c'est le neveu qui entre en scène. C'est lui qui, contrairement à ce qui est affirmé dans la *France protestante*, est chargé d'une manière spéciale des églises du Comté de Foix, au sein desquelles il préside un colloque, le 25 juillet 1745[1]. C'est

1. Actes des Synodes du Haut-Languedoc.

lui qui est aggrégé définitivement dans le corps ecclésiastique du Haut-Languedoc, lors du colloque tenu le 10 décembre 1746[1]. C'est à lui que fut accordée l'attestation suivante, par le synode provincial de la même province, en date du 14 janvier 1750[2].

« Nous, les Pasteurs et les Anciens du Haut-Languedoc, Haute-Guyenne et pays de Foix, assemblés en synode provincial le 14e janvier 1750, requis par M. Pierre Corteis neveu, un de nos pasteurs, de lui accorder une attestation, tant de sa doctrine, que de ses bonnes vie et mœurs, pour s'en servir en cas que les circonstances du temps et de ses affaires l'obligeassent de se retirer ailleurs, nous déclarons, conformément à la vérité, que depuis le mois de novembre 1744 qu'il a exercé son ministère parmi nous, sa doctrine a été pure et ses mœurs irréprochables, ce qui luy a attiré généralement l'estime et l'affection de tous les fidèles parmi lesquels il a exercé les fonctious de son ministère, et ce ne serait qu'avec un vif regret que nous nous verrions privés d'un si bon et d'un si zélé pasteur. En foi de quoi nous luy avons expédié le présent acte, et nous le recommandons à la Protection divine et à la bienveillance de tous les fidèles à qui il pourra s'adresser.

» Ainsi a été conclu et arrêté les ans et jours que dessus. »

Signé : Dumiere, Pasteur et Modérateur,
L. Sicard, Pasteur et Secrétaire.

C'est enfin à lui que le synode provincial du 18 août 1752 délivra l'attestation suivante[3], que la *France protestante* attribue à tort à Pierre Corteis oncle :

« Nous, Pasteurs et Anciens des églises réformées du Haut-Languedoc, Haute-Guyenne et pays de Foix, etc., assemblés en synode provincial le 18e jour du mois d'août 1752, requis par M. Pierre Corteis neveu, pasteur des églises de cette province, de lui confirmer l'attestation ci-dessus, à luy accordée par notre synode provincial du 14e janvier 1750. L'assemblée, édifiée de plus de la pureté de sa doctrine, de son zèle infatigable et de la sainteté de ses mœurs, après luy avoir témoigné le vif regret qu'elle a d'être à la veille de

1. Idem.
2. Idem.
3. Actes des synodes du Haut-Languedoc.

se voir privée d'un si digne Pasteur, luy accorde sa juste demande avec d'autant plus de raison, que ledit pasteur a été exposé et l'est encore, à la plus violente persécution et aux périls les plus éminents de la part des ennemis de la vérité, car outre les dangers ordinaires annexés au ministère sous la croix, il a été pendu deux fois en effigie, comme il appert par les jugements rendus par les intendants de Montpellier et d'Auch ; poursuivi plusieurs fois par des détachements de dragons, et recherché par des particuliers mal intentionnés, ce qui le met dans la nécessité indispensable de se réfugier dans un pays de liberté. Sur ces fondements, nous prions Dieu de luy accorder ses grâces les plus précieuses et de le couvrir de sa protection, partout où la divine Providence le conduira. De notre assemblée synodale, de laquelle ledit pasteur est modérateur, ce 18 août 1752. Tous les pasteurs et députés dudit synode signés. »

Après les diverses preuves que nous venons de mettre sous les yeux des lecteurs, nous espérons que nul doute ne persistera dans leur esprit.

Ces réserves faites, qu'il nous soit permis, en terminant, de féliciter chaleureusement M. Bordier, d'avoir entrepris avec succès une œuvre si grande et si utile.

De Robert, pasteur.

BIBLIOGRAPHIE

VALENTIN CONRART

Premier secrétaire perpétuel de l'Académie française. Sa vie et sa correspondance, par René Kerviler et Ed. de Barthélemy[1].

La mémoire de Conrart n'a plus à protester contre « le silence prudent » dont parle Boileau. Des écrivains distingués, en tête desquels figure Victor Cousin, ont rendu justice à l'homme excellent, au littérateur judicieux et poli, dont l'opinion fit autorité en ma-

1. Volume in-8°. Librairie académique. Didier.

tière de goût, et pour lequel tous les beaux esprits du temps, à commencer par Balzac, professèrent une estime toute particulière. Quiconque a exploré la belle collection de ce nom à la Bibliothèque de l'Arsenal, sait tout ce qu'elle recèle de trésors pour l'histoire littéraire du XVIIe siècle, pour celle des salons qui formaient l'avant-scène de la société, et du plus célèbre de tous, de l'Hôtel de Rambouillet, dont les raffinements ne peuvent faire oublier les inappréciables services qu'il rendit à la longue, au sortir de la rudesse du XVIe siècle. On n'a l'intention d'évoquer ici ni les souvenirs d'un cercle d'élite, ni le glorieux berceau de l'Académie française. Notre seul désir est de signaler, dans la savante étude publiée par MM. Kerviler et de Barthélemy les traits nouveaux du caractère de Conrart mis en lumière par sa correspondance dont une partie voit le jour pour la première fois; mais laissons les deux savants éditeurs s'expliquer sur ce point :

« Nous avons réussi, disent-ils, à rassembler une centaine de lettres inédites de Conrart que nous publions aussi en appendice. Leur caractère est le même au point de vue du style, un des plus épurés et des plus corrects de cette époque des puristes. Les principales sont celles qu'il écrivit de 1644 à 1650 au ministre protestant Rivet, d'abord professeur de théologie à la Haye, puis directeur de l'Académie de Bréda, et qui sont conservées dans les Bibliothèques de la Haye et de Leyde. On y remarquera les détails les plus intéressants sur une foule de faits historiques peu connus ou controversés, sur la bibliographie du temps, sur les mœurs contemporaines, sur les polémiques entre protestants... Mais ce qu'il faut noter surtout, c'est le caractère intime de quelques-unes d'entre elles. C'est la résignation chrétienne de Conrart dans ses afflictions physiques et morales, sa constance en amitié, sa droiture de jugement, son amour de la paix et de la conciliation.

» Nous ne pouvons résister au désir d'en citer ici quelques passages qui jetteront un nouveau jour sur les traits de la physionomie morale de notre académicien. Il perdit coup sur coup sa mère et un de ses neveux aux mois d'avril 1645.

» En vérité, monsieur, écrit-il à Rivet, vos consolations ont produit un effet très sensible dans mon âme, d'autant plus qu'aux sages et pieuses raisons qu'il vous a plu m'alléguer, vous ajoutez un exemple qui n'a pas été peu efficace pour achever de me persuader ce que vous

m'avez enseigné. Que si je ne profite pas si promtement et si habilement que vous de ce chastiment de nostre père céleste et si je trouve cette discipline rude sur l'heure que je la reçois, j'espère que le temps suppléera à ma faiblesse, et qu'enfin vos saintes exhortations leur feront produire des fruits paisibles de justice qui fermeront la bouche aux plaintes et aux soupirs que je ne puis retenir maintenant, et qui ne l'ouvriront qu'aux prières, pour me soumettre à la volonté de Dieu et aux actions de grâces de ce qu'il a fait reposer sa servante en paix, après quarante années de travaux et de souffrances... »

« Mais voici un exemple plus frappant encore de résignation chrétienne. Conrart souffrit beaucoup de la goutte au printemps de l'année 1648.

» Pour moi, écrivait-il, je ne suis bon à rien, et je ne travaille qu'à mettre mon esprit en repos pendant que mon cœur est travaillé; et je trouve que Dieu me fait encore trop de grâces de ne rendre mes grandes douleurs continuelles, et de me faire passer des six mois entiers dans ma chambre sans que je m'y ennuye, quoique je ne sois ny savant ny homme d'affaires. C'est ainsi que ce souverain Maître de tous les hommes partage ses dons et ses chastimens. Il tempère les uns par les autres et c'est à nous à suivre sa direction pour n'être pas malheureux. »

« Saint François-de-Sales n'eût pas mieux dit; n'est-ce pas encore le véritable esprit chrétien qui a inspiré le passage dans lequel Conrart s'exprimait ainsi après avoir exhorté Rivet à calmer du Moulin qui s'emportait beaucoup trop dans les querelles de doctrines entre ministres :

» La véritable piété n'est point querelleuse, non plus que la charité, et comme nous sommes les enfants du Dieu de paix, aussi faut-il que nous cheminions en paix sans disputer et sans contester. Ce sera oster à nos adversaires une grande matière d'insulte et de risée, aux simples une de scandale et à tous les fidèles une de douleur. Et quand on verra que ceux qui se sont laissés emporter à quelque mouvement de chaleur précipitée auront donné tous leurs intérêts particuliers à la gloire de Dieu et au repos de son Église, on aura sujet de dire qu'ils sont les vrais enfants de l'un et de l'autre, puis qu'ils posséderont la paix que le Sauveur du monde a laissée en mourant à ceux qu'il a honorés de ce titre et qui est le saint et glorieux héritage des chrétiens. »

« Ami avant tout de la paix, Conrart inflexible sur ce qu'il croyait les principes, était très tolérant pour les personnes : Il vécut toujours

dans l'intimité la plus complète avec Godeau (évêque de Vence) et Chapelain, et souvent il modérait ses amis de Hollande qui se montraient beaucoup plus sévères. Il voulut même un jour prendre la peine de ses expressions peu mesurées à l'égard des protestants. Ce passage est des plus caractéristiques :

» M. de Balzac, écrivait-il à Rivet, suit cette erreur commune et parle de nous comme de rebelles et d'hérétiques parce que c'est le langage du temps où il écrit. Et pour montrer que son sens est tel que je le dis et que s'il hait nostre religion, il ne laisse pas d'aimer et d'estimer chèrement les personnes qui en sont, vous avez pu voir qu'il joint à ce nom d'*hérétigues* qui est odieux de soy l'épithète d'*excellents* qui lui oste une grande partie de sa rudesse. Vous aurez trouvé aussy diverses lettres a dressées à des gens de nostre créance, à qui il parle avec autant et quelquefois plus de tendresse qu'à des prélats et à des religieux de sa communion. Ces paroles ne font pas plus de tort à la nôtre *qu'une pierre qui seroit jettée dans une eau claire ne seroit capable d'en troubler la pureté.* Si nous estions du monde, le monde aimeroit ce qui est sien; mais parce que nous ne sommes point du monde, le monde nous a en haine. Sur cela nous n'avons rien à dire sinon que le monde passe et sa convoitise, mais que celuy qui fait la volonté de Dieu demeure éternellement. »

Nous avons pris plaisir à citer ces remarquables extraits, avec le commentaire qu'en donnent deux juges peu suspects de partialité protestante. Nous ne rechercherons pas la puérile satisfaction de mettre en contradiction avec eux-mêmes les savants éditeurs ne laissant échapper une occasion de déplorer la foi hétérodoxe de Conrart, qui sut également résister aux prières de Godeau et à la force des raisonnements de l'abbé de Haute-Fontaine. La croyance qui inspirait au premier secrétaire perpétuel de l'Académie une si chrétienne résignation dans la maladie, une tolérance si rare, un abandon si complet à la sagesse et à la miséricorde divine, était de celles qui n'ont rien à emprunter au dogme catholique, parce qu'elles reposent sur le vrai fondement. Le petit-fils de l'échevin de Valenciennes décapité, le 19 janvier 1568, avec dix-neuf bourgeois, *pour attachement invétéré au protestantisme*, n'eut qu'à persévérer dans la foi qui comptait un martyr dans sa famille[1]. J. B.

1. *Revue de la Société impériale de Valenciennes*, t. X, p. 172, citée par MM. Kerviler et de Barthélemy (Ch. 1er, p. 4).

LES ORIGINES DE LA FACULTÉ DE MONTAUBAN

ÉTUDE HISTORIQUE PAR M. CH. FROSSARD.

Brochure in-8° de 47 pages.

Au moment où l'existence universitaire de nos Facultés de théologie semble menacée, on aime à se reporter au premier âge de la Réforme française dont le zèle sut pourvoir aux besoins de la science comme à ceux de la foi. Les petites écoles, les collèges, les académies représentent les degrés divers de cet enseignement primitif régularisé sous le régime de l'Édit de Nantes. L'académie de Nîmes fut la première fondée (1561). Celles de Montauban, Saumur, Sedan, brillèrent d'un vif éclat au XVIIe siècle. D'autres plus humbles tinrent dignement leur rang dans le mouvement des esprits. La Révocation détruisit jusqu'aux derniers vestiges de ces établissements scolaires, dont une thèse présentée à la faculté des lettres de Paris par M. Daniel Bourchenin, nous retracera l'histoire. L'Église du Désert elle-même eut à Lausanne son glorieux séminaire de proposants et de martyrs. Comme le dit si bien M. Ch. Frossard, dans le siècle de Montesquieu et de Voltaire, la carrière pastorale devint aussi tragique qu'à l'aurore de la Réformation.

L'édit de tolérance de 1787 annonça des temps meilleurs, mais orageux encore, et la Révolution proclama les principes qui devaient prévaloir sous le Consulat. Nous touchons à la loi du 18 germinal an X, instituant trois académies ou séminaires pour l'instruction des ministres des deux confessions, et au double décret du 17 mars et du 18 septembre 1808 incorporant dans l'Université ces établissements nouveaux, sous le nom de Facultés de théologie, sans relâcher les liens qui les unissaient à leurs Églises respectives. Que s'était-il passé entre ces deux dates du 17 mars et du 18 septembre 1808? C'est ce que nous apprend M. Ch. Frossard dans une brochure des plus instructives qui nous fait assister à l'installation de la Faculté de Montauban sous son premier doyen en 1809. En évoquant des souvenirs presque domestiques, et en les dédiant à la Faculté, notre collègue a pu dire avec un légitime orgueil : « Mon grand-père en fut l'organisateur et le premier doyen; mon père a été le premier directeur du séminaire qui y a été annexé. Mes enfants et mes petits-

enfants ne répudieront pas cet héritage de respectueux attachement à l'école pieuse qui a déjà formé huit pasteurs dans notre famille. »

J. B.

CHRONIQUE

LA TOMBE DE PAUL RABAUT

En lisant dans quelques journaux religieux un fait divers relatif à la découverte du corps de Paul Rabaut, on aura cru que personne à Nîmes n'avait gardé le souvenir de l'endroit où avait été déposée la dépouille mortelle de cet apôtre du Désert; et que c'est par le plus grand des hasards qu'on l'a retrouvée. C'est là une erreur que je me fais un devoir de rectifier, avant qu'elle n'entre, comme tant d'autres légendes, dans le domaine de l'histoire.

Personne n'ignorait à Nîmes, en effet, que le corps de Paul Rabaut avait été enseveli dans le sous-sol de la cave de la maison qu'il habitait et dont sa femme était propriétaire[1]. C'est aujourd'hui la maison des Orphelines du Gard; elle fait l'angle de la rue des Bains et de la rue Grétry; cette dernière, aujourd'hui encore, est appelée par notre peuple protestant : « La rue de Monsieur Paul. »

Il n'y avait sur ce point aucune espèce de doute ; la tradition s'était

1. Dans un acte de partage recue par Me Dehérain, notaire à Paris, le 5 floréal an VII (23 avril 1799), il est dit :

« Il a été procédé ainsi qu'il suit à la composition de la masse des biens immeubles dépendant de la succession de ladite Madeleine Gaidan, épouse dudit Rabaut, attendu que ce dernier n'était propriétaire de son vivant ainsi qu'au jour de son décès d'aucun immeuble, tout l'immobilier ayant appartenu à ladite femme Rabaut de son chef. »

Ainsi disparaît également la légende qui fait élever *par le Consistoire*, en 1790, un presbytère à Paul Rabaut. Il n'est rien dit de semblable dans nos registres. Si le pasteur a fait élever, vers 1756, une maison dans un coin de la propriété de sa femme, à côté d'une plus modeste habitation qui était bâtie depuis plus longtemps, c'a été avec l'argent de la dite femme. Il en a seulement d'après une tradition que nous a transmise l'honorable M. Casimir Boissier, surveillé lui-même la construction.

La copie de l'article de l'acte de partage cité ci-dessus nous a été gracieusesement envoyée par notre ami M. Charles Sagnier.

fidèlement conservée. Il y a quelque vingt ans même, vivait encore à Nîmes un modeste cultivateur qui se souvenait d'avoir aidé à descendre le cercueil dans la cave ; il avait, dit-il, tourné à gauche, au bas de l'escalier, et la tombe était près de la petite fenêtre. Ce témoin n'était autre que le petit neveu de Paul Rabaut.

En 1863, mon collègue, M. Borrel, qui s'occupait avec un soin pieux de l'histoire de notre église nimoise, voulut consacrer dans ce lieu le souvenir de l'un de ses plus illustres pasteurs. Il fit mettre à l'un des mursde la cave, une plaque de marbre noir avec cette inscription :

ICI REPOSE LE CORPS DE

PAUL RABAVT

1718 — 1743 — 1794

M. Borrel, par la même occasion, fit placer à l'un des murs d'une pièce du rez-de-chaussée qui était la chambre à coucher de Paul Rabaut et qui est aujourd'hui la salle d'école des Orphelines, une autre inscription sur marbre noir :

ICI EST DÉCÉDÉ

PAVL RABAUT

PASTEUR DU DÉSERT
AU SERVICE DE L'ÉGLISE DE NIMES
SOUS LA CROIX
PENDANT CINQVANTE SIX ANS

On savait donc parfaitement à Nîmes que le corps de Paul Rabaut était dans le sous-sol de la cave de la maison des Orphelines : et même que la fosse avait été creusée dans la partie de la cave qui est près de la fenêtre : mais on ne savait pas le point précis.

Au moment de l'ensevelissement, époque troublée dont je parlerai tout à l'heure, on n'a mis aucune pierre, aucun signe quelconque pour marquer l'endroit, et personne, jusqu'à ces derniers jours, n'avait pensé à réparer cet oubli.

Une circonstance toute fortuite, la visite d'un pasteur anglais, M. Hogg, a amené le comité des Orphelines à faire procéder à un sondage pour connaître exactement le point où se trouvaient ces restes mortels. Ce pasteur, qui s'intéresse vivement à l'histoire de nos Églises sous la Croix, a demandé à voir les lieux où se tenaient jadis les assemblées du Désert ; il a vu Lèque, l'Ermitage, la Grotte des Fées; il a demandé aussi à voir la maison qu'avait habitée Rabaut; il l'a visité en détail, avec émotion; et quand il est descendu à la cave, il s'est étonné que ce

lieu ne se distinguât pas de tous les autres lieux de ce genrè, et qu'on n'eût pas érigé sur la tombe un modeste monument.

Il avait raison. Ce qui ne s'est pas fait jusqu'à présent est en train de se faire. Mais avant de mettre une pierre tombale, il fallait savoir où elle devait être mise précisément. Les fouilles ont été faites avec un soin respectueux, j'allais dire avec une sollicitude filiale; car il s'est trouvé (et ce détail est à la fois curieux et touchant) que le jeune maçon chargé du sondage est l'arrière-petit neveu de Paul Rabaut. Il a vu tout de suite où devait être le corps, car c'était la seule partie du sous-sol dans laquelle la pioche entrât facilement; le reste était dur comme marbre; et c'était bien en face de la fenêtre. A 1 m. 30 c. de profondeur, il a trouvé ce qui reste, matériellement parlant, de celui qui fut, après les Pierre Corteiz, les Antoine Court, et avec les Barthélemy Claris, les Jean Pradel, les Simon Gibert, les Defferre, le restaurateur du protestantisme dans le Midi de la France.

Si nous avions eu quelque doute sur l'identité du personnage dont les restes étaient sous nos yenx, il aurait été absolument lévé par l'inspection du squelette. La taille de Rabaut était petite, « de cinq pieds moins deux pouces ou environ », comme le porte un signalement fourni à la police vers 1755 (Ch. Coquerel, *Hist. des Églises du Désert*, II, 568); or ce devait bien être la taille de l'homme dont la dépouille était là. De plus (qu'on nous pardonne ces détails, qui ne sont pas indignes de l'histoire), la conformation du crâne répond bien à cette fine tête qu'on voit dans le portrait à l'huile de Paul Rabaut, lequel est à la maison des Orphelins, et dont la parfaite ressemblance nous a été attestée jadis par ceux qui l'avaient connu. Enfin, d'après le même signalement sus-mentionné, « la jambe droite était contournée en dedans » — (le traitre était bien renseigné et il voulait gagner les vingt mille livres assurées à celui qui ferait prendre le pasteur!) — Or, nous avons pu constater que nous avions là, sous les yeux, cette légère infirmité de nature.

J'ai dit que, lors de l'ensevelissement, le malheur des temps avait empêché qu'on lui élevât un monument digne de lui. Il mourut en effet le 4 vendémiaire an III (le jeudi 25 septembre 1794) à 4 heures du soir. L'officier municipal qui a écrit l'acte de décès dans le registre officiel ne savait pas exactement le nom du défunt, ni celui de sa vaillante épouse; il a écrit : « Paul Rabot, veuf de Magdeleine Guidan » (au lieu de Gaidan). Il lui donne soixante-dix-huit ans alors qu'il n'en avait que soixante treize et huit mois (Rabaut est né le 29 janvier 1718).

Notre registre du Consistoire ne fait aucune mention de cette mort, et par une triste et trop bonne raison; on était aux plus sombres jours de la Terreur; quelques anciens, parmi les plus notables étaient mon-

tés sur l'échafaud; les autres étaient en fuite ou se cachaient. Il y eut, dans les séances, une interruption de près de vingt-sept mois; du 13 nivôse an II (2 janvier 1794) au 10 germinal an IV (30 mars 1795), le mercredi après Pâques). Cette interruption n'explique que trop bien le silence du registre consistorial.

Cet oubli involontaire va être également réparé. Dans la séance du Consistoire, du 8 janvier dernier, toutes les circonstances qui précèdent ont été rappelées, et un suprême hommage a été rendu, au nom de l'église de Nîmes, à l'un de ses plus célèbres pasteurs; il a suffi pour cela de mentionner le témoignage ému qui fut voté par nos prédécesseurs en faveur de Paul Rabaut à la séance du 6 octobre 1785, lorsque le Consistoire d'alors lui accorda ce qu'il a appelé « sa vétérance », après plus de cinquante ans d'un ministère béni.

Désormais donc, les étrangers qui viendront dans notre ville pour raviver en eux les souvenirs du passé, pourront voir que nous ne sommes pas oublieux de nos illustrations protestantes.

CHARLES DARDIER.

P. S. — Nous recevons de M. le pasteur Dardier une note destinée à compléter les renseignements relatifs à la maison de Paul Rabaut, construite des deniers de sa femme, sur un terrain à elle appartenant, et non par un acte de pieuse libéralité du Consistoire.

Les registres de cette époque nous montrent, dit-il, au contraire, que le vénérable corps était alors trop pauvre pour payer si généreusement sa reconnaissance. Ainsi, dans la séance du 20 septembre 1767, il répond par un refus à la demande que Rabaut père et son fils Saint-Étienne lui adressèrent, d'élever à douze cents livres le chiffre de leurs honoraires, qui était de mille livres seulement. Et dans les vingt-six années qui suivirent, il ne put accorder que deux « gratifications » de 200 livres, le 15 septembre 1768, et de 400 livres, le 22 septembre 1771, « vu la cherté des denrées ». Ce fut donc avec les deniers de sa femme, ou plutôt de sa belle-mère, et non avec ceux du Consistoire, que Rabaut put faire construire une maison presbytérale.

De récentes recherches suivies de découvertes aussi heureuses qu'inattendues, nous permettent même de fixer la date de cette construction.

Un acte de vente, passé chez Me Louis Marignan, notaire de Nîmes (aujourd'hui étude Causse), le 26 mai 1766, registre 36, p. 20-26, nous apprend que Marie Béchard, veuve de Firmin Gaidan (la mère de madame Rabaut), a acheté un terrain avec ses dépendances (dont faisait partie une petite maison avec simple rez-de-chaussée), pour y construire. Cette vente est rappelée dans un autre acte notarié, un « rachat de

pension foncière » passé par Paul Rabaut, le 7 mai 1793, chez Me Étienne Espérandieu (reg. 13, p. 12, aujourd'hui étude Rebuffat).

De plus, dans le « pacte de mariage » passé à Durfort le 17 octobre 1768, entre Jean-Paul Rabaut (St-Etienne) et Élisabeth Boissière, et enregistré à Nimes, le 10 juin 1780, chez Me Espérandieu, le père et la mère du fiancé, pour constituer sa dot, lui donnent, entre autres choses, « la rente de cinq pièces que les futurs époux occuperont dans notre maison de Nimes, située au chemin de Sauve, savoir trois chambres au premier étage et un salon et une cuisine au rez-de-chaussée attenant au jardin » (Reg. 4, p. 162-164).

Il fallait donc que la maison fut non seulement construite, mais encore habitable, pour que les deux époux pussent occuper les pièces concédées. Par conséquent, les constructions ont dû commencer dans l'été de 1766 et se continuer en 1767.

Il paraît que Rabaut surveilla lui-même ces coinstructions. Ce fut, en effet, en apprenant que le pasteur se montrait ainsi publiquement en plein jour, qu'un M. Louis Boissier, refugié à Genève, eut la preuve que la persécution n'était plus à craindre et qu'il put revenir à Nîmes. Un « brevet de main levée » pour ses biens de Boissières, en La Vaunage, fut signé à Versailles le 22 juin 1771, par Louis XV, et contresigné par Phélyppeaux. Nous devons ces renseignements à la gracieuse obligeance de l'honorable M. Casimir Boissier, petit-fils du réfugié, qui a été longtemps conseiller de préfecture et trésorier du comité des Orphelins du Gard.

Aucune persécution n'était alors à redouter, en effet. Le culte, longtemps proscrit, jouissait d'une « clandestinité légale » ; et les registres du Consistoire s'étaient rouverts le 5 août 1763, après soixante-dix-huit ans d'interruption et de silence. CH. D.

MONUMENT DE COLIGNY

APPEL

Le dernier numéro du *Bulletin* contenait une réponse à d'indignes attaques dont *l'Intermédiaire* n'est pas le seul organe. Nous adressons aujourd'hui un confiant appel à tous ceux qui veulent honorer avec nous une grande mémoire.

Le Comité pour l'érection d'un monument à Coligny a obtenu, dès les premiers jours, l'appui du gouvernement qui a bien voulu s'associer à la réalisation du projet par une subvention égale au tiers de l'œuvre sculpturale, soit 33 000 fr., répartis en trois annuités.

Le Conseil municipal de Paris ne s'est pas montré moins favorable Il a concédé au Comité le terrain situé au chevet de l'Oratoire, en face du Louvre, pour y placer le monument, œuvre de M. Crauk, dont la noble ordonnance et l'austère beauté ont obtenu tous les suffrages.

Nous sommes heureux de citer ici l'opinion d'un juge éminent M. Charles Lévêque, de l'Institut, auteur d'un livre classique sur le *Beau*, qui nous écrit :

« Je sors de l'atelier de M. Crauk et je ne puis résister au besoin de dire deux mots de son œuvre. La tête de l'amiral est belle et expressive au plus haut degré. L'artiste a eu là une vraie intuition historique. Coligny a le double caractère d'un croyant profondément absorbé dans sa foi et d'un soldat prêt à combattre pour sa religion. La pose, le geste sont en harmonie avec le visage, et tout le personnage est d'une noblesse que complète l'habile conception du costume.

» La Patrie et la Religion sont deux figures vraiment originales; chacune a sa physionnomie propre. La Religion est une invention des plus remarquables. J'avoue que ces trois statues composent une œuvre superbe et l'œuvre qu'il fallait. »

Un autre juge éminent, M. Félix Ravaisson n'a pas moins apprécié la statue de l'amiral et les deux figures allégoriques, dont l'une fait penser à la belle défense de Saint-Quentin, et l'autre à la Saint-Barthélemy. De l'ensemble se détache je ne sais quoi de glorieux, de tragique et de touchant qui est l'âme même du sujet saisie, exprimée par l'art. Quoi qu'en disent des critiques chagrins, le Comité Coligny a fait preuve de sagesse en choisissant le chevet de l'Oratoire pour y placer, non une statue isolée, mais un monument complet, cénotaphe ou tombeau, qui, vu à travers les arcades élargies ou supprimées de la rue de Rivoli, sera une des merveilles de Paris.

La dépense du monument pour la partie sculpturale comprenant la statue de Coligny (3 mètres de hauteur), et les deux figures allégoriques, sera d'environ 100 000 fr. auxquels il faut ajouter 35 000 fr. pour le cadre architectural qui doit transformer le chevet de l'Oratoire. Le Comité a déjà recueilli par voie de souscriptions, ou à la suite des conférences données par M. le pasteur Bersier, en France et à l'étranger, une sommes de 60 000 fr. qui sera heureusement complétée par la subvention gouvernementale, si nous trouvons la somme nécessaire pour achever l'œuvre et adapter le monument au chevet du temple[1].

1. Un premier Compte-rendu, avec la liste des souscriptions reçues jusqu'au 31 janvier 1883, va paraître prochainement.

Cette somme nous la demandons au peuple protestant par une souscription populaire organisée dans les paroisses, sous les auspices de pasteurs ou laïques. Le but sera facilement atteint au moyen de livrets circulant de maison en maison, pour recevoir les signatures, enregistrer les dons de tous ceux, riches ou pauvres, qui ont à cœur d'accomplir avec nous un acte de pieuse réparation. L'homme qui l'attend n'est pas seulement le grand patriote, le héros, le martyr si digne de nos hommages. C'est celui qui s'accusait dans son admirable testament « de n'avoir pas assez ressenti les meurtres de ses frères », et qui réclama pour *tous* l'exercice de la liberté religieuse dont le traité d'Amboise avait fait le privilège de la noblesse. « Les *pauvres*, dit-il, *ont montré le chemin aux riches.* » — C'est à eux de se souvenir ! JULES BONNET.

P. S. La lettre suivante est une réponse anticipée au vœu que j'exprime, et contient un exemple bien digne d'être suivi ailleurs :

A Monsieur Jules Bonnet, secrétaire du Comité Coligny.

Eymet (Dordogne) 22 février 1883.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous envoyer pour l'érection de la statue projetée de l'Amiral Coligny, à Paris, la somme de 41 fr. 50, produit de la collecte faite dans le temple d'Eymet, à la suite d'une conférence de M. le pasteur Penaud sur la vie de l'Amiral.

Plus 5 fr. pour le même objet au nom de M. Henri Garrigat, avocat à ergerac.

Pour le Conseil presbytéral d'Eymet :

BRUZAC, notaire.

La rédaction du *Bulletin* qui recueillit de généreuses offrandes pour la libération de la maison de Roland, n'attend pas moins de la libéralité des protestants français pour le monument de Coligny. Elle s'honore de la souscription d'un historien illustre, M. Mignet, dont l'adhésion est la meilleure réponse à de tristes calomnies. J. B.

La Société de l'Histoire du Protestantisme français, répondant à un vœu plus d'une fois exprimé, tiendra sa trentième assemblée annuelle dans un des principaux centres historiques de province. La date de cette solennité sera ultérieurement fixée.

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

NOTE POUR LE RELIEUR

Par suite d'une faute d'impression, les feuilles 16, 17, 18 (pages 241 à 288), de l'année 1882 du Bulletin du Protestantisme portent les signatures 22, 23, 24, et la pagination 337 à 384,

Le relieur est prié d'insérer ces trois feuilles entre la feuille 15 qui finit à la page 240 et la feuille 19 qui commence à la page 289.

32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N 4.— 15 Avril 1883

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie.
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

MOTTEROZ, Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Laurent de Normandie, par M. Jules Bonnet..... 145

DOCUMENTS

Arrêt du Parlement de Paris contre Laurent de Normandie et divers inculpés d'hérésie (7 sept. 1552)... 158

Le Protestantisme en Vivarais (1734-1735)..... 161

Inhumation des protestants de France au XVIIIe siècle 168

MÉLANGES

Un grand artiste protestant en Lorraine, par M. Jules Bonnet..... 173

Description d'un méreau inédit de la communion réformée, par M. E. Delorme..... 182

VARIÉTÉS

L'amiral Coligny jugé par le duc de Saint-Simon.... 187

PROCÈS-VERBAUX

CHRONIQUE. Concours.....189 191

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix-huit premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 54 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE, par A. Roget. Tome VII, in-12. 1e livraison.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

ÉTUDES HISTORIQUES ET LITTÉRAIRES SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, par Eug. Réaume. 1 vol in-8°. Prix : 7 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

LAURENT DE NORMANDIE[1]

L'an 1552-1553 fut marqué par un procès qui eut un douloureux retentissement en Suisse. Cinq jeunes Français instruits à l'École de théologie de Lausanne et consacrés au saint ministère, retournant dans leur patrie, furent arrêtés à Lyon, sans avoir « aucunement dogmatisé en route, » et condamnés à périr sur un bûcher. Au premier bruit de leur arrestation l'Église de Genève s'émut et leur prodigua, par la voix de Calvin, les témoignages les plus sympathiques[2]. Elle fit plus et tenta de les sauver par une intervention des cantons auprès de Henri II. Deux députés, Laurent de Normandie et Nicolas Colladon se rendirent successivement à Berne et à Lyon pour l'accomplissement d'une secourable mission dont on trouve la trace dans les registres des Conseils et dans la correspondance

1. Voir le dernier numéro du *Bulletin*, p. 97. Lisez à la note 2 de la page 98 : 1537 ; et page 105, dernière ligne : *enjoignant* au lieu de : *enseignant*.

2. *Lettres Françaises*, t. I, p. 340, 371, 382.

des réformateurs. Le 30 mai 1552, Farel écrit à Calvin : « Dès que Normandie et Colladon seront de retour, n'oubliez pas de me dire s'ils ont obtenu quelque succès[1]. » Calvin, de son côté, écrit à Bullinger : « Les deux amis que vous avez vus dernièrement ne sont pas encore de retour. Puissent nos pauvres frères ressentir quelque soulagement de leur voyage! Mais peut-on l'espérer lorsque, depuis quinze jours, trois nouveaux confesseurs ont été plongés dans les cachots[2]? »

Les démarches des Cantons eurent pour seul résultat la prolongation d'un procès où l'acharnement des juges ne fut égalé que par la constance des victimes. Le 16 mai 1553 vit se consommer sur la place des Terreaux le douloureux sacrifice qui demeure une des grandes pages de la Réforme, et qui consterna ses disciples sans refroidir leur zèle. Aux cinq étudiants de Lausanne succédèrent d'autres victimes, Mathieu Dimonet, Denis Peloquin, Louis de Marsac, Etienne Gravot, non moins fermes devant la mort. Le sombre génie de l'inquisition semblait avoir pris possession de notre pays. Il n'était bruit que de sentences de mort rendues contre les hérétiques. Des bûchers s'élevaient presque partout. Noyon eut le sien. Le 7 septembre 1552, le Parlement de Paris rendit un arrêt qui condamnait (heureusement par défaut), Laurent de Normandie et huit autres personnes suspectes comme lui d'hérésie, à être traînés sur la claie et brûlés sur la place du Marché, comme coupables d'être sortis du royaume pour se retirer dans un des principaux foyers *de peste lutérique*[3]. La sentence ne fut exécutée qu'en effigie. Peu de jours après une de ces bandes d'impériaux qui ravageaient alors la Picardie, entrait à Noyon et y mettait le feu. « Sachez, écrit Calvin à Ambroise

1. « Ubi redierit Normandius, opto scire ut successerit ei et Colladono. » Farellus Calvino, 30 mai 1152. *Opera*, t. XIV, p. 327.)

2. « Utinam aliquid levationis sentiant pii fratres !... » Calv. Bullingero, Pentecostes 1552. (*Opera*, t. XIV, p. 330.)

3. On lira plus loin le texte de cet important arrêt publié pour la première fois, avec les observations qu'il comporte.

Blaurer, que je survis à ma patrie, ce que je n'aurais jamais pu croire[1]; la ville où je suis né a été détruite entièrement par les flammes. Chaque jour nous sommes réduits à apprendre de nouveaux désastres qui domptent si peu l'orgueil du roi de France qu'il n'a jamais plus audacieusement insulté notre Dieu[2]. »

Le réformateur revient sur ce sujet dans une autre lettre : « On m'écrit, dit-il, pour me signaler un phénomène étrange. La maison de mon père demeure seule debout dans la ville réduite en cendres ; on ajoute : *Je ne doubte pas que Dieu n'ait voulu laisser ce tesmoignage contre ceux de nostre ville lesquels huit ou dix jours auparavant avaient bruslé en effigie Monsieur de Normandie et le reste*[3] ». Quelle n'eût pas été l'amertume des sentiments qui se pressaient dans l'âme des réfugiés à ces tristes nouvelles, s'ils n'avaient été soutenus par de plus hautes pensées, et par la ferme espérance d'une patrie meilleure qui n'a rien à redouter de la fureur des hommes!

Une lettre de Calvin au roi d'Angleterre contient la mention d'un « seigneur français détenu prisonnier à Paris pour quelques lettres escriptes de luy à un ami, *lequel estoit lieutenant royal de la ville de Noyon et s'est retiré par decà*[4]. » On ignore le nom de cet ami de Laurent de Normandie, qui dut peut-être sa délivrance à l'intervention du jeune roi trop tôt ravi à l'amour de ses sujets. C'est à ce prince que Calvin dédiait ses *quatre sermons fort utiles pour le temps présent*, et qu'il écrivait : « C'est grand'chose d'estre Roy, mesme d'un tel païs. Toutefois je ne doubte pas que vous n'estimiez sans comparaison mieulx d'estre chrestien. C'est donc un privilège inestimable que Dieu vous a faict, Sire, que vous soyez

1. « Interea quod nunquam fore putassem, *vivo patriæ meæ superstes*. Urbs enim e qua natus sum tota nuper incendio consumpta est... » Calvinus Ambrosio Blanrero, 19 nov. 1652 (*Opera*, t. XIV, p. 412).

2. « Ut nunquam superbius deo insultaverit. » *Ibidem*.

3. Calvinus ignoto, 15 februarii 1553 (*Opera*, t. XIV, p. 477).

4. Lettre du 12 mars 1553. *Lettres Françaises* de Calvin, t. I, p. 374, 375.

Roy chrestien, voire que luy serviez de lieutenant pour ordonner et maintenir le Royaulme de Jésus-Christ en Angleterre[1] ».

L'avènement de Marie Tudor et la restauration du catholicisme en Angleterre rendirent plus critique la situation des protestants français. Les tristes évènements survenus en Picardie interdisaient tout espoir de retour aux réfugiés de cette province. Laurent de Normandie suivit avec un ardent intérêt la lutte de Calvin contre le parti des Libertins et se réjouit de son triomphe définitif (Juillet 1555)[2]. Le 1er octobre de l'année suivante, il prêta serment comme avocat, et joignit à cette profession le commerce des livres qui n'était pas moins honoré dans la cité calviniste. Les presses de Genève rivalisaient d'activité avec celles de Bâle, et les noms de Crespin, de Badius, de Robert Estienne étaient partout connus dans le monde savant. Crespin avait déjà publié plusieurs éditions de son *Histoire des Martyrs* qui allait s'augmentant chaque année avec les épreuves infligées à la Réforme française. L'olivier de Robert Estienne, dont chaque rameau retranché devient un arbre, était le sublime symbole de la propagande évangélique dans toutes les contrées de l'Europe. Les *Commentaires* de Calvin n'étaient pas lus avec moins de faveur que son *Institution* également répandue dans les deux langues. L'activité de Laurent de Normandie semble s'être concentrée sur les écrits du réformateur, son compatriote et son ami. Le 17 septembre 1557, il demande, avec Philibert Grené, un privilège de six ans pour impression des *Commentaires* de Calvin sur les Évangiles et les Épitres de saint Paul. Le Conseil répond qu'il accordera un privilège de trois ans « *si monsieur Calvin est d'accord.* » En mai suivant nouvelle re-

1. Au roi d'Angleterre, 4 juillet 1552 (*Lettres Françaises*, t. I, p. 347).

2. La collection des procès criminels contient plusieurs consultations de quatre jurisconsultes français concluant à la peine de mort contre les principaux complices d'Ami Perrin. Laurent de Normandie et Germain Colladon sont au nombre des signataires. (Heyer, *Notice*, p. 408, note 1.)

quête de Laurent de Normandie pour les *Sermons* sur la Nativité de Jésus-Christ, et les *Épitres* à Timothée. Conrad Badius est chargé de l'impression et obtient la confirmation du privilège. Le Conseil se montre généralement favorable aux demandes de l'ancien préfet de Noyon, et nomme des arbitres quand il y a des intérêts en litige[1].

L'imprimerie était une branche très importante de l'industrie genevoise. Elle était réglée par des ordonnances dont une, celle du 15 juin 1563, fournit les noms de quinze imprimeurs bourgeois occupant vingt-six presses et de huit étrangers qui en occupaient neuf. Jean Crespin et Henri Estienne ont chacun quatre presses ; François Perrin est autorisé à en tenir deux pour Laurent de Normandie qui plus tard en obtient quatre, « attendu qu'il a plus avancé l'imprimerie que point des autres, *et y a beaucoup perdu.* » Le papier est l'objet des règlements les plus minutieux de la part du Conseil : « Il est défendu expressément à tous marchands de n'en faire venir aucun qui ne soit qualifié comme il s'en suit, à peine de confiscation : c'est qu'il porte la marque particulière, tant sur les feuilles comme sur les rames, de l'ouvrier par lequel il aura esté faict, afin qu'il puisse estre discerné ; item, qu'il soit bien façonné, blanc et bien colé, comme appartient, bien tiré et compté, non cassé, et de poids comme il a esté faict de tout temps[2]. » L'ordonnance entre ici dans les détails d'une réglementation qui peut paraître excessive, mais dont on ne saurait contester l'efficacité devant ces belles éditions genevoises qui n'ont pas ressenti l'injure du temps, et qui sont l'ornement de nos bibliothèques par leur perfection typographique.

Les registres des notaires fournissent de précieux renseignements sur les affaires qui occupaient Laurent de Normandie, et particulièrement celles qui avaient trait à la librairie. C'est ainsi que, le 7 juillet 1563, il reçoit de Bernardin de Can-

1. Heyer, *Notice*, p. 408, 409.
2. *Ibidem*, note 1 de la page 410-412.

dolle, caution de Jean Bourdeau de Châtellerault, 68 livres, 10 sous, pour vente et délivrance de livres d'impression; le 6 décembre suivant il remet à Jacques Bernard et Antoine Valleau, habitants de Genève, 17 tonneaux et 4 balles de livres, *pour les conduire, vendre et distribuer au pays de France;* une commission analogue est donnée, le 15 du même mois, à Louis Lavaud, natif du Hâvre de Grâce, pour expédition, vente et distribution de livres *au mieux que faire se pourra*. En 1566, acte de partage entre Laurent de Normandie et divers, pour achat de 1300 exemplaires du livre de M. Calvin, en latin, sur le prophète Jérémie, imprimé par Crespin et vendu par Ch. de Jonvilliers, secrétaire du réformateur. La même année l'ex-préfet de Noyon traite avec François Estienne pour 863 Bibles in 8°, de la lettre nommée *la non pareille,* à raison de 8 sols la pièce. Parmi ses correspondants on remarque des libraires de Lyon, de Reims, de Metz, de Beziers, de Sisteron, et de diverses localités de Languedoc et de Provence[1]. Le commerce des livres si dangereux avant 1560, offrait alors plus de profits et moins de périls. On songe à ces héroïques colporteurs franchissant la frontière sous François Ier et Henri II, avec un ballot de volumes prohibés et n'ayant en perspective que l'horreur des cachots, ou les flammes du bûcher consumant à la fois l'homme et le livre!

Le règne de François II dominé par les Guises marqua l'apogée de la persécution. L'avènement de Charles IX sous la tutelle de Catherine de Médicis, et le ministère du chancelier l'Hôpital, parurent inaugurer des jours meilleurs. Le colloque de Poissy fut un premier pas dans la voie de la tolérance. Laurent de Normandie suivit de près Th. de Bèze à Paris[2]. Le but

1. Voir pour plus de détails la *Notice* de M. Heyer qui a puisé aux sources, les registres du Conseil et les actes notariés. D'assez nombreux emprunts de Laurent de Normandie ont sans doute pour but d'élargir le champ de ses opérations commerciales. Parmi ses créanciers on remarque le célèbre sculpteur lorrain Ligier Richier, alors retiré à Genève (13 février 1566).

2. Il est mentionné pour la première fois dans une lettre de Th. de Bèze, de Saint-Germain, 25 novembre 1561 : « Superest unus Normandius noster de quo

de son voyage était la restitution des biens qui lui avaient été confisqués, dix ans auparavant, par sentence du parlement de Paris. Il était porteur d'une lettre de recommandation de Calvin pour la reine de Navarre, et il trouva le plus gracieux accueil auprès des princes protestants réunis à Saint-Germain. Il revit Noyon qui se relevait lentement de ses ruines; mais il ne pouvait trouver qu'à la cour les hautes protections dont il avait besoin pour obtenir justice. Le légitime souci de ses affaires se mêla pour lui aux graves préoccupations qui absorbaient alors les esprits. Un journal écrit de sa main évoque les souvenirs du colloque de Poissy et du premier entretien de Th. de Bèze avec Catherine de Médicis, devant d'illustres témoins, en y ajoutant quelques détails dignes de l'histoire. La scène se passe à Saint-Germain, le 23 août 1561 : « Dès que Bèze eut cessé de parler, la reine dit n'avoir rien entendu qu'elle n'approuvât entièrement. — *Voilà donc madame*, reprit Bèze, *ces sacramentaires que l'on a traités avec tant de rigueur!* — La reine dit que l'on devait mieux augurer de l'avenir. — *En attendant*, dit Bèze, *nos frères sont morts; n'eût-il pas mieux valu épargner le sang innocent?* — La reine se tournant alors vers le cardinal de Lorraine, lui dit : — Qu'en pensez vous, monsieur le cardinal? — Le bonhomme (*bonus vir!*) rougit et ne trouva rien à répondre[1]. »

scribam; *accepi hodie ipsius litteras* » Laurent de Normandie était sans doute alors à Noyon. Son nom revient dans une autre lettre de Th. de Bèze, du 16 décembre 1561 : « *Normandius jam mecum est.* » (*Opera*, t. XIX, p. 133, 178). Il repartit à la fin de mars 1562 pour Genève.

1. Je reproduis ce curieux dialogue d'après la relation de Laurent de Normandie qui tenait assurément ces détails de Th. de Bèze lui-même :

« Ubi finem fecit Beza, erupit Regina in hanc vocem se nihil observasse quod non amplecteretur. Ille autem excepit : En, Domina, vestros sacramentarios in quos tantopere sœvitum est! Cum illa meliorem spem faceret, prosequutus est Beza : Interim mortui sunt illi; atqui parcendum erat sanguini innoxio! Tunc conversa ad cardinalem. Quid dicitis, domine cardinale, inquit. Bonus vir pudore subticuit. »

Summa rerum quæ acta sunt in aulâ... a 22 Augusti ad 14 septembris (Manu Normandii). Bibl. de Gotha, vol. 404, f° 150.

Le cardinal savait mieux que personne à quoi s'en tenir sur les croyances de ceux dont Th. de Bèze plaida si éloquemment la cause à Poissy; mais l'ambition étouffait en lui tout autre sentiment, et sous des formes polies, caressantes, il cachait une astuce profonde, une âme froidement cruelle. Son intolérance, associée aux mœurs les plus légères, n'avait pas, comme celle du vieux cardinal de Tournon, la conviction pour excuse. La proclamation de l'Édit de Janvier n'eut pas d'adversaire plus déclaré que lui. Le massacre de Vassy, prémédité à Joinville[1], précipita le cours des événements, et Laurent de Normandie, déçu dans ses plus chères espérances, n'eut plus qu'à reprendre le chemin de Genève.

Il voulut du moins visiter, à son retour, la pieuse princesse qui n'était pas moins vénérée en France qu'en Italie, et qui depuis tant d'années, entretenait un commerce épistolaire avec Calvin. Il fit une halte au château de Montargis qui allait sitôt devenir « l'Hôtel Dieu des pauvres persécutés » dans le sombre horizon des guerres civiles. Voici en quels termes l'aumônier de la duchesse de Ferrare, François de Morel, mentionne son passage dans une lettre au réformateur : « Notre ami Laurent de Normandie nous a fait un extrême plaisir en venant nous voir dans l'itinéraire de son retour à Genève. Je lui laisse le soin de vous dire l'accueil qu'il a reçu de l'illustre princesse qui n'est jamais plus gracieuse que pour ceux qu'elle sait vous être particulièrement chers[2]. » La visite de Laurent de Normandie fut une courte diversion aux douloureuses pensées qui assiégeaient alors la duchesse. Elle déplorait le sang versé à Vassy, sans pouvoir innocenter son gendre, François de Guise, de l'odieux guet-apens[3] !

Laurent de Normandie dut rentrer à Genève vers le milieu d'avril 1562. Dans une lettre du 5 de ce mois à Calvin, Th. de

1. Voir notre étude sur ce sujet (*Bull.*, t. XXXI, p. 49 et 97).

2. Est hoc illi consuetum ut in eos se propemodum effundat quos tibi caros esse putat... » Morellanus Calvino, 3 cal. Aprilis 1562 (*Opera*, t. XIX).

3. *Ibidem*. Même lettre, et *Bull.*, t. XXXI, p. 107, note 2.

Bèze que retenait en France le cours des événements, s'étonne d'être sans nouvelles de lui et ajoute : « J'ai recommandé au chancelier lui-même et à tous nos amis l'affaire des pupilles de notre ami commun. Mais que peut-on espérer dans ces temps orageux, lorsque le chancelier lui-même est le premier exposé aux coups de la tempête ? Dieu veuille que je puisse bientôt vous annoncer de meilleures nouvelles[1] ! » Les pupilles ici mentionnés étaient sans doute les fils de Guillaume de Trie, sieur de Varennes, petit-fils par leur mère de Guillaume Budé, que leur père mourant avait recommandés à Calvin dans une scène d'une pathétique grandeur[2]. Ils ne pouvaient avoir de plus digne tuteur que Laurent de Normandie.

Nous touchons aux derniers jours du réformateur dont Normandie fut le mélancolique témoin. Pénétrons dans cette demeure de la rue des Chanoines[3] consacrée par les religieux travaux et les suprêmes pensées de l'homme qui ne parut jamais si grand que dans les souffrances d'une longue maladie et devant la mort. Autour de lui sont rangés les fidèles disciples que le flot des révolutions du siècle a poussés à Genève pour assister à une des plus étonnantes transformations que présente l'histoire; Jonvilliers, Budé, Th. de Bèze, Colladon, le marquis de Vico, Normandie, et bien d'autres qui vénéraient Calvin comme un père. Couché sur un lit de douleur qu'il ne peut quitter que par instants, il dicte encore ces lettres qui font l'admiration de son secrétaire, et revoit les derniers écrits qu'il a composés pour l'édification de l'Église. Laissons ici parler Th. de Bèze :

« Parmi tant de maladies c'est une chose étrange que cette vivacité d'esprit en estoit plustot empeschée que diminuée et

1. « Negotium pupillorum communis nostri amici commendavi ipsi Cancellario et amicis... Utinam brevi possim meliora scribere ! » Beza Calvino, 5 aprilis 1562 (*Opera*, t. XIX, p. 384).

2. *Récits du* XVIe *siècle*, p. 149, 170.

3. Elle correspondait au numéro 122 actuel, devenu le siège d'établissements catholiques (Heyer, *De la demeure de Calvin*).

cette dextérité de jugement nullement altérée. Il y avoit seulement ce mal que le corps ne pouvoit suivre l'esprit encore qu'il s'efforçait parfois jusques à ce qu'il fut tellement pressé d'une courte haleine qu'à grand'peine pouvoit-il porter le mouvement de deux ou trois pas. Les médecins faisaient tout devoir, et luy de sa part suivoit leurs conseils à toute rigueur, nonobstant ses douleurs et tant de maladies impliquées. Mais c'estoit en vain, comme toujours aussy il disoit regardant le ciel et disant souvent ces mots : *Seigneur jusques à quand?* »

C'est dans cet état que Calvin prit congé des Seigneurs de Genève et qu'il adressa aux ministres ses admirables adieux, les plus grandes paroles, peut-être, qui soient tombées d'un lit de mort. Le 25 avril 1564, il dicta son testament et désigna comme exécuteur Antoine Calvin son frère, et spectable Laurent de Normandie, celui que Th. de Bèze appelle : *Son ancien et perpétuel amy*[1]. Plusieurs semaines de souffrances stoïquement supportées et adoucies par les témoignages de la publique affliction, séparaient le réformateur du repos éternel dans lequel il entra, le 27 mai au soir, au moment où le soleil s'inclinant à l'horizon, éclairait de ses derniers feux la vallée du Léman, symbole expressif de la grande lumière qui venait de s'éteindre dans le ciel de l'Église.

Laurent de Normandie ne survécut que peu d'années à l'homme qui laissait un si grand vide au sein de la république genevoise et de cette cité spirituelle qui n'a pas de frontières. Toujours préoccupé d'obtenir, sinon pour lui du moins pour ses enfants, une juste réparation dans son ancienne patrie, il fit en 1565, un nouveau voyage en France, dans l'intervalle qui sépara la première guerre de religion de la seconde. Il était porteur d'une lettre de Th. de Bèze pour la reine de Navarre ainsi conçue :

« Madame, je vous prie vous ressouvenir d'un personnage nommé Laurent de Normandie, qui vous fut recommandé par

1. Discours de Th. de Bèze sur la vie et la mort de Jean Calvin.

feu mon bon père monsieur Calvin, lorsque vous estiez à Saint-Germain, *avant ces derniers troubles*, pour ce qu'il avoit besoin des lettres du Roy afin de rentrer en ses biens desquels il avoit été spolié pour s'estre retiré par deça. Outre qu'il estoit, longtemps a, serviteur du feu roy vostre père en estat de mestre des requestes, auquel estat mesme il a esté continué par le feu roy vostre mary, et par vous aussi, madame; je sais que estant lieutenant de Noyon, il a tousjours manié grands affaires concernant le dit feu roy en Picardie, et depuis estant par deçà, par l'espace de seize ans, il s'est tellement gouverné que je ne ferois jamais difficulté de répondre de sa prud'homie, expérience et diligence[1]. »

C'est sans doute à ce voyage entrepris sans grand succès, dans des temps difficiles, que se rapporte un testament du 6 septembre 1565, dont voici le début : « A esté présent noble et spectable Laurent de Normandie, docteur ès droit et bourgeois de Genève, lequel autant que les confusions et troubles qui règnent en France où il espère ce jourd'hui s'acheminer et y faire un voiage, s'il plaist à Dieu de l'y conduire, et *que la fragilité de ceste vie présente et les périls desquels les enfants de Dieu se sentent continuellement environnés l'admonestent de penser de plus près à la mort*, combien que, grâce à Dieu, il se sente en bonne et entière santé d'esprit et de corps, a faict la déclaration qui s'en suit pour pourveoir à ses petits affaires, afin que advenant son trespas sans en avoir disposé, aulcun discord ne soit esmeu entre sa femme et ses enfants[2] ».

De son premier mariage Laurent de Normandie avait deux

1. Lettre du dernier juin (1565). Galiffe, *Notices généalogiques sur les familles genevoises* (t. II, p. 527). Laurent de Normandie est chargé de payer la pension du jeune Henri de Nemours-Rohan, neveu de la reine de Navarre, envoyé à Genève pour ses études.

2. Pièce citée par Heyer, p. 420 de sa *Notice*. Le 12 juin 1567, Laurent de Normandie demande la permission de faire « un nouveau voyage en France pour ses urgentes affaires. » (*Ibidem*, p. 418.) On ne sait rien de ce voyage qui demeura peut-être un simple projet, à la veille de la seconde guerre civile.

fils, Jean et Salomon, auxquels il laisse avec l'avoir de leur mère, Anne de la Vacquerie, » tout ce qui peut leur estre encore deu ès villes et prevostés de Noyon, Chauny, Mondidier et Roye. » Il donne à sa fille Marie, du second lit, 5000 livres, puis partage inégalement sa fortune entre les enfants déjà nommés et ses deux derniers fils David et Théodore. Il lègue à leur mère, Anne Colladon, avec qui il était en communauté de biens, 200 livres de pension, avec 100 francs de meubles, au cas où elle se remarierait. Enfin il nomme exécuteurs testamentaires, Germain Colladon, oncle de sa femme, et Antoine Calvin « son plus ancien et esprouvé amy[1] ». Chose digne de remarque, celui-ci, de son côté, par ses volontés dernières, léguait à son fils Jean deux coupes d'argent, dont une provenant de Laurent de Normandie, qu'il donnait pour conseil à sa femme, le priant « de vouloir continuer envers eux la bonne amytié et affection qu'il luy a portées[2]. » Le vœu d'Antoine Calvin ne devait pas s'accomplir. Des deux amis invoquant par testament l'appui l'un de l'autre, Laurent de Normandie fut le premier enlevé. Il succomba, le 14 mars 1569, à une attaque de la peste qui faisait alors de nombreuses victimes en Suisse[3].

Avec lui disparut un des membres les plus distingués de cette émigration française qui donna tant de citoyens éminents à Genève, leur patrie adoptive. Par une singulière fatalité Laurent de Normandie le plus en évidence de tous par les publics témoignages de l'amitié du réformateur, est peut-être le moins connu par la perte des correspondances qui nous auraient initié à une connaissance plus intime de sa vie. Son portrait, que j'ai plus d'une fois contemplé à Beaulieu, près Rolle, dans une demeure bien digne de le conserver, surnage seul

1. Registres de Ragueau, notaire, cités par Heyer, *Notice*, p. 421.

2. Testament d'Antoine Calvin du 22 mars 1569, *Notice*, p. 422.

3. « Monsieur de Normandie, demeurant prés saint-Pierre, *apporté mort de peste*. » Telle est l'unique mention qu'on lit, sous la date du 14 août 1569, dans un cahier du cimetière de Plainpalais (Heyer, *Notice*, p. 421.)

dans le naufrage des documents précieux qui ont sans doute emporté leur part de révélations. Tout en gardant son mystère, il reçoit peut-être quelques clartés des fragments que j'ai réunis dans cette étude, et de la préface du livre *des Scandales*, le meilleur titre de Laurent de Normandie aux yeux de la postérité[1].

JULES BONNET.

1. La famille de Normandie s'est éteinte à Genève dans les plus honorables emplois; une branche s'est établie en Hollande, puis en Pensylvanie. La dernière personne de ce nom, Marie-Françoise de Normandie, épousa en 1766 Gabriel-Antoine Eynard, aïeul de notre regretté ami, M. Charles Eynard, possesseur du portrait mentionné ci-dessus (*Bull.*, t. XXV, p. 480).

DOCUMENTS

ARRÊT DU PARLEMENT DE PARIS

CONTRE LAURENT DE NORMANDIE ET DIVERS INCULPÉS D'HÉRÉSIE

7 SEPTEMBRE 1552

Il est superflu d'insister sur l'importance d'un document que l'on peut considérer comme une page, ignorée jusqu'ici, de l'histoire du Protestantisme dans la ville natale de Calvin, et de son vivant. Les personnages qui y sont nommés, parmi lesquels figurent un certain nombre de femmes, sont les premiers membres de la congrégation évangélique qui se réunissait dans la maison de Laurent de Normandie, et qu'allait sitôt disperser l'orage de la persécution. On remarquera parmi eux un nommé le Balafré, *porteur de livres*, Nicolas Picot, *drapier*, qui devint la souche d'une famille distinguée à Genève, et deux *prédicants*, Mourrault et Abel. Le premier était chanoine d'Amiens; le second ne doit pas être confondu avec Abel Poupin, ministre genevois, et prédicateur de la Réforme à Issoudun.

Voici du reste comment s'exprime Calvin au sujet de l'arrêt du Parlement de Paris contre ceux de ses compatriotes qui partageaient sa croyance : « La curie parisienne a montré une ridicule frayeur (*ridiculum stuporem*) en ne faisant aucune mention de moi pour citer Abel, et le déclarer convaincu d'hérésie, s'il ne comparaissait à Noyon. La chose me semblerait incroyable, si je n'avais sous les yeux l'arrêt sur parchemin copié par des amis. Chose digne de mémoire les magistrats ayant fait afficher, sur une table d'airain, au beffroi de la ville, la sentence du Parlement comme une tache d'infamie perpétuelle pour Laurent de Normandie, cette tour a été réduite en cendres avec les bâtiments voisins. Que l'on me rende ma tour, a dit Normandie, ou je ferai opposition ! » (*Exequutioni se intercedere donec suam arcem restituerint.*) Calvinus ignoto, 13 februarii 1553 (*Opera*, t. XIV, p. 477).

Veu par la Court les deux extraitz faictz le IIIe jour d'Aoust dernier

passé par Me Loys Gayaut conseiller en icelle, commissaire par elle commis en ceste partie des Informations cy devant faictes tant par Frère Mathieu Orry, Inquisiteur de la Foy, que Me Antoine de Mouchy, docteur en theologye, chanoyne de Noyon, commis dudit Orry, es moys d'Aoust, Octobre et Novembre mil Vc L, en ce qui sert contre Lorens de Normandie et ces consors denommez esdictes Informations, — le décret de prise de corps et adjournement a troys briefz jours donnez par ledict Me Loys Gayaut le xxie Jour de Juing dernier contre lesdicts Laurens de Normandie cy devant lieutenant de Noyon, Christofle Le Fèvre, Barbier, Lancellot de Montigny et sa femme, et autres nommez au dict décret, — l'exploit et exécution d'iceluy decret pour le regard dudict adjournement a troys briefz jours, tant par Jehan Massat que Jehan de Neuville, sergens au balliage de Vermendoys, les troys de faulx obstanz les iv, viii et xiies jours de Juillet contre les dictz Me Laurens de Normandie, Lancellot de Montigny, la femme dudict Lancellot, Maistre Christofle Le Fèvre[1], Barbier, Marguerite, vieille femme de Gillet Cullot, Jacques Bernardy, Marguerite Martine femme dudict Bernardy, Catherine de Sainct Pol, vefve de Ponthus, Martine Claude, Martine Mariette, Martine fille de ladicte, Catherine Cornille de Villette, Nicollas Neret, Jacqueline Esgret, femme dudict Neret, Pierre Labbe, un nommé Le Balafré, porteur de livres, Nicollas Picot drappier, et Claude Du Pré, — lesdicts recollemens faictz par ledict Gayaut le xxiie Juillet dernier des tesmoings examinez esdictes Informations, les conclusions du Procureur général du Roy, auquel le tout a este montré et communiqué par ordonnance de ladicte Cour, et tout considéré.

Il sera dict que lesdicts defaulx ont été bien et deuement obtenuz et au moien et par vertu d'iceulx, ladicte Court a adjugé et adjuge audict Procureur général, demandeur a l'encontre desdicts deffaillans tel proffict. — C'est assavoir qu'elle a déclaré et déclare iceulx defaulx et deffaillans attaintz et convaincuz du crime de leze Majeste divine par eulx commis, pour eulx estre substraitz et retirez de la ville de Noyon, et eulx retirez volontairement en la ville de Genefve, ville suspecte et réceptuele[2] aux suspectz et infantz du crime d'heresie, pour en icelle vivre comme les autres Infidelles, contre

1. Le ms. porte Lefevye, mais c'est évidemment une erreur du copiste.
2. N'est-ce pas *réceptacle* qu'il faut lire?

les ordres et constitutions de nostre mere saincte Eglise et contre les sainctz sacremens d'icelle, commetans par ce moyen volontaire defection et desertion de la Foy, — dont ilz sont chargez par lesdictes Informations — et pour réparation dudict crime, ladicte Court a condemné et condemne lesdictz Me Laurens de Normandie, Lancelot de Montigny, Me Christofle Le Fèvre, Jacques Bernardy, Cornille de Villette, Nicollas Neret, Pierre Labbe, le Balafré, Nicollas Picot et Claude Du Pré, déserteurs et deffaillans, a estre trainez sur claies, si aprehendez peuvent estre, sinon par figure, depuis les prisons Royaulx dudict Noyon, par les rues de la dicte ville, et en chacun carrefour d'icelle et autres lieux acoustumez, à faire criz et publications, estre faict lecture de ce présent arrest. Et ce faict, estre trainez jusques en la Grande Place et Marché Public de ladicte ville, et illec a potences qui pour ce fere y seront planctées, mesmement à l'endroit auquel de toute ancienneté avoit acoustumé estre le Carcan de ladicte ville, auquel ont esté pendues les ymaiges et crucifix prises et arrachées aux croix estans aux cimetières des eglises parrochialles de la dicte ville de Noyon, — ausquelles potences seront les dictes figures pendues — et les dicts de Normandye, de Montigny et autres dessus nommez, ars et bruslez par figure — et a déclaré et déclare tous et chascuns leurs biens tant meubles que immeubles confisquez au Roy — et oultre ordonne la dicte Court que ce présent arrest, ensemble execution d'icelluy seront inculpez et escriptz en grosse lettre en une table d'érain qui sera mis et attaché en lieu éminent au devant du beffroy de ladicte Ville de Noyon ou aultre lieu plus éminent, pour perpetuelle mémoire dudict crime et exemple a ceulx qui sont infectz de la peste Luterique. — Et au surplus ordonne la dicte Court que les nommez, Adrian Censier, un nommé Philippes qui a demeuré chez Nicollas — gouverneur, un prédicant nommé Mourrault, chanoyne d'Amyens, un nommé Simon Marchant, un nommé Me Abel prédicant, Joseph Mercier et sa femme, un nommé le Prevost d'Orbel, sa femme et enfens, un nommé Anthoine Bachelier, et un nommé Gilles Reyaulme, estre prins au corps quelque part qu'ilz pourront estre trouvez, et iceulx estre mennez soulz bonne et seure garde es Prisons de Noyon, pour illec ester a droict sur les cas dont ilz sont chargez par les dictes Informations. Et ou prins et aprehendez ne pourront estre, ordonne la dicte Court qu'ilz seront adjournez a troys briefs jours a comparoir en personne en ladicte

Court sur peyne de banissement du Royaulme, confiscation de corps et de bien et d'estre attaintz et convaincus des cas a eulx imposez, pour respondre audict substitut dudict Procureur general aux fins et conclusions qu'il vouldra contre eulx prendre et élir e et procéder en oultre, comme de raison : Et ordonne ladicte Court tous et chascuns leurs biens meubles estre prins par bon et loyal inventaire, et iceulx avec leurs autres biens immeubles estre saisiz et mis entre la main du Roy et iceux estre regiz et gouvernez par bons et suffisans commissaires qui en scachent rendre bon compte et reliqua quant et à qui il apartiendra et ce jusques à ce qu'ilz ayent obéy a justice et que par ladicte Court autrement en ait esté ordonné. — Et pour fere mettre ce présent arrest a exécution selon sa forme et teneur, ladicte Court a enjoint fere mettre ce présent arrest à exécution de poinct en poinct selon sa forme et teneur et d'en certiffier la Court dedans quinze ans apres l'exécution dudict arrest.

Prononcé le VIIe Septembre M vc LII.

M. Lemaistre.

Gayaut.

Archives nationales, X^18, 112 (non paginé).

LE PROTESTANTISME EN VIVARAIS[1]

1734-1735.

Lettre de mademoiselle Madelon Fuzier sur l'évasion de mademoiselle Coulongin et sur le triste sort de sa plus jeune sœur qui est actuellement détenue dans un couvent du Saint-Esprit.

Du 22 août 1734.

Monsieur, puisque vous souhaitez de savoir des nouvelles de mes pauvres sœurs, je vous en donnerai avec bien du plaisir ; je vous dirai que ma sœur Coulongin[2] est présentement en liberté par la

1. Les touchantes lettres qu'on va lire se rattachent tout naturellement aux communications antérieures (*Bull.*, t. XXX, p. 117), sur le même sujet.

2. Antoinette de son nom de baptême.

grâce de Dieu. Elle s'évada du couvent d'Aubenas, le troisième de ce mois, fort heureusement, ayant sorti d'une fenêtre qui a pour le moins 36 pieds de hauteur. Elle est présentement avec monsieur votre frère et monsieur Dubos; ce dernier a été l'auteur de son évasion. Il me fit l'honneur de me venir voir dès son arrivée à ma campagne, et nous fîmes ce complot, lequel a très bien réussi avec le secours de Dieu, de monsieur Peirot et d'un autre monsieur que je ne vous nomme pas. Ces deux messieurs firent ce coup et amenèrent la voiture; à Dieu en soit rendu grâces.

A l'égard de celle du Saint-Esprit[1], je voudrais bien vous en pouvoir dire la chose. Mais, je n'ai que de mauvaises choses à vous en apprendre à mon grand regret. Je vous dirai que je fus la voir il n'y a pas longtems; il me fut impossible de pouvoir lui parler. Tout ce que je pus faire, ce fut de lui bailler quelques billets et d'en recevoir quelqu'un de sa part, mais bien en cachette. Voici le premier quelle me bailla, que je vous couche ici pour vous déplorer son malheur.

Premier Billet.

« Je vous écris ceci pour vous faire savoir comment tout se passe; je suis bien en peine; on me dit de dire mes doutes et ce qui me fait de peine, surtout sur la confession et leucaristie (*sic*) et sur les paroles : « *Tout ce que vous déliverés sur la terre,* etc. *Ceci est mon corps*, etc. » Je ne sais que répondre. Vous savez, ma chère sœur, que je ne sais pas grand chose; si vous pouvez me donner quelque chose pour cela, j'aurois encore le tems de le lire; on croit déjà de mavoir un de ses jours, on me fait aller au confectional, là ou je suis bien embarassée, et c'est toujours sur la même matière qu'on me parle; jamais cela ne cesse, et des fois je pleure le tems perdu par ma faute sans pouvoir répondre. On me demande ce que je crois de ma Religion et on me presse fort de le dire; mais je ne dis rien. Tachez de me pouvoir secourir de quelque chose et mettez vous à ma place, et dites-moi ce que je ferai, si vous pouvez. J'ai peur qu'il me faille rendre; je ne puis pas faire davantage. *Depuis le matin jusqu'au soir on ne me laisse jamais en repos;*

1. Appelée Manon.

mais quoi que je le fasse je n'en croirai rien. Si vous pouviez m'écrire quelque chose ce soir je ne puis plus résister.

« Comprenez ce que je vous dis; je ne fais que pleurer voyant mon malheur. C'est delà que vient tout mon mal; je voudrois m'en sauver et laisser tout pour éviter ce pas et au plutôt; envoyez moi quelqu'un pour cela. *M. Arnufle le missionaire ne me quitte guère, le désespoir m'emporte* ».

Jugez, monsieur, si après avoir reçu cette chose, je pouvois guère être contente. Je me fis un grand effort à moi-même et je pris courage autant qu'il me fut possible pour secourir cette pauvre misérable; enfin je lui dis tout ce que je pus pour la consoler et la fortifier; mais il étoit impossible de lui mander un secours comme elle se le proposoit pour la tirer de là; aussi je ne lui promis pas cela. Voici le billet suivant qu'elle me fit après avoir reçu le mien.

Second Billet.

« J'ai lu ce que vous m'avez donné; je résisterai tant que je pourrai, mais envoyez-moi le plutôt que vous pourrez ce que je ferai. Si vous pouviez m'envoyer quelque chose de caché de ce qui se passe; si ce qu'il faille faire ce maudit pas, je pourrois avoir ma sœur ou ma cousine Grel; tachez le plutôt que vous pourrez à me sortir d'affaires ».

Voilà, mon cher monsieur, tout ce que je pus savoir et toutes les raisons qu'elle put me dire. Après mon arrivée elle m'écrivit un autre billet caché dans un pair de bas, me disant toujours la même chose; qu'on la pressoit toujours encore plus, qu'on ne la laissoit jamais un seul moment, me disant qu'on la mettoit dans des situations qu'elle ne savoit que faire et que si elle trouvait des moyens pour me faire savoir toutes choses qu'elle le feroit. Voici encore un autre billet qu'elle me mande plié dans ma gaze que j'avois oublié chez elle.

Troisième Billet.

« J'aurois fait, ma chère sœur, à la Pentecôte ce maudit pas, sans votre lettre. On ne sauroit dire la peine ou je suis, et je crois

même qu'il le faudra faire. N'en soyez pas surprise; je tarderai tant que je pourrai. Ecrivez-moi, si vous pouvez, s'il y auroit quelque espérance pour l'éviter. On voulait me faire donner ma parole et je l'aurois donnée. Mais j'attendois voir ce que vous me diriez; s'il y avoit quelque jour dans un mois, ou si non je ne puis pas tant attendre, faites vos diligences, car je suis bien en danger; ne tardez pas de m'écrire; je ne vous dis pas autre chose, seulement que je suis bien persécutée ».

Voilà son triste état et le mien aussi, n'ayant rien pu lui dire ne lui promettre. Elle a succombé, mais non pas sans regret, la pauvre enfant, *car le jour qu'elle fit cela elle resta plus de trois heures morte et prit des mouvements convulsifs de sorte qu'on la croyait morte*, à ce qu'elle a dit à mon beau-frère en venant de Beaucaire. On se réjouit beaucoup de cela et elle étoit dans la tristesse. On fit sonner les cloches, on illumina toute l'Église, on la tapissa et on fit un sermon à son sujet, croyant d'avoir fait une bonne prosélite, et on a fait une ypocrite [1].

Voilà de belles conversions. Je ne puis plus parler de cela. C'est pourquoi je finis en vous priant, monsieur, de m'accorder le secours de vos prières en sa faveur et en la mienne, et de ma pauvre mère, que cela l'a mise dans un état que je ne vous saurois dire. J'ai l'honneur d'être, monsieur, etc.

Voici une lettre de M. F. I. G. F. écrite du 14 aoust 1734 dans laquelle il me marquoit en peu de mots l'évasion de Mademoiselle Colongin.

« Pour nouvelle je vous dirai que Mademoiselle Collongin qui, comme vous savez étoit à Aubenas, s'évada le mardy troisième du couvent. Monsieur Peirot et un autre que je ne veux pas nommer y allèrent le jour et parlèrent à la demoiselle, ils lui remirent un mémoire pour lui enseigner de quelle manière elle devoit se conduire, et environ une heure avant jour ils la descendirent par une corde qu'elle tira par le moyen d'une fissele qu'on lui avoit donné.

1. Enfin elle est catholique, elle ne veut plus lire les livres protestants. Sa sœur désespère de la ramener; ceci m'a été dicté le 17e décembre 1738, par MM. Dunçive et Peirot. (Note de Court.)

Sur le moment qu'il l'eurent dessendue, ils la firent monter sur un cheval qu'ils avoient outre les leurs, et fouette cocher. Vous ne sauriez exprimer la joye de cette pauvre demoiselle et l'étonnement des bigottes du couvent Sainte-Claire. La ditte demoiselle vous salue bien.

Autre du 18 *octobre* 1734.

Nous avons à présent un régiment de milice de Mignons, qui ne sont pas aussi mignons que leur nom le porte, car ce sont de très vilaines gens. Les quatre compagnies des corps vieux qui étoient à Vernoux n'ont pas changé, il y a même apparence qu'ils passeront ici l'hiver ainsi. Les Mignons sont à Privas, à St-Pierre-Ville, au Chaylard, à St-Agrève ou à Chomerac. Vous voyez par là que nous sommes bien gardés, quoi qu'en tems de guerre; mais cela ne nous épouvante pas beaucoup, parce que nous y sommes accoutumés. Il s'est sauvé encore trois filles du couvent de Privas, savoir la Chovet du Vignal, l'Henriette de Durand de Cordier et la fille de Boissy de St-Jean-Chambre. On croyoit cette dernière dans la manche, mais elle a levé le pied. La veuve Bospoloux est relachée du Saint-Esprit; elle est à présent chez elle en liberté; je pense que cela vous fera plaisir.

Autre du 23 *février* 1735.

Nos affaires vont comme à l'ordinaire. Nous avons à présent les milices qui chagrinent bien des gens, quoi qu'elles ne soient pas fortes, car notre Paroisse n'en fait qu'un et plusieurs n'en font point.

Autre du 5 *may* 1735.

Nos affaires vont leur train ordinaire. Nos assemblées se font assez paisiblement. Mais nos ennemis se sont apperçus d'un grand nombre d'enfans qui n'avoient point été batisez dans leur Église, et autant qu'ils en ont pu découvrir, ils en ont envoyé chercher et ils les ont rebatisez sous condition, et quoique les parens leur ayent déclaré que leurs enfants étoient batisez par des ministres. Ils se

sont contentés de les rebatiser en leur deffendant de ne pas y revenir. La *danse* des couvens recommence et on ne fait pas signifier aux filles un ordre, comme autres fois, crainte qu'elles s'évadent; les archers vont les chercher dans leurs maisons, et leur signifient l'ordre en les capturant; la fille de Valette de la commune du Pré a été du nombre; la sœur de Ferand de St-Cristol, et plusieurs autres.

Autre du 24 juillet 1735.

Nos affaires vont assez bien, béni soit Dieu; nos exercices se continuent comme à l'ordinaire et nous ne reconnoissons pas que les perquisitions soyent plus exactes; mais si les nôtres vont assez bien, celles de nos frères du Dauphiné n'en sont pas de même, à cause de la prise du pauvre M. Villevaire[1] et de M. Lachaux père qui furent arretez il y a environ un mois, à la vallée de Quint, vendus, comme vous le savez sans doute déjà, par un nommé Cheysseire dit la Blache, de la Baume Cornillane, garçon qui avoit resté deux ou trois ans avec eux; il est à présent avec l'Évêque de Die; ce vendeur ne manquera pas de déclarer tout; puisqu'il a fait le plus, il fera encore mieux le moins. Dieu veuille le regarder dans ses compassions et lui faire connoitre la turpitude et l'atrocité de son crime, afin qu'il en aye une vraye repentance et qu'il ne fasse pas comme Judas son compagnon qui en reconnoissant son péché se désespéra et se précipita.

Mercredy au soir, 20 du courant, il se sauva encore trois filles du couvent de Privas, et il est bien à craindre que notre Antechrist d'Évêque ne le fasse griller à cause de cela. Quoi qu'il en soit celles-là sont dehors; béni soit Dieu!

Lettre de M. La Combe[2] *du* 18 *février* 1735.

L'on tire aujourd'hui au sort à St-Agrève pour les milices. Les MM. de St Agrève ont fait beaucoup de bruit contre les gens de la

1. Sur ce pieux forçat, voir le *Bulletin*, t. XII, p. 87 et t. XXVIII, p. 356.
2. Jaques Runière, proposant.

Religion, ils en sont même venus aux voies de fait. Ils firent emprisonner un garçon nommé Cereyson de la ville de St-Agrève pour le porter à faire bénir son mariage dans leur Église, ce qu'il leur promit et exécuta lorsqu'il fut sorti de la prison. L'on fit aussi emprisonner le nommé Paul Roche dit Combet, de la même ville, afin de le porter à changer de Religion, ce qu'il ne voulut pas faire, et voici de quelle manière il sortit. L'on vouloit aussi prendre Jaques Fay pour le même sujet, mais aussitôt qu'il en fut averti, il s'en alla trouver Monsieur de la Devèze auquel il raconta ce qu'on lui vouloit. M. de la Devèze lui demanda s'il avoit épousé au Désert; il répondit qu'ouy. M. de la Devèze ajouta que cela suffisoit; que le Roi pardonnoit de tels mariages, et qu'on n'avoit pas permission de le chagriner. Il écrivit à M. Bollon et aussi tot que le dit Fay fut arrivé à St-Agrève avec cette lettre on relâcha le Sr Roche.

Lettre de M. T. de L... en datte du 17 *avril* 1735.

Monsieur et cher ami,

Rien n'égale la surprise que nous avons de l'arrêt qu'a rendu notre Parlement de Grenoble contre notre détenu et plusieurs autres personnes des 2 sexes, aussi détenues, accusées les unes d'avoir logé et conduit les personnes en question et les autres d'avoir assisté à leurs assemblées. Il a condamné le premier aux galères perpétuelles, et les autres détenus pour les susd. accusations, savoir les hommes quelques[uns] aux galères pour 10 ans, et quelques autres pour 5 ans, et les femmes à être rasées et enfermées en tel lieu, et pour quel tems qu'il plaira à Sa Majesté. Les absens ou fugitifs par contumace, les hommes aussi aux galères perpétuelles, et les femmes de même à être rasées et enfermées à perpétuité dans tel endroit qu'il plaira aussi à Sa Majesté de les reléguer. Notre Doyen avec un de nos jeunes pasteurs ont été condamnez aussi par contumace à la mort, c'est-à-dire à être pendus. La teneur de cet arrêt vue par la publication qu'on en a fait dans la plus grande partie du Dyois accuse un si terrible dérangement qu'on aura peine à rétablir, et qui plus est, a empêché l'effet qui se préparoit du rétablissement d'un grand nombre d'Églises considérables. Dieu veuille par sa grâce apaiser son courroux envers ces

pauvres troupeaux désolez et les fortifier dans toutes leurs épreuves.

Toutes ces lettres ont été fidèlement extraites par moi Jean Pierre Fauriel, ce 2 août 1735.

INHUMATION DES PROTESTANTS AU XVIIIe SIÈCLE

ACTES CONCERNANT L'APPLICATION, EN BAS-POITOU, DE L'ARTICLE XIII DE LA DÉCLARATION ROYALE DU 9 AVRIL 1736

D'après le texte de cet article, reproduit dans le *Bulletin* (tome II, page 119), si un curé refusait la sépulture dans le cimetière de sa paroisse au corps d'une personne décédée sans être munie des sacrements de l'église, les héritiers pouvaient être autorisés à faire l'inhumation dans quelque endroit de leurs terres.

Ces dispositions, prises surtout au sujet des juifs, mahométans et artistes de la Comédie française, devinrent, par leur application aux religionnaires un adoucissement sensible à la misérable condition que leur avait faite Louis XIV. D'une manière presque générale, elles ont éloigné les prêtres catholiques du lit des moribonds huguenots et sauvé leur dépouille mortelle des horreurs de la claie et de la voirie. Les exemples produits par le *Bulletin* (tome I, page 484, et tome XI, page 119), de la mise en œuvre du susdit article XIII, se rapportent à Paris et à une petite paroisse de l'Agénais. Ne remontant qu'à l'année 1773, ce dernier document est d'ailleurs très concis. Les deux qui suivent, antérieurs de près de trente ans, montrent, avec plus de détails, comment les choses se sont passées jusqu'à la révolution française, dans une contrée dont les campagnes contenaient et comptent encore bon nombre de protestants.

Quelques détails sur la défunte précéderont le texte des pièces exigées pour son inhumation, conformément à la déclaration royale du 9 avril 1736.

Louise Majou, était le septième des neuf enfants de Samuel Majou, Sr de Sousigny, et de Marguerite Desme[1]. Née vers 1681, elle avait épousé, le 13 juin 1703, Paul Marchegay, S^r des Thuilleries, dixième

1. V. *France protestante*, t. VII, p. 181.

et dernier enfant de Jacob Marchegay, S^r des Brissonneries, et de Françoise Mouschard; celle-ci alors veuve était passée en Angleterre, vers 1699, avec trois de ses fils aînés. Les jeunes époux étaient mineurs, c'est-à-dire âgés de moins de vingt-cinq ans, mais émancipés. Issus de Religionnaires convertis à la suite des Dragonnades, ils furent mariés en l'église de Saint-Germain-de-Prinçay, diocèse de Luçon[1], paroisse d'où dépendait Sousigny, habitation de la famille Majou. Louise devint veuve, le 27 février 1717, ayant à élever six enfants qui tous lui survécurent. Très capable, active et instruite, pour améliorer la position de sa famille et occuper ses fils, auxquels leur titre de *malconvertis* fermait toutes les carrières et professions, la veuve Marchegay s'était rendue fermière de plusieurs grands domaines, qu'elle faisait cultiver à moitié fruits. Vers sa soixantième année, les fatigues de ce travail, et peut-être encore plus celles de la lutte de la mère de famille contre les convertisseurs, l'obligèrent à un repos absolu. Abandonnant à ses enfants le patrimoine qu'elle avait beaucoup augmenté, elle se retira chez sa plus jeune fille, au logis de l'Etablière, près Lousigny, où elle mourut le 17 septembre 1745.

Grâce à l'article XIII de la susdite déclaration royale, ses derniers moments, ainsi que sa sépulture, échappèrent aux obsessions et persécutions du clergé catholique. Trois de ses fils étaient alors mariés avec des cousines protestantes. Des branches qu'ils formèrent, deux se sont éteintes depuis le commencement de ce siècle. Célibataire et septuagénaire, le chef de celle qui survit ne compte pas moins de huit neveux et petits neveux, tous membres de l'Eglise réformée.

P. M.

ACTE DE DÉCÈS

Aujourd'hui 18 septembre 1745, ce requérant Me Jacob Marchegay de la Salle et Me Jean Marchegay du Fief, demeurant, savoir ledit Jacob Marchegay à la Suraudière, paroisse de St-Pronant, et ledit Sr du Fief au bourg de Dissay, Pierre Marchegay, de la Gaillardrie, demeurant à la Coudraie, paroisse de St-Hermant, François-Louis Marchegay, Louise-Marguerite Marchegay demeurant audit lieu de

1. Aujourd'hui département de la Vendée.

la Coudraie, susdite paroisse de St-Hermant, Marie-Anne-Françoise Marchegay demeurant à l'Etablière, paroisse de St-Germain-de-Prinçay, tous frères et sœurs, nous, Etienne Gilbert, notaire royal héréditaire en Poitou, soussigné et immatriculé au présidial de Poitiers, demeurant au bourg de Sigournay, nous sommes transporté audit lieu de l'Etablière, demeure de ladite Marie-Anne-Françoise Marchegay, l'une des requérantes. Où étant, sur les 10 heures du matin, lesdits sieurs et damoiselles Marchegay ci-dessus dénommés, comparant en personne, nous ont dit et déclaré, en présence des témoins ci-après nommés et soussignés, que damoiselle Majou, veuve de Paul Marchegay, leur mère, serait décédée la nuit dernière sur les onze heures du soir, en ce lieu de l'Etablère, en la maison de sa demeure, dans une chambre basse d'icelle dite maison qui a vue de tous côtés sur le jardin dudit lieu et de laquelle on va dans la cuisine. Ce qui aurait fait que nous dit notaire soussigné, en présence desdits témoins, serions entré dans icelle dite chambre, sur le réquisitoire desdits sieurs et damoiselles comparants, où nous aurions vu gisant sur un lit, mort un corps; et après avoir fait ôter le suaire qu'il y avait sur son visage, avons reconnu, et nos témoins, que c'est le corps de ladite damoiselle Louise Majou, veuve dudit sieur Paul Marchegay des Tuileries, pour l'avoir vue et lui avoir parlé nombre de fois depuis plusieurs années, et même depuis peu de jours qu'elle était sur pieds et en bonne santé. De quoi nous dit Gilbert, en présence desdits témoins avons donné acte auxdits sieurs et damoiselles requérants, pour valoir et servir ce que de raison.

Fait audit lieu de l'Etablère, dans la chambre où est décédée ladite damoiselle veuve Marchegay, les jour et an que dessus, en présence de François Messant, laboureur demeurant aux Bouchoux, paroisse de St-Germain-de-Prinçay et de René Auvinet, marchand farinier, demeurant au Moulin-du-Moine, paroisse de Mouchamp, témoins à ce requis et appelés et qui se sont avec nous dit Gilbert soussignés ainsi que lesdits sieurs et damoiselles Marchegay.

Ainsi signé en la minute des présentes : Marchegay de la Salle; P. Marchegay de la Gaillardrie; F. L. Marchegay; J. Marchegay du Fief; L. M. Marchegay; M. F. Marchegay; F. Messant, témoin; René Auvinet témoin, et Gilbert, notaire royal susdit, pour registre.

Contrôlé à Chantonnay, le 30 septembre 1745, par Brevet qui a reçu 12 sols.

Signé GILBERT, notaire royal susdit. pour 4e grosse. J'ai la minute.

SUPPLIQUE ET AUTORISATION D'INHUMER

A monsieur le sénéchal des baronnies du Puybelliard, Chantonnay et Sigournay.

Supplient humblement Jacob Marchegay de la Salle et Jean Marchegay du Fief, faisant tant pour nous que pour nos frères et sœurs, enfants de feu Paul Marchegay, sieur des Thuilleries, et de Louise Majou; disant que le décès de ladite Louise Majou étant arrivé la nuit dernière du 17 au 18 du présent mois de septembre, sur les onze heures, au lieu appellé l'Établière, psse de St-Germain de Princay, au quel lieu elle est actuellement gisante sur son lit morte.

Et comme le Sr curé de St-Germain de Princay a fait refus, sur la réquisition des suppliants, d'inhumer le corps de ladite Louise Majou, veuve Marchegay, dans le cimetière de ladite psse, sans savoir par quelles raisons, cela les met dans l'obligation d'avoir recours à votre justice.

Ce considéré, Monsieur, attendu la mort de ladite Louise Majou et le refus dudit sieur curé de l'enterrer, il vous plaise ordonner que le corps mort de ladite Louise Majou sera inhumé en tel endroit de ses terres que les suppliants jugeront à propos; le tout suivant et conformement à l'article 13 de la déclaration du Roi du 9 avril 1736, et ferez justice.

Signé en la minute : Marchegay de la Salle et J. Marchegay du Fief.

Soit communiqué au procureur fiscal, ce 18 septembre 1745, signé : Chenier sénéchal.

Vu la requête présentée par les suppliants, l'ordonnance de *soit* à nous *communiqué*, en date de ce jour, je déclare, pour la dame de cette cour[1] et l'intérêt public, n'empêcher que le corps mort de ladite Louise Majou, Vve Marchegay, ne soit inhumé où les suppliants le jugeront à propos; et au contraire j'y consens, à la charge par eux de mettre au greffe de cette dite cour, pour servir de registre,

1. Marie-Renée-Bonne de Montmorency-Luxembourg, femme de François de Neufville de Villeroy, duc de Retz.

la requête ci-dessus, l'ordonnance étant au bas, nos présentes conclusions, avec l'ordonnance définitive de M. le sénéchal, pour en être délivré des expéditions à tous qu'il appartiendra, ou des extraits.

Au Puybelliard ce 18 septembre 1745. Signé en la minute C. M. Guinot, procureur postulant, au lieu du procureur fiscal.

Vu la requête de Jacob Marchegay Sr de la Salle et de Jean Marchegay, Sr du Fief, suppliants; notre ordonnance de *soit communiqué* à notre procureur fiscal, les conclusions dudit procureur, le tout en date de ce jour, nous ordonnons que le corps mort de ladite Louise Majou, Vve Marchegay, décédée du jour d'hier, sur les onze heures du soir dans la maison de l'Établière, psse de St-Germain de Prinçay où elle faisoit sa demeure, — soit inhumé dans l'endroit de ses terres où les suppliants jugeront à propos. Ordonnons que les suppliants mettront à notre greffe la présente requête, notre ordonnance de *soit communiqué* au procureur de la Cour, ses conclusions avec notre présente ordonnance, pour être le tout enregistré et en être délivré des expéditions à qui il appartiendra.

Donné et fait par nous Ignace Chenier du Charpreau, avocat au présidial de Poitiers, sénéchal et seul juge ordinaire civil et criminel de police et de gruerie des baronnies du Puybelliard, Chantonnay et Sigournay, étant en notre hôtel audit lieu du Puybelliard le 18 septembre 1745, signé en la minute : Chenier sénéchal.

CORNU greffier, pour grosse. J'ai la minute.

(*Expéditions originales, sur papier timbré.*)

MÉLANGES

UN GRAND ARTISTE PROTESTANT

EN LORRAINE

Il n'est pas de préjugé plus répandu que celui qui présente la Réforme comme hostile ou insensible à l'art, et les noms de Jean Goujon, de Jean Cousin, d'Androuet du Cerceau, de Bernard Palissy, ne suffisent pas à réfuter cette erreur. Nous sommes heureux d'ajouter aujourd'hui un nouveau nom à la pleïade des artistes réformés du XVIe siècle, et c'est la catholique Lorraine qui va nous le fournir.

« Les visiteurs du Louvre, nous écrit M. le pasteur Dannreuther, de Bar-le-Duc, ont pu remarquer, dans la salle consacrée aux sculpteurs français de la Renaissance, une charmante statuette représentant l'*Enfant Jésus à la Crèche*. Ce débris provient d'un groupe qui ornait, avant la Révolution, l'église Saint-Marc de Bar-le-Duc. C'est l'unique morceau que notre musée national possède d'un sculpteur aussi peu connu en France qu'il est célèbre en Lorraine où presque toutes ses œuvres sont restées.

« Ligier ou Léger Richier naquit dans un petit village de la Meuse, à Dagonville, près de St-Mihiel. Il s'établit, au commencement du XVIe siècle, dans cette dernière ville qui était alors assez importante, comme capitale judiciaire de la Lorraine et siège d'une puissante abbaye bénédictine. Dans sa jeunessse il visita sans doute l'Italie (la légende veut qu'il ait été un des élèves de Michel-Ange); mais à vrai dire, on sait très peu de chose sur sa vie d'artiste.

» Les principales œuvres de Ligier Richier, celles du moins qui ont échappé aux orages de la Révolution, ornent encore des églises de la Lorraine, où on les retrouve éparses[1]. A Hattonchâtel, un *Cal-*

1. Les *Chérubins* et le *Jugement de Suzanne*, que l'on voit aussi au Louvre semblent lui avoir été faussement attribués.

vaire, à Étain une *Pietà ;* à Bar-le-Duc le *tombeau* de René de Châlons, prince d'Orange, représentant un cadavre décharné, debout et contemplant le ciel, comme si l'artiste s'était inspiré pour cet emblème de la résurrection, du beau passage de (Job XIX, 25-27); à Nancy, dans la chapelle ducale, le *tombeau* de Philippe de Gueldres, étendu rigide dans son costume monastique, sur une dalle funèbre.

» Ces morceaux, d'une science remarquable, unissent une rare perfection de la forme au sentiment le plus vif de la réalité. Mais le chef d'œuvre de Ligier est sans contredit le *Sépulcre*, ou pour parler plus exactement la *mise au tombeau du Christ*, dans l'église de St-Étienne de St-Mihiel. On ne peut oublier, quand on l'a vue, cette scène vivante et dramatique. Dans une sorte de crypte voûtée et obscure, les figures de grandeur naturelle sont disposées de plain pied et sur deux plans. En avant, Joseph d'Arimathée et Nicodème soutiennent le corps de Jésus-Christ qu'on vient de descendre de la croix. Marie-Madeleine se prosterne en pleurant, et une autre femme tient dans ses mains la couronne d'épines qu'elle contemple avec douleur. Au second plan, la mère du Sauveur s'évanouit, soutenue par St-Jean, et par une sainte femme. Tandis qu'un ange, appuyé à la croix pleure, au spectacle de cette affliction, deux soldats accroupis jouent aux dés les vêtements du Crucifié. Leurs visages vulgaires, presque ignobles, contrastent avec l'attitude pensive et recueillie du centurion qui contemple cette scène d'amour et de désolation.

» Toute cette composition, harmonieusement disposée, respire une émotion profonde et communicative. Le sculpteur a mis dans ce groupe plus que son art : c'est une foi personnelle, puisée au texte même des Écritures, qui a guidé son ciseau. Si des documents positifs ne confirmaient cette intuition d'une manière indubitable, nous nous écrierions devant le *Sépulcre* de St-Mihiel : Un huguenot seul a pu concevoir ce chef-d'œuvre de sentiment chrétien et évangélique ».

A vrai dire, la religion de Ligier Richier était déjà plus ou moins soupçonnée dans le pays où il vit le jour. Dom Calmet dans sa *Bibliothèque Lorraine* (Nancy, 1751, art. Richier) s'exprime ainsi : « Je m'en suis informé autrefois fort curieusement, demeurant à l'abbaye de Saint-Mihiel, sans en pouvoir rien découvrir, sinon qu'on tenoit

par tradition que ces habiles sculpteurs *étoient trois frères calvinistes* qui demeuroient dans une petite maison fort basse à un simple étage où l'on voyoit une cheminée et un plafond sculptés. » Cette tradition est confirmée par Dom Grégoire Thomas écrivant à Dom Calmet : « Qu'un ancien bourgeois de Saint-Mihiel nommé Haroux, fort habile armurier, âgé de 78 ans, plein de vie et de bon sens, lui avoit raconté qu'il avoit souvent ouï dire à son grand-père armurier comme lui, que l'ouvrier du Sépulcre se nommoit Michier ou Leger Richier, natif de Dagonville, village situé à deux petites lieues de Ligny-en-Barrois, que ses parents étaient venus s'établir à Saint-Mihiel *et avoient embrassé le Calvinisme alors fort à la mode* ».

La question déjà posée au siècle dernier, a fait un grand pas de nos jours par suite de la découverte d'un document important conservé aux archives de la Moselle et publié par M. le pasteur Othon Cuvier dans le *Bulletin du Protestantisme français* (t. XI, p. 421). C'est le texte d'une pétition adressée, en 1560, par les réformés de Saint-Mihiel au jeune duc de Lorraine Charles III, pour obtenir la liberté de conscience et le public exercice de leur culte ; pétition à laquelle était jointe une confession de foi franchement évangélique. Parmi les signataires très nombreux de cette pièce figure *Mre Ligier Richier tailleur de pierres*, et Girard son fils, qui exerçait la même profession. Le doute semble difficile sur les sentiments de l'homme qui s'associait à une telle démarche, laquelle n'était pas sans péril, si l'on en juge par l'émigration qui, dès 1562, commence à se produire dans les rangs des signataires dont plusieurs vont se joindre à l'Église réformée, alors très florissante, de Metz qui comptait dans son sein les de Vienne, les d'Haussonville, les de Saulxures, etc. En 1564 une nouvelle pétition adressée à Charles III par divers membres de l'ancienne chevalerie demandant pour eux et leurs vassaux la libre profession de leur culte, n'eut pas plus de succès, malgré l'appui qu'elle trouva dans les princes protestants de France et d'Allemagne. Charles III n'y répondit que par un refus suivi de mesures plus rigoureuses. L'Édit du 14 septembre 1572 couronna l'œuvre en interdisant tout exercice de religion, et en enjoignant aux réformés de vendre leurs biens dans le délai d'un an sous peine de confiscation.

A cette date néfaste pour les protestants de St-Mihiel, la trace de Ligier Richer est entièrement effacée dans son pays natal. On ne

sait plus rien de lui à partir de la pétition de 1560. Qu'était-il devenu? Avait-il suivi un des courants de l'émigration vers la terre étrangère? S'était-il obscurément éteint en Allemagne ou en Suisse? On l'ignorait, et le même mystère enveloppait les croyances de l'artiste éminent qui ne se survivait que dans ses œuvres. La question en était là, quand je rencontrai dans un mémoire sur Laurent de Normandie, compatriote et ami de Calvin, par un savant genevois M. Théophile Heyer, l'indication suivante tirée des minutes du notaire Ragueau, en date du 13 février 1566 : « *Il* (Laurent de Normandie) *emprunte* 150 *écus soleil à Leger Richier habitant de Genève.* » N'était-ce pas un trait de lumière, la preuve tant cherchée d'un fait désormais hors de doute? Mon docte correspondant, M. Dannreuther, auteur d'une remarquable étude sur *Ligier Richier et la Réforme à Saint-Mihiel*, quoique très frappé de la coïncidence des noms, hésitait à se prononcer. La question ne pouvait être tranchée que par de nouvelles recherches. Je n'hésitai pas à les demander à M. Grivel, archiviste d'Etat de Genève, dont la complaisance égale le rare savoir, et sa réponse n'a fait que confirmer mes prévisions. M. Grivel n'a cependant retrouvé ni la date précise de l'arrivée de Ligier Richier à Genève et de sa réception comme habitant, ni même celle de sa mort qui n'est pas mentionnée dans le registre obituaire de la ville. Mais il a puisé dans les registres du notaire Ragueau déjà cité, les renseignements les plus abondants sur la famille fugitive, et les extraits qui suivent sont de nature à satisfaire les esprits les plus exigeants.

On les produira ici par ordre de date :

C'est d'abord un testament de noble Pierre Godari (ou Godart[1]) gendre de Ligier Richier, qui précéda son beau-père sur le sol du refuge, contenant l'expression des sentiments qui décidèrent l'expatriation de la famille et sa retraite sur les bords du Léman :

TESTAMENT DU 20 SEPTEMBRE 1558

Au nom de Dieu... par devant moy Jehan Ragueau notaire public... de Genève, a esté présent en sa personne, noble Pierre Godari, fils de noble Etienne Godari, natif de Saint Myer (Mihiel) en Lorraine, et à présent

1. Nom très commun dans le Barrois.

habitant à Lausanne, lequel estant en bonne disposition d'esprit et de corps a déclaré qu'il vouloit faire son testament... A dit et déclaré que pour la bonne amityé, fidélité et loyaulté d'honeste BERNARDINE, fille d'honorable LEGER RICHIÉ dudit lieu de Saint Myer, sa femme et épouse, et en contemplation du bon traitement qu'elle luy a faict et encore qu'elle fera tant qu'il plaira à Dieu les maintenir ensemble en ceste vie caducque, et par ce aussy que *pour suivre iceluy testateur et fuyr les idolatries et superstitions papistiques elle s'est accordée avec luy pour venir en ses* (sic) *pays et lieu esquels le sainct Evangile est purement annoncé, laissant et abandonnant ses parents, pays, biens et moyens...* luy donne et lègue au cas que lhors du décès d'iceluy testateur, il ne se trouve que ung enfant de leur mariage à savoir la moictyé de tous et chascung les biens et immeubles qui se trouveront... lhors de son décès excepté toutefois en la somme de cinq cents escus soleil, coing du Roy de France... laquelle somme ledict testateur veult que son héritier ou héritiers cy aprés nommés prennent avant tout partage... ledict testateur a nommé et institué son héritière universelle a scavoir Marguerite Godari sa fille et de ladicte Bernardine et aultres ses enfants si Dieu leur en donne aulcungs par cy après.

Faict et revu par mon dict notaire en la boutique d'honorable Lézin Guyet bourgeois et marchant de Genève, située devant le logis où pend pour enseigne le Lion d'Or.

Extrait des minutes du notaire Jean Ragueau, vol. 2, année 1558, p. 304.

L'année suivante Pierre Godari quittait Lausanne pour Genève où il recevait gratuitement le droit de bourgeoisie, et l'extrait suivant nous donne l'explication de cette faveur :

Lundy 8 de may 1559.

Maître Pierre Godari lequel est homme ingénieux pour les forteresses et *est venu icy pour la parole de Dieu*, ayant déjà demeuré quelque temps à Lausanne, a icy supplié de le recevoir habitant, s'il ne plaist à messieurs de le recevoir bourgeois. Arresté qu'il soit receu bourgeois gratis, attendu les grands services qu'il peut faire à la ville.

Le réfugié lorrain si honorablement désigné dans les registres du Conseil (vol. LV, année 1559) ne vécut pas assez pour témoigner sa reconnaissance à sa patrie adoptive. Il y mourut la même année,

comme le prouve l'extrait suivant auquel se trouve mêlé le nom de Bonivard, l'ancien prisonnier du château de Chillon:

Jeudi 19 d'octobre 1559.

M. François Bonivard sur ce qu'il a requis luy donner logis en la maison de St-Apre, au lieu ou estoit Maistre Pierre Godary, ingénieur décédé. Arreste qu'on ne le peult encore faire, pour ce qu'il ne faut pas déchasser la vefve du dict Godary pendant qu'elle est malade.

L'absence du nom de Pierre Godart ou Godary sur la liste des signataires de la pétition de 1560, s'explique par son départ de St-Mihiel à une date antérieure. Son exemple ne fut pas perdu pour le reste de la famille qui partageait ses sentiments. Lorsque Ligier Richier eut vu s'évanouir tout espoir d'obtenir la libre profession de l'Évangile sur le sol natal, dans le pays qu'il avait décoré de ses œuvres, il accomplit à son tour un grand sacrifice. Il rejoignit sa fille veuve à Genève, comme l'attestent les minutes du notaire Ragueau qui nous ont déjà fourni de si précieuses révélations :

Quictance faite par honnorable Leger Richier en faveur d'honnorable Gérard Richier son fils.

2 août 1566.

Au nom de Dieu sachent tous qui ces présentes verront liront et ourront que, comme ainsy soit que honnorable Gérard Richier *par le voloir et consentement d'honnorables Leger Richier et Marguerite Royer ses père et mère,* aye vendu une leur moityé de maison par indivis située au lieu et ville de Saint-Mihiel au pays de Barroys, et aussi quelques meubles, et semblablement perceu et receu les fruicts, proficts, revenus et émoluments de quelques autres héritages et quelques debtes à sesdicts pére et mère appartenant, dont iceluy Gérard leur auroit fait tenir le prix et valeur avec lesdictes debtes, revenus et émoluments, et ce à plusieurs et diverses fois, dont toutesfois ils ne luy auroyent baillé quictance... *Leger Richer en présence dudit Gérard son fils* stipulant et acceptant pour lui ses hoirs et ayant cause, a ratifié, loé et tient pour agréable ladicte vendition, et du prix d'icelle s'est tenu et heu pour satisfait ensemble de tous et chascungs les debtes fruicts et revenus ou émolumens receuz pour luy par sondict fils.

(Extrait des minutes du notaire Ragueau, vol. VIII, année 1566, p. 385).

Il reste à produire une dernière pièce qui fournit la date *approximative* de l'arrivée et de la mort de Ligier Richier à Genève :

Partages et accords d'entre honorable Marguerite Royer, vefve de feu maistre Leger Richer, d'une part, et honorables Girard et Bernardine Richer, ses enfants.

Du 11 avril 1567.

..... L'an mil cinq cens soixante sept et le onzième jour d'Avril, par devant moy Jean Ragueau, notaire public et bourgeois de Genève.... se sont personnellement constituez honorable Dame Marguerite Royer, *vefve de feu honorable maistre Leger Richer*, de Sainct Myel en Lorraine, au duché de Bar, d'une part, et honnorables Girard Richer (sic), et Bernardine Richier (sic), veuve de défunct noble Pierre Godard et tous deux frère et sœur, enfans dudit défunct Leger Richer et de ladicte Royer, d'autre part. Lesquelles parties confessent avoir faict entre elles les partaiges et accords des biens delaissez par ledict défunct Leger Richer..... Audict Girard sont demourez une cedulle de la somme de deux mille livres tournoys faicte audict défunct leur père par honnorable sire Estienne Trembley et compagnons, bourgeois et marchans de Genève, à la charge d'en paier le proffict annuel à raison de l'édict de nos très-honnorés seigneurs..... Plus ung oblige de deux cens escus soleil receu et signé par moy notaire..... Plus la somme de mille troys cens quatre vingtz francs barroys, monnoye de Barroys, qu'est provenue de la vente d'un guagnage (*ou propriété rurale*) dict de la Croix-sur Meuse, et des prés situez au Banc-de-Treuve[1] et au Banc-de-la-Baroche, le tout au pays de Barroys, et lesquels héritages estoient des biens provenus et appartenant à ladicte Royer, leur mère..... Et a ladicte Bernardine entre ses mains sont demourez une cedulle soussignée par noble Jehan Canal, citoien et marchant de ceste cité, en date du treiziesme de janvier mil cinq cens soixante cinq, par laquelle appert que ledict Canal doibt audict defunct Legier Richier (*sic*) la somme de cinq cens et dix livres tournoys..... Plus ung oblige receu et signé par égrége Neyrod, notaire de cette cité le vingt huitième de mars l'an mil cinq cens soixante cinq par laquelle appert que honnorable Paul Voisin, citoien et marchant de Genève doibt audict defunct Leger Richier la somme de cent escus d'or Sol., coing du Roy de France..... Plus ung oblige receu et signé par moydict notaire le treisième de febvrier l'an mil cinq cens soixante six par lequel appert que *noble Laurens de Normandie doibt audict defunct Legier Richier la somme de cent cinquante escus soleil à cause de prest,*

et sur lequel oblige y a escript de la main dudict defunct Legier Richier que a ladicte Bernardine appartiennent quarante cinq escus de ladicte somme de cent cinquante..... Plus ung oblige receu et signé par égrège Jehan Loys Blecheret, notaire de ceste cité, *le onzième de décembre l'an mil cinq cent soixante quatre*, par lequel appert que noble Claude de Chasteauneuf et noble Amied de Chasteauneuf doivent audict Leger Richer la somme de cinq cens trente ung florin monnoye de Genève. Plus une aultre obligation receue et signée par égrège Gaspard Anastaise, notaire de ceste cité, le dixième d'aoust mil cinq cens soixante six, par laquelle appert que noble Françoys Mestrizat, bourgeois de Thonon, et noble Claude de Chasteauneuf, son beau-frère et fiancé (*garant*) doibvent audict deffunct Leger Richer la somme de cent florins..... Plus ung oblige estant en parchemyn, faict par devant les seigneurs lieutenant et auditeur du droict de ceste cité *en date du dix neufvième jour d'octobre l'an mil cinq cent soixante quatre*, par lequel appert que dame Vilberte vefve de feu Jehan Troullet, doibt audict defunct Leger Richer la somme de cent escus sol..... Et desquelles cédulles et obliges et choses cy dessus escriptes et estans entre les mains desdicts Girard et Bernardine Richiers, frére et sœur, ilz se confessent estre saisis et les avoir chascun d'eux respectivement entre leurs mains, à la charge..... Item aussi à la charge et soubz condition qu'ils seront tenus ensemblement et chascun d'eux pour ratte de bailler le proffict annuel ou soit cense de la somme de quatre mil francs barroys chascun a la dicte dame Marguerite Royer leur mère sa vie durant seulement, pour raison de ce que ledict defunct Leger Richier leur père avoit receu des biens et à cause d'icelle Marguerite..... Item lesdict Girard et Bernardine ont consenty et accordé à ladicte dame Marguerite leur mère la jouissance et usuffruict de tous et chascuns les biens, meubles, ustensilles, soit estain, fer, boys, linges et aultres quelzconques servans à leur ménage et délaissez par ledict defunct Leger Richier leur père, pour en jouir par elle sa vie durant, et encore touttes et chascunes les bagues et joyaux que ladicte Dame Marguerite pourroit avoir.

Signé : J. Ragueau.

J'ai reproduit en entier cette pièce importante qui prouve : 1° que Ligier Richier dut arriver à Genève au moins en octobre 1564; 2° qu'il y mourut au commencement de 1567, dans la profession du culte réformé[1]; 3° que les ressources de l'artiste réfugié étaient assez

1. Genève n'en tolérait pas d'autre. Il était seul conforme aux vœux exprimés dans la pétition de 1560, et dont le rejet amena l'expatriation de la famille.

grandes pour qu'il pût faire des prêts importants, et laisser à sa famille une honorable aisance. Gérard son fils, que l'on a vu à Genève en 1566, reprit plus tard le chemin de la Lorraine où ses talents trouvèrent de l'emploi dans les travaux du palais ducal de Nancy (1578-1579). Sa maison de Saint-Mihiel abrita même pendant quelques mois les cours de droit qui furent provisoirement établis dans cette ville en 1586. Il mourut dans les premières années du siècle suivant. Jean son fils, sculpteur comme son père et son aïeul, laissa des travaux estimés; comme eux aussi, il professa la religion réformée dont un de ses fils, également nommé Jean, fut successivement ministre à Gien, à Bar-sur-Seine, et à Francfort-sur-Mein. Le refuge du XVIe siècle se rejoint ici à celui de la révocation.

Je dédie ces pages à M. le pasteur Othon Cuvier qui a le premier frayé la voie des découvertes par la publication d'un document important, et à son jeune collègue M. Dannreuther qui, marchant sur ses traces, a ouvert de nouvelles perspectives que devaient confirmer les documents si heureusement exhumés par M. l'archiviste Grivel. Je les signale à M. Marcel Lallement, rédacteur à l'*Art*, et j'ose en recommander le judicieux emploi à M. l'abbé Souhaut qui va publier sur le grand artiste lorrain, désormais irrévocablement acquis à la Réforme, un savant ouvrage dont il a lu des fragments à la *Société des Lettres, Sciences et Arts* de Bar-le-Duc.

JULES BONNET.

P.S. — Je dois à mon ami, M. le pasteur Dardier, la connaissance d'un fait important. Marguerite Godarri, petite-fille de Ligier Richier, épousa, le 25 avril 1569, à Genève, Jean de Serres, pasteur de Jussy, le futur historien réformé. Rien ne manque donc à la notoriété protestante de la famille du grand sculpteur lorrain.

DESCRIPTION D'UN MÉREAU INÉDIT

DE LA COMMUNION RÉFORMÉE

Dans le courant de l'année 1881, nous présentions au concours de la Société archéologique du midi de la France dont nous avons l'honneur de faire partie aujourd'hui, une étude assez étendue sur l'origine et l'emploi du méreau dans les églises réformées de France, dans le culte presbytérien de la Grande-Bretagne et d'Irlande et chez les baptistes d'Écosse. Notre intention n'est donc pas, en écrivant ces lignes, de faire l'historique de ces médailles religieuses sur lesquelles l'attention des numismatistes est aujourd'hui appelée. Nous voulons seulement décrire une de ces pièces qu'un heureux hasard, aidé par une main amie, nous a fait découvrir depuis la publication de notre travail sur ce sujet et qui est d'une rareté extrême, car toutes nos recherches jusqu'à ce jour ne nous ont pas permis d'en découvrir un deuxième exemplaire.

Sans vouloir nous étendre sur l'origine de ces sortes de pièces, il nous paraît cependant utile de donner quelques renseignements. Le méreau était, comme on sait, un jeton employé autrefois dans les églises protestantes, et dont l'usage a complètement disparu aujourd'hui. A chaque communion, un *Ancien* le distribuait aux fidèles autorisés à participer au Sacrement de la Cène. C'était là un moyen commode de discipline, qui commença dès les premières années de la Réforme, dont on se servit surtout pendant les XVIIe et XVIIIe siècles, dans la période dite du *Désert*, et qui n'a cessé que vers le commencement de ce siècle[1].

1. Voir sur ce sujet l'excellent article de notre collègue M. Ch. Frossard (*Bulletin*, t. XXII, p. 36, 286.) (*Red.*)

Les persécutions qui suivirent la révocation de l'édit de Nantes, en multiplièrent l'emploi et en étendirent même la destination : le méreau fut, à ces époques de troubles, porté en secret par les huguenots, comme signe de ralliement.

Ces médailles, presque toujours en plomb, étaient fabriquées par les *Anciens* de chaque église, gens en général fort peu habiles à cette sorte de travail; elles présentent plus d'intérêt quant à l'histoire qu'au point de vue de la numismatique; le sentiment artistique, en effet, leur fait généralement défaut, et il n'est pas rare de voir, comme dans la pièce dont nous allons nous occuper, des lettres ou des chiffres renversés ou retournés.

On connait des méreaux frappés ou fondus à un type uniforme pour plusieurs églises de Guyenne et de Gascogne, principalement pour l'Agenais. Il en existe un autre type, également commun aux différentes églises du pays Montalbanais. Celui de l'église de St-Amans, qui est une rareté, présente un type particulier; dans le Comté de Foix, il n'en a été retrouvé qu'un seul, celui de Saverdun (Ariège). En Languedoc, les églises des grandes villes devaient avoir des méreaux du même type que ceux de l'Agenais; on n'en connait que deux qui offrent un caractère spécial à leur église, celui de Nîmes dont il n'a été jusqu'ici retrouvé que trois exemplaires[1] et celui de Mazamet[2].

Pour la Saintonge, nous avons vu, ou nous possédons, les exemplaires de la *Tremblade*, de *Jonzac*, de *Gémozac* et de *Saint-Savinien*.

Le Poitou est l'ancienne province de France où l'on a retrouvé le plus grand nombre de méreaux, l'usage de ces pièces y ayant été plus répandu que dans toute autre partie de la France; on connait pour cette seule région les méreaux des églises de *Aigonnay*, *Beaussais*, *Celles-sur-Belle*, *Chenay*, *Cherveux*, *Chey*, *La Brossardière*, *La Mothe-Ste-Héraye*, *Lezay*, *Luzignan*, *Melle*, *Mouchamps*, *Mougon*, *Pamproux*, *Prailles*, *Ste-Eanne*, *Ste-Hermine*, *St-Maixent*, *St-Sauvant*, *Vançais* et quelques autres types encore à déterminer.

A cette nombreuse série vient s'ajouter aujourd'hui le méreau

1. L'un d'eux figure dans notre médaillier.

2. Exemplaire fort rare, qui fait partie de la collection de M. V. Bordes, de Bordeaux, et dont je me propose de donner la description.

inédit qui fait l'objet de notre étude et que nous croyons appartenir à l'ancienne église de *Romans*, petit bourg situé à 17 kilomètres de *Niort*.

Voici la description de cette pièce dont la reproduction figure en tête de notre étude en une gravure sur bois.

Elle est en plomb et coulée.

Son diamètre est de 0.024 millim.

Au Droit on voit une coupe eucharistique dont le contour seul est en saillie. Le sommet du calice est formé d'un cercle coupé au-dessous par une bande horizontale; dans l'intervalle, une ligne brisée régulière : cette coupe est accostée des majuscules E. R., reliées entr'elles par la lettre D que l'on voit placée à l'envers dans l'intérieur du calice : nous traduisons ces trois lettres de la manière suivante :

(*E*)*glise* (*D*)*e* (*R*)*omans.*

Dans l'espace resté libre autour de la coupe, quatre croissants et de nombreux points, dont un au milieu du pied et l'autre au-dessous.

Nous ne pouvons expliquer la présence des croissants que comme une ornementation bizarre née du caprice de l'*Ancien* qui a fondu cette médaille, car ces figures n'ont pas, que nous sachions, la moindre signification symbolique dans le culte de la Religion réformée.

Au Revers, le milieu du champ est occupé par une fleur de lis, tracée au moyen d'une ligne légère qui en dessine la forme, bien qu'imparfaitement.

La présence de cet emblème royal, atteste la soumission des églises de la Réforme au gouvernement et à la dynastie régnante, obéissance dictée, du reste, par l'évangile, comme on le voit par les versets suivants :

St. Math., ch. XXII.

« V. 21. *Ils lui dirent : de César. Alors il leur dit : Rendez à César ce qui* APPARTIENT *à César, et à Dieu ce qui* APPARTIENT *à Dieu.* »

Rom., ch. XIII.

V. 1. « *Que toute personne soit soumise aux puissances supé-*

rieures; car il n'y a point de puissance qui ne VIENNE *de Dieu, et les puissances qui subsistent ont été établies de Dieu.* »

V. 2. *C'est pourquoi celui qui s'oppose à la puissance, s'oppose à l'ordre que Dieu a établi;* ET CEUX *qui s'y opposent attireront la condamnation sur eux-mêmes.* »

Nous devons croire que l'opposition qui existait alors était purement religieuse, et en cela nous partageons l'avis émis avant nous par le savant et regretté comte de Clervaux, à qui la numismatique doit un remarquable travail sur les méreaux de communion.

Autour de la pièce, au lieu et place de légende, une chaîne formée d'anneaux ronds et de croissants soudés ensemble; dans l'un des anneaux, un point.

Sous la fleur de lis, se trouve un autre point surmonté d'un croissant, les pointes tournées vers le bas; de chaque côté, s'élève une tige mince légèrement recourbée vers le haut et qui représente, croyons-nous, une branche ou rameau (probablement d'olivier, emblème de la paix si désirée des persécutés).

Au-dessus de la fleur de lis, un trait horizontal, un peu fruste, surmonté de trois points alignés dont deux dans des croissants à peine indiqués; pas plus que pour l'autre côté nous ne saurions trouver à ces divers figures d'autre motif que l'ornementation, assez mal réussie, du reste; à moins que la chaîne ne soit placée là comme le symbole de la persécution et l'emblème des chaînes que portaient les malheureux, qui, plutôt que de renier leurs croyances, étaient envoyés sur les galères du roi.

Pour bordure, un filet étroit et saillant sur les deux faces.

Comme on vient de le voir, nous avons attribué ce méreau à l'ancienne église de *Romans,* disparue aujourd'hui, sans avoir pour cela de données absolument positives. Nous avouons même que la lettre R, initiale du nom de l'église, nous met dans un certain embarras. En effet, ce méreau ne pourrait-il pas appartenir à *Rouillé,* grande église de la Vienne, ou à celle de *Rom,* dans le canton de *Lezay,* à 24 kilomètres de *Melle,* ou appartient-il réellement à l'église de *Romans?* sans pouvoir l'affirmer, nous croyons, jusqu'à preuve du contraire, que c'est bien à cette dernière église que nous devons restituer cette pièce, et le motif en est qu'elle a été découverte dans une ancienne famille protestante de cette commune, où plusieurs générations l'avaient conservée religieusement.

Le bourg de *Romans*, situé au centre d'une contrée autrefois et aujourd'hui encore presqu'exclusivement protestante, a du reste, été certainement le chef-lieu d'une église réformée, car, il est de tradition dans le pays, qu'il existait dans un village voisin de *Romans* un temple qui fut brûlé à l'époque de la révocation.

Quelle date devons-nous assigner à cette médaille?

Monsieur le pasteur *Lièvre*, dans son histoire des protestants du Poitou, décrit un méreau qu'il attribue à l'église de *Chey* ou de *Chenay* et qui porte le millésime de 1745. D'après cet auteur, ce serait le plus ancien méreau *poitevin* connu. Sur l'une des faces figure une coupe eucharistique de forme à peu près semblable à celle que l'on voit sur notre méreau, ce qui nous fait croire que notre pièce doit remonter à peu près à la même date, c'est-à-dire vers le milieu du XVIIIe siècle.

L'église de *Romans*, ne comptant qu'une population protestante bien inférieure à celle des autres églises du pays, n'avait besoin pour son usage que d'un nombre très restreint de méreaux; éloignée des principaux centres avec lesquels elle ne pouvait avoir de fréquentes relations, elle a dû user ou perdre sur place ses méreaux; de là croyons-nous, leur excessive rareté.

Dans cette petite commune, le méreau a pu être utilisé, vers l'époque dont nous avons parlé plus haut, non seulement comme jeton de communion, selon sa destination première, mais encore comme pièce de ralliement, ce que dut motiver la persécution qui sévit alors sur le village de *Romans*[1].

L'église de *Romans*, formée d'une population disséminée, et, nous le répétons, relativement peu nombreuse, entourée par les grandes églises, de *Bretoux*, *Prailles*, *Souvigné* et Saint-*Maixent*, a été éclipsée par des voisines, et elle est restée à peu près inconnue.

Depuis la reconstitution de l'église protestante, la commune de *Romans* n'a jamais formé une église particulière; elle fut rattachée

1. Nous voyons en effet dans l'ouvrage déjà cité de M. le pasteur *Lièvre*, à la page 352 du tome III, que trois habitants y furent poursuivis et persécutés comme hugenots; voici leurs noms : *Vignaud*, en 1751, *Biraud* et la femme *Vien*, en 1752.

La persécution que subirent à cette époque les églises du Poitou fut la dernière.

d'abord à l'église de Saint-Maixent et plus tard à celle de Sainte-Neomaye, dont elle dépend encore.

En terminant, qu'il nous soit permis d'adresser nos meilleurs remerciements à Monsieur le pasteur G. Portron, de Ste-Néomaye, à qui nous devons de posséder ce précieux méreau; nous sommes heureux d'avoir dans notre médaillier une pièce aussi rare, et la manière gracieuse dont elle nous a été offerte en augmente encore le prix à nos yeux.

EMMANUEL DELORME,

Membre de la Société archéologique du Midi de la France.

VARIÉTÉS

L'AMIRAL COLIGNY

JUGÉ PAR LE DUC DE SAINT-SIMON

J'ai sous les yeux le 1er volume des écrits inédits de Saint-Simon[1], tirés des archives du ministère des affaires étrangères et publiés par M. Prosper Faugère, l'éditeur bien connu des *Pensées* de Pascal. Ce volume est rempli par un *parallèle des trois premiers rois Bourbons*, Henri IV, Louis XIII et Louis XIV, dont l'auteur s'efforce de relever le second de l'injuste infériorité où l'a relégué l'histoire, sous la domination plus apparente que réelle de Richelieu, thèse à la fois juste et paradoxale qui amène des rapprochements saisissants et inspire, comme à nouveau, d'éloquents récits et d'admirables portraits à l'incomparable écrivain qui a su peindre tout un siècle dans ses *Mémoires*. La journée des Dupes et la mort de Louis XIII sont de grandes pages historiques. La révocation de l'Édit de Nantes n'est pas moins sévèrement jugée dans ce volume que dans le tableau si largement tracé ailleurs, des dernières années de Louis XIV. La jeunesse de Henri IV, élevé à l'école de l'adver-

1. Un volume in-8°. Libr. Hachette.

sité qui eût fait de lui le meilleur des rois, s'il n'eût été de bonne heure asservi par ses passions, fournit au duc de Saint-Simon l'occasion d'évoquer deux de nos grandes figures protestantes du XVIe siècle, Jeanne d'Albret et Coligny; on va voir avec quel respect :

« Jeanne d'Albret, vertueuse, courageuse, instruite par ses besoins, nécessairement appliquée à son petit Estat, à son parti, à sa famille par les orages dont elle fut si continuellement battue, donna une excellente éducation à son fils, l'instruisit et le fit instruire par ce qu'il y avoit de meilleur dans son parti, et il y avoit d'excellents hommes en tout genre qui luy apprirent, sans luy abattre l'esprit, non des sciences vaines et fades pour un prince, mais tout ce que devoit sçavoir un prince qui avoit besoin de tout et qui ne pouvoit prospérer qu'à force de courage, de suite et d'industrie, et qui devoit lutter sans cesse contre les tempêtes du dehors et du dedans. L'esprit, le courage, la volonté se trouvèrent dans le prince; une nécessité continuelle l'appliqua et l'éguisa : il eut pour maistre le plus sage et le plus honneste homme de son temps, le plus grand capitaine, le plus adroit à tirer parti des événements les plus facheux et à relever son parti de ses chutes et de ses plus grandes pertes, le plus habile à le tenir uni et à parer à tout ce qui pouvoit le diviser; enfin le plus désintéressé, le plus prudent, le plus aimé et le plus estimé d'un parti dont il fut toujours l'âme et le soutien, le plus autorisé chez les estrangers dont il savoit s'appuyer pour des secours et des négociations, le plus considéré du parti contraire, le plus généralement respecté et admiré pour ses vertus.

» Tel fut l'amiral de Coligny si peu heureux et si digne de l'être, et d'un meilleur parti; qui fut le conducteur des premières années d'Henry IV dans les armes et dans la politique... *heureux* (*ce prince*) *d'avoir esté sous la discipline du plus avisé capitaine, du plus sage et du plus honneste homme de son temps*, mais qu'il eut le malheur de perdre presque en mesme temps que la reyne sa mère, c'est-à-dire à la Saint-Barthélemy où ce grand homme fut si indignement massacré pour l'ouverture de cette abominable tragédie, et Henry IV n'avait pas dix-neuf ans. »

Ces lignes se recommandent à l'attention de certains journalistes, défenseurs zélés du trône et de l'autel, qui ne se lassent pas d'évoquer de vieilles calomnies contre l'homme dont Bossuet a parlé dignement

et auquel le duc de Saint-Simon a rendu, avant Montesquieu et Voltaire, un si bel hommage. J. B.

N. B. — N'est-ce pas ici le lieu de rappeler l'appel contenu dans le dernier numéro du *Bulletin*, en faveur du monument de Coligny? M. le pasteur Bersier, à qui revient l'honneur de cette grande initiative, vient de publier le 1er compte rendu financier du Comité. Le chiffre des souscriptions jusqu'ici réunies dépasse 60 000 francs, mais doit atteindre 100 000 francs pour répondre aux nécessités de l'œuvre. « Outre les dons reçus à Paris même, dit M. Bersier, nous sommes heureux de mentionner les généreuses souscriptions de Genève et de la Hollande, ainsi que les collectes faites à Lausanne, à Neufchâtel, en Alsace, et dans un grand nombre de villes de nos départements, à la suite des conférences qui y ont été données. Mais ce n'est là qu'un commencement; les sommes jusqu'ici recueillies dans les départements sont encore bien restreintes. Le projet de monument a rencontré partout les chaleureuses sympathies des protestants français. Il faut que ces sympathies se traduisent en souscriptions généreuses. C'est avec confiance que nous nous adressons directement à eux aujourd'hui. Que sur tous les points du territoire des Comités locaux s'organisent, recueillant autour d'eux les sommes les plus minimes, que les pasteurs se mettent à l'œuvre et prouvent par leur actif concours que les fils de la Réforme savent honorer le souvenir de celui qui fut le plus grand des huguenots français. »

Les souscriptions peuvent être adressées à la rédaction du *Bulletin*, qui publiera les listes, ou directement à Messieurs Hottinguer, 38, rue de Provence, à Paris.

SÉANCES DU COMITÉ

EXTRAITS DES PROCÈS-VERBAUX

Séance du 9 *janvier* 1883.

Présidence de M. le baron F. de Schickler.

Le secrétaire fait appel au concours de ses collègues pour la rédaction de la trente-deuxième année du *Bulletin*.

Bibliothèque. — D'importantes acquisitions ont été faites à la vente de la collection Benjamin Fillon. Notre ambition s'est surtout portée sur les

dossiers complémentaires de la correspondance de Duplessis-Mornay précédemment acquise.

M. le président entre dans le détail des acquisitions opérées par lui : 27 lettres de Villarnoul à Duplessis : 200 francs. 9 lettres à Duplessis par les maires et échevins de la Rochelle : 300 francs. Pièces sur l'assemblée de Saumur (1594) signées de Lanoue et autres députés protestants, 27 pages in-f°, 205 francs. Assemblée de Loudun, instructions portant signature de vingt-six députés : 300 francs. Assemblée de Chatellerault, articles conclus, dossier très important : 500 francs. Lettres de Dumoulin, Josias Mercier, Bouhereau, etc., complétant ces diverses acquisitions.

Le Comité entend avec un vif intérêt ces communications de son président, et lui exprime sa gratitude pour les initiatives généreuses prises au profit de la Bibliothèque.

Une conversation sur la Saint-Barthélemy s'engage à l'occasion d'une lettre de Grégoire XIII à Charles IX (vendue 2000 francs !) et qui semble mettre ce prince hors de cause. Il ne faut pas se hâter d'en tirer des conclusions trop précises. Comme le rappelle M. Bersier, de Thou, le plus grave des témoins, accuse Charles IX de duplicité, et si la préméditation ne remonte pas aussi haut pour le roi que pour sa mère, elle n'en semble pas moins établie.

M. William Martin hésite à l'admettre pour Charles IX, malgré le texte si grave de Michieli; mais sa conviction s'est formée dans le sens d'une préméditation réelle subordonnée au temps, aux lieux, aux circonstances.

Le secrétaire signale la récente publication en un volume des articles de M. Loiseleur soutenant la thèse contraire (non sans inconséquences) et ne tenant aucun compte des récentes révélations de Simancas.

M. W. Martin se réserve d'apprécier l'ouvrage de M. Loiseleur, sans négliger les éléments nouveaux de la question.

Correspondance. — Le secrétaire donne lecture d'une lettre de M. Bompard, professeur de rhétorique à Auch, qui prépare une thèse sur Calvin et croit que la France était mûre pour la Réforme au XVIe siècle.

M. Bersier trouve ce jugement trop optimiste, en rendant hommage aux sentiments élevés de M. Bompard.

M. le pasteur Arnaud communique un document intéressant sur le passage de Renée, duchesse de Ferrare à Orange en 1564.

M. Jules Doinel annonce l'intention de réimprimer ses articles sur la Saint-Barthélemy à Orléans, en y joignant une réfutation du livre de M. Loiseleur.

Le secrétaire passe rapidement en revue diverses communications de MM. les pasteurs Corbière, Penaud et Bohin. Ce dernier affirme l'existence de précieux documents conservés dans la patrie du pieux forçat Louis de Marolles.

Finances. — Le président donne lecture d'une lettre de M. Franklin contenant le relevé assez encourageant des collectes de la fête de la Réformation. Quand la majorité des Églises comprendra ses devoirs, nous aurons un budget assuré.

Séance du 13 *février* 1883.

M. Aubenas, secrétaire du consistoire d'Alger, offre une relique du pasteur Jacques Pineton de Chambrun, une inscription attestant son exil au village de Roneyer près Die. Elle est acceptée avec reconnaissance par le Comité.

M. Sardinoux, doyen honoraire de la Faculté de Montauban, transmet de fort intéressantes notes sur des assemblées du désert, tenues dans les environs de Nîmes, de 1743 à 1747. C'est un précieux complément du Journal de Paul Rabaut.

M. de Robert, pasteur à Vabre, signale un rarissime volume du réfugié Comboulive sur les persécutions, qui mériterait les honneurs d'une réimpression.

M. Paul Marchegay offre un article sur *une inhumination protestante dans le Poitou*, avec plusieurs pièces à l'appui dont il fait hommage à la Bibliothèque.

M. Enschedé envoie plusieurs lettres relatives à des forçats, Javel de Deyve et Celier près de Nîmes, dont le nom semble inconnu.

Concours. On a reçu deux mémoires manuscrits et un volume imprimé pour le concours de 1882-1883. Le 15 février est le terme marqué pour la présentation des ouvrages imprimés ou inédits.

CHRONIQUE

CONCOURS

SUR UN SUJET INDÉTERMINÉ

Trois ouvrages inédits, d'inégale étendue et de mérites différents, ont été présentés au Comité pour le concours dont l'échéance était fixée au 15 février 1883. En voici les titres :

Histoire des protestants de Provence, deux volumes in-f°, avec carte, dont le second est consacré au comtat Venaissin et à la principauté d'Orange.

Marie Durand prisonnière à la tour de Constance (1730-1768). *Sa famille et ses compagnes de captivité;* 3 cahiers in-8° auxquels est joint un volume intitulé : *l'Eglise sous la croix;* in-12. Toulouse, 1882.

Notice historique sur l'introduction de la Réforme religieuse dans les trois seigneuries souveraines d'Héricourt, de Clémont et du Châtelet adjointes au comté de Montbéliard, avec pièces justificatives; — *l'Église d'Héricourt sous la domination française* (1676-1789), 2 cahiers in-8°.

Le Comité, par l'organe de son bureau auquel a été adjoint M. Ch. Read, a pris connaissance de ces divers ouvrages, sur lesquels un rapport lui a été présenté dans la séance du 10 avril, et à l'unanimité des voix, il a fixé ainsi l'ordre de ses récompenses :

Le premier prix, de 800 francs, a été attribué à l'auteur de l'*Histoire des protestants de Provence.*

Deux médailles, l'une de 400 et l'autre de 300 francs, seront en outre décernées, la première à l'auteur de *Marie Durand* et de l'*Eglise sous la croix;* la seconde à l'auteur du *Protestantisme à Héricourt.*

Un rapport sur les ouvrages couronnés sera présenté à l'assemblée générale de la Société, au mois d'octobre prochain.

La Société de l'histoire du Protestantisme français qui, depuis son origine, a tenu ses séances annuelles au temple de l'Oratoire St-Honoré, devant des auditoires nombreux et sympathiques, a pris, le 13 mars dernier, une importante résolution confirmée le 10 avril. Elle célèbrera en province son trente-deuxième anniversaire. C'est à Nimes et dans les Cévennes, au centre des grands souvenirs historiques et religieux du Midi, qu'elle se propose de convoquer, en octobre prochain, ses amis pour les solennelles réunions dont le lieu, la date et l'ordre du jour seront indiqués, dès le mois de septembre, par une circulaire spéciale.

La Société remercie ceux de ses amis qui lui ont déjà adressé, à propos de cette décision récente, des propositions et des vœux fraternels.

P. S. — L'abondance des matières nous oblige d'ajourner la partie bibliographique du *Bulletin.*

Le Gérant : FISCHBACHER.

MOTTEROZ. Adm.-Direct. des Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS :

1re année, 1852			
2e — 1853			
3e — 1854			
4e — 1855			20 fr. le volume.
5e — 1856			
6e — 1857			
7e — 1858			
8e — 1859			
9e — 1860			30 fr. le volume.
10e — 1861			
11e année, 1862			
12e — 1863			
13e — 1864			
14e — 1865			
15e — 1866			
16e — 1867			
17e — 1868			
18e — 1869			
19e-20e — 1870-71			
21e — 1872			20 fr. le volume.
22e — 1873			
23e — 1874			
24e — 1875			
25e — 1876			
26e — 1877			
27e — 1878			
28e — 1879			
29e — 1880			
30e — 1881			
31e — 1882 : 10 fr. le vol.			

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 5. — 15 Mai 1883

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Farel et l'Église réformée de Metz (1525-1565), par M. Bonet-Maury..... 193

DOCUMENTS

La Réforme à Orléans de 1571 **à** 1574. **Trois lettres de Daniel Toussain** communiquées par M. Weiss..... 210

Extraits des Mémoires de Pierre Pons, du Pont de Montvert..... 219

BIBLIOGRAPHIE

Étude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné, par Eug. Réaume..... 230

Relation de la Cour de France en 1690..... 233

CORRESPONDANCE

Une lettre aux curés du diocèse de Montpellier en 1685 237

La tolérance en 1785..... 239

Lettre au directeur de *l'Évangéliste*..... 240

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les dix-huit premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 54 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE, par A. Roget. Tome VII, in-12. 1e livraison.

HISTOIRE DES SOUFFRANCES DU BIENHEUREUX MARTYR LOUIS DE MAROLLES. Nouvelle édition avec une préface et des notes par Jules Bonnet. 1 vol. in-12. Prix : 2 fr.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, par Eug. Réaume. 1 vol in-8°. Prix : 7 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

FAREL ET L'ÉGLISE RÉFORMÉE DE METZ

1525-1565

L'histoire de l'Église de Metz offre un grand attrait pour les protestants français. Les lecteurs de notre *Bulletin* n'ont pas oublié les études si intéressantes que M. Othon Cuvier, ancien pasteur de cette Église, a consacrées aux vicissitudes de sa destinée. Voici ce qu'il écrivait en 1859 dans la notice sur ce sujet, placée en tête de la 2e édition de la *Persécution de l'Église de Metz*, par Jean Olry :

« Quoique Metz appartînt à l'empire d'Allemagne comme ville impériale jusqu'en 1552, on n'y parlait point l'allemand, et ce fut presqu'exclusivement de la France que lui vint la Réforme. Cette Église se rattacha de bonne heure, quant à la doctrine et à la discipline, à l'Église réformée française, sans jamais faire corps avec elle. Elle se maintint indépendante... »

La justesse de ce point de vue a trouvé sa confirmation dans les six lettres inédites et *françaises* publiées ici même

par M. Herminjard (1876) et qui révélaient les relations religieuses intimes des Messins protestants avec Guillaume Farel. Nous voudrions, à notre tour, en nous aidant de Théodore de Bèze, de Crespin et de la correspondance de Calvin, jeter un peu plus de lumière sur les origines d'une Église, qui nous est chère à tant de titres. A une époque où les conquérants de 1870 mettent tout en œuvre pour germaniser l'Alsace-Lorraine, il est du devoir de l'historien de resserrer les liens de cœur, de langue et de foi qui, depuis trois siècles, nous unissent à ces chères provinces. Si Strasbourg s'honore d'avoir possédé trois ans Calvin dans son Académie, à la tête de son Église française, on verra que l'Église protestante de Metz doit à la France l'un de ses premiers martyrs : Jean Leclerc et son courageux initiateur : Farel.

La ville de Metz, au début du XVIe siècle, formait avec les cent villages de sa banlieue, une véritable république, dans le genre des républiques italiennes ou des cités flamandes. Bien qu'enclavée dans leurs États, elle était indépendante des ducs de Lorraine; malgré son titre d'évêché, elle avait secoué le joug de son évêque, qui s'était retiré à Vic-sur-Seille, près Château-Salins; enfin, tout en étant une des quatre principales villes de l'Empire, Metz ne devait à l'empereur ni impôts, ni soldats. Cette libre cité se gouvernait elle-même, au moyen d'un maître-échevin élu tous les ans et assisté de deux conseils : le conseil des Treize-Jurés et le second conseil des échevins ou prud'hommes. Les fonctions municipales se perpétuaient entre les mains de cinq ou six familles patriciennes : les Baudoche, les d'Esch, les de Gournay, les Roucel, les de Raigecourt, les de Vienne. Il y avait, aux environs quelques seigneurs considérables; entre autres le comte de Fürstenberg, qui occupait le château de Gorze et commanda les lansquenets du roi de France, Antoine de Saulxsure, seigneur de Dommartin, Torcyëtë, grand-fauconnier du duc de Lorraine; Claude de Vienne, baron de Clervant et de Montoy. Si le clergé était exclu du gouvernement de la cité, il n'en était

pas moins très influent, grâce à ses riches propriétés et à la juridiction spirituelle, exercée par l'official de l'évêque : la crosse épiscopale de Metz était alors comme héréditaire dans la famille des Guise. On comptait en ville une église cathédrale avec son chapitre et dix paroisses et, avec la banlieue, plus de vingt abbayes ou couvents, formant en tout une population d'au moins neuf cents ecclésiastiques.

Chose remarquable, c'est dans les rangs de ce noir bataillon que la Réforme recruta d'abord ses partisans : Roger Brennon, curé de Ste-Croix; Didier ou Désiré Abria, curé de St-Gervais; le Célestin Dieudonné et le chanoine Toussain. Vers 1519-20, Henri-Cornelius-Agrippa, cet humaniste ambulant, qui exerça tour à tour toutes les professions, depuis la médecine jusqu'à l'astrologie, apporta à Metz les écrits de Luther. Mais, qui fut le premier éclaireur de la Mission protestante? Un Français, Lambert d'Avignon, qui s'y rendit, à la fin de mars 1524, à son retour de Wittenberg. Il trouva, le Conseil et les bourgeois de Metz bien préparés à accueillir l'Évangile, par les prédications d'un cordelier de Montbéliard, dit le « Bon Disciple » et d'un Augustin de Tournay : Jean Chastellain; et on l'invita même à afficher quelques thèses. Mais, lorsqu'il en eût proposé 116 et qu'il eut offert de les soutenir en prenant pour arbitre la seule Écriture-Sainte, « la cohorte de l'Antechrist » comme il l'appelle, « se déchaîna contre lui et lui aurait fait un mauvais parti » si les Treize-Jurés ne l'avaient protégé[1]. Après un séjour d'une huitaine, pendant lequel il fit la connaissance intime de Chastellain, Lambert d'Avignon partit définitivement pour Strasbourg.

Première visite de Farel. — Malgré cet échec, les idées nouvelles firent leur chemin à Metz; on ne parlait en ville, disent les Chroniques, que d'icelle Luthérerie, tellement que

1. Lambert d'Avignon au roi de France, *Correspondance des Réformateurs*, t. I, n° 112, notes.

pour ce fait plusieurs prêtres fort savants furent jetés en prison. Mais le 12 janvier 1525, le pieux Chastellain, arrêté traîtreusement hors de la ville, entraîné à Vic, sur le territoire de l'évêque Jean de Guise, et dégradé en public, montait sur le bûcher, premier martyr de la cause protestante en Lorraine. Il devait être suivi de près par deux autres : Jean Leclerc et Wolfgang Schuch. En effet le cardeur de laine de Meaux, portant au front la glorieuse flétrissure que lui avaient infligée les vengeurs du pape et de la messe, s'était réfugié à Metz, avec quelques autres, et avait été accueilli avec sympathie par les Messins amis de l'Évangile; entr'autres par les frères Dex ou d'Esch.

Nicolas d'Esch, issu d'une des premières familles de la ville, deux fois élu maître-échevin (en 1506 et 1509), avait fait le voyage de Terre-Sainte qui lui avait valu le titre de « chevalier ». C'était un homme « courtois, débonnaire, fort dévotieux et charitable », partant très populaire; la mort de sa femme et des pertes de fortune qu'il avait faites en plaidant contre son beau-père l'avaient poussé de plus en plus vers les « choses d'en haut »; mais il ne trouvait pas dans les pratiques de l'Église romaine la consolation de ses épreuves et la satisfaction de ses besoins religieux. Il faisait élever son fils, encore en bas-âge, à Bâle, dans la famille protestante d'Estienne de Fraix. D'Esch raconta à Leclerc qu'étant à Montbéliard, il avait ouï prêcher maître Guillaume Farel, un grand clerc et qu'il faisait tout son possible pour qu'on l'entendît à Metz.

De son côté, Pierre Toussain ou Tossany, chanoine de la cathédrale, qui s'était rendu à Bâle pour s'y appliquer à l'étude des « bonnes lettres » et n'avait pas tardé à y « humer le poison de Luther » dans la compagnie de Farel et d'Œcolampade, se proposait de rentrer à Metz, et d'y prêcher l'Évangile à l'occasion du carême. Lui aussi désirait y amener Farel, qui était alors à Montbéliard; et lui écrivait le 11 février 1525 : « Dieu nous doint la grâce que une fois povyons

venir à Mets, pour l'honneur et exaltation de la Parolle de nostre Seigneur[1] ! »

En présence de cette double invitation, l'ardent Dauphinois ne pouvait hésiter; il y avait là une vocation aussi impérieuse pour lui que lorsque Paul à Troas, vit en songe un Macédonien qui le pressait de passer la mer pour les secourir. Les premiers jours de juin 1525, Toussain vint prendre Farel à Montbéliard et tous deux faisaient leur entrée le 11 juin dans l'imprenable cité messine. « Environ la St-Barnabé, disent les vieilles Chroniques, retournoit ung moult biaul josne chainoine du grand moustier en Mets, nommé Me Pierre, et amenoit ung grant docteur et profond en science avec lui, nommé maistre Guillaume, qui tenoit la loi de Luther, et avec eulx un messaigier d'Allemaigne et demandoit alors celluy Me Pierre à estre ouy en justice devant messeigneurs les trèse jurés; mais on ne le voulut escouter. Par quoy, il en appeloit au seigneur maistre eschevin et crioit tous les jours après lui. Mais son cas fut mis à non challoir et fut pendue sa plainte au croc. »

Que devint notre Farel pendant ces instances du chanoine évincé ? En homme pratique qu'il était, il ne perdit pas son temps en stériles démarches auprès des magistrats; mais il visita les pauvres réfugiés de Meaux, parmi lesquels il retrouva certainement d'anciens amis, et les exhorta à tout affronter pour combattre la tyrannie de l'Antechrist et rendre témoignage à Jésus-Christ. Son attitude résolue et les agissements de Toussain qui était allié aux meilleures familles de la bourgeoisie (les Figuier, les de Trève) surexcitèrent le parti clérical. Menacés comme Lambert d'Avignon dans leur vie et leur liberté, les deux missionnaires durent quitter Metz un peu avant la Saint Jean (24 juin), et « chevaulchairent toute la nuiy, de peur d'estre happés. »

Il était temps : à peine étaient-ils partis que la persécution

1. Herminjard, ouvr. cité, t. I, n° 140, cf. note 5.

se déchaîna de nouveau avec fureur contre les pauvres « Luthériens ». Le 21 juin, le curé de Saint-Hippolyte, Wolfgang Schuch, périssait à Nancy et un mois après, 22 juillet, Jean Leclerc payait de sa vie sa témérité iconoclaste. Tous deux moururent en confessant la foi au pur Évangile du Christ, au milieu d'atroces tortures. Ces nouvelles éveillèrent à Strasbourg une vive sympathie et nous en trouvons un écho dans deux lettres de Farel et de Lambert d'Avignon. Le premier, écrivant de Strasbourg (31 juillet) au chevalier d'Esch[1], le prie, au nom de tous les réfugiés, de lui envoyer le récit véridique « des deux vrais martyrs de Jésus : Jehan Chastelain et le curé de Saint-Hippolyte, depuis qu'on les prit, jusqu'à leur dernier soupir. » Lambert d'Avignon (15 août), adresse au Sénat de Besançon, une minutieuse description de l'horrible supplice infligé à Leclerc sur la place de Metz, nommée Champ à Seille, et oppose aux magistrats qui avaient soutenu le culte des images, l'autorité des Psaumes et des commandements de Dieu[2]. Il y avait dans cette fureur sanguinaire de quoi décourager les plus braves ; en effet, l'ancien Franciscain provençal avoue naïvement qu'il est inutile de prêcher à ces bêtes fauves. Mais le missionnaire dauphinois montre plus de ténacité : imitant le grand apôtre des Gentils, lorsqu'il ne peut pas prêcher de vive voix, Farel évangélise par ses épîtres et voici les paroles touchantes qu'il adresse au chevalier d'Esch : « Par (les traductions de la Bible), Nostre Seigneur se monstrera de plus en plus. Pas ne faut que vous escrive mon désir, pour lequel voluntiers me feraye une souris, pour entrer en lieu où puysse servir à Celuy à qui je doys tout. On m'a dit que celuy qui doit estre en désir aux brebis, lesquelles il doit nourrir de la pasture éternelle, est icy. S'il en est ainsi, je vous prie le incités que, avec sainct Pol, qu'il se tonde, se sanctifie et face tout ce qu'il peut, sans renoncer Jésus, pour gagner les âmes au vray pasteur ; car une âme est plus que toutes les choses externes. »

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1876, n° d'octobre.
2. Herminjard, ouvr. cité, n° 155.

Il faut aussi admirer le ton de modération, d'onction qui règne dans toute cette lettre, et qui offre un heureux contraste avec les débuts exaltés de Farel à Meaux et à Montbéliard. On voit que les conseils d'Œcolampade, de Bucer et Capiton ont porté leurs fruits. Le fils des Hautes-Alpes qui, par son ardeur iconoclaste, rappelait d'abord son compatriote Pierre de Bruys, s'est adouci. Il a compris, par expérience, que la patience et la longanimité, font plus pour la cause du « Maître doux et humble de cœur », que les attaques passionnées. « Surtout, écrit-il au chevalier d'Esch, faut garder la douceur de Jésus; laquelle il veut que nous aprenions de luy; et ainsi que Notre-Seigneur Jésus-Christ longtemps attend après les pécheurs qu'ils se convertissent, ainsi faut qu'attendions ceux que Notre-Seigneur veut attyrer. »

Deuxième visite de Farel. — Farel attendit dix-sept années, pendant lesquelles, dit Bèze, le zèle de plusieurs protestants de Metz se refroidit; mais il y en eut d'autres qui ne cessèrent de tenir des assemblées secrètes. Cependant, depuis l'année 1541, les circonstances étaient devenues plus favorables. A la diète de Ratisbonne (mars-avril), Charles-Quint avait fait de sérieuses concessions aux princes et villes évangéliques. A la suite d'un colloque entre trois théologiens des deux confessions, l'empereur avait ordonné aux évêques de réformer leurs églises; promis un concile général ou, tout au moins, un concile national pour l'empire. Par une contre-lettre scellée de son cachet, il autorisait les Protestants à favoriser la réformation des moines, sans détruire les monastères, et à recevoir en leur confédération ceux qui les prieraient de les y admettre. Se fondant sur les articles de Ratisbonne, Pierre Brusly, ministre à Strasbourg et Watrin Du Bois prieur des dominicains de Metz, avaient prêché dans cette dernière la Réformation suivant l'Évangile. Le petit troupeau messin, enhardi par le courage de ces prédicants, présenta une *Supplication au maître échevin et aux Treize jurés*[1],

1. Théodore de Bèze, *Hist. ecclés.*, liv. XVI. — Supplication à nobles et

dans laquelle il demandait respectueusement, mais avec instance qu'on lui accordât le libre exercice de la Religion, suivant le recès de la Diète (1541). Cette première requête fut repoussée; mais l'année suivante, Gaspard de Heu fut élu maître-échevin; il avait, dit-on, quelque connaissance de la vérité chrétienne et désirait même que l'Évangile fut prêché librement dans la ville. Les fidèles de Metz reprirent courage et invitèrent Me Guillaume à revenir.

Farel était alors fort occupé de la constitution de l'église de Neuchâtel, dont la sympathie affectueuse le consolait de l'ingrate turbulence des Genevois. Mais, aussitôt qu'il eût reçu l'appel des Messins, il laissa tout en plan, joyeux qu'il était de faire pénétrer le divin message, par cette porte qui s'entr'ouvrait dans la franche et noble cité. Le ministre de Neuchâtel arriva à Metz le 5 septembre 1542, et il entreprit de suite une série de prédications au cimetière des Jacobins (Dominicains) exhortant ses auditeurs à « dépouiller la vilaine robe du péché et à revêtir la justice de Jésus-Christ. » Le succès allait grandissant, bientôt la multitude ne put être contenue dans l'étroit champ des morts. On demande à cor et à cris l'usage d'une grande église; Me Gaspard de Heu va céder.

Alors, le parti catholique s'émeut; la majorité des jurés se prononce contre l'avis du maître-échevin et le menace d'une révolte ouverte, au cas où il ferait la concession demandée. Alors Farel, pour prévenir une émeute qui aurait fait couler le sang, sortit de la ville, non sans avoir fait entendre aux magistrats timorés ce prophétique avertissement : « Vous ne voulez point recevoir Jésus-Christ, mais je vous dis qu'il viendra une nation qui vous déjettera de votre authorité et ne serez maître ni de vos maisons, ni de vos biens ! » Il faisait allusion aux projets de conquête que Charles-Quint

honorez seigneurs les maistre eschevin et treize jurés, en la noble, franche et impériale cité de Mets, à l'honneur de Dieu et de sa seule parolle et prouffit de la République.

et Henry II faisaient, chacun de son coté, pour s'emparer de cette vieille république.

Farel se retira d'abord à Montigny, à trois quarts d'heure environ de Metz et y continua ses prêches. Mais les Treize-Jurés ayant fait subir mille vexations aux fidèles de Metz qui s'y rendaient; jusqu'à fermer les portes de la ville à leur retour, à de pauvres femmes qui avaient laissé leurs nourrissons pour aller à Montigny — il recula jusqu'à Gorze, à 20 kilomètres au sud-ouest. C'est là qu'il reprit ses exhortations et ses services de prières auxquels beaucoup de Messins venaient malgré la distance. Il pouvait s'y croire en sûreté sous la protection du château, qui appartenait au comte de Fürstenberg, partisan de la Réforme, lorsqu'un vrai guet-apens mit fin brusquement à ses travaux missionnaires.

Le jour de Pâques 1543, comme les protestants étaient rassemblés en grand nombre à Gorze pour célébrer la Sainte-Cène, une troupe de cavaliers et de gens d'armes de Claude, duc de Guise, survint à l'improviste. Une bonne partie des fidèles, avec Farel, réussit à se réfugier derrière les murailles de l'abbaye fortifiée; mais ceux qui restèrent en arrière furent exposés aux mauvais traitements de la soldatesque. Un pauvre octogénaire fut tué d'un coup d'arquebuse; des femmes, des enfants furent poussés du côté de la Moselle qu'ils espéraient pouvoir traverser au moyen de bateaux; mais défense expresse avait été faite aux bateliers de passer qui que ce fût. Ces infortunés essayèrent alors de passer à gué, mais les soldats lorrains les poursuivirent à coups de pierres, en sorte que beaucoup furent noyés. Quant à ceux qui s'étaient enfermés dans l'abbaye, la troupe des Guise en fit le siège et ils durent se rendre à merci.

Le ministre de Neuchâtel courut alors les plus grands dangers, il paraît même qu'il fut blessé et que les ennemis le recherchèrent soigneusement. Mais les gens du château eurent recours à un stratagème : il y avait à l'abbaye un certain nombre de ladres qu'on devait transporter, on enfarina

le visage de Farel, lui mit des cliquettes aux mains et le mêla si bien à la charretée des lépreux qu'il échappa à toutes les perquisitions. En même temps, les Treize bannirent les principaux chefs du parti protestant et firent prêcher Caroli (l'ancien docteur en Sorbonne, qui avait renié les doctrines évangéliques après avoir été pasteur à Lausanne), afin de détruire le bon effet des prédications de Farel.

Les proscrits de Metz, pour cause de religion, furent accueillis avec sollicitude à Strasbourg; les commissaires de la guerre, dits les Treize, écrivirent à leurs collègues de Metz pour les prier de réprimer ces tracasseries de gens innocents, protester contre les discours provocateurs et demander pour les Évangéliques l'usage d'un temple. La lettre est du 5 avril. La réponse du maître-échevin et des Treize-Jurés de Metz, est du 9 avril, polie, mais évasive[1]. Enfin le comte Guill. de Fürstenberg ayant joint ses instances à celles des magistrats de Strasbourg et de Francfort, les députés de Metz, dans une *diète tenue à Strasbourg*, durent souscrire (6 mars 1543, un accord en vertu duquel, « *les deschassés rentreraient en leurs maisons et leurs biens, et un certain temple leur serait assigné pour l'exercice de leur religion.* » En effet, le maître échevin accorda aux protestants le temple de Saint-Nicolas-du-Neufbourg, dont la chaire fut occupée par Watrin Du Bois; mais au bout de quelques semaines, il arriva un ambassadeur et mandement exprès de Charles-Quint d'avoir à cesser les prêches. Les magistrats faisaient de grandes promesses aux réformés. « Patientez encore un peu, leur disait-on, et pour certain, vous aurez la Parole de Dieu sans troubles. »

Les fidèles de Metz eurent le tort d'ajouter foi à ces promesses et négligèrent d'organiser leur église. Farel le leur reproche dans deux lettres, conservées par Crespin[2] sous ce

1. Calvini, *Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XI, nos 460 et 461.

2. Crespin, *Histoire des martyrs*, fol. 163 et 167. La persécution à Mets en Lorraine.

titre : « *A tous cœurs affamés du désir de la prédication du saint Evangile et du vray usage des sacrements — et aux églises de Notre Seigneur pour avoir aide et confort dans la famine de la Parole de Dieu* » et qui datent de 1545 ou 1546. Il leur rappelle les nombreuses promesses toujours démenties par les faits leur expose les lamentations des malades et des mourants pendant la peste, de ce qu'ils n'eussent pas ouï la parole avant leur trépas, ni vu l'église dressée, et conclut nettement : « Au lieu d'attendre, nous devions regarder le commandement de Dieu et le bien qu'il vous présentait, puisque tout était tant, et si bien prêt. »

Mais si le missionnaire se montra sévère pour la mollesse et la temporisation des Messins; en revanche, il ne cessa de témoigner la plus tendre sollicitude à ce pauvre troupeau sans bercail et sans pasteur. « Si jamais j'ai eu regret d'aucun peuple, écrit-il, voyant la poureté d'icelui et si quelque peuple a toujours été devant mes yeux, certainement vous êtes icelui. Je pense à vous, et de vous, non pas l'année, ni le mois, mais chacune heure et de jour et de nuict, et m'avient en ceci comme à la mère qui a beaucoup de peine après son enfant, car tant plus il lui a cousté, plus elle l'aime ; et n'a aucun repos en son cœur tant qu'elle est loin de son enfant, craignant que mal ne lui avienne ! »

Le réformateur de Neuchâtel se peint tout entier dans ces lettres ainsi que dans « *l'Oraison des fidèles au milieu des afflictions et des horreurs d'une mort très cruelle* (la peste) », avec son ardeur missionnaire et ses inquiétudes ; sa résolution et ses tendresses pleines d'indulgence[1].

III. *L'Église de Metz dressée. Dernière visite de Farel.* — Cependant la prophétie de Farel, adressée à messieurs les Treize-Jurés en septembre 1542, s'était accomplie dix ans plus tard. La noble cité de Metz n'était plus une libre république, Henry II s'en était emparé par un coup de main du conné-

1. Crespin, ouvr. cité, Ibidem.

table de Montmorency (11 avril 1552); et l'année suivante, tous les efforts de Charles-Quint pour la reprendre étaient venus se briser contre la belle défense de François de Guise. Mais si le duc lorrain avait, dans ce siège mémorable, acquis la renommée d'un grand capitaine, il s'était, en revanche, montré le digne fils de l'auteur du massacre de Gorze. A peine installé à Metz comme lieutenant-général du roi de France, il fit fouiller toutes les maisons et brûler sur la place du Palais tous les écrits luthériens et même toutes les Bibles qu'on put trouver. Dès l'approche de l'empereur, il avait fait sortir de la ville, à titre de bouches inutiles, tous les protestants et même un certain nombre de catholiques. Ces Messins se retirèrent à Strasbourg; là, parmi ces derniers, plusieurs touchés de la spiritualité du culte évangélique, embrassèrent la foi de leurs compagnons d'exil et revinrent, après la levée du siège, grossir les rangs de la petite communauté protestante. Une fois qu'ils furent rentrés (1554), celle-ci reprit ses assemblées secrètes, dans lesquelles on lisait quelques chapitres de l'Écriture sainte et « les prières étaient dites à haute voix par quelqu'un député à cela. » Les fidèles de Metz se servaient de la « *Forme d'Oraison pour demander a Dieu la saincte prédication de l'Evangile et le droit usage des sacrements*[1] », que leur ancien pasteur, Farel, avait composée pour eux. L'année suivante ils s'enhardirent à faire venir un ministre (1555) et pour cela, ils s'adressèrent à Antoine de Saussure, qui, après avoir été jeté en prison par Christine de Danemark, régente du duché de Lorraine, sur le simple soupçon d'inculquer les principes de la Réforme au jeune duc Charles III, s'était retiré à Strasbourg, puis à Neuchâtel et à Lausanne, et se fixa à Genève, où il devint la souche de la famille des célèbres naturalistes de ce nom. L'ex-fauconnier leur envoya un jeune Bordelais, Villeroche, qui avait étudié à Lausanne et dont le ministère fut très fructueux

1. *Bulletin du protestantisme français*, année 1865, n° de novembre.

pour l'église de Metz. L'éloquent girondin recruta des prosélytes, jusque dans les rangs de la noblesse; on cite entre autres Orry du Chastelet, le propre gendre du gouverneur Vieilleville; un comte d'Haussonville, un sieur de Chambray et surtout Claude de Vienne, baron de Clervant qui prêtait sa maison pour les assemblées religieuses.

Mais le sieur de Vieilleville et N. De la Ferté, duc de Senneterre, qui avaient succédé à F. de Guise dans le gouvernement de Metz, n'étaient pas tendres pour les protestants. Vieilleville avait interdit toute assemblée, sous peine de mort; il est vrai que lorsqu'on en surprit, le gouverneur se contenta de jeter en prison quelques auditeurs et qu'il força Villeroche à quitter la ville. Les Messins souffraient moralement de cette obligation du secret et de cette sourde oppression et ils résolurent de faire un vigoureux effort pour obtenir l'exercice public de leur culte. C'est encore à Guillaume Farel qu'ils s'adressèrent, le priant de se rendre à Strasbourg, dans les premiers jours d'octobre 1558, afin d'y conférer avec le sieur de Chambray et leurs députés sur les démarches à faire. La lettre des Messins fut apportée au ministre de Neuchâtel par François Morel, pasteur à Ste-Marie-aux-Mines, et Farel, qui se réjouissait fort de voir se réveiller leur énergie, la communiqua de suite à Calvin, lui demandant conseil et appui [1]. Nous possédons la lettre que le Réformateur de Genève écrivit aux fidèles de Metz, en cette occasion (10 sept. 1558); elle est digne du grand organisateur des Églises réformées de France. Calvin leur conseille de commencer de suite à s'assembler au nom de Dieu, malgré les défenses du gouverneur; il estime que le fait accompli servira mieux à leur fin que l'intervention du comte Palatin et autres princes d'Allemagne et leur conseille d'appeler un ministre qui ne soit pas sujet du roi de France; par exemple Pierre Alexandre, alors ministre à Strasbourg.

1. *Calvini Opera*, édit. Baum, Cunitz et Reuss, t. XVII, n° 2952, 2955 et 2958.

Cependant G. Farel se rendit à Ste-Marie-aux-Mines et de là à Strasbourg, où eut lieu la conférence avec les députés de Metz. Il y fut pris deux résolutions : la première qu'on réclamerait auprès du gouverneur de Vieilleville et des Treize-Jurés les bénéfices de l'arrêt du 6 mars 1547, et, pendant la poursuite, « qu'on introduirait un ministre dans la ville pour consoler et régler le peuple et se tenir prêt à monter en chaire aussitôt la permission obtenue ». On décida, en second lieu, qu'une députation, composée de G. Farel, du sieur de Chambray, ainsi que de Steff Baysel et Nicolas Guérin, messins résidant à Strasbourg, se rendrait auprès des princes d'Allemagne pour les persuader d'agir par lettres dans le même sens sur les magistrats de Metz. Le gouverneur fit la sourde oreille; mais les protestants étaient décidés à aller de l'avant, suivant le conseil de Calvin. En 1558, les Messins appelèrent de Ste-Marie-aux-Mines, François Peintre, dit La Chapelle, et un dimanche de la fin d'octobre, ils le firent prêcher « à huis ouverts » dans la maison de Jean Estienne. « Ils étaient, nous dit Bèze, une centaine de personnes, tant nobles que bourgeois. » Le chant des psaumes ayant trahi leur présence, le maître-échevin Michel Praillon (qui pourtant avait été diacre de la petite église au temps de Farel), dispersa la réunion et arrêta le ministre, qui fut relâché sur les instances du duc des Deux-Ponts, mais ne retourna pas à Metz.

Cependant, les fidèles de cette ville continuaient leurs assemblées secrètes et multipliaient leurs requêtes au Magistrat pour obtenir un culte public. On leur avait enfin accordé un cimetière spécial (17 mars 1559), malgré l'opposition de l'évêque; mais ils souffraient beaucoup du manque de pasteur et en demandaient un à Farel. Celui-ci aurait voulu leur envoyer Viret; mais ce projet ne put se réaliser. Alors les frères et anciens de Metz : Philippe Dydon, Jean Dietrich, Estienne Meny et Mangin « le volvable » adressèrent une lettre pressante aux ministres de Genève (30 avril); ils les priaient d'intercéder pour eux auprès des princes de l'Em-

pire, à l'occasion de la prochaine diète d'Augsbourg, et se recommandaient « à la bonne affection de M. Viret, pour le cas où ils obtiendraient la liberté de prescher publiquement ». En attendant, le seigneur de Clervant ayant ramené de Genève Pierre de Cologne, ministre originaire de Gand, fit célébrer le culte dans son château de Montoy, situé à peu de distance de la ville, en sorte que plusieurs bourgeois s'y rendaient. Mais, beaucoup étaient retenus par la crainte des menaces du gouverneur, les réunions privées diminuaient, on avait renoncé au chant des Psaumes. Aussi Calvin adressa-t-il aux fidèles de Metz une lettre sévère (19 juillet), où il leur reprochait d'être froids, pusillanimes et de reculer avant d'avoir souffert jusqu'au sang[1].

L'avènement de François II, sous le nom duquel gouvernèrent les Guise, redoubla les rigueurs contre les protestants messins. Des lettres patentes du roi (5 octobre 1559), ordonnaient aux magistrats de Metz d'expulser toutes les personnes infectées d'hérésie et de faire cesser de suite les conventicules chez le sieur de Clervant, sous peine de voir raser sa maison. En conséquence, Clervant et le ministre Pierre de Cologne durent s'éloigner. Les échevins eurent beau présenter au roi des remontrances, fondées sur le « *statu quo* » qui existait en 1552; elles furent rejetées et le duc de Senneterre s'apprêtait à exécuter les ordres de son maître, quand François II mourut. Ce fut une vraie délivrance pour les Réformés de Lorraine.

A l'occasion des États-Généraux d'Orléans, 60 bourgeois de Metz donnèrent procuration à Didier Rolin et à Emmanuel Tremellio, pour réclamer auprès d'Antoine de Bourbon, lieutenant-général du royaume, le libre exercice de la religion, le rappel des bannis et la délivrance d'un des leurs, détenu à Auxerre, pour cause de religion. L'hébraïsant de Ferrare, qui avait épousé une demoiselle de Metz, négocia si habile-

1. *Calvini Opera*, ouvr. cité, t. XVII n° 3038, 3046, 3087.

ment qu'il fit insérer ces requêtes dans les cahiers des corps de métiers de la ville. Ceux-ci furent agréés, le roi de Navarre manda à Senneterre « de leur octroyer le plus prochain temple hors de la ville ». Pendant que ces négociations avaient lieu à Orléans, les Messins rappelèrent Pierre de Cologne; lui adjoignirent Jean Taffin (de Tournay), ci-devant ministre à Strasbourg. Ces deux pasteurs réussirent si bien à rassembler le troupeau messin qu'à la Pentecôte suivante (25 mai 1560), on put célébrer pour la première fois le culte en public et au son des cloches, au temple de Saint-Privé (ancienne ladrerie de Metz).

On peut juger de l'ardeur et de l'allégresse de ces patients chrétiens de Metz, qui, depuis dix-sept années n'avaient pas entendu prêcher en pleine lumière la parole de Dieu. Ils accouraient de tous les villages de la banlieue, et, le temple devenant trop petit pour le nombre croissant des auditeurs, il fallut organiser des cultes en rase campagne à la même heure, en deux endroits différents. L'année suivante, Vieilleville autorisa même les Réformés, sous certaines conditions, à célébrer leur culte en ville, dans le quartier dit « *du Retranchement* ». En 1562, l'église de Metz complètement « dressée », divisée en quatre paroisses, ayant chacune cinq anciens, deux diacres et un collecteur pour les deniers du culte, atteignait le chiffre de 4 à 5000 âmes, avec la banlieue, et était en mesure d'entretenir deux pasteurs, outre les deux susnommés. Ce furent Jean Garnier, « le grand ministre du Retranchement, qui deschiffroit la messe d'une terrible façon » et Louis des Mazures (de Tournay), ancien secrétaire de feu Jean, cardinal de Lorraine. Metz, par son collège et ses imprimeurs protestants, devint alors un foyer d'ardente propagande dans toute la Lorraine.

Au milieu de cette prospérité, les fidèles de Metz n'eurent garde d'oublier celui qui avait été leur « *ancien père et maître* » et qui les avait soutenus aux jours de l'épreuve, soit par ses prières, soit par ses lettres; ils invitèrent Farel pour la

troisième fois à prêcher. Le vaillant Dauphinois en qui, malgré ses soixante-seize ans, brûlait toujours la sainte flamme de l'esprit missionnaire, se rendit avec joie à cet appel. « Estant convié par ses anciennes brebis, dit Bèze, à voir le fruict de la semence qui avait comme dormy en terre pendant 20 ans, devant que se pourvoir eslever, il arriva (à Metz) le 12 mai 1565 et y prescha avec une incroyable consolation de toute l'assemblée. » Il y prêcha même deux fois : quatre mois après Farel s'éteignait doucement à Neuchâtel (13 septembre).

Plus heureux que la plupart des fondateurs d'églises, le réformateur de Metz put, avant de mourir, faire entendre le cantique de Siméon. Après avoir semé avec larmes, après avoir plusieurs fois exposé sa vie pour la cause du Christ, il lui avait été donné de « moissonner avec chants d'allégresse ». Cette vieille cité épiscopale, d'où il avait été expulsé deux fois, il y était rentré à la fin, en triomphateur pacifique. Veut-on savoir le secret de cette victoire qui n'avait pas coûté une goutte de sang? Ce n'est pas à son audace impétueuse qu'il faut l'attribuer; on a vu combien, sous l'influence de ses amis de Bâle et de Strasbourg, le bouillant missionnaire s'était modéré. Ce n'est pas non plus à son talent d'organisateur, en quoi Farel était fort inférieur à Calvin; pas même à son éloquence qui était entraînante. Mais c'est à sa persévérance dans la prière que Farel dut avant tout sa réussite à Metz. Dans sa « *Lettre aux cœurs affamés*, etc. », il recommande aux Messins de prier sans relâche; lui-même, nous disent ses contemporains, priait d'une manière admirable et dut à son apostolique ferveur ses plus beaux succès.

BONET-MAURY.

DOCUMENTS

LA RÉFORME A ORLÉANS DE 1571 A 1574

TROIS LETTRES DE DANIEL TOUSSAIN

Les frères Haag (*France protestante*, t. IX) ont consacré un long article à la famille de pasteurs qui porte ce nom (Daniel signait Toussain, et non Toussaint) et dont presque tous les membres furent des hommes remarquables. Les volumes XXI, 345, XXX, 420 et XXXI, 31, 252 et 429 du *Bulletin* renferment déjà un dossier important sur la réaction catholique et la St-Barthélemy à Orléans. Les deux lettres que nous publions ci-dessous le complètent, et contiennent plusieurs autres renseignements intéressants.

N. Weiss.

Suscription : Clarissimo viro D. Théodoro Bezæ Genevensi Ecclesiastae domino et patri observando.

Quemadmodum non raro fit hyemis tempore, vir clarissime, ut caelo maxime sereno, gravis subito tempestas exoriatur, ita in Galliâ jam usu venit, ut rebus prosperis et lætis repentina perturbatio accidat. Nuper cúm ad te scriberem, ea erat rerum facies, et ita fuerat in Aula acceptus Amiralius, ut nihil nobis ad summam felici-

Au très illustre Théodore de Bèze, ministre de Genève, maitre et père vénérable.

De même, homme illustre, qu'en hiver il n'est pas rare que par le ciel le plus serein il se lève subitement une forte tempête, de même on a déjà vu en France, une perturbation imprévue surgir au milieu de circonstances heureuses et prospères. Lorsque récemment je t'écrivais, les choses en étaient à ce point, et l'Amiral était si

tatem deesse videretur. Vix autem ter in insula nostra frequenti populo concionatus sum[1], cum Aureliani cives pontem et urbis aditus occupantes, impetu in nostros facto, ultrà centum mulieres indignis contumeliis afficiunt, plerasque spoliant, aliquot vulnerant et viros quoque nonnullos feriunt[2]. Istam sediosorum civium auda-

bien reçu à la cour, que rien ne paraissait manquer à notre bonheur. Or à peine avais-je prêché trois fois dans notre île[1], devant une nombreuse assemblée, que les Orléanais, occupant le pont et les abords de la ville, se ruèrent sur nous, outragèrent indignement plus de cent femmes, en dépouillant plusieurs, en blessant quelques-unes, et frappèrent même quelques hommes[2]. L'impunité ne tarda

1. Après avoir été « comme le repaire et la bergerie des brebis du Seigneur au milieu de la France », l'Église d'Orléans fut livrée au fanatisme clérical à partir de l'édit de pacification du 23 mars 1568, qui pourvut la ville d'un gouverneur et d'une garnison aussi hostiles que possible aux protestants. Le temple « de la rue d'Illiers » fut d'abord incendié, mais le culte ayant été continué dans celui de « l'Estape », le 5 septembre, la populace se rua sur l'assemblée, massacra environ 140 personnes, et mit ensuite le feu à l'édifice. La réaction qui suivit cet exploit s'inspira de l'édit de septembre qui défendait l'exercice de toute autre religion que la catholique, et fut d'une violence extrême. En juillet 1569 et « quelques mois après », encore 140, puis 80 protestants furent, les premiers « bruslez tous vifs » dans deux maisons, et les derniers « tuez à coups de dagues » dans la grosse tour de la ville. Malgré l'édit de pacification de St-Germain, du mois d'avril 1570, le rétablissement de l'exercice ne put être obtenu qu'au mois de septembre 1571, grâce aux démarches de Coligny et de J. Groslot, seigneur de l'Isle et bailli d'Orléans. Or, à peine les fidèles avaient-ils commencé à se réunir dans une propriété du bailli, en « l'Isle à deux petites lieues d'Orléans, où ie (D. Toussain) fus appelé pour exercer le ministère », que les assemblées furent de nouveau interrompues « par mandemens et edictz extorquez. » C'est évidemment à la reprise qui suivit cette nouvelle interdiction, et dont nous ne pouvons préciser la date (nov. 1571 ?) qu'il faut rapporter les mots *Vix autem*..... — Nous empruntons une partie de ces détails dont nous ne disposions pas encore pour notre article sur le protestantisme dans l'Orléanais (*Encyclopédie des sciences religieuses*, X, 78 ss.), à la préface de l'*Exercice de l'âme fidèle*, ouvrage fort rare de Toussain (Francfort, 1583, in-16) qu'il adressa, de St-Lambert au Palatinat, « aux pauvres résidus de l'Église d'Orléans », le 20 juillet 1578.

2. Ces attaques durent être fréquentes, car Toussain dit (*Ibid.*) : « l'exercice estant de nouveau accordé audit lieu (nov. 1571 ?) la fureur de ceste populace papistique, et acharnée, ne s'appaisoit point : tellement qu'au lieu d'avoir pitié d'un cinq ou six cens personnes qui sortoyent ordinairement le dimanche pour ouïr l'exhortation.... les recevoyent *ordinairement* à coups de pierre, avec fange, injures, outrages, et toutes sortes de dérisions ».

ciam impunitas deinde auxit quia non audaciæ sed virtutis rei citantur et de facinorosis supplicium non sumitur. Sed nostris mandatur ne in insulam confluant donec de re tota Rex cognoverit. Amiralius pro sua pietate, frequentibus literis regem ad officium faciendum stimulavit [1], sed nihil hactenus profecit : quia nullus jam est in aulâ qui partes nostras tueatur. Interim bene sperare jubemur, donec Regina Navarrena et Amiralius in aulam veniant, quod vix ante Natalitia fiet. Et nunc dubia expectatione, omnia sunt suspensa : quia et Guysiani quoque multis stipati nobilibus in aulam evocantur. Multi de vulgo, nihil nisi de bello commentantur. Et multos nimirum polluta domus aut leges in pace timendæ sceleratorum in praeliorum desyderium rapiunt. Neque cessant illi sycophantæ [2] Hayus [3] et cæteri qui omnem lapidem movent ut suas

pas à augmenter l'audace de ces séditieux, car on les accusa, non de témérité, mais de vertu, et l'on ne fit subir aucune peine aux criminels. On ordonna, au contraire, aux nôtres, de ne pas s'assembler dans l'île avant que le Roi eût pris ample connaissance de l'affaire. L'Amiral, selon sa piété, exhorta le Roi [1], par plusieurs lettres à faire son devoir mais en vain jusqu'à présent, car il n'y a plus personne à la cour qui défende nos intérêts. En attendant on nous recommande d'avoir bon espoir jusqu'à ce que la reine de Navarre et l'Amiral arrivent à la cour, ce qui n'aura guère lieu avant Noël. Il en résulte que dans l'incertitude tout reste en suspens, car les Guises, entourés de beaucoup de noblesse, sont aussi rappelés à la cour. Beaucoup de gens du peuple ne songent qu'à la guerre. Et apparemment la corruption domestique ou le respect dû aux lois pendant la paix en amènent beaucoup à désirer des luttes criminelles. D'autre part les fourbes [2], la Haye [3] et les autres qui remuent ciel et terre pour répandre leurs opinions ou plutôt

1. Aucune de ces lettres de l'amiral en faveur de l'Église d'Orléans, ne paraît s'être conservée. Voy. l'ouvrage si étendu du comte Delaborde : *G. de Coligny*, t. III, 1882.

2. Après avoir parlé des ennemis du dehors, Toussain fait allusion aux difficultés intérieures de l'Église.

3. Un Paul de la Haye qu'Aymon (I p. 111) appelle Paul de Haÿ, était signalé au Synode de la Rochelle (4 avril 1571) comme *coureur*. C'est de ce synode quil est question quelques lignes plus bas.

opiniones aut suos furores potius persuadeant. Ecebolius [1] sic se polypi instar transformat ut nec Rivierus[2] ille veteranus nec alii nonnulli cum ipso colloqui vereantur. Et sunt plerique animo tam communi ut mussitandas istorum injurias putent. Maximam istis schismaticis audaciam illud ministrat quod quidam ex ministris qui Synodo Ruppellanae interfuerunt queruntur non liberum fuisse cuivis sententiam dicere. Deinde Colladonius[3] ad quosdam scripsit graviter de injuria quam sibi factam dicit conquerens. Plerosque veteranos commonefeci quorum plerique sunt in hac sententia ut synodus frequentissima [4] cogatur in qua partes rursus audiantur atque ita negotium terminetur. Ista habui quae ad te, vir clarissime perscribo cui omnia fausta et fælicia precor. Mallotius [5] tibi suc-

leurs fureurs, ne sont pas oisifs. Ecebolius [1] se transforme à l'instar d'un polype au point que ni cet ancien La Rivière [2], ni quelques autres ne craignent de s'entretenir avec lui. Et plusieurs ont assez de condescendance pour s'imaginer qu'on doit taire les iniquités de ces gens. Ce qui contribue surtout à entretenir l'audace de ces schismatiques, c'est que quelques-uns des pasteurs qui assistèrent au synode de la Rochelle se plaignent que chacun n'y a pas été libre de dire son sentiment. Puis Colladon [3] a écrit à quelques-uns pour se plaindre amèrement de l'injustice qu'il prétend lui avoir été faite. J'ai rappelé à l'ordre plusieurs des anciens dont la plupart pensent que le synode devrait se réunir en plus grand nombre possible [4] pour que les parties y fussent de rechef entendues et l'affaire ensuite terminée. Voilà ce que j'ai à t'écrire, homme illustre, auquel je souhaite toute sorte de bonheur et de prospérité. Mallot [5]

1. Surnom de F. Baudouin, voy. *France protestante* 2e éd. t. I, 993 ss.

2. En 1571 Jean le Maçon, sieur de la Rivière, fondateur de l'Église de Paris, était pasteur à Angers où il devint la plus illustre victime de la Saint-Barthélémy (Voy. *France protestante* VI, 530 ss.). A cette époque F. Baudouin habitait la même ville où il avait été nommé professeur de droit, en 1568.

3. Nicolas Colladon, professeur de théologie et pasteur à Genève, y fut déposé par le magistrat en 1571, à cause de son animosité contre Jean Le Gaigneux (Voy. *France protestante*, IV, 4).

4. Nous avons préféré cette leçon à celle de fréquentissime, parce qu'il paraît plus naturel que les plaignants dont parle Toussain aient réclamé une réunion plus nombreuse que la réunion du synode à plus bref délai.

5. D'après l'*Histoire ecclésiastique* et *Crespin*, Malot ou Mallot fut, en

censet quod ad ipsum non scribis. Excusationem tuam non admittit. Ita sunt morosi qui amant. Insulanus[1] noster te salutat. Aureliani papistae sunt rursus in armis : Et nos in nomine Domini et piorum precibus acquiescimus. Nos igitur in tuis commendatos, si lubet, habebis. Ex insula nostra, quarto calend., décembr. 1571.

Tuus ex animo.

D. Toss.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 104, fol. 59.

t'en veut de ce que tu ne lui écris pas. Il n'admet pas ton excuse : Telle est l'exigence de ceux qui aiment. Notre insulaire[1] te salue. Les papistes orléanais sont de nouveau en armes. Et nous nous appuyons sur le nom du Seigneur et sur les prières des fidèles. Veuille encore nous considérer comme recommandé aux tiennes.

De notre île, le 4 décembre 1571.

A toi de cœur.

D. Toss.

Il faut placer ici la lettre française de Toussain à la duchesse de Ferrare, que le *Bulletin* a publiée t. XXX, p. 459, et qui a été datée, par erreur, du 15 août 1572. Elle est du 15 *avril* de cette année et se trouve aujourd'hui dans le volume 3230 du *Fonds français*, f° 114. On voit par elle qu'à cette époque, grâce aux ordres de Charles IX, les catholiques orléanais paraissent « s'aprivoiser », et qu'à la suite

1561, pasteur à Paris, où il prêcha le 26 décembre, lors du tumulte de St-Médard (Cf. *Calvini Opera*, XIX, 220). Il se sauva à Orléans, du 5 au 7 avril 1562, et était dès le 15 avril 1563 « ministre ordinaire de Coligny » à Châtillon-sur-Loing, (Le *Bulletin* VII, 323, dit déjà en 1561 ou 1562). En septembre 1566, Coligny céda Malot pour peu de temps à l'Église de Metz. En 1569, sa femme, Anne Chrestien, fut massacrée à Châtillon. A partir de cette date, la *France protestante* (VII, 200) perd sa trace. Le passage ci-dessus de la lettre de Toussain semble prouver qu'en décembre 1571 il était encore à Châtillon, qui avait de fréquentes relations avec Orléans. M. le comte Delaborde, toutefois, ne connait qu'un seul aumônier de Coligny, savoir Merlin, pour les années 1561 à 1572 (Voy. *G. de Coligny*, I, 418 et III, 363 ss.). Peut-être Merlin était-il attaché seulement à la personne de l'amiral, tandis que Malot etait le chapelain de sa famille.

1. *Insulanus* désigne évidemment le bailli Groslot qui était seigneur de l'Isle (Cf. *France protestante*, V, 369 ss.).

de la sédition dont on a lu le récit plus haut, le culte réformé avait été à peu près interrompu pendant près de quatre mois. Elle semble prouver aussi qu'au milieu de ces pénibles événements, Toussain était resté seul à la brèche, et que ses collègues *Pierre Baron* et *Robert le Maçon*, qu'on retrouve à Orléans à la St-Barthélémy, ne revinrent l'aider que lorsque l'exercice eut de nouveau été rétabli. Il y a probablement d'autres lettres de Daniel entre 1572 et 1574, soit à Genève, soit à Berne ou ailleurs, mais jusqu'à présent nous n'avons retrouvé à Paris que la suivante qui soit relative à Orléans et à la Saint-Barthélémy.

Suscription : A MONSIEUR, MONSIEUR BEROALD A SEDAN.

Non possum, vir ornatissime, de nostris rebus cogitare, quin cohorrescam totus : praesertim cúm mentis oculos in Sancerram[1] tot bonorum virorum hospitium converto. Sed nec volo querelis animam tuam augere : nec mihi infandos dolores renovare et vulneribus nostris ungues adferre. Gratulor tibi potius istum portum in quem ex ipsius mortis faucibus ereptus appulisti : terram illam beatam iudicans quae te cum tot honestissimis et sanctissimis familiis excepit : ingratam veró eam imo miseram quae ejecit et amisit. Deum autem optimum maximum precor ut reliquiarum Ecclesiae suae conservator, necis suorum defensor et tot funestorum scelerum

Je ne puis songer à nos affaires, homme si distingué, sans frissonner d'horreur, surtout lorsque je contemple en esprit cette ville de Sancerre[1] qui a été le refuge de tant d'hommes excellents. Mais je ne veux point te tourmenter par mes plaintes, ni renouveler pour moi d'inexprimables douleurs en ravivant nos blessures. Je te félicite plutôt d'avoir atteint ce port en échappant à l'étreinte de la mort elle-même. Heureuse est la terre qui t'a reçu avec tant d'honnêtes et saintes familles, ingrate ou plutôt malheureuse est celle qui vous a rejetés et perdus. Or je supplie le bon Dieu de conserver son Église, préserver les siens de la mort, et venger tant de détestables

1. Le siège de Sancerre dura du 9 janvier au 19 août 1573 (Voy. *Hist. mémorable* de Jean de Léry, 1574). Matthieu Beroald fut un des assiégés et joua même un certain rôle dans la ville (Voy. *France protestante*, 2e éd., t. II, 398 ss.).

ultor esse velit[1]. Unum est quod mihi tantumnon spem omnem liberationis eripit et me male ominari iubet : nimirum quod tam praeceps fuit innumerorum ad defectionem animus, et tam in ipsa defectione pertinax[2]. Vix enim credas quam insigniter insaniant vel ii qui in nostris Ecclesiis olim velut reliques[3] praelucebant. In his facile numero veterem hospitam meam aurelianam electam, quae quia pro aliquâ pecuniae summa spopondit olim cúm captivi olim uná detineremur[4] : non solum sexcentas libras argenti

crimes[1]. Une chose toutefois m'enlève presque tout espoir de délivrance et me fait mal augurer de l'avenir : C'est l'empressement à la révolte d'une quantité de gens innombrable, et leur obstination dans cette révolte[2]. Tu aurais, en effet, peine à croire à quel point déraisonnent même ceux qui jadis luisaient dans nos églises comme des flambeaux (ou lumignons?)[3]. Je mets sans exagération au nombre de ceux-ci, l'Orléanaise d'élite qui fut jadis mon hôtesse. Lorsqu'à cette époque nous fûmes emprisonnés ensemble[4] elle répondit pour moi pour une certaine somme d'ar-

1. Voici le passage de la *Préface* déjà citée, relatif à la St-Barthélémy à Orléans : « Ceste noire, épouvantable et sanglante iournée, du 24 aoust l'an 1572 estant venue, auquel iour ie fis le dernier presche audit lieu de l'Isle : s'en suivit un déluge de sang chrestien par toute la France, et ce qui pouvoit rester d'une des belles et florissantes Églises de la France, à savoir un 700 et plus, à ce qu'on dit, bourgeois, habitans, conseillers, advocats, docteurs et autres de toutes qualitez, furent cruellement sagmentez et massacrez » ..... Le chiffre de 700 ne s'applique, suivant les expressions de Toussain, qu'aux chefs de famille, et non à la population protestante toute entière qui, d'après J. de Botzheim, était beaucoup plus nombreuse.

2. « Le reste pour la plupart forcé d'impatience, est tellement destourné, qu'il semble qu'il n'y ait plus de trace d'Église, ou que iamais il y ait eu réformation à Orléans, et en la plupart des autres villes » (*Ibid. ut supra*).

3. *Sic*, sans doute corruption de *reliquiae*.

4. Après avoir raconté ce qui se passa à Orléans le 5 septembre 1568 (Voy. p. 211, note 1), Toussain ajoute..... « Pendant lesquelles tempestes Dieu, entre autres, conserva miraculeusement les ministres qui estoyent lors au nombre de cinq..... furent tirez de ceste fournaise, et conduits en sauveté..... M. Robert le Maçon dit la Fontaine, M. Matthieu Beroald, professeur de la langue hébraïque, et moy, tombasmes entre les mains des ennemis, et y demeurasmes avec très éminens dangers depuis le 26 de septembre iusqu'au 15 d'octobre, iusques à ce que quelques notables et bien affectionnées personnes de la dicte Eglise..... nous *rachetèrent* des mains des soldats » . (*Ibid.*)

quas apud ipsam supra annos quinque deposueram, intercepit, sed a me totam illam pecuniam reposcit quae pro redemptione nostra numerata est. Id mihi nimirum parum opportune accidit qui librorum, supellectilisque omnis nuper naufragium feci, et ex incendio nihil praeter uxorem et quatuor liberos eripui. Sed et istud quod superest in lucro appono et Deo qui dat et aufert perpetuo benedico : illud apud me reputans quod alibi D. Ieronymus scribit, fidem nullam pati iacturam. Tu veró, clarissime et observande frater gratissimum mihi feceris si quo loco sint res tuae, quid cum vetere hospite meo Petro Bourgoin Sancerrano [1] actum sit ad me perscribas. Ministros enim evasisse praeter Bourgundium intellexi. De Lerio [2] et Meleto [3] etiam certior fieri cupio, nam amavi semper utrumque propter industriam et pietatem. Dominus brevi abstergat

gent. Aujourd'hui, non seulement elle s'empare de six cents livres que j'avais déposées chez elle il y a plus de cinq ans, mais elle me réclame tout l'argent qui a été payé pour notre rançon. Cela m'arrive à un moment bien peu opportun, à moi qui viens de perdre tous mes livres et tous mes meubles et qui n'ai pu arracher à ce naufrage que ma femme et mes quatre enfants. Mais je regarde comme un gain même ce qui me reste, et sans cesse je bénis le Dieu qui donne et retire, méditant ce que maître Jérôme écrit quelque part, que la foi n'admet point de perte. Quant à toi, frère illustre et vénérable, tu me rendras bien reconnaissant si tu m'écris où en sont tes affaires et ce qu'est devenu mon ancien hôte sancerrois Pierre Bourgoin [1]. Car j'ai appris qu'outre Bourgoin (d'autres?) pasteurs parvinrent à se sauver. Je désire aussi être renseigné au sujet de Léry [2] et Melet [3]. J'ai, en effet, toujours aimé l'un et l'autre à cause de leur zèle et de leur piété. Veuille le Seigneur essuier

1. Il est question d'un Pierre Bourgoin *l'aîné* dans J. de Léry (réimpression, 1843, p. 133 et 160) mais il n'est pas dit qu'il fut pasteur. La phrase qui suit semble cependant le considérer comme tel. Or nous ne connaissons qu'un *François* Bourgeois qui fut pasteur (Voy. *France protestante*, 2e éd. II, 1127 ss.)

2. J. de Léry. Voy. *France protestante*, VI, 566 ss.

3. Pierre Melet, ministre de la Charité en 1572, était né à Rodez et avait été immatriculé à Genève en 1559.

lacrymas nostras et convertat captivitatem istam, tibique cumulatissime benedicat. Raptim, Heidelbergae 6 febr. 1574.

Tuus ex animo.
D. Tossanus.

Autogr. Bibliothèque Nat. Fonds Dupuy, 268, fol. 133.

bientôt nos larmes et changer cette captivité; et qu'il te comble de bienfaits! A la hâte. Heidelberg le 6 février 1574.

A toi de cœur.
D. Toussain.

EXTRAITS DES MÉMOIRES DE PIERRE PONS

NATIF DU PONT DE MONTVERT, RÉFUGIÉ A GENÈVE OU IL EST MORT[1].

Son frère fut arrêté l'an 1689 pour s'être opposé aux desseins du capitaine de dragons qu'il y avoit au Pont de Montvert, et qui exigeoit des Protestans des choses même contre les ordres; il fut élargi aux sollicitations de M. Dugas, brigadier.

Le 5 décembre 1696 on envoya deux compagnies de soldats au Pont de Montvert pour obliger les habitans d'aller à la messe, ceux qui ne le fesoient pas étoient condamnés a dix sols d'amende ou recevoient logement chez eux à discrétion.

Le 2e février 1697 un dragon de Florac arriva au Pont de Montvert avec ordre de faire marcher les deux compagnies toute la nuit pour se rendre au Mijavou joindre la compagnie de Florac, et une autre d'infanterie de Barre pour prendre Romand. L'Abbé du Chaila

1. Rien de plus incorrect que ces mémoires d'un nouveau converti cévnol que son extrême prudence, pour ne pas dire sa faiblesse, ne préserva pas des maux qui accablaient son pays natal, et qui, pour éviter les galères, alla chercher un refuge en Suisse. Quelques-uns des fragments ici reproduits ont été revus par Antoine Court. (Collection de Genève. BB, n° 48). Pour les principaux faits, le meurtre de l'abbé du Chaila, l'incendie de Fraissinet de Fourques, etc. Voir l'*Histoire des Camisards* (t. I, p. 43-52, et 236). Les négociations avec Joany sont la partie neuve de ces mémoires.

et M. Fazer de Miral s'y trouvèrent; mais on ne trouva pas le prédicant. Les soldats firent dans ledit lieu bien du ravage.

Le 17e février 1697 le Père Moutet missionnaire ayant veu un ordre de l'Intendant pour le délogement de deux compagnies de soldats du Pont de Montvert, s'avisa pour le faire révoquer, de faire fouiller les maisons des habitans pour y chercher les armes, les livres et vint visiter le ... pour voir s'il n'y avoit pas de la viande.

En 1690 la veuve du sieur Chappelle de la Sepède se trouvant chargée de plusieurs dettes, fut obligée de faire appeller tous ses créanciers à se venir ranger chacun suivant son hipotèque pour se payer en biens fonds ou autrement. Pour cet effet il fut ordonné de s'assembler à Viallas chez M. Bonnijoli principal créancier et le plus entendu aux affaires, afin que les choses fussent faites exactement et à la satisfaction de tous, dans laquelle compagnie il y eut environ 25 personnes, où étoient après M. Bonnijoli régent, M. Roche de Genolliac, Dussaut advocat de Bruneldes, M. de Laurent du Pont, M. Pinet notaire dudit Pont, Chappelle de Finiels et autres, parce qu'on avoit pris M. Daudé notaire de Chamberigaud, pour passer et recevoir l'acte de règlement. Le nommé Vigne de Nogaret, notaire, de dépit pour n'avoir pas été appellé à cette assemblée, fut à Montpelier dénoncer à l'Intendant que cette assemblée de créanciers s'étoit tenue au mas de l'Espinas où un ministre avoit prêché, de sorte que l'Intendant donna ses ordres pour faire arrêter les dénoncés suivant l'indication du fourbe Vigne. Il y en eut une vingtaine qui furent conduits à Montpelier et 8 jours après furent condamnés aux galères, à la réserve de Bonnijoly qui fut pendu à Montpelier, malgré les dépositions des chanoines de Bedoese, du curé de Vialas, et du Sr Daudé ancien catholique, qui soutenoient que les accusés n'avoient tenu aucune assemblée à l'Espinas, mais bien à la maison du Sr Bonnijoly pour regler les affaires de la dite veuve de Chapelle; et cela parce que Vigne avoit produit des faux témoins qui déposaient que l'assemblée s'étoit faite à l'Espinas.

N. B. que le baron de Barre pour avoir été à cette assemblée fut relégué à Pierre-Cize, que M. Pinet ayant été averti tint la campagne, et s'étant retiré à Toulouze il y mourut au bout de 3 ans; que plusieurs des intéressés pour se mettre à couvert donnèrent d'argent à l'abbé du Chaila, et surtout Tallon procureur du Pont de Montvert; que le mas de l'Espinas fut rasé.

Environ le 20 septembre 1699 Rocque de Mende et l'abbé du Chaila furent à Marvejols et à Larger pour faire payer les amendes des enfants qui n'avoient pas été à la messe, et reléguèrent plusieurs filles au couvent.

A l'enlèvement de Roman on fit divers prisonniers dont 17 furent condamnés aux galères.

M. Plantier, apoticaire du Pont de Montvert, habitant à St Larger, pour éviter de changer de Religion fut se réfugier chez Jaques Pons au Pont de Montvert, où il fut arrêté. On l'élargit sous la caution de Jaques Pons; il s'en fut chez lui à St Larger, mais il ne paroissoit que de nuit. L'abbé du Chaila et Rouviere de Marvéjols, subdélégué de l'Intendant, sachant qu'il n'avoit point changé de Religion et ne le voyant plus paroître, firent arrrêter la caution. Le capitaine des dragons qui étoit logé chez Jacques Pons, répondit de lui afin qu'il put aller chercher Plantier pour qui il avoit répondu. Jaques Pons informa son frère Pierre établi à St Larger de son avanture; celui-ci conjecturant que Plantier se retiroit chez lui le soir, se précautionna pour le surprendre, et s'étant fait accompagner de quelques amis, il investit la maison dudit Plantier, après quoi il heurta à la porte. La femme de Plantier répondit; on lui demanda où étoit son mari, qu'elle cacha et dit qu'il étoit au Mazet à deux lieues de là, qu'on n'avoit qu'à lui écrire, qu'il ne manqueroit pas de venir sur le champ. Cette réponse n'ayant pas satisfait, Pierre et Jaques Pons se mirent en devoir de fouiller la maison, éclairée par la femme de Plantier qui croyait que son mari auroit pris la fuite. On le découvrit caché sur une poutre au plus haut de sa maison, n'ayant pu s'échapper par une porte de derrière où étoient 3 hommes et la femme de Pierre Pons pour la garder. La femme de Plantier voyant le danger où étoit exposé son mari, voulut le délivrer d'entre les mains de Pierre et Jaques Pons, et pour cela appela à son secours certaines femmes ; mais ceux-ci pour ne pas lâcher leur proye fermèrent les portes, et Pierre Pons fut chez Caupert, curé de St Larger, qu'il fit lever du lit, pour lui prêter main forte, selon l'ordre dont étoit muni Jaques Pons, qui enjoignoit à tous consuls de l'aider à remettre Plantier, quelque part qu'il se trouva. Le curé fit appeler plusieurs habitans à qui on avoit donné le titre de conseiller, pour veiller sur ceux qui n'iroient point à la messe, et s'étant assemblés chez le curé, (nous feumes prendre, dit Pons, Plantier, que nous gardames toute la nuis

chez ledit curé). Le lendemain Dolladillié et Fachie, consuls, assistés desdits conseillers, le conduisirent à Florac entre les mains du major du régiment des dragons qui fit un billet de décharge à Jacques Pons, et ayant mis Plantier à la conduite de 8 dragons l'envoya aux gens du chevallier de Gonnes. Ceux-ci le présentèrent à l'abbé du Chaila qui ordonna de le conduire incessamment à Montpelier. La nuit l'ayant surpris à St-Etienne de Valfrancesque, Antoine Masbernard à qui Plantier se recommanda, le logea par la permission de Larson commandant pour lors à St Etienne. Il en avoit bon besoin car il avoit été fort mal traité. Aux sollicitations de Barbeirac, il obtint sa liberté à Montpelier et sortit du Royaume où il appella sa femme et son fils[1].

Arrivée de gens de guerre au Pont de Montvert sous prétexte d'assemblées faites audit lieu ou dans la paroisse.

Les religionnaires des Sévennes et notamment du costé du Pont de Montvert, se voyant privés de leur exercisse de religion, auroient de tems en tems fait des assemblées pour se consoller, et tâcher de se maintenir dans leur croyance, ce qu'il faisoient secrettement pour n'estre découverts des puissance qui s'y opposoient fortement d'ordre du Roy, et en ayant fait une au mas de Moncur, proche le dit Pont de Montvert en nombre de plus de quatre mille personnes, elle auroit été découverte à Mr l'abbé du Chaila l'inspecteur du Gévaudan, qui se tient à Saint-Germain de Calberte, lequel à l'instant seroit party pour aller à Mende pour y résoudre les moyens d'y envoyer des troupes à discrétion, et pour cet effet eut un ordre de Mr l'intendant du Languedoc, de manière que ledit Sr abbé du Chaila s'enfut d'abord à Florac voir Mr le marquis de Grizal, et Mr de Miral, major du régiment des milices, qne le Roy a gardées nonostant la paix, lesquelles envoyèrent au dit Pont de Montvert une compagnie des mille bourgeois, commandée par M. de Montauran, capitaine, qui eurent ordre d'y arriver en pure perte le 25 janvier 1698; ce qui fut exécuté le même jour, et Mr du Chaila, Mr Detuirat et Mr du Villoret de Mende en teste, pour verifier le lieu de la dite assemblée,

1. Ce qui précède est un résumé de la main de Court; — ce qui suit est le propre texte de Pons.

et ceux qui étoient pour les en faire punir, ayant fait nombre de prisonniers qu'on detenoit dans les caves de feu Mr André, au Pont de Montvert, et après les avoir ouï, par les grandes menaces de les faire pendre ou condamner aux galères, déclarer ceux [qui] étoient dans la dite assemblée faite a Moncur, il y en auroient eu qui ayant crainte de mourir, auroient dénoncé plusieurs personnes, et notamment Pre Servière de l'Hospital, Richard des Ufruit? sa femme Viallarde la Sepedette, Jacques Pons mon frère et plusieurs autres qu'on fit faire prendre par les soldats de la Compagnie qui étoit au dit Pont, et ensuite fait conduire à Montpellier, à la réserve de mon frère qui rebroussa chemin de Saint-Germain, Mr l'abbé l'ayant empêché de passer plus avant, à la sollicitation de ses amis. Mr Debrousseau ayant été aussy accusé du même cas, on l'aurait fait prisonnier, et pour avoir moyen d'agir en ses affaires, mon frère auroit cautionné pour luy quelque tems, ou l'auroit obligé de se remettre, ce qu'il a fait, dans les prisons de Mende, le 8 avril 1698, pour tirer mon frère de peine, et il est à craindre qu'on ne le fasse périr, ayant été fait prisonnier lors du changement général et sur le point d'être conduit aux galères dont, à la faveur de ses amis; [il] n'y alla pas, mais fut obligé d'aller au service 5 à 6 ans, ce qu'il fit pour [comme] cavalier après avoir été conduit à Montpellier; et resta à la Citadelle 8 ans prisonnier, et pour sortir sa femme a baillé 450-l. Sera notté que les habitans ayant obtenu le deslogement de la compagnie du dit Sr de Montauran quelques mois après, on en avoit envoyé deux autres compagnies de troupes réglées qui furent logées sur les habitans en pure perte.

Exécution faite à Mende de plusieurs hommes roués, pendus, brulés, complices de la mort de Mons. l'abbé du Chaila et du brulement de Fraissinet de Fourques.

Environ le 15 avril (1703) les troupes de bourgeoisie logée à Florac, faisant de tems en tems des détachements pour aller garder quelques habitans du dit Fraissinet, qui n'avoient pas été brûlés, auroient fait prisonniers deux hommes du voisinage du Pont, dont ils furent reconnus estre du nombre de ceux qui commirent la mort et incendie des habitans du dit Fraissinet, cy devant annotés, qu'on fit conduire

à Mende où étant et après ouïe, en faisant leur procès, les juges n'avoient pas de preuve sufisante pour les condamner à mort, seroit arrivé qu'en Mende ayant retiré plusieurs enfans du dit Fraissinet qui furent garantis, il y en eut d'iceux un qui dit avoir tué son père, *sic*) et sur cette preuve furent d'abord condamnés a être roués ce qui, fut exécuté au dit Mende, et quoyque fortement exortés par des religieux de changer et mourir de la religion romaine, ne le voulurent jamais faire, rebutant toujours le crucifix qu'on leur présentoit, et furent fortement résignés à mourir de la religion qui avoient été nés (*sic*) et qu'on avoit toujours professé, ce qui toucha grandement l'assemblée qui les voyoit mourir si constants, ayant déclaré être du party de la mort du dit S^r^ abbé du Chaila. Du depuis plusieurs auroient été fait prisonniers, et jusqu'au dit Mende, environ le 15e May accusés des crimes cy dessus, dont y en eut deux autres pendus, et après un de ceux brullés, et quelque jours après une fille foitée et une autre pendue, et le père d'iceluy (*sic*) condamné aux galères; et remarque que le fils ayant demandé d'être enterré immédiatement son exécution, plusieurs pénitents étant disposés à ce faire par charité, après que le bourreau qui le saccagea par deux fois l'eut quitté, un des dit pénitents coupa proprement la corde à l'instant au cimetière, où étant auroit veu qu'il respiroit, et pour le remettre en vie auroit promptement des eaux de vie pour le conforter, et l'auroit garanti et après l'avoir bien remis le firent conduire proche Barre chez luy au mas de Rouch.

Lettre de mon frère sur les conférences des traités de paix pour fait de religion.

Le troisième de juin (1704), les révolutions des Sévennes empirant, vint le maréchal de Villars et toute la noblesse de Languedoc pour limiter les grands désordres qui se font actuellement; outre occasion (*sic*) auroient pris tous les moyens possibles pour porter les chefs des troupes religionnaire à la paix et pour cest effet obligé plusieurs principaux habitans du pays capables de conférer avec le dit chef des troupes, dont mon frère Jaques Pons du Pont de Montvert fut député par les puissances voir à ceste fin le Sr Genin

(Joany) un des dits chefs ce qu'ayant exécuté m'en donna avis dont la teneur s'en suit :

Je vous apprends, mon très cher frère, qu'ayant ordres des puissances je fus voir le Sr Genin commandant du party des troupes religionnaires, accompagné d'une quatorzeine de nos principaux habitans pour tâcher moyen de le porter à la paix, et à cest effet nous roulâmes un jour et la nuit suivante, pour le rencontrer, ce que finalement fimes dans des vallons de précipices du Collet de Dèze, tout effarouchez, tant il nous donna de terreur se doutant que nous le voullions trahir; lequel avec sa troupe étoit en très bon ordre, et alors assemblées en dévotion et en prières, en nombre de plus de douze cent personnes; tous gens de bonne mine et bien armés, allant dans ordre réglé, qui n'y a rien de si beau; le dit Genin très bien équipé, se faisant garder d'une exactitude et d'une manière admirable outre les sentinelles posés dans toutes les avenues. A cette assemblée il y avoit deux ministres, et après avoir conféré avec luy sur mes ordres de propositions, [il] ne me voulut rien dire de solide, sans avoir parlé avec le Sr Rolland chef d'un autre party, et qu'après il m'écriroit. Nous nous retirâmes, et quelques jours après je reçus une lettre que je fus porter à Mr de Palmerole du côté de Miallet, et celle de Mr le maréchal dans la Ville ou autour dicelle et dont le Sr Cavalier, un des principaux chefs qui s'est soumis, alloit et venoit de part et d'autre, pour faire emporter la proposition du traité de paix; et les dites troupes religionnaires, ne voyant pas l'issue de leurs espérances de liberté, comme ils demandent..., se retirèrent sans rien conclure, ce qui fait que ne voyant pas jour à une paix, je suis obligé de quitter et abandonner tout, ne pouvant plus soutenir l'oppression où nous sommes généralement tous par la foule des troupes continuelles depuis longtems dont nos maisons sont pleines. Même l'on craint qu'on n'en vienne à faire main basse par massacre, ainsy que nous en sommes menacés de tous les lieux réservés, et après brûler les tours, et Mr notre commendant duquel jay l'honneur avoir le bien de son amitié, me conseille de crainte qu'il n'aye des ordres extraordinaires à ces affaires, et me veut donner passe-port pour me retirer avec ma famille là ou je voudray ce qu'il ne veut faire à autre qu'à moy. Si cela est je ne puis plus venir vous joindre en attendant que le bon Dieu y pourvoye ; cependant je veux encore voir quel train prendront les affaires

et l'issue de Mr Dégallier baron, que les principaux du Languedoc ont député parler au Roy ; j'espère vous écrire sur ce sujet, et après vous avoir souhaité et à toute la famille parfaite santé et prospérité, je suis votre bon frère.

Pons.

Sera notté que le Sr Cavalier, un des principaux chefs, qui s'est rendu et soumis avec une quarantaine de sa troupe, sur des avantages considérables qu'on luy a offert, le Sr Catinat son lieutenant a pris le reste et s'est joint avec la troupe du Sr Rolland pour continuer avec tous les autres, qui n'ont pas voulu imiter le dit Cavalier et se rendre.

Lettre de mon frère en relation de sa députation pour conférer avec le Sr Joinin, un des chefs des troupes religionnaires, et luy proposer les offres d'avantages que les Puissances voulloient luy acorder en se soumettant avec sa troupe.

Je vous avise, mon très cher frëre, que depuis mon arrivée de chez vous j'ay bien été accompagné et ne suis pas été le seul, ayant toujours des régiments entiers de passade, outre celuy des miquelet qu'avons toujour gardé, et outre cela avons pas d...[1] depuis quinze jours celluy de M. Demelon, lesquelles troupes ont bruslé tous les blés de la Lozère et Sévène religionaire et fait dépérir tous les foins que chaque particulier avoit mis en amas ou autrement en fumier.

Au commencement du présent mois de septembre, je fus député avec Mons. Dussau de Saint-Privat, refugié dans notre lieu, de la part de M. de Tournon, brigadier et commandant des troupes, pour aller joindre le Sr Joinin, un des commandants des troupes religionnaires autrement houzarts, dans la paroisse de Saint-Michel, pour l'obliger et sa troupe à profiter de l'amnistie que le Roy lui accorde avec des proposition d'offres fort avantageuses comme verrez cy après, dont on m'avoit chargé de luy faire, ce que lui ny sa troupe ne voulurent jamais accepter, demandant cependant deux mois pour en conférer avec les autres chefs, ses confédérés, avant de pouvoir rendre raison

1. *Un mot illisible.*

positive. La première offre qu'on luy faisoit estoit de le faire colonel d'un régiment, avec permission de nommer pour capitaine et lieutenant tels qu'ils jugeroit auprès de sa troupe, tant lui que ses confédérés payés à la haute paye, et outre ce une pension par-dessus la charge de colonel : permis encore de mener un ministre dans le régiment, et ne voullant pas accepter ces conditions, l'on luy offroit une rançon d'argent fort considérable en se retirant hors du royaume, et qu'on laisseroit le peuple libre pour prier Dieu en leurs maisons en toute liberté et sans être interrompus de personne sur peine de la vie à tous ceux qui les inquiéteroient; le rétablissement des maisons du pays brulées ou rasées. Cela étant il falloit que généralement toutes les troupes rebelles se soumissent à rendre leurs armes. Mais bien loin de cela faire en rejetant toutes ces offres et faire voir que cela ne leur convient pas, demandant une entière liberté de conscience, on nous voulloit faire passer par le feu des armes pour récompense de notre commission, ainsy qu'on fit à M. Ponsard du Crespin et Roque de Saint-Privat de Vallongue refugiés à Saint-Germain de Calberte, qui furent députés pour le même fait, nous menaçant d'en faire de même, dont tous criaient qu'il nous falloit tuer pour leur avoir fait des propositions de se rendre. Jugez auquel état nous nous trouvions, sans qu'il y eut le moindre (?) d'en avoir grâce ou intercéder pour nous garantir du danger où estions dans cette occasion. Pendant qu'on faisoit mourir le pauvre Voquet à coups de fusil, voulûmes nous épousser pour nous sauver et avions abandonné nos chevaux d'abri; fûmes reconnus et nous coururent dessus, et nous fléchissions de telle manière que n'aurions pas été propre pour danser sur la corde. Je joue pourtant de mon personnage et de ma langue de mon mieux pour me garantir la vie et de mon collègue; j'estime qu'un nommé Vendôme qui me paye pension, qui est de la troupe du dit Joinin, aida bien à nous garantir la vie. On nous osta la selle de nos chevaux, et brides et licous, et à peine après avoir évité et franchi le danger où nous estions, nous eumes peine de garantir nos chevaux et arnois. Dieu soit loué et me préserve d'un semblable cas; mais l'on ne m'y prendra plus pour de telles députations. Je suis, etc...

Extrait d'une lettre de Jaques Pons à son frère du 25 septembre au Pont de Montvert[1].

Je suis tellement foulé par le logement des troupes que je ne puis plus tenir. Outre deux lits et deux couvertes que je fournis aux casernes, j'ai chez moi 2 capitaines, 2 lieutenants et six soldats. Je donne encore de 5 en 5 jours deux livres d'huile et 2 quintaux de bois... mon valet peut-il à peine nous tenir de bois à la maison... Il me faudra vendre mon mulet faute de foin, quoy que j'en eusse recueilli plus de cent quintaux... Mais les soldats nous prennent tout et sans payer; quelques uns ont été payé à 3 sols par place. Demain nous attendons ici de couchée M. de La Lande et sa suite qui est de 900 hommes. Je me verrai à la fin obligé d'abandonner tout. Dieu est toute ma consolation. Il faut que je tende la main à des gens qui avoient cent fois plus de biens que moi. J'ai eu des ennemis qui ont taché de me perdre dans l'esprit de notre commandant, avec lequel j'ai eu des paroles. J'ai résisté à ses menaces et je lui ai soutenu que s'il avoit le cœur aussi noblement que je l'avois il n'auroit pas fait mourir tant de pauvres innocents... Sa colère s'apaisa sur le minuit de la nuit suivante, et m'ayant fait appeler par le consul [il], m'ordonna et à plusieurs autres de le suivre.

Sur des avis qu'il avoit reçus nous fûmes sur la montagne du Boujez et à Champ-Long où il fit faire halte, après quoi il fit bloquer depuis le Pradal à Cassagnas jusques à Grisac, mettant des habitants en sentinelle avec quelques fusiliers. Nous feumes ensuite lui en tête faire une course jusqu'à la fontaine de la Rouvière ou Baraque, et je restai avec lui jusqu'à midi avec un froid enragé; un détachement fut au Pradal et Cassagnas et tuèrent de pauvres gens innocens au nombre de six; une autre fois, il y a sept ou huit jours à Saint-Hilaire, ils en firent mourir aussi une trentaine, tous innocens n'étant coupables de rien. Pour les Camisards on ne veut pas les trouver; la guerre est bonne.

Le 13 de ce mois, la troupe de Ravanel s'est battue avec le régiment de Menou, et quelques compagnies de dragons proche Vésenobre et le château de Roquante.

1. Fragment rédigé par Antoine Court.

Le 19 Mr de Fesquet, seigneur de Saint-André, a été tué par la troupe de la Roze.

Une quinzaine de personnes, hommes, femmes et enfans de l'âge de 10 à 15 ans, inspirez, du lieu de Saint Larger de Pierre, proche Marvejols, faisoient des assemblées; de zélés venoient les entendre. Des marchands et bourgeois pour se mettre à couvert des suites que ces assemblées pouvoient avoir, furent les dénoncer; ces dénonciateurs furent, entre autres, Étienne Planchon, Jean Muret et Jean Galliard marchand du dit lieu. Ils firent leur rapport à l'abbé des Vernex, curé du dit lieu, et le prièrent de certifier qu'ils n'avoient aucune part aux assemblées et d'en informer les Puissances. L'abbé en fut informer lui-même le comte de Saint-Peire, lieutenant du Roy, qui en étant averti encore par des espions catholiques, envoya sur le lieu Mr de Saint-Germain, prévot de la maréchaussée du ressort de Nîmes, se tenant à Mende, accompagné de ses archers et des marchands dénonciateurs, pour luy indiquer les personnes et les maisons suspectes. Il arrêta, le dimanche 21 avril 1706, 15 personnes qu'il conduisit aux prisons du Marvejols, et de là à celle de Mende. Quelques jours après étant retourné sur le lieu, il arrêta encore 4 personnes qu'il conduisit aux mêmes prisons; quelques uns des dénoncez prirent la fuite. Rachas, procureur du Roi au baillage de Gévaudan à Mende, accompagné des archers, fut à Saint-Larger pour les prendre; mais ses recherches furent inutiles. Le prévot Saint-Germain y étant retourné, fit ravager la maison de Pierre Garnier Fidel par ses archers, établit des sequestres sur son bien, excepté sur cent livres en argent dont il se nantit lui-même, arrêta une femme et se fit suivre par une vingtaine de personnes pour être ouï comme témoin contre les prisonniers. Six mois après on arrêta une nommée Combesse de Felgiroles, proche le Pont de Montvert, accusée d'inspiration, ce qui occasiona que 4 ou 5 maisons du dit Saint-Larger furent pillées et rasées. Sentence fut rendue à Mende contre les prisonniers par laquelle Muret, Jean Mallet Busquete, Jean Granier Toine et Clavel Pachon, Jaques Bonfils furent condamnés aux galères. Le Sr Petit, Mlle Nègre sa belle-sœur, Marie Bonfils de Bonnefoi et Theronde furent relégués à l'Hopital; Mallette et Clavelle à Carcasonne, Murete et Combesse à la tour de Constance. Les deux fils du dit Mallet, Higonnet et Mallet de Jean de Toine, furent donnés à un capitaine. Les fugitifs étoient les deux filles du Sr Petit, les deux fils de Plan-

chon tailleur, Pierre Pascal, Pierre Muret, de Rau, Pierre qui étoit à Genève, Mallet chirurgien et Pierre Pons (auteur de ce Mémoire), pour avoir retiré dans sa maison le Sr Muret. Les maisons rasées furent celles de Marie Bonfils, veuve, celle de Clavel, celle de Pierre Muret, de Jean Pierre; celle du dit Pierre Muret fut réservée pour loger le vicaire de la paroisse ou la sœur régente des Écoles. Les biens-fonds des maisons rasées furent confisquez, outre une taxe d'environ 900 l. pour les frais que les gens de la religion furent obligés de payer par ordonnance, les dénonciateurs exemptés; outre cette taxe, on paya encore 2 sols 6 deniers par livre pour autre taxe.

Pierre Pons du Pont de Montvert, marchand à Saint-Larger, fut obligé de quitter le royaume, le 17 avril 1708, et se réfugia à Genève. Voici le cas selon ce qu'il en a mis lui-même dans ses mémoires.

Les Puissances pour le surprendre lui envoyèrent secrètement un homme qui se disoit ministre. Il le reçut chez lui comme il recevoit ordinairement ceux qui prêchoient dans les Cévennes. Cet homme étoit habillé assez proprement et étoit conduit par un autre qui lui servoit de guide. Ce fut le comte de Peire qui l'adressa à l'abbé des Vernet, curé de Saint-Larger, et le curé l'envoya de nuit par son clerc à la porte de Pierre Pons. Celui qui servoit de guide au ministre supposé heurta la porte. La femme de Pons l'ayant ouverte, le guide pour mieux cacher son jeu parla en homme craintif et dit fort bas à cette femme qu'il conduisoit un ministre qui venoit de Genève, qu'on les avoit adressé à eux comme à des bons fidèles. Là-dessus on les fait entrer; ils demeurent deux jours dans la maison, se masquent si bien qu'on ne découvre rien qui ne paroisse sincere, chantent doucement des psaumes, marquent qu'ils ont dessein d'aller à Milhau en Rouergue pour y encourager les fidèles, et veulent partir avant le jour, Pons les accompagne à une bonne demi lieue, les embrasse, fait des vœux en leur faveur. Les traitres retournent sur leur pas, vont rendre compte de leur commission et du bon accueil que Pons leur avoit fait; Pons en étant averti prit la fuite.

N. B. Que le ministre supposé en venant de la maison du curé à celle de Pons, se laissa tomber d'un pont de bois en bas, construit de deux grandes pièces, que les habitans avoient posé pour se communiquer les uns les autres, et que la femme de Pons alla chercher le dit ministre sous le pont tout meurtri; ce que Pons regarda être

un jugem^t de Dieu pour punir ce misérable du pernicieux dessein qui l'amenoit chez lui.

BIBLIOGRAPHIE

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

par Eug. Réaume[1]

La Société de l'Histoire du Protestantisme français couronnait, il y a trois ans, un remarquable travail sur Agrippa d'Aubigné, et se félicitait de décerner ce prix à l'un des savants éditeurs de la belle publication des *Œuvres complètes* de d'Aubigné dont 4 volumes ont paru de 1873 à 1877[2]. Elle saisissait ainsi l'occasion de protester à son tour contre l'injuste oubli où l'auteur d'une *Histoire de la Littérature française* qui ne brille pas par la largeur des vues, avait laissé l'auteur *des Tragiques* et de l'*Histoire universelle*, oubli noblement réparé par l'Académie française qui vient de mettre l'éloge de d'Aubigné au concours pour le prix d'éloquence de 1884.

Quel que soit le morceau couronné, il devra beaucoup emprunter à l'étude de M. Eug. Réaume qui semble, à plus d'un égard, définitive. Écrite avec un vif sentiment du sujet et une rare connaissance de l'époque, par un auteur familier avec la langue et la littérature du XVIe siècle, elle réalise, dans une certaine mesure, cet idéal de justice et d'impartialité que poursuit tout historien digne de ce nom en évoquant les grandes figures du passé, celles surtout qui semblent toujours contemporaines par la passion et l'éloquence. D'Au-

1. Un volume in-8° de 320 pages, imprimé chez Belin dans le même format que les *Œuvres*.

2. Voir le *Bulletin*, t. XXIII, p. 326, t. XXVII, p. 48, et t. XXIX, p. 160.

bigné est de ce nombre, et sous les multiples aspects de cette nature exubérante, on retrouve sans cesse l'heroïque partisan qui n'a jamais désarmé de la plume ou de l'épée, militant jusqu'à la dernière heure sur « le chevet de la vieillesse et de la mort » qu'il alla chercher à Genève.

L'étude de M. Réaume s'ouvre par une notice biographique qui fait pressentir ce que sera le poète, le moraliste et l'historien, partout un homme d'action doublé d'un écrivain original auquel notre langue doit quelques-uns de ses plus beaux traits, avant Corneille et Saint-Simon. On ne reviendra pas ici sur ce qui a été dit ailleurs[1]. On ne veut que mettre en relief les mérites d'un volume qui couronne si bien les *Œuvres*, et qui ne nous laisse à désirer qu'un glossaire, clef indispensable de tant de trésors. On en regrettera moins le retard, s'il doit embrasser l'*Histoire universelle*. Il n'a pas tenu à M. Réaume qu'elle ne fît partie de la collection dont elle est à tant d'égards le glorieux complément. Il retrouvera au besoin son docte collaborateur, M. de Caussade, pour les dernières assises du monument complet et définitif qu'ils entreprirent ensemble en de meilleurs jours.

Sachons jouir, en attendant, des richesses accumulées dans les quatre volumes parus, qui ne contiennent pas moins de quinze cents pages inédites, et des piquantes révélations répandues dans chaque chapitre de l'attrayante biographie qui résume si bien le tout. Il y a toujours matière à surprise quand il s'agit de d'Aubigné, même pour ceux qui se flattent de le mieux connaître. N'est-ce pas lui qui a trouvé les accents les plus émus sur Henri IV qu'il juge d'ailleurs si sévèrement? Plus qu'aucun de ses contemporains il en avait peut-être le droit chèrement acquis. Cet homme si rude sait aimer. Lisez le chapitre de ses amitiés, un des meilleurs qu'ait écrits M. Réaume, en réponse à une accusation de Mérimée, trop porté à juger ses héros d'après lui-même. Le controversiste ardent, inflexible, saura trouver les accents d'une religion attendrie dans la *Lettre à Madame sœur du Roy*, et dans les belles prières du *Traité de l'évidence de Dieu*. Comme le remarque très bien M. Réaume, « il y a chez d'Aubigné une veine de mysticisme qu'explique, surtout en ses dernières années, une vive piété échauffée par son génie poé-

1. *Bulletin*, t. XXIX, p. 160-168 (Rapport sur le concours).

tique. » En lisant certaines phrases de ses derniers écrits, on croit entendre Fénelon, dans ces mystiques élans qui le rendirent suspect à la rigide orthodoxie de Bossuet.

Relevant ailleurs le contraste que présente le portrait de Henri III dans les *Tragiques* et dans *l'Histoire*, M. Réaume a écrit cette page aussi belle que vraie : « Ne demandons pas la modération aux poètes vengeurs qui écrivent à l'adresse de la postérité, des *Tragiques*, des *Némésis*, des *Châtiments*. Horace, le sage Horace lui-même, semble excuser les violences d'Archiloque. Permettons à ces justiciers de s'enivrer en leur propre fureur, de dépasser dans leurs audaces Juvénal et Pétrone. Ne paient-ils pas d'ailleurs assez cher leur triomphante immortalité? Car le goût imprescriptible conserve ses droits. En méconnaissant cette loi, que la mesure est peut-être la seule véritable force, en oubliant que l'invective continue risque de fatiguer le lecteur et de discréditer le poète, ils savent, ces illustres et sublimes insulteurs, que s'ils enlèvent d'enthousiastes admirations, ils ne gagnent jamais le suffrage des délicats. Le groupe de Laocoon est un chef-d'œuvre : ces efforts désespérés, ces muscles tendus, ces visages contractés, cette effroyable agonie, en nous associant péniblement aux tortures de trois victimes, nous font admirer le génie de l'artiste; mais nous ne tardons pas à détourner les regards d'un pareil spectacle de douleur physique et morale. L'âme éprouve bientôt l'impérieux besoin de se reposer du tableau qui la trouble et remue trop profondément. »

C'est un piquant chapitre d'histoire littéraire qui termine le volume. D'Aubigné a eu le sort des vaincus; oublié des uns, méconnu des autres, de Bayle par exemple, et de l'excellent auteur de l'*Histoire de l'Édit de Nantes*, Élie Benoit, qui semblait digne de le comprendre. En voyant les vicissitudes qu'a traversées cette grande mémoire, et les phases d'oubli qui ont précédé pour elle un jour réparateur, on apprend à ne pas désespérer de la justice. C'est un honneur pour le protestantisme français de s'être de bonne heure associé aux légitimes revendications de Sainte-Beuve et de Michelet. M. Réaume fait partie de cette généreuse phalange qui compte plus d'un des nôtres, et son nom demeure profondément gravé sur le piédestal du monument élevé à d'Aubigné.

J. B.

RELATION DE LA COUR DE FRANCE EN 1690[1]

Cette relation qui n'était pas absolument inédite puisqu'elle avait paru en partie dans un obscur recueil allemand, en 1781 et 1785, où elle avait passé inaperçue, mais qui, à cause de cela même, devait être considérée comme inconnue, vient d'être publiée pour la Société de l'Histoire de France par M. Ch. Schefer, membre de l'Institut, d'après un manuscrit de sa collection qui a sans doute appartenu à l'un des membres de la famille Spanheim. On sait que ce diplomate était non seulement protestant convaincu, mais qu'il descendait par sa mère et sa grand'mère de réfugiés huguenots, et qu'à l'époque de la Révocation il fut à Paris l'agent de l'électeur de Brandebourg où il put faire passer un grand nombre de réfugiés. Nous ne dirons rien de sa famille sur laquelle le *Bulletin* a publié (t. XII, p. 96 ss.) une notice étendue que complète l'Introduction de la *Relation*, consacrée par M. Schefer surtout à la carrière politique d'Ezéchiel. Relevons-y toutefois deux points de légère importance. Le « ministre protestant professeur de théologie à Orléans » (p. II) dont la fille Renée épousa le grand-père d'Ezéchiel, Wigand Spanheim, s'appelait Daniel *Toussain*[2] et non Tossan, et était un des pasteurs français les plus remarquables du XVIe siècle. et, d'après Haag (IV, 448), la Française qui devint la mère d'Ezéchiel Spanheim, s'appelait *Charlotte* et non Catherine du Port.

Bien que dans ces pages, Spanheim ne parle que le langage d'un homme politique, ses convictions religieuses ne laissent pas de se montrer çà et là, témoin ce passage caractéristique au sujet de la princesse palatine : « Il a plu à la Providence divine de confondre hautement les vues de la politique humaine dans le mariage de cette princesse. C'est qu'au lieu des suites avantageuses que l'Électeur son père avoit cru de trouver pour la sûreté de ses États et l'agrandissement de sa maison, et en sacrifiant d'ailleurs les intérêts de la conscience et de la religion, il est arrivé que ce même mariage en a causé la ruine totale et une désolation d'autant plus funeste et

1. Par Ezechiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, LVII et 462 pp. in-8, Paris, Renouard, 1882.

2. Voy. plus haut, p. 210 ss., deux lettres inédites de Daniel Toussain.

mémorable à tous les siècles, qu'il a été le flambeaù fatal qui a allumé ces feux malheureux qui ont embrasé et réduit en cendres la plus belle province d'Allemagne et le palais même où cette princesse avoit pris naissance et où son mariage et son changement de religion avoit été agréé ou résolu par le même Électeur son père » (p. 65).

C'est, du reste, plutôt par les réflexions et les appréciations que par les faits inédits que se distingue la *Relation*. Aussi bien elle ne fut écrite, à la demande de l'électeur Frédéric III, que pour donner une idée complète et vraie de ce qu'étaient la cour et le royaume de France pendant les neuf années que Spanheim y passa (1680-1689) et ce tableau, il le traçait en 1690, en vue « de la guerre de l'Empire, de l'Angleterre de l'Espagne et des Provinces-Unies avec la France ». Il ne se préoccupe donc guère des faits et des détails, bien qu'il en cite, de mémoire, un grand nombre dont M. Schefer est parfois obligé de rectifier les dates, mais il cherche avant tout à rendre l'impression que lui ont laissée les personnes et les choses. Les dépêches qu'il adressait à l'Électeur pendant sa mission, et auxquelles il renvoie souvent, devaient servir, dans sa pensée, de pièces justificatives à sa relation, et il n'est pas douteux que l'historien de la Révocation et du Refuge y trouverait de nombreux et utiles renseignements.

Tel qu'il est, toutefois, ce livre sera lu avec fruit, car il a été écrit par un diplomate savant, d'un jugement intègre et souvent profond, qui ne se laissa ni éblouir, ni séduire par les apparences et qui, de bonne heure, sut discerner, sous le faste et la gloire du grand règne, les symptômes de la décadence et de la ruine. Ce qui nous y a le plus frappé, c'est l'opinion de Spanheim sur les auteurs et exécuteurs de la Révocation. On a souvent pensé que ce crime ne put être commis avec tant de cruauté et de persévérance que par des gens convaincus de travailler, sinon dans l'intérêt de l'État, du moins dans celui, plus important à leurs yeux, de la religion qu'ils croyaient seule vraie. Cette illusion disparaît à la lecture de la *Relation*. En ce qui concerne Louis XIV, elle attribue la révocation à deux causes : « l'une de la gloire du roi qu'on a su intéresser à résoudre et à exécuter une entreprise qui paroissoit au-dessus des forces royales et de toute apparence d'y réussir, et aussi à en faire la plus grande et la plus éclatante action de son règne; l'autre, d'un

zèle aveugle, prévenu par de fausses idées et intéressé à s'en faire un mérite devant Dieu, capable même de contribuer à l'expiation de ses crimes passés » (p. 28). Toutes les autres personnes qui se distinguèrent par leur acharnement contre les huguenots, depuis Mme de Maintenon, jusqu'aux ecclésiastiques eux-mêmes, ne paraissent préoccupées dans cette affaire que de plaire au roi qui l'avait entreprise et décidée. Ainsi, Mme de Maintenon « a tout sacrifié au penchant du roi et à la résolution qu'il en avait prise de longue main » (p. 24). On voit que Spanheim, qui n'ose même pas affirmer le mariage du roi avec sa maîtresse [1], ignorait le complot que nous a révélé Languet de Gergy et où Mme de Maintenon et le roi n'apparaissent que comme des instruments dans les mains du clergé et des jésuites (Voy. *France prot.*, 2e éd., I, 531, et *Encyclopédie des sciences rel.*, V, 176). Mais si Spanheim devait se tromper sur un point tenu aussi secret, ses appréciations paraissent exactes en ce qui concerne les autres acteurs de cette lugubre comédie : Le Tellier « se laissa entraîner soit par complaisance aveugle envers le roi, soit par les préjugés que le temps était venu de ne souffrir plus qu'une religion dans le royaume » (p. 182). M. de Seignelay « trouva encore un autre endroit pour appuyer sa faveur et sa considération auprès du roi : c'est d'appuyer dans le ressort de son département de secrétaire d'État, comme entre autres de Paris, qui en étoit... l'affaire des prétendues conversions des gens de la Religion et y contribuer tout ce qui pouvait dépendre de ses ordres »... Il poussa le zèle jusqu'à reprocher à Spanheim lui-même de cacher des réfugiés dans sa maison, pleine de leurs hardes, et d'y avoir fait enterrer « la marquise de Villarnou, femme du frère aîné de M. d'Aussonne » (voy. p. 227 ss.). Phelypeaux de la Vrillière dont le secrétariat d'État comprenait « les affaires générales de la religion réformée en France... ne manqua pas de s'y conformer aux intentions du Roi, qui allaient à la ruine et à la destruction totale de la religion réformée en France » (p. 238 ss.). Le père La Chaise était d'un « esprit doux, traitable et modéré » (p. 251), mais l'intérêt de la Société de Jésus le fit entrer « dans les engagements du roi à détruire la religion réformée dans son royaume » (p. 253). Il chercha, du reste, à convertir Spanheim et délivra, sur sa requête, « un gentilhomme fran-

1. Voy. à ce sujet, les affirmations si précises de Saint-Simon dans son *Parallèle*, 1880, p. 80.

çois de la Religion, de ses parents » (p. 258). Le cardinal de Bonzy, archevêque de Narbonne, « tâcha même de détourner la persécution dans la province du Languedoc par les remontrances qu'il fit au roi de la ruine qui en arriveroit à cette province; mais à quoi il y trouva le roi inflexible » (p. 262). L'évêque de Grenoble, Le Camus, « se déclara même contre les communions forcées auxquelles on vouloit obliger les nouveaux convertis » (p. 267). Enfin Bossuet « ne chercha qu'à augmenter (sa réputation) dans la grande affaire de la conversion des gens de la Religion, d'affecter là-dessus des conférences, de faire et d'en publier ensuite des triomphes imaginaires (*sic*)... Il ne se contenta point de continuer à plaider ou à pallier la doctrine de l'église romaine par ses écrits... mais il eut même la complaisance ou la bassesse d'y nier ou de déguiser hautement des faits d'ailleurs aussi notoires et palpables que ceux des traitements cruels et des barbaries qu'on employa pour opérer les susdites conversions. C'est encore dans cette même vue de rendre odieuse la doctrine de la religion protestante et des premiers réformateurs, *luthériens* ou *calvinistes*, comme il les appelle, qu'il entreprit et publia un assez gros ouvrage, et dont il voulut me régaler, où il prétend étaler les variations des protestants dans la doctrine... On ne peut qu'y apercevoir un grand air de confiance dans la manière et dans le tour qu'il y donne, une hardiesse et une présomption égale répandue dans tout le corps de l'ouvrage, et tout l'emportement même d'un auteur qui ne se croit plus en droit de garder aucunes mesures avec le parti qu'il combat et qu'il juge aux abois par l'état où la force venoit de le réduire en France » (p. 274 ss.). N'est-ce pas le cas de conclure, mais dans un sens différent de celui où cette affirmation a été parfois formulée, que la religion ne fut pour rien dans l'affaire de la Révocation[1] !

1. Voici une partie des paroles de saint-Simon sur le même sujet (*Parallèle* 1880, p. 312). « La piété et la gloire du Roy y furent également surprises. Tandis que les catholiques mesmes les moins éclairés gémissoient des sacrilèges innombrables où les pillages et les tourments qu'éprouvaient les hugenots dans leurs corps et dans leurs biens, se laissoient entraîner; et que les Puissances catholiques ne regardèrent cet étrange spectacle que comme un trait de politique pour déraciner et pour exterminer à jamais de la France une secte qui y avoit si longtemps et si dangereusement formé tant de troubles, les Puissances protestantes ne purent voir qu'avec frémissement que la foy de ce célèbre édit si souvent affoiblie sous ce règne, n'avoit esté gardée que jusqu'au moment

On voit par ces citations que nous aurions pu aisément multiplier que les lecteurs du *Bulletin* tireront grand profit de ce volume, pourvu d'une excellente table, et que M. Schefer a publié avec le plus grand soin.

N. Weiss.

CORRESPONDANCE

UNE LETTRE AUX CURÉS

DU DIOCÈSE DE MONTPELLIER EN 1685

Monsieur le Rédacteur,

La lettre que je vous transmets m'a été communiquée par M. de la Pijardière, archiviste du département de l'Hérault. Elle est imprimée et fut expédiée au nom de l'évêque de Montpellier, M. Charles de Pradel, par son secrétaire, M. Beros, à tous les curés du diocèse.

A Montpellier le 11 aoust 1685.

Monsieur,

Monseigneur ayant esté adverti par plusieurs personnes, qu'une plus longue seicheresse causerait une grande stérilité, pour éviter un mal dont tout son Diocèse est menacé, il a résolu de recourir à Dieu par les prières, et pour cet effet, il vous ordonne de dire à toutes vos messes, l'*Oraison pour la pluye*, et chanter aux Festes et Dimanches après vespres, et aux jours de travail sur le soir l'Antienne, *Domine Rex Deus Abraham*, le verset *Rorate*, et la mesme *Oraison*, et de faire la procession pendant trois jours de Feste ou Dimanches suivans la réception de la présente, aux stations où vous

qu'on avoit cru pouvoir tenter impunément la destruction des huguenots en France et l'exécuter de la manière la plus cruelle et la plus odieuse. »

avez accoûtumé d'aller en temps des Rogations où vous chanterez les susdites prières; Monseigneur vous ordonne encore d'envoyer incessamment un Rolle en trois colonnes de tous les huguenots de votre parroisse; sçavoir une des familles où vous mettrez l'homme et la femme, l'autre des enfants au-dessus de quinze ans, et la troisième des enfants au-dessous du même âge, Mondit Seigneur a besoin dudit Rolle avant le 18 du courant. Je suis véritablement,

Monsieur,

Vostre très humble et très obéissant serviteur

BEROS.

Cette lettre curieuse par le mélange des sujets qu'elle traite, offre aussi de l'intérêt au point de vue historique.

Le 11 août, deux mois avant la révocation de l'Édit de Nantes, l'évêque déclare qu'il a besoin de la triple liste qu'il réclame, avant le 18 du courant. On ne peut douter que M. de Pradel n'eut l'intention de faire servir les renseignements qu'il réclamait à la rigoureuse exécution de l'arrêt qui se préparait. Son zèle convertisseur ne laisse aucun doute à cet égard. On sait qu'il avait fondé à Montpellier la congrégation de la *Propagation de la foy* dont nous avons redit l'histoire (*Bulletin*, année 1880, p. 339 et 385). C'est lui qui avait sollicité à la Cour la démolition du grand temple de Montpellier et qui avait fait un voyage à Toulouse pour l'obtenir du Parlement[1], « d'où il revint avec un arrêt du Parlement qui ordonnait de faire abattre le seul temple qui restait aux protestants de Montpellier. »

Un moment, la lettre que nous venons de reproduire avait fait naître en nous l'espérance de mettre la main sur les réponses des curés à l'évêque, et de parvenir ainsi à dresser la liste, à peu près complète, de tous les protestants du diocèse, à cette époque. Les plus grandes facilités nous ont été données pour faire des recherches, mais rien n'existe et n'a peut-être jamais existé. Le seul moyen d'arriver à des résultats, toujours inférieurs à la vérité, consiste donc toujours à faire l'addition de ceux qui partirent et de ceux qui restèrent, des émigrés et des nouveaux convertis. Mais parviendra-t-on jamais à les connaître tous?

Ph. CORBIÈRE.

1. « Il fit un voyage à Toulouse », dit d'Aigrefeuille (*Histoire de Montpellier*, t. II, p. 185).

LA TOLÉRANCE EN 1785

Je profite de l'occasion pour vous envoyer une pièce qui m'est dernièrement tombée dans les mains, par hasard. Elle n'est pas très ancienne ; mais c'est précisément cela qui lui donne quelque prix. C'est une preuve de plus du peu de liberté dont on jouissait, même à la fin du XVIIIe siècle, quatre ans avant la Révolution, dans un coin de la France où la persécution ne paraît pas avoir été aussi violente qu'en d'autres provinces. Le nouveau converti de Marsauceux qui est dénoncé par son curé comme trop peu zélé catholique, doit être, d'après les renseignements que j'ai pu recueillir, un homme qui avait épousé une catholique des environs de Versailles, et qui avait dû pour cela faire acte de catholicisme. Mais il est difficile d'affirmer le fait, le nom de *Debu* étant très répandu à Marsauceux. Il y a en ce moment dans cette paroisse 25 électeurs religieux de ce nom-là (par conséquent au-dessus de trente-ans).

Agréez...

JEAN BIANQUIS, pasteur.

Nous, curé de Mézières en Drouais, soussigné certifions que le nommé Étienne Debu habitant de Marsausseux, hameau de cette paroisse, où il demeure perpétuellement, n'y fait aucun acte de la religion catholique apostolique et romaine, depuis qu'il l'a embrassée par l'abjuration des erreurs de Calvin qu'il a faite en l'Église des R. P. Recollects de Versailles le 6 février 1784. De retour en cette paroisse, et en son domicile après la dite abjuration, il passa plusieurs jours (vingt-quatre) de dimanches et de fêtes d'obligation, sans assister ni à la messe ni à aucun des offices de l'Église. Pourquoi nous le mandâmes lors par-devant nous, et lui demandâmes pour quelle raison il ne remplissoit pas le devoir de la sanctification de dimanches et fêtes par l'assistance à la messe, conformément à l'obligation qu'il venoit d'en contracter par son abjuration, qui nous avoit été adressée de Versailles et que nous avions retenue entre nos mains; à cette demande le dit Debu ne nous allègua que les raisons les plus frivoles et les plus pitoiables. Néanmoins après les remontrances de notre part il a assisté trois ou quatre fois au plus à la messe paroissiale en cette église et environ autant de

fois à la messe basse ou dernière messe, à sept heures du matin dans l'hiver de la dite année 1784. Mais il ne s'est présenté en aucune façon, ni pour la pâque de cette dernière année, ni pour celle de la présente année 1785, et il peut y avoir actuellement quatorze à quinze mois que le dit Debu n'a assisté ni à messe, ni à vêpres, ni à aucun office divin en l'Église de cette paroisse. Ce que nous serions en état de prouver, s'il en était besoin par le témoignage de tous les catholiques les plus gens de bien et les plus assidus à tout le service divin de leur paroisse dimanches et fêtes pendant toute l'année. A Mézières en Drouais, le 14 juillet 1785.

MAMEIN, curé de Méziéres.

A M. LE DIRECTEUR DE « L'ÉVANGÉLISTE »

7 mai 1883.

Cher monsieur,

L'*Évangéliste* du 27 avril a consacré aux *Mémoires de Louis de Marolles* un article très sympathique, dont l'auteur signale, comme m'ayant échappé, une lettre que j'ai partiellement citée p. XII de la Préface.

« Quand j'ay appris, mon cher ami, que Dieu avoit pourvu à ma femme et à mes enfants, je vous avoue que je n'ay plus senti ni chaînes ni douleurs. En un mot je me suis trouvé en cet état que j'ai cru n'avoir plus rien à demander à Dieu. Si je meurs sous la croix, je partirai de ce monde content et sans inquiétude » (Mœrikofer, *Histoire des réfugiés en Suisse*, p. 372).

Je suis heureux d'ajouter que ce précieux fragment n'a pas passé inaperçu, car il a fourni une citation à M. le pasteur Viguié dans son éloquent discours du 5 novembre dernier, pour la fête de la Réformation, au temple de l'Oratoire.

Agréez mes meilleurs compliments. JULES BONNET.

N. B. Le *Répertoire* paraîtra dans le prochain numéro du Bulletin. Lisez dans le dernier n°, p. 191, l. 12, *Romeyer* près Die ; et l. 19, *Cambolive*, au lieu de *Comboulive*.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année, 1852		11e année, 1862	
2e — 1853		12e — 1863	
3e — 1854		13e — 1864	
4e — 1855	20 fr.	14e — 1865	
5e — 1856	le volume.	15e — 1866	
6e — 1857		16e — 1867	
7e — 1858		17e — 1868	
8e — 1859		18e — 1869	
		19e-20e — 1870-71	
		21e — 1872	20 fr.
		22e — 1873	le volume.
		23e — 1874	
		24e — 1875	
		25e — 1876	
		26e — 1877	
		27e — 1878	
		28e — 1879	
9e — 1860	30 fr.	29e — 1880	
10e — 1861	le volume.	30e — 1881	
		31e — 1882 : 10 fr. le vol.	

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

32e ANNÉE — 1883

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

BULLETIN
HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

TROISIÈME SÉRIE. — DEUXIÈME ANNÉE

N° 6. — 15 Juin 1883

PARIS
AGENCE CENTRALE DE LA SOCIÉTÉ
LIBRAIRIE FISCHBACHER (SOCIÉTÉ ANONYME)
33, RUE DE SEINE, 33

LONDRES. — Nutt, 270, Strand.
AMSTERDAM. — Van Bakkenes et Cie
LEIPZIG. — F. Brockhaus.
BRUXELLES. — Veyrat (Mlle).

1883

Imprimeries réunies, B, Puteaux

SOMMAIRE

Pages

ÉTUDES HISTORIQUES

Cassiodore de Reina par M. Henri Tollin..... 241

DOCUMENTS

Lettres de Th. de Bèze à Nicolas Pithou, sieur de Changobert, et à son frère Pierre Pithou..... 251

Procès verbal de la démolition du temple de la ville de Lisle-Jourdain en 1684..... 257

Nouvelle liste de suspects dans les Cévennes en 1689. 265

MÉLANGES

Court de Gébelin. Ses tribulations comme agent général des Églises réformées, par M. le pasteur Eug. Arnaud..... 269

BIBLIOGRAPHIE

Répertoire..... 280

Lettres de Paul Rabaut à Antoine Court..... 286

NÉCROLOGIE

M. le pasteur Théremin..... 288

Tout ce qui concerne la rédaction du *Bulletin* doit être adressé à M. Jules Bonnet, rue du Champ-Royal, 5, Courbevoie (Seine). L'affranchissement est de rigueur.

Prière d'adresser, place Vendôme, 16, les livres, estampes, médailles, etc., offerts à la Bibliothèque de la Société, ouverte au public le lundi et le jeudi, d'une heure à cinq heures.

LES GRANDES SCÈNES HISTORIQUES DU XVIe SIÈCLE (Recueil de Tortorel et de Perrissin). Les vingt premières livraisons de cette belle publication sont en vente au prix de 60 francs.

GASPARD DE COLIGNY, AMIRAL DE FRANCE, par le comte Jules Delaborde, t. I, II et III, grand in-8°. Ouvrage complet. Prix : 45 fr.

LA FRANCE PROTESTANTE. Deuxième édition. Troisième volume. Partie première. Art. BOURGON-CASTELLIN. Prix : 5 fr. pour les souscripteurs.

HISTOIRE DU PEUPLE DE GENÈVE DEPUIS LA RÉFORME JUSQU'A L'ESCALADE, par A. Roget. Tome VII, in-12. 1e livraison.

ÉTUDE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE SUR AGRIPPA D'AUBIGNÉ, par Eug. Réaume. 1 vol in-8°. Prix : 7 fr.

HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES ÉGLISES RÉFORMÉES DU ROYAUME DE FRANCE, par Th. de Bèze. Édition nouvelle par feu G. Baum et Ed. Cunitz. Tome I, in-4° de 990 pages. Prix : 20 fr.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU

PROTESTANTISME FRANÇAIS

ÉTUDES HISTORIQUES

CASSIODORE DE REINA[1]

Le traducteur de la Bible en espagnol n'était pas au terme de ses déceptions et de ses mésaventures. En quittant Francfort, c'est à Bâle que se rendit Cassiodore, mais là, nouveau contre-temps; Simon Sulzer n'autorisa point l'impression, parce qu'il ne connaissait ni la langue, ni même l'auteur. Ce dernier pria alors Conrad Hubert et Jean Sturm, directeur du Collège (28 octobre 1567), de lui envoyer une recommandation pour Sulzer. La réponse se fit attendre. Retourné à Strasbourg, Cassiodore y tomba malade, et à peine entrait-il en convalescence que lui arrivait de Bâle l'annonce de la mort de son imprimeur Jean Oporin, nouvelle doublement fâcheuse puisque pour l'impression commencée il lui avait payé d'avance 500 florins, et qu'Oporin ne laissait que des dettes. Des amis

1. Voir dans le *Bulletin* de l'an dernier (p. 385) la première partie de cette étude.

de Francfort vinrent heureusement au secours de l'œuvre et adressèrent à Strasbourg l'argent nécessaire pour la continuer : l'hiver était si rigoureux et la santé de Cassiodore encore si éprouvée qu'il dut charger de ce recouvrement ses amis Hubert et Sturm (1568). Ses violentes douleurs de tête, ses continuels accès de fièvre ralentissaient l'impression. En mai 1569 on n'avait pas encore atteint les Actes des Apôtres, et la version même était incomplète à partir de la deuxième épître aux Corinthiens. Il avait espéré acquérir un exemplaire de la version de *Francisco de Enzinas* ou de celle de *Juan Pérez* et la réimprimer après correction, mais elles étaient déjà toutes deux si rares[1] que, dans l'impossibilité de se les procurer, il dut se résoudre à faire la traduction entière. De plus les ressources matérielles lui manquaient; il lui fallait au moins 250 florins, et il n'avait pas reçu un denier de l'héritage d'Oporin, malgré toutes ses réclamations au sénat de Bâle.

Pélayo ignore comment il surmonta ces difficultés : toujours est-il que, le 14 juin, il donne à ses amis la bonne nouvelle qu'il a reçu « la dernière feuille de la Bible », et il leur demande s'il conviendrait de la dédier à la reine d'Angleterre, avec une préface de Jean Sturm. Enfin les deux mille six cents exemplaires sont sortis de presse; Sulzer et Coccius recommandent la Bible, l'université de Bâle se fait un honneur de l'agréer en témoignage de gratitude et de respect perpétuels; le sénat décrète de la répandre; l'imprimeur Thomas Guérin reçoit d'universelles louanges et Cassiodore peut, sans empêchement aucun, expédier à Strasbourg, le 6 août 1569, par l'intermédiaire de Bartholomé Vesacetud, quatre grands tonneaux remplis des saints livres. Hubert devait les garder, dans un but convenu; sans doute pour être introduits en Flandre et de là en Espagne.

1. La première version avait paru en 1543 à Anvers, la seconde en 1556 à Venise.

Herzog (*Real Encyclopédie*, XIII, 110) suppose que ni le Nouveau Testament d'Enzinas, ni l'Ancien Testament de Cyprien de Valera, ni la Bible de Cassiodore n'ont trouvé le chemin de l'Espagne. Leur rareté ne prouve-t-elle pas le contraire? Ces nombreux martyrs espagnols, sortis du sein du peuple, ignorant toute langue étrangère, n'ayant jamais quitté le sol natal, comment auraient-ils si bien su par cœur leur Bible, tant le Nouveau que l'Ancien Testament, si ces versions n'avaient pénétré dans la péninsule? Herzog lui-même constate le succès de Julien Hernandez de Villaverda et d'autres dans la propagation de la Bible espagnole et la formation de petites communautés évangéliques, non plus seulement à l'étranger, à Anvers, Londres, Lyon, au Palatinat, dans la Hesse, à Francfort ou en Italie, mais à Séville, à Valladolid, à Saragosse, Huesca et Balbastro. « Cassiodore, dit-il, était le centre de ce mouvement espagnol évangélique; » rôle vraiment noble et grand.

Plusieurs bibliothèques publiques possèdent ce beau volume[1] intitulé *Biblia in lenga Castellana*, paru en 1569 sans indication de lieu et avec les seules initiales C. R. à la fin de l'avertissement au lecteur. On la désigne sous le nom de *Bible de l'Ours*, l'emblème de la première page représentant un ours suçant le miel d'un arbre auquel est attaché un marteau qui le menace, avec le passage d'Isaïe « *la Parole de notre Dieu demeure éternellement.* »

Deux extraits, en latin et en espagnol, des décrets du Concile de Trente, placés au verso et tout à fait étrangers à la Bible de Cassiodore elle-même, étaient destinés à la recommander à ceux qui se contentent des garanties du titre sans approfondir le contenu.

1. Entre autres celle de Berlin et celle du Protestantisme français à Paris; ce dernier exemplaire, don de M. le pasteur Nogaret, a été recueilli par lui dans les environs de Bayonne, aux portes mêmes de l'Espagne. — Une autre édition, la plus répandue, est celle de la Bible polyglotte d'Elias Jeutter (N. T.), Nuremberg 1599; elle en forme la seconde colonne.

La préface latine comprend quatorze pages : elle est ornée de deux grands tableaux, la vision d'Ézéchiel et la punition du roi de Tyr. L'avertissement aux lecteurs, en espagnol, aussi en quatorze pages, explique pourquoi l'auteur n'a pas suivi en tout la version latine. Voici comment il s'exprime à ce sujet :

Quoique l'autorité de cette version soit grande à cause de son antique origine, on peut excuser les nombreuses erreurs qu'elle contient en s'éloignant entièrement en mille et mille occasions de la vérité du texte hébreu. Nous nous sommes approchés de ce texte autant que possible, puisque sans contredit aucune version n'est autorité première, en suivant communément la traduction de Santes Pagnino qui, de l'avis de tous les hébraïsants érudits, est jusqu'à aujourd'hui la plus pure. Dans les passages obscurs nous n'avons reconnu l'autorité ni de cette version ni d'une autre, mais nous avons recouru au texte hébraïque lui-même. Pour satisfaire tous les goûts nous avons ajouté en marge, aux passages les plus importants, les interprétations que nous n'avions pu mettre dans le texte [1], afin que le lecteur prenne celle qui lui plaira le plus, quand la nôtre ne le contentera point[2]. »

Servet ayant publié et commenté le premier la Bible de son docte ami Santes Pagnino, on se demande si Cassiodore a suivi ses interprétations. J'incline à croire le contraire et même qu'il n'a pas eu cette édition sous les yeux[3]. Il ne se dissimule point du reste qu'il a des erreurs dans sa propre version « mais, dit-il, aucune ne sera telle qu'elle doive nous mériter, de la part d'un jugement sain, le titre de corrupteur de la sainte écriture; la charité défend de si promptes condamnations; il vaudrait mieux prendre plus grand souci de la concorde chrétienne. »

Sur un autre point, celui de l'exégèse de l'Ancien Testa-

1. On trouve à Genève : *Annotationes Cassiodori in Isaiam* (Portefeuille 197 a. a. 2).

2. Cette Bible a été publiée avec des corrections de C. de Valera, le N. T. à Londres 1596, le tout à Anvers 1602.

3. Il est superflu de remarquer que le passage I Jean v, 7 ne manque pas dans la Bible de Cassiodore, avec renvois en marge à Matth., III, 17, Jean, I, 32, et Jean, v, 35.

ment, il se range du côté de Servet qui avait beaucoup étudié les rabbins et préféré parfois leur interprétation à celle de l'Église, comme grammaticalement plus correcte. De même, Cassiodore suit souvent la version publiée à Ferrare par des Juifs, « non pas, dit-il, qu'elle s'approche plus de la vérité, mais parce qu'elle nous donne la signification naturelle et première des vocables hébraïques et les différences des temps dans les verbes, malgré son défaut de renfermer de grandes erreurs introduites par les Juifs en haine du Christ, spécialement dans les prophéties messianiques, et d'avoir laissé beaucoup de choses inintelligibles et ambiguës. » Il avait eu soin de ne rien omettre des textes hébreu ou grec et de n'y rien ajouter : les additions nécessaires pour accentuer le sens ont été signalées par des caractères distincts ou des parenthèses; on les trouve surtout, ainsi que des variantes, dans le livre de Job, les Psaumes, les livres de Salomon, les histoires de Tobie et de Ruth. Il avoue n'avoir pu se servir de la version syriaque du Nouveau Testament, parue la même année que sa Bible.

Pelayo nous fait observer qu'il a conservé dans son texte le mot de Jéhovah, quoique les Hébreux ne le prononcent jamais : il désigne par Concert, Pacte, Alliance ce que les Septante et la Vulgate appellent Testament. Les notes marginales dont l'ouvrage est rempli ne sont que des interprétations de mots, les notes doctrinales sont réservées pour une étude particulière. Enfin, il place en tête des chapitres de longs sommaires qui montrent la corrélation des faits et des idées. D'après Richard Simon qui loue fort son travail, les notes sont presque toujours empruntées à la Bible zwinglienne, à Léon Juda et aux anciennes Bibles de Genève : il resterait à examiner s'il n'a pas travaillé sur celle de son ami Castalion, parue en 1551.

Sa Bible étant destinée au pays de l'inquisition et de l'autocratie, Cassiodore, qui avait appris à se faire tout à tous, s'oublie dans son Admonition au lecteur jusqu'à proposer une

mesure étrange. Il veut que les rois et pasteurs chrétiens, les universités et les églises commandent une nouvelle Vulgate latine pour les écoles et une dans la langue de chaque pays. Il leur conseille d'imposer ces versions de haute autorité et sous les peines les plus graves, ainsi que d'en donner le privilège et le monopole à un seul imprimeur. Il néglige, il est vrai, de dire que c'est à lui que l'on confiera le soin des versions espagnole, française et anglaise, que c'est son imprimeur qui jouira du monopole de la vente : mais il établit que le nombre des exemplaires à vendre chaque année sera décidé à l'avance par le synode ou concile. On le voit, Reina est resté espagnol quand même : dans la préface, il s'appelle toujours catholique, et il préfère dédier l'ouvrage à « tous les princes de l'Empire et de l'Europe », que de le déposer aux pieds de la reine si peu aimée de l'Espagne.

L'impression de la Bible étant terminée après douze années de labeur, Cassiodore, dont les lettres sont datées de Bâle, depuis le 28 octobre 1567 jusqu'au 8 décembre 1569, retourna à Strasbourg au commencement de 1570. Il s'y lia intimement avec le ministre Matthias Ritter et s'occupa avec son ami Conrad Hubert d'une édition complète des œuvres de Martin Bucer, dont le célèbre Jean Sturm devait écrire la préface biographique. Dans un commentaire sur le IVe chapitre de l'Évangile selon saint Mathieu, sous le titre : *De periculis piorum ministrorum verbi in tempore cavendis*, il louait publiquement Simon Sulcer et Ulric Coccius de l'avoir soulagé dans une grave maladie, d'avoir consolé sa femme, « fort habile dans toutes sortes d'ouvrages de son sexe », et d'avoir aidé sa pauvre famille à se nourrir dans cette ville d'une manière honorable.

Il ne resta à Strasbourg que six mois au plus, sa lettre du 7 août 1570 étant de nouveau datée de Francfort. Il paraît vraisemblable qu'à partir de cette époque il résida dans cette cité où il jouissait de la bourgeoisie, droit dont il se prévaut partout, dans la dédicace de ses livres, dans ses lettres et dans

sa polémique. C'était le seul lieu sûr pour le pauvre fugitif.

Les archives de l'église française contiennent deux déclarations et une lettre de lui datées de 1571. La confession de foi strasbourgeoise du 24 mars 1565 avait dû être une apologie, et fut le point de départ d'innombrables attaques. Le 28 janvier 1566, il en avait écrit l'explication que l'on conserve à la bibliothèque de Genève. Elle ne servit de rien, et cinq ans plus tard, il dut se défendre encore du crime d'avoir été un jour, à côté de Martin Bucer, le champion de la concorde. Il s'agissait pour lui maintenant d'expliquer nettement et dogmatiquement ces trois points, difficiles entre tous à définir : le mode de la présence du Christ dans la Sainte-Cène, le mystère de son ascension au ciel, et celui de sa « session à la dextre de Dieu son Père ».

Ici encore, Cassiodore se soumet entièrement aux trois symboles œcuméniques et rejette toutes erreurs et hérésies « à iceux contraires, principalement touchant l'unique essence de Dieu et Trinité des personnes »... Il n'aimait pas l'échafaud... Il approuve formellement en tout *la Confession de Foy des Eglises réformées de France*, et promet de la signer à Francfort, comme il l'a déjà signée autrefois. Il s'est donc refait calviniste. Il affirme sur le premier point qu'en usant d'expressions nouvelles il n'a nullement eu l'intention de rien innover ou changer, soumet son interprétation sur le second au jugement de l'Église et fidèles docteurs d'icelle et pour le dernier se défend de participer aux doctrines des ubiquitaires. « Au jugement de l'Église du Seigneur, dit-il en terminant, je soumets ma personne et tous mes écrits. » Cette confession, signée de sa main à Francfort, le 12 juillet 1571, fut déclarée pure et conforme à la parole de Dieu, par les ministres du saint Évangile en l'Église française recueillie en cette ville, et revêtue également des signatures de Salvart et de Banos.

Par la seconde déclaration, en date du 22 novembre 1571, Cassiodore de Reina, « Espagnol, ministre de la parole du

Seigneur, par le passé, de l'église des Espagnols à Londres, bourgeois à présent de la ville de Francfort, » s'efforce de mettre à néant l'accusation d'immoralité par laquelle ses adversaires avaient cherché à le flétrir. Assurant avoir donné satisfaction suffisante à ceux qui la lui ont demandée, regrettant que son innocence ne soit pas encore déclarée par la sentence d'un juge compétent, il proteste une fois de plus devant Dieu, juge des vivants et des morts, qu'il s'agit d'une pure calomnie, qu'il est innocent de fait et de volonté. Les ministres et diacres avaient exigé cette protestation avant de l'admettre à la Cène du Seigneur. Après l'avoir entendue, son admission fut prononcée contre l'avis d'une minorité, qui en référa immédiatement avec plaintes au jugement de Théodore de Bèze.

Prévenu de ces intrigues nouvelles, Cassiodore, de son côté, s'adressa le 21 décembre 1571, à de Bèze pour lui offrir « la réconciliation ». Il lui a déjà envoyé ses écrits et sa réponse aux calomnies de ses adversaires; il pense n'avoir rien à y ajouter. Les erreurs dogmatiques, il les a repoussées déjà dans sa confession strasbourgeoise, dans sa lettre à l'Église italienne, dans ses écrits à de Bèze lui-même : « Ou bien ces diligences-là vous avaient satisfait, alors c'était à vous de me démettre de la mauvaise opinion en laquelle vous m'aviez mis envers ceux de Strasbourg et ailleurs : ou bien elles ne vous avaient pas satisfait, alors votre devoir était de poursuivre en la bonne œuvre de mon instruction, non point me laisser là, pourrissant en la diffamation faite comme d'un homme totalement et ouvertement gâté. » Quant à sa vie, il allègue le bon témoignage que Dieu lui donne en sa conscience; sa vie a été assez longue, assez découverte pour être connue; ses calomniateurs se sont dévoilés comme de vrais espions de l'inquisition; ils en ont charge et salaire, et pour jouir de ce salaire promis, ils se sont départis l'un en Espagne et l'autre à Bruxelles : « Ces papiers-là de leurs dépositions » sont les témoignages patents de leur mensonge.

Il ne comprend pas pourquoi Th. de Bèze les a gardés si soigneusement jusques à maintenant « sans me requérir à moi de rien », et maintenant les a envoyés par deçà « sous le titre de mon procès ». Il ne désire autre chose que d'avoir « une adverse partie à qui m'adheurter et principalement en un lieu de justice ». Le priant de lire les dépositions de ces adversaires et sa confession au Consistoire de Londres, il lui en promet une copie collationnée par le Consistoire de Francfort. Enfin, il se plaint d'un sieur de Saules et d'autres Génevois, venus pour la foire, qui l'ont décrié chez le ministre M. Banos et chez d'autres de ses amis. Que ne l'ont-ils attaqué plutôt ouvertement devant toute l'Église? « Aucuns de mes amis, se ressentant en partie de mon injure, se sont avancés beaucoup plus de ce que j'eusse demandé d'eux. » Avant tout, il désire être rétabli en l'affection tant de fois signifiée, et il signe : « Le tout vostre, prest à vous fayre tout plaisir et service, Cassiodores Reynius [1]. »

Cette lettre est une infraction à la réconciliation promise, dirent ses ennemis. Devait-il donc se laisser injurier sans répondre? Mais Théodore de Bèze, peu satisfait de la réplique, exprimait le 25 décembre sa surprise de l'admission de Cassiodore à la Sainte-Cène sur sa seule protestation. Le 9 mars 1572, il lui reproche amèrement d'avoir fui honteusement d'Angleterre sans s'être d'abord disculpé; il l'autorise, non à garder les originaux des accusations, mais seulement d'en prendre copie, et il termine en déclarant qu'il ne veut plus être importuné de ses lettres.

Cassiodore ne cessait point cependant de publier les fruits de ses méditations religieuses. En 1573 parurent les *Annoationes in loca selectiora Evangelii St Johannis* [2] : dans la dédicace à Jean Sturm, il avoue qu'il n'a pas honte, quoique vieillard, de nourrir sa nombreuse famille par le pesant et

1. La copie de ces trois documents est due à l'obligeance de M. le pasteur E. Robert, de l'église réformée française de Francfort.

2. Pelayo cite encore un Commentaire sur Saint Matthieu.

dur labeur de ses mains[1]. Nous possédons une lettre de lui à Hubert datée de Francfort, le 12 avril 1574. Pelayo ignore où il a séjourné pendant les quatre années suivantes : nous pensons que c'est dans la cité qui l'avait honoré de sa bourgeoisie, et que, retiré des affaires publiques, il préparait, dans les loisirs de son travail manuel, de nouvelles productions littéraires. Le 20 octobre 1578, il partit pour Anvers (voir sa lettre du 6 novembre).

HENRI TOLLIN.

1. La dédicace de la Bible espagnole offerte au Sénat pour la Bibliothèque publique de Francfort serait-elle la sollicitation voilée de son indigence?

DOCUMENTS

LETTRES DE TH. DE BÈZE A NICOLAS PITHOU

SIEUR DE CHANGOBERT, ET A SON FRÈRE PIERRE PITHOU

Le *Bulletin* a publié (t. XI, p. 266-270) plusieurs lettres de Th. de Bèze à Nicolas Pithou, sieur de Changobert, et avocat au siège présidial de Troyes. Les onze lettres suivantes conservées au tome 104 de la collection Dupuy, et touchant moins à la politique, qu'à des sujets littéraires et religieux, compléteront, à quelques égards, ce premier dossier. Sur la famille Pithou, voir l'article de la *France protestante* et *le Protestantisme à Troyes* de M. le pasteur Recordon, in-8°, 1863.

I

Genève, 22 mai 1565.

Monsieur et frère, suyvant ce que m'avez escrit, nous envoyons par dela un bon personage[1], et tel qu'a mon advis les plus difficiles auront occasion de s'en contenter. Je vous prie oultre ce que i'escry à Mosieur Sorel affin qu'il soit cognu de l'église, que preniez la peine de le conduire et introduire come verrez estre besoin, et que moyennez quoy qu'il y ait, a ce qu'il ait occasion de s'encourager en l'œuvre du Seigneur. Quant aux nouvelles de deça, graces à Dieu, nous somes en paix et bon repos, suyvans nostre train acoustumé. J'ay dressé quelques nouveaux Testamens que ie pense estre desia divulguez par tout[2]. Sans cela ie vous eusse envoyé des petits. J'ay veu quelque traicté latin d'un que ie pense estre vostre frere, où il expose plusieurs passages des anciens autheurs[3]. C'est un labeur

1. En marge : M. Jaques des Frons.
2. C'est le N. T. grec-latin de 1565.
3. On ne sait de quel ouvrage du grand jurisconsulte Pierre Pithou, frère de

qui me plaist bien, et vous prie quel qu'il soit me recomander a luy. Si nous avions trouvé par deça deux personages d'érudition et de bonne volonté pour lire en droict, ie croy que les Seigneurs de ce lieu leur bailleroyent bon party. Je n'ay pas charge d'en escrire. Mays par occasion ie vous en ay bien voulu mander ces mots, affin que si vostre parent nous y pouvoit donner adresse, il vous plaise m'en escrire un mot a vostre commodité. *Les longs delays desquels on a usé en plusieurs lieux a m'envoyer mémoires, m'ont fait retarder iusques a maintenant l'ouvrage que savez : Mais j'espére bientost y mettre la main*[1]. Priez s'il vous plaist le Seigneur pour moy, comme ie le prie qu'il vous conserve touts en sa saincte garde, m'estant recommandé a vos bonnes prieres. De Geneve, ce 22 de may 1565.

Votre entierement amy,

TH. DE BESZE.

Au dos : *A Monsieur, Monsieur Pitou.*
à Troys.

II

Copie de lettres envoyées peu après les premiers Edictz de la paix, pour l'église de Troys, touchant les jeux.

1566.

Tres cher frere [2], ie vous prie et toute la Compaignie de par dela, ne prendre en mauvaise part si ie vous advertis franchement de deux poincts, auxquels il est plus que necessaire de pourveoir si vous voulez que le regne de Dieu s'advance au milieu de vous. L'un

Nicolas, il peut être ici question. Voir l'art. de la *France protestante*, t. VIII, p. 256.

1. Je souligne à dessein ce passage qui contient une évidente allusion à l'*Histoire ecclésiastique* publiée quinze ans plus tard, et à la façon dont elle fut composée par Th. de Bèze.

2. Cette lettre semble adressée à un des ministres de l'église de Troyes, peut-être à Jacques Sorel, qui avait quitté Genève pour retourner à son poste, l'année précédente. Il y mourut martyr en 1569.

est touchant ceste froideur, ou plustot ceste glace qui environne le cœur de plusieurs. L'autre est touchant les ieux de plusieurs sortes, auxquelz quelques uns s'addonnent par trop. Quant au premier il n'y a poinct de signe de mort plus dangereux, que le degoust de la doctrine de vie, apres l'avoir auttrefois savourée. Et pourtant ie supplie un chacun au nom de Dieu, de bien poiser la grace quy luy est faicte, à fin de considérer à l'équipotent que c'est qu'emporte sa malédiction. Car s'il est dit par la bouche du filz de Dieu que ceux de Sodome et de Gomorrhe en auront meilleur marché (si cela se doibt appeler marchandise) que ceux qui refusent la parole du Seigneur leur estant offerte, que sera-ce de ceux qui après l'avoir receue, s'en rendent indignes par leur paresse et mespris? Je vouldrois bien scavoir que telles gens pourront respondre à nos freres qui nous ont achepté par leur propre sang la liberté telle qu'elle est. Et sans aller plus loing, quant telles gens prendront la patience de considérer quels ils ont esté autreffois quand au millieu des plus grandes persecutions le zele de la maison de Dieu les enflammoit de plus en plus, et ce qu'ils sont maintenant que les uns s'effarouchent d'eux mesmes, les autres se laissent vaincre aux tentations qu'ils avoient surmontées : ce sera bien merveilles s'ils n'ont honte d'eux mesmes, comme de ma part ie le désire de bon cœur, à fin qu'en se condemnans de bonne heure, ils ne soient iamais condemnez du Seigneur. Quant à l'autre poinct qui est des ieux, ie ne me puis assez esbahir comment en un estat si pauvre et calamiteux, oyants d'un costé tant de blasphemes contre Dieu, de l'autre tant de leurs pauvres freres affligez, et finalement tant de hurlements des infidelles mesmes pressez de famine en toute indigence, il est possible qu'il y ait des hommes si stupides de penser maintenant à telles choses au lieu d'estre en prieres et larmes continuelles. Ie crain bien que le Seigneur en face bien-tost une conclusion telle qu'aux iours de Noé, de laquelle il est certain que les mocqueurs se trouverent les premiers surpris. Cependant nous scavons bien que l'Esprit ne pouvant touiours estre tendu, demande quelque recreation, et l'extreme severité est à condamner en cest endroit come en tous autres. Mais outre ce que le temps, comme ie dy, requiert plutost les larmes que les jeux, il fault user en ce faict d'une discretion d'aultant plus grande, que l'experience nous monstre combien Sathan est subtil à nous ruiner à bon escient, soubs

ombre de nous donner du passe-temps. Il y a donc des ieux du tout deffendus, comme ceux qui gisent entièrement en hazard, et qui n'apportent nul louable exercice du corps ny d'esprit, comme sont les dez, et les cartes, et tels autres ieux diffamez et condamnez par les lois civilles mesmes, pour ce qu'a la verité, quelque pretexte qu'on en puisse prendre, tels jeux ne sont qu'inventions pour attirer le bien d'autruy; et ne sert de rien pour excuser ce mal, le dire de ceux qui protestent qu'ils ne iouent par avarice. Car, quoy qu'il en soit, s'ils veulent dire ce que la conscience leur en iuge, ils confesseront que s'il n'y a perte d'argent pour les uns ny pour les autres, il ne laisse d'y avoir perte de ce qui est plus précieux que l'argent, c'est asscavoir du temps, qu'ils ne scauroient nier estre tres mal employé en telle chose, qui ne sert ny à l'esprit ny au corps ; sinon d'autant que par une mauvaise coustume on prend plaisir a toute vanité, joinct qu'on scait assez quelle est la suitte de tels ieux a l'endroit des plus saiges et moderez. Il y a un'autre sorte de jeux dont les uns concernent l'exercice du corps, les autres gisent en seule invention d'esprit, comme les eschecs, [et] les autres sont meslez d'hazard et d'industrie, comme ieux de tablier et autres semblables. Et de ceux cy ie ne diray pas comme des autres, d'autant que le corps ou l'esprit, ou tous les deux ensemble en sont entièrement (?) comme soulagez; mais ie dirai qu'il fault avoir esgard à deux poincts principaux pour en bien user. Le premier, qu'on n'en face point mestier, attendu que ce n'est pas la qu'il fault que nostre esprit s'occupe, puisque Dieu ne nous a pas faicts pour iouer mais bien pour le servir, et pour aider a nostre prochain a bon escient. Le second que le tout soit tellement conduit que Dieu n'y soit deshonoré, ny le prochain endommagé en sorte quelconque. Voyla en bref ce que ie pourrai resouldre de ceste matiere, sur laquelle s'il y a quelcun qui me demande passage expres de l'escritture, ie le renvoye au commandement TU NE DÉROBERAS POINT, par lequel ie diray tousiours que ceux qui iouent pour gaigner l'argent d'autruy tant soit petit, sont condemnez sinon qu'ilz me monstrent que le ieu soit une des manières par lesquelles Dieu ait ordonné qu'on puisse acquerir les biens du prochain, ce que ie ne pense pas que l'on me puisse iamais monstrer. L'aultre fondement est sur ce que toute l'Escripture condemne l'oysiveté, la vanité et tout ce qui en sort : c'est-à-dire tout ce qui ne revient à la gloire de Dieu

et ediffication du prochain, soit directement ou dautant qu'il rend nos esprits, ou nos corps, ou tous deux plus disposez. En somme, ie desire que la memoire des calamitez toutes fraisches et les signes tous évidents de celles qui sont prochaines, apprennent à ceux qui s'appellent enfans de Dieu et chrétiens à penser ce qui les touche de si prez, plustot que s'amuser à telles vanitez ; qui est le plus honnorable mot que ie leur puisse donner pour le present. Ce que i'ay bien voulu vous en escripre, non point comme m'en prenant à vous, mais comme à celuy qui en scauroit bien user envers ceux qui en auront de besoing.

Vostre entier frere,

TH. DE BESZE.

Au dos : Adresse effacée, puis : *Lettres de M. de Besze touchant les Jeux.*

III

1569.

Monsieur et frère, i'ay leu vos lettres de la mesme devotion de laquelle ie les attendois. Pleust à Dieu que celles que ie recoi toutes les heures du iour fussent de mesme argument. J'attendray le *Jurisconsulte* quand vous l'aurez faict imprimer. Quant au Tertullian encore ne m'a esté rendu celuy que m'envoyastes, tant il s'est esgaré, mais non pas perdu, Dieu merci. Je n'ay laissé d'y travailler autant que i'ay peu. Mais à vous dire vray, ie commence de plus en plus à cognoistre ce que i'ay entrepris, dont ie ne say si ie m'en tireray iamais à mon honneur. Si vous aultres, messieurs, tant exercés, grâces à Dieu, en plusieurs leçons de l'antiquité, pouviez dresser le texte de l'auteur avec exposition d'une infinité de mots et formes de parler qui me sont obscures, et comme ie me persuade, incognues, de sorte que ie n'eusse affaire qu'à exposer la sentence de l'autheur et à l'examiner sur la pierre de touche, ce seroit plustost et mieux faict beaucoup. Au pis aller, entrant à bon escient en besogne, ie ne vous laisseray point en paix, et aurez peult estre meilleur marché de faire comme dessus. L'expérience nous y fera plus sages, vous

remerciant cependant des diverses leçons que m'avez envoyées. Quant au Cyprian que savez, ie n'y ay rien sceu profitter pour l'avoir. Vous qui semblez estre le vray aymant pour attirer à vous tels thrésors, y pourrez peult estre plus que moi. Le livre de..... (*Le reste a été arraché du feuillet.*)

IV

12 février 1572.

Monsieur et frère, par vos dernières, desquelle ie vous remercie, vous m'avez mandé que si aviez home seur vous m'envoyriez le livre des epistres que savez. Le présent porteur est bien asseuré et m'a promis de le me faire tenir seurement. Et pourtant ie vous prie sur tous les plaisirs que me fistes iamais, et que me vouldriez faire, d'obtenir qu'il me soit envoyé à la charge de le renvoyer à mes despends au temps et au lieu que me manderez, à quoy, Dieu aydant, ie ne ferai faulte. Quant au Photius de Basle, ie vouldrois que vous l'eussiez, et pourtant mandez moy à qui ie le commettray bien, sinon ie le renvoyray à son maistre, à vostre descharge. Au reste i'ay finalement reçeu vostre Tertullian, graces à Dieu, et y trouve de fort bonnes choses. J'ay promesse d'un exemplaire diligement collationné en la Vaticane. Si avec cela par vostre moyen ie pouvois recouvrer de M. Cujas quelque chose, ce seroit, comme i'estime, pour enrichir l'ouvrage auquel asseurez vous que ie n'épargneray aulcune diligence, et sans m'attribuer rien des labeurs d'autrui. S'il vous plaist luy en escrire et m'envoyer les lettres, vous me ferez plaisir. *De rebus meis, omnia, Dei beneficio, quam optime.* Je prie nostre Seigneur qu'il vous tienne tous deux en sa saincte garde, après m'estre bien fort recommandé à vos prières. De G. ce 12 février 1572.

Vostre entier frère et amy,

TH. DE B.

Au dos : *A Monsieur et singulier amy, Monsieur Pithou, advocat en parlement à Paris.*

V

14 juillet 1573.

Monsieur et bon amy, j'ai reçeu troys lettres de vous quasi en mesme iour. Loué soit Dieu de ce qu'il a conduit le tout, sinon comme il serait à désirer, au moins assez bien. Ceste paix de laquelle ie ne voy ne pied ne teste sera une seconde et très rude épreuve[1]. Si celuy que savez s'aproche près d'ici, vous pouvez penser s'il tiendra à moy que ie ne le voye, pour le moins par lettres. Du costé de Basle, il ne fera ce que Dieu en a ordonné, et d'ailleurs aussi. Je me suis beaucoup tourmenté depuis ces derniers troubles, et en vain. Mais ie me puis resiouir en ce poinct que i'ay faict une partie de ce que i'ay peu. Cela me fait attendre tant plus patiemment l'issue de ces affaires, telle qu'il plaira à Dieu l'envoyer, qui sera l'endroit ou ie prieray le Seigneur vous tenir en sa garde, après m'estre recommendé à vos prières. De Genève ce 14 de juillet 1573.

Vostre entier frère et amy,

TH. DE BESZE.

Au dos : *A Monsieur et bon amy Monsieur de Changobert à Mombéliard.*

(*A suivre.*)

PROCÈS-VERBAL DE LA DÉMOLITION DU TEMPLE

DE LA VILLE DE LISLE JOURDAIN, EN 1684

Toulouse, 12 mai 1883.

Monsieur,

Un de mes amis, M. E. Delorme m'ayant communiqué le dernier numéro

1. Allusion à la paix conclue après le premier siège de la Rochelle (juillet 1573), paix de laquelle Th. de Bèze n'augurait rien de bon, et au voyage alors prochain du prince de Condé en Suisse. Voir la lettre à Changobert du 29 novembre 1572 (*Bull.* XI, 269).

du *Bulletin historique et littéraire*, j'ai appris que ce recueil insérait des pièces originales pouvant être utiles à l'histoire du protestantisme en France.

Depuis plusieurs années, je travaille dans les différents dépôts d'archives de notre ville : les intéressants documents que j'y ai trouvés m'ont appris que l'histoire vraie, impartiale, ne peut être écrite qu'en usant de ces mêmes documents, matériaux généralement négligés jusqu'ici et qu'il paraît bon de faire connaître aux écrivains sérieux.

C'est dans le dessein, monsieur, de fournir aux historiens des renseignements utiles, des notes bonnes et sûres, que je vous offre le *Procès-verbal de la démolition du Temple de la ville de Lisle Jourdain*, en 1684, précédé de l'arrêt du Parlement qui ordonne cette démolition.

Si vous jugez cette communication utile pour votre *Bulletin*, vous pourrez l'insérer dans un prochain numéro; je ne demande en retour que l'envoi de *deux exemplaires* de la livraison qui contiendra ce procès-verbal.

Votre tout dévoué,

L. Saint-Charles.

Arrêt du parlement de Toulouse rendu dans la cause du Procureur général contre Jean Gaichat, et Jean Ouvrier, chirurgien, habitants de l'Isle Jourdain, faisant profession de la Religion prétendue réformée. « Veu les procès plaidés les 10 et 17 avril dernier, décla-« ration du Roi du 20 août 1682, etc., etc., la Cour les déclare atteints « et convaincus des cas et crimes à eux imposés[1] pour réparation « desquels les a condamnés et condamne à s'abstenir pendant trois « mois de la la ville de l'Isle Jourdain, leur faisant inhibitions et « défenses de s'y trouver pendant ledit temps de trois mois à peine « de punition corporelle, les a condamnés aussy à la somme de « vingt-cinq livres d'amende chacun envers le Roy; ordonne néan-« moins la Cour que l'exercice de la religion prétendue réformée « sera et demeurera interdit dans la dite ville et juridiction de l'Isle « Jourdain, pour jamais, et ce faisant qu'il sera procédé incessem-

1. Quel était ce crime? Y eut-il quelque irrévérence commise contre certaine croix que le Chapitre avait fait planter exprès vis-à-vis la porte du temple, ou réunion illicite en l'absence d'un ministre? On l'ignore. La force depuis longtemps primait le droit. Le temple de l'Isle Jourdain avait été construit vers 1615 avec les ruines de l'église du Chapitre démolie pendant les guerres de religion.

« ment à la démolition du temple de ceux de la religion prétendue « réformée de la dite ville de l'Isle Jourdain, à la diligence du dit « procureur général du Roy, auquel effet a commis et commet « M. de Martiny, et que à la place dudit temple, il sera élevé une « croix sur un piédestal pour y rester à perpétuité, et a condamné et « condamne les dits Gaichat et Ouvrier aux dépens de l'instance en- « vers ceux qui les ont exposés, la taxe réservée. Jugé le 10 mai 1684. « DE CIRON. » (*Arch. du parlement.* Registre 1075. fol. 203. 210.)

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le onzièsme jour du mois de juin, dans la ville de Thoulouze, en nostre maison, scise reue des Balestriers, par devant nous Pierre de Martiny, conseiller du roy, juge mage et lieutennant genneral civil et criminel en la sénéchaussée de l'Isle Jordain.

Auroit compareu le sieur Laroque, secrétaire de monsieur de Mazurier, consellier du roy et procureur genneral au parlemmant de Thoulouze, lequel de son ordre nous auroit remis l'arrest randeu par le dit parlemmant de Thoulouze du dixièsme may dernier, entre le dit sieur procureur genéral du roy audict parlemmant, d'unne part; Jean Gauchat et Jean Ouvrier, habitans de ladite ville de l'Isle Jordain, faisant profession de la relligion prétandeue réformée prévenneus et accuzés, d'aultre. Par ledict arrest, la Cour auroit déclaré le procès en estat d'estre jugé deffinitivemmant, sans enquérir de de la véritté des reproches, et lesdits Gauchat et Ouvrier, attains et convencus des cas et crimes à eux impozés, pour réparation desquels les auroit condampnes à s'abstennir pendant trois mois de ladicte ville de l'Isle Jordain; leur faisant inhibitions et déffances de s'y trouver pendant ledict temps de trois mois, à painne de punission corporelle; les auroit aussi condampnés en la somme de vingt-cinq livres d'amande chacun envers le roy; ordonne néanmoins la Cour, que l'exercisse de la religion prétandeue réformée sera et demeurera interdit dans ladite ville et juridiction de l'Isle Jordain pour jamais. Et ce faisant qu'il seroit procédé incessamment à la desmollition du temple de ceux de la Relligion prétandeue réformée de ladite ville de l'Isle Jordain, à la diligence du procureur genéral, auquel effaict auroit commis M. de Martiny, juge mage au Sénéchal dudict lieu, et qu'à la place dudict temple il y serait élepvé une croix sur un piédestal, pour y rester à perpétuité, et auroit

condampné les dits Gauchat et Ouvrier aux despans de l'instance envers ceux qui les ont expozés, la taxe réservée : et ledit sieur Larroque, en nous remettant ledict arrest, nous auroit dit de la part dudit sieur procureur genneral que le roy avoit donné ordre à monsieur Du Bois de Baillet, intandant de Guienne, de faire faire la démolition du dit Temple, auquel esfait, nous devions ordres dudit nous transporter audit l'Isle, en toute diligence pour y attendre les ordres dudit Seigneur Intandant et les exécuter ponctuellement. Aux fins, il nous auroit remis ledit arrest et requis de le recevoir à l'esfait de l'éxécution d'icelluy, estant ledit arrest et exploict de signification de tenneur.

Louis, par la grâce de Dieu, etc., etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le douzièsme may, etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le treizièsme may, etc.

L'an mil six cent quatre-vingt-quatre et le quatorzièsme may, etc.

Sur quoy nous dict de Martiny, juge mage et lieutenant genneral civil et criminel en la Sénéchaussée dudict Isle, et commissaire susdit, aurions receu le dict arrest avec l'honneur et respect requis et offert de procéder conformément à icelluy.

Adveneu le lendemain deuxièsme dudict moys de Juin mil six cent quatre-vingt-quatre, nous dict de Martiny, juge mage et commissaire susdict, serions partis de la dicte ville de Thoulouze et nous serions transportés dans celle de l'Isle Jordain, pour y attendre les ordres de monseigneur l'intandant à l'esfait de l'exécution de notre commission.

Estans dans ladite ville de l'Isle Jordain et maison de notre habitation et peu de temps après nostre arrivée, aurions receu une lettre de mondit seigneur l'intandant, par laquelle il nous mande que le Jeudy suivant, quinzièsme du présent mois de juin, il nous envoyeroit les ordres nécessaires pour la démolition dudict temple, tant à l'esguard des conseuls que prévost dudit Isle, et mesme un des guardes de la prévosté de l'hôtel servant près de sa personne pour l'exécution de l'arrest du parlemmant de Thoulouze, portant nostre commission.

Adveneu ledit jour quinzièsme juin mil six cent quatre-vingt-quatre, par devant nous dict de Martiny, juge mage et commissaire susdit, seur les six heures du soir :

Auroit compareu les sieurs de Lacassaigne, prévost et vis sénéchal

de Quercy, messieurs de Lauran et Revelt, guardes de la prévosté de l'hostel, servant près de mondit Seigneur l'intandant; ledit sieur de Lacassaigne acompagné de huit archers qui nous auroit dict que de l'ordre dudict seigneur intandant, ils étaient partis ce mesme jour de la ville de Montauban pour ce randre auprès de nous, pour y recepvoir nos ordres pour l'exécution dudict arrest du parlemmant de Thoulouze à l'esfait de la démollition du tample de ceus de la relligion prétandeue réformée dudict l'Isle, et à mesme temps, nous auroient randu un paquet du dit seigneur intandant où estoient les ordres pour le sieur Disarn, lieutenant du grand prévost de Guienne portant que se randroit auprès de nous avec sa briguade pour assister à la démolition dudict tample, en exécution dudict arrest.

A mesme temps aurions dit audict sieur Lacassaigne prévost, et Revelt guarde de l'hostel, qu'à cause de l'heure tarde, le lendemain siezièsme du présent mois, nous commancerions à travaillher à la démolition dudict tample, à six heures du matin, en exécution dudict arrest. Et ensuite aurions fait advertir messieurs les conseuls dudict l'Isle et ledict sieur Disarn, lieutenant du prévost de ce randre auprès de nous, et lesdits sieurs conseuls estans venus sur l'heure, les aurions priés de nous fournir de massons, charpentiers et autres ouvriers nécessaires pour la desmolition dudict tample, de les tennir prêts pour le lendemain seizièsme dudict mois à six heures du matin, et de se randre à l'auditoire dudict Sennéchal de l'Isle pour voir procéder à la lecteure et publication dudict arrest et ensuite à l'exécution d'icelluy.

Adveneu ledict jour seizièsme du mois de juin mil six quatre-vingt-quatre, à six heures du matin, dans l'auditoire dudict Sennéchal de l'Isle, par devant nous susdict commissaire, en la présence desdits sieurs de Lacassaigne prévost, de Lauran, Revelt, guardes de l'hostel, desdits sieurs conseuls de l'Isle, en robe consullaire, plusieurs principaux habitants dudit Lisle, et grand nombre de gens armés, avec les charpentiers et massons nécessaires pour la desmollition dudict tample que lesdits sieurs conseuls avoient fait assambler.

Nous dict de Martiny, juge mage et commissaire seus-dit, en la présance des seus-nommés, aurions fait faire judiciellement lecture du dict arrest, exploit de signification d'icelluy aux dits Gaichat et Ouvrier, par Pierre Ribault, notre greffier.

Apres laquelle lecteure du dict arrest, M. François Dalgaires, procureur du roy en la dicte Senechaussée, faisant pour et au nom de M. le Procureur gennéral du Roy au dict Parlement de Thoulouze, nous auroit requis l'execution du dict arrest, ce faisant nous transporter seur les lieux pour faire faire la desmolition du dict Tample ordonné par icelluy.

Nous dict de Martiny, lieutennant-genneral et commissaire susdit, ayant esguard aux dites requisitions du procureur du Roy, faisant pour et au nom du dit sieur procureur genneral au dict Parlemmant, aurions ordonné qu'il seroit tout presantemment procédé par nous à l'execution du dict arrest portant nostre commission.

Et tout incontinnant nous dict commissaire, serions partis de l'auditoire du dict Sennéchal, en compaignie des dits sieurs Lacassagne, de Lauran, Revelt guardes de la prevosté de l'hotel, des dits sieurs conseuls et Ribaut nostre greffier avec les massons, charpantiers et autres ouvriers necessaires, le dict sieur Lacassaigne avec sa briguade, et partie de celle du dict sieur d'Izarn, lieutennant de la dite prevosté gennérale, ensamble grand nombre d'habitans armés[1] qui nous auroient esté soumis par les dits sieurs Conseuls et nous serions transportés au devant du dict Tample situé près les mazures du Chateau du Roy et du Moulin.

Estans arrivés au devant la grande porte du dict Tample, les dits sieurs Conseuls nous auroient presenté Jean, autre Jean, et Jean François Testes, massons, Jean Sabattre, Pellegrin, Dairies, Jean Du Pount, François Clavé, et Jean Rousson, charpantiers, avec pleusieurs de leurs manubres lesquels massons et charpantiers ayant offert de faire la dite desmolition et de fournir a ces fins, les ouvriers et manuvres nécessaires, nous leur aurions fait promettre avec sermant par eux presté de nostre mandemment, la main mise sur les Saints esvangilles, de procéder incessamment à la desmolition du dict Tample, avec la diligence possible et précaution nécessaire pour la conversation des ouvriers et des matériaux de la dicte desmolition. Et parce qu'il ne nous estoit pas possible d'estre en mesme temps a tous endroits du dict Tample où se faisoit la dicte desmolition, nous aurions enjoinct aux dicts massons et charpantiers

1. On peut inférer de ce détail que la majorité de la population de l'Isle Jourdain était alors catholique.

d'obeyr aux ordres qui leur seroient donnés par les sieurs noble Jean de Baynaguet, noble Bertrand de Roubineau, et M. Pierre de Sudria, advocat en la cour, lesquels nous aurions chargés de prandre soin de la dite desmolition.

Et estans entrés dans le dict Tample, par la grande porte avec les dits sieurs conseuls, Lacassaigne, prevost, guardes de l'hotel, Ribaut nostre greffier et plusieurs habitans de la dite ville, dans lequel Tample nous n'aurions trouvé aucune cheze, table, coffre, trong ni banq, ny aucune fermeure des portes, qu'on nous auroit attesté avoir esté en la pièce quelques jours auparavant.

Ensuyte de quoy nous aurions fait faire deffances à haute voix et cry publicq par les dits archers tant aux dits ouvriers qu'à tous autres d'emporter aucuns matériaux ailheurs qu'aux endroits qui leur seront indiqués par les dits conseuls desquels matériaux nous les aurions chargés pour les représenter lorsque par nous il en seroit ainsi ordonné avec deffances aux dits ouvriers de ce les approprier à paine de punition exemplaire. Ce fait nous serions sortis du dict Tample et ayant fait sortir tous ceux qui y estoient entrés, nous aurions placé les dits massons, charpantiers et ouvriers à l'antour du dict Tample pour faire la dite demolition et aurions placé les archers et autres habitants aux advennues du dit Tample.

Dans le temps qu'on travailhoit à la desmolition du dict Tample, auroit comparu Jean Blanc, faisant profession de la Religion prétandeue Réformée, qui nous auroit verballemmant requis de luy laisser la murailhe qui faisoit la séparation du Tample et de sa maison contigue, nous exposant que la murailhe estoit moiturière avec le dict Tample.

Sur lesquelles réquisitions nous dit commissaire aurions ordonné à Jean Testes et à Jean Sabattre, charpantiers, de proceder sur l'heure à la veriffication de la murailhe dudict Tample, prétandeue moiturière par le dict Blanc : Lesquels experts, après avoir presté le sermant et avoir procédé à la veriffication de la dite murailhe, nous auroient fait raport et attesté que la dicte murailhe en question estoit une murailhe maîtresse du Tample, à laquelle le dict Blanc n'avoit aucun droit, que ses auteurs avaient usurpé l'appui sur ycelle et que la dite murailhe appartenoit entièrement au dict Tample.

Sur quoy nous dit commissaire aurions ordonné que sans avoir esguard aux réquisitions du dict Blanc, il seroit procédé à la des-

molition de la dite murailhe comme faisant partie du dict Tample,

A laquelle desmolition du dict Tample il auroit esté procédé pendant tout le jour, en nostre présance des dits sieurs de Baynaguet, Roubinneau et Sudria ayant partaigé avec nous les soins nécessaires pour cella. Et sur les sept à huit heures du soir, au dict jour seiziesme juin, le dict Tample estant abatteu et demoly, et tous les matériaux prouvenans de la dite desmolition qui consistent entuille cannal, tuille platte, poutres, chevrons, ais, chevilles, gons et autres ferrures, qui feurent portés aux endroits indiqués par le sieur Blanchard un des dits conseuls dont nous l'aurions chargé, lequel auroit promis de les placer eu lieu de suretté ou de les represanter à la première requisition.

Adveneu le dict jour dix septième juin mil six cent quatre vingt quatre, seur les sept heures du soir, dans notre maison d'habitation au dict Lisle, auroient compareu les dits Jean Testres, masson, François Clavé, charpantier, faisant tant pour eux que pour les autres massons et charpantiers en nombre de huit qui ont entreprins la desmolition du dict Tample et pour quarante de leurs manubres qui ont travailhé avec eux, le jour d'hier seizieme du dict mois de juin, et le dit Testes avec dix manuvres qui ont aussi travailhé le dix-septième jour suivant au nettoyemmant de la place du dict Tample, nous requérant de voulloir leur taxe tant pour eux que pour leurs manuvres leurs sallaires, painnes et vacation.

Sur quoy nous dit commissaire aurions taxé à huit massons ou charpantiers susdits à chacun pour leurs painnes et vacations quarante sols par jour et ce comprins leur dépance et à chacun de leurs manuvres, estans en nombre de quarante, dix sols par jour.

Et ayant fait faire le calcul des sommes taxées et des journées employées par les massons, charpantiers ou leurs ouvriers au dict Ribaut nostre greffier, lequel nous auroit raporté que la dite dépanse ou salère des dits huit massons ou charpantiers et de quarante de leurs manuvres qui avoient travailhé à la dite desmolition le seiziesme du dit mois de juin revennant à la somme de trente-six livres, et la depance faite par le dict Testes et dix de ses manubres pour le nettoyemmant de la place du dict Tample qui fut fait le jour suivant dix-septième du dict mois de juin revennant à sept livres, montant en tout les dites sommes à celle de quarante trois livres.

Et tout incontinnant les dits Testes et Clavé, charpantiers, faisant

tant pour eux que pour les autres charpantiers et massons et mannubres qui ont travailhé à la dite desmolition, nous requeroit executoire de la taxe qui leur a esté faite pour leur salère, painnes et vacation, ce que nous leur avons octroyé.

Après quoy nous aurions envoyé requérir le dict Blanchard conseul du dit lieu, lequel estant arrivé luy aurions enjoint de faire incessamment travailher à la batisse du pied destal et croix sur y cellui à la place du dict Tample et lieu par nous indiqué à l'esfait d'y rester à perpétuité conformément à l'arrest portant nostre commission.

Nous dit commissaire avons octroyé acte tant au dict procureur du Roy, faisant pour et au nom du dit sieur procureur genneral que au sieur de Lacassaigne prevôt, de Lauran et Revelt, guardes de l'hotel, de leurs dires et requisitions; et avons renvoyé la cause et parties devant nos seigneurs nos commettans.

Et en autres actes n'a esté par nous procédé; enfoy de quoy nous sommes signés avec le dict Ribaut nostre greffier au dict Lisle Jordain, les an et jour susdit. Martigny, juge mage et commissaire signé.

Du mandement du dit sieur commissaire, Ribaut greffier, signé.

NOUVELLE LISTE

DE SUSPECTS DANS LES CÉVENNES

en 1689[1]

Gentilshommes qu'il est à propos d'éloigner[2].

Quartier de Meyrueis.

Le Sr de La Nuejols, le fils du Sr de Vébron. Il demeure à la Nuéjols proche Meyrueis. Il paraît à l'occasion bon catholique et aussi à l'occasion bon huguenot.

1. V. *Bulletin* de janvier 1883, p. 14.

2. En marge on lit cette annotation : « Ce mémoire est fort ancien; quelques uns sont morts, mais il en reste encor. »

Quartier du Vigan.

Le Sr de Vallunès[1], âgé de 75 ans, a une famille très dangereuse pour la religion. Il a trois enfants : l'aîné est le Sr Olivier demeurant à Saint-Hyppolyte, le cadet est le Sr de La Baume demeurant au Vigan, le 3e appelé de Lestan est dans le service hors du royaume.

Le Sr de La Garde[2], demeurant au Vigan, homme résolu, étourdi et fort éloigné de la religion depuis quelque temps.

Le Sr de Lespigarié[3], chef des mutins du temps des troubles de Saint-Hippolyte, dissimulé et gardant seulement quelques mesures extérieures pour conserver sa position. Il est riche.

Le Sr de Rieuniez[4], ci-devant lieutenant d'infanterie, ami du prédicant Bruinguier[5] et en commerce avec lui, fort huguenot et déterminé.

Le Sr de Saint-Julien, demeurant dans son chateau de Saint-Julien-de-la-Nef. Plein de vengeance de la mort de son frère[6].

Le Sr du Mercou[7], demeurant au Mercou, paroisse de Saint-Julien-de-la-Nef. Il a de l'esprit et est capable de sédition.

1. Anthoine de Saint-Julien, sieur de La Baume et de Vallunez ou Vallunès, habitant du Vigan. Il était le beau-frère de l'infortuné Jacques de Foucquet, sieur de Boyssebart, ancien et secrétaire du Consistoire du Vigan, qui ayant refusé de se convertir fut condamné à être transporté en Amérique et mourut en chemin.

2. Jean de la Nougarède, sr de la Garde-Saint-Germain, s'était établi au Vigan par son mariage avec une dlle de la Farelle.

3. François D'Hortet, sieur de Lespigarié, tige des Dhortet-de-Tessan d'aujourd'hui.

4. N. Brenguier, sr de Rieuniez, fils du sr de Las Fons, ancienne famille aujourd'hui éteinte.

5. Antoine Bringuier, originaire de la Salle, peut-être parent éloigné du sr de Rieuniez, a été un des prédicants de la première heure, des plus zélés et des plus courageux.

6. Ce frère était Jacques de Saint-Julien, sr de Thoumayrolles, décapité au Vigan le 12 octobre 1686, pour avoir assisté à l'assemblée tenue à Lacan, paroisse de Roquedur, et présidée par Bringuier. V. *Christianisme* du 8 septembre 1882.

7. N. Dassas, sr du Mercou par son mariage avec une dlle de La Farelle du Vigan, qui lui porta cette seigneurie en dot.

Le Sr de Monmejean[1], beau-frère du Sr Baron d'Arre[2], et coseigr avec lui de Mandagout[3]. Il est venu s'établir depuis peu dans ladite paroisse de Mandagout; il a un frère nommé le Sr de Cambon officier considérable dans le service du prince d'Orange. Sa famille est fort huguenote.

Quartier de Saint-Hippolyte.

Le Sr d'Olivier ci-dessus, fils aîné du Sr de Vallunès, et le Sr de La Blacquière, son beau-père, lequel demeure à Cros et ne vaut pas mieux que lui. Il demeure à Saint-Hippolyte, c'est un homme adroit et toujours mal intentionné.

Le Sr Durant, dit La Cornette[4], vivant noblement, riche, homme obscur, mutin et toujours séditieux, des premiers à la tête du camp de l'Éternel[5]. Il demeure à Saint-Hippolyte, c'est l'intime ami du Sr d'Olivier.

Le Sr Jean de Ginestous, fils aîné du Sr de Ginestous, s'est si fort

1. Alexandre de Grangers, sr de Montméjean, époux de Marguerite de Mandagout, fille de Pierre de Mandagout, seigneur dud. Mandagout, et Anne de Pagès, de Pourcairès, mariés; le sieur de Montméjean habitait le Vigan.

2. Jean Dalbignac baron d'Arre, fils de noble Charles Dalbignac et de dlle Françon Darnal, époux de Violan de Mandagout, autre fille de Pierre de Mandagout et Anne de Pagès. Les mariés d'Albignac, Mandagout, firent abjuration de la R. P. R. le 22 avril 1677, entre les mains de René de Sauvage, évêque de Lavaur, dans la chapelle de la Trésorerie de Montpellier; et signification de cette abjuration fut faite le 16 décembre 1680, à la requête du syndic du clergé du diocèse de Nîmes, par le ministère de P. Cayla, huissier en la cour royale de Vigan, à Mr Français Dubruc, ministre de la R. P. R. du lieu d'Aubes, et aux anciens du Consistoire dud. lieu, afin qu'ils ne reçoivent pas dans leur Temple tant led. sr d'Arre que lad. dame sa femme et leurs enfants, conformément aux édits et déclarations du Roy sur les relaps.

3. Pierre de Mandagout, irrité de l'abjuration de sa fille Violan et du sr d'Arre, son mari, la deshérita, ce qui amena procès entre ses deux filles, lad. dame d'Arre et la dame de Montméjean, sa sœur. Par transaction intervenue entre parties, la seigneurie de Mandagout appartint aux deux sœurs, et la dame d'Arre eut pour sa part le château de Mandagout, que possède encore de nos jours la famille Dalbignac, restée catholique.

4. La famille Durant existe toujours à Saint-Hippolyte, et protestante.

5. On appelait ainsi les troupes d'insurgés qui s'étaient formées lors troubles de Saint-Hippolyte.

relâché dans ces derniers temps qu'on ne peut douter qu'il soit très huguenot avec le reste de sa famille. Il est riche. Lui seul gardait quelques apparences dans sa famille, mais à présent il est tout comme les autres; cette famille est très ennemie de la religion. Il demeure à Ginestous, paroisse de Bancels.

Le Sr de Beauvoisin est très mal intentionné et fait tout le mal qu'il peut, quoiqu'il semble vouloir toujours garder quelque apparence. Il est beau-frère des sieurs d'Aubais et Raynaud de Nîmes, capitaine au service du prince d'Orange. Il tient aussi dans sa maison la sœur de Teissier[1] ministre, dont le père[2] fut pendu à Lassale. Il a lui-même un fils qu'il entretient au service du P. d'Orange, à savoir son cadet, âgé de 22 ans. Il a un continuel commerce avec tous les gens ci-dessus... son intrigue fort dissimulée et secrète est fort à craindre, et cette année Durfort s'est entièrement relâché... Son fils aîné fait bien, à ce qu'il dit, tout le reste de sa famille ne peut pas être plus désespéré. Il demeure à Durfort et est fort riche.

Le Sr Marc Antoine de Pizes-de-Vabres, demeure à Sauve et vit noblement. Il a été toujours très étourdi pour la religion et fait tout le mal qu'il peut dans Sauve fort secrètement et en sauvant les apparences. L'on m'a assuré que depuis quelque temps il avait pris une meilleure conduite surtout pour l'extérieur, mais il ne faut pas s'y fier.

(*Archives de l'Hérault*, c. 263, *Fonds de l'intendance.*)

1. Isaac Teissier, qui fut reçu ministre par le synode tenu au Vigan en 1681, et donné pour ministre à l'église de Saint-Roman-de-Codière, où il demeura jusqu'en 1684. Compromis, avec les autres ministres des Cévennes, dans le projet de Claude Brousson, il fut condamné par défaut à la roue avec confiscation de tous ses biens. Il s'était réfugié en Suisse, où se trouvent encore ses descendants.

2. François Tessier, ancien viguier de Darfort, condamné à mort pour avoir assisté à des assemblées. *François Teissier, premier martyr des assemblées du désert par J. J. Faure.* Lausanne, G. Bridel, in-8° et *Bull.*, V, 214.

MÉLANGES

COURT DE GÉBELIN

SES TRIBULATIONS COMME AGENT GÉNERAL DES ÉGLISES RÉFORMÉES D'APRÈS LA CORRESPONDANCE INÉDITE DES DEUX CHIRON

I

Après la mort d'Antoine Court, survenue en 1760, Court de Gébelin, son fils, offrit aux Églises réformées de France de continuer la vaste correspondance qu'entretenait avec elles l'illustre directeur du séminaire de Lausanne. Il n'ignorait pas la responsabilité qu'il encourrait et les difficultés de l'entreprise ; « mais, disait-il[1], quoique cette correspondance soit extrêmement étendue et qu'elle exige beaucoup de dextérité, je ne serais pas fâché de marcher à cet égard sur les traces de mon père. Un secrétariat de 17 ans sous ses yeux a commencé à me former et les conseils de vos comités, composés de gens si habiles, suppléeront à tout ce qui me manque. Aucun prétendant ne s'est-il adressé à vous pour avoir votre suffrage ? On me parle de Mr Bournet comme un de ceux-là, et de Mr Besson comme s'intéressant pour lui. »

La province de Normandie fut la première à répondre favorablement à Gébelin. « Sa lettre est des plus tendres, écrivait ce dernier[2], remplie de sentiment, et l'on finit par m'assurer que je puis compter sur le suffrage des pasteurs et des anciens et des principaux laïques. C'est ce qui s'appelle faire diligence. » Les Églises des Basses-Cévennes ne se montrèrent ni si empressées ni si favorables. « J'arrivai hier au soir d'un voyage que je viens de faire à l'occasion

1. Lettre à Etienne Chiron du 22 juin 1760. A moins d'indications contraires, toutes les lettres qui suivent sont adressées au même personnage.

2. Lettre du 29 juin 1760.

de notre synode, dit à ce propos Chalon, pasteur à Alais[1], nous le tînmes dans le 2e du courant. La lettre que M. le ministre Court nous écrivit, à mes collègues et à moi, le lendemain de la mort de Mr son père, y fut lue et l'incluse est la réponse que j'ai été chargé d'y faire et à laquelle je vous prie de donner cours d'abord qu'elle vous sera parvenue. Ce Mr fait assez sentir qu'il souhaiterait d'être le successeur de feu Mr son père dans sa charge de Rep[résentant]; mais j'ignore si tout le monde sera disposé à l'en revêtir. La chose, à mon avis et suivant celui de mes associés, ne peut se faire que dans un synode national. En attendant que ce tribunal ait prononcé, nous ne pensons point que personne puisse trouver mauvais que le fils continue à entretenir la correspondance qu'il entretenait avant la mort de son père et en son nom. C'est ce que j'ai été chargé par mes collègues de marquer au premier. »

Vous n'avons pas retrouvé de documents qui établissent que Gébelin ait été désigné officiellement par les synodes des diverses provinces, à défaut d'un synode général, seul représentant autorisé des Églises réformées de France; mais il est vraisemblable qu'aucun de ces corps ecclésiastiques n'opposa de refus à sa proposition que la plupart même se montrèrent disposées à l'agréer et que, fort de leur appui, et de celui des comités français de Lausanne et de Genève, il se considéra dès ce moment comme suffisamment autorisé à continuer la correspondance de son père, lors même que le synode national ne se fût pas encore réuni pour l'investir régulièrement de cette charge. Quoi qu'il en soit, nos documents manuscrits renferment plusieurs lettres où Gébelin parle tout à fait en correspondant général des Églises réformées de France. L'une de ces lettres est particulièrement intéressante parce qu'elle témoigne du ferme désir de son auteur de concourir de tout son pouvoir à l'amélioration du sort des pauvres persécutés. « Je trouve, dit-il, parmi les papiers de notre comité, des minutes d'arrêtés pour une requête au roi et d'instruction pour un député à Paris. On a souvent sollicité un établissement de fonds, souvent pensé comment on pourrait n'être plus tourmenté pour les tortures et jeté plus d'un plan pour une *Gazette ecclésiastique*. Il est vrai que l'inexécution

1. Lettre du 5 juillet 1760.

de ces projets prouve qu'on les a trouvés ou impossibles ou encore hors de saison. Je conviens que l'auteur des *Mémoires* les met beaucoup plus en beau qu'il ne doit... Il n'y a rien à espérer de l'étranger pour des fonds, et les collectes en France seront peu considérables, parce que la jalousie et la crainte du succès s'en mêleront et feront beaucoup de tort. Avec un député il y aura beaucoup à risquer, soit qu'il soit trop craintif, soit qu'il soit trop ardent, et une feuille périodique ne saurait être du goût de tout le monde. Cependant faudra-t-il refuser tout consentement à ces projets? Je ne le crois pas. J'oserai même prier qu'on paraisse les favoriser avec toute la prudence possible. Ces idées gagnent dans les provinces. On se lasse de souffrir toujours. On s'imagine qu'en employant des moyens un peu différents on allégera son joug D'ailleurs, les circonstances paraissent plus favorables que jamais. On pourrait donc choisir entre ces projets les plus faciles, les adopter en tout ou en partie, y faire tel changement qu'il serait trouvé convenable. Je mets de ce nombre la requête au roi, la *Gazette ecclésiastique*, un commencement de fonds. Le-pis aller est que ces projets ne puissent se soutenir. Quant au député, faire toutes les objections qui se présentent en foule; si l'on ne peut rien obtenir, se retrancher sur un essai, une commission à temps qui n'aurait qu'un point de vue et qui, suivant son plus ou moins de succès, pourrait devenir une commission en forme, ou s'anéantir. Ce sont-là des idées qui se sont présentées rapidement à mon esprit et que je vous présente avec la même rapidité, languissant d'ailleurs de voir ce que MM. de votre comité en penseront et ce qu'on en pensera ici aussi bien qu'en Hollande où je le communique et d'où l'on m'a demandé des Mémoires, que je viens de faire partir[1]. »

Gébelin quitta Lausanne pour assister au synode national de juin 1763, qui lui assigna une pension annuelle de 450 livres « en reconnaissance, disent les actes, des services qu'il a rendus aux Églises de ce royaume et de ceux qu'il est disposé à leur rendre à l'avenir », non point comme représentant de ces Églises, ajouterons-nous (car cette charge de lui fut point dévolue), mais comme correspondant.

Avant de retourner à Lausanne prendre son poste, Gébelin,

1. Lettre du 4 décembre 1762.

poussé par un secret instinct, où nous voyons le doigt de Dieu, voulut s'arrêter quelque temps à Paris dans la pensée qu'il pourrait y rendre des services efficaces à la cause des Églises sous la croix. Mais il fallait tout d'abord obtenir leur assentiment et se faire octroyer une sorte de commission de député ou d'agent général. Il se mit donc à les visiter presque une à une, soit dans ce but, soit pour les connaître personnellement et s'enquérir de leur situation, et satisfait de l'accueil qu'elles lui firent, il se rendit dans la capitale, d'où il écrivit à Étienne Chiron, à la date du 9 avril 1764, la lettre qui suit, qui est comme la relation à vol d'oiseau de sa longue tournée : « J'ai vu bien du pays, je me suis lié avec bien des personnes, j'ai eu bien de la peine, j'ai fait plus d'écritures que n'en paraissait comporter ma qualité de voyageur; mais Dieu m'a toujours soutenu dans ces divers états. Il semble m'avoir conduit ici par la main et m'avoir fait réussir dans la plupart de mes projets au-delà de mes espérances. Aussi l'en remercié-je tous les jours. Il est vrai que j'ai rencontré ici sur mon chemin des personnes qui n'auraient pas dû y être, mais comme je m'y attendais tôt ou tard; je n'en ai été nullement surpris. De tout autre ces contradictions m'eussent affligé parce qu'elles auraient pu nuire aux tentatives que j'ai commencé de faire, mais de leur part elles m'ont peu affecté parce qu'elles sont sans crédit quelconque dans notre ville et dans la plupart des provinces... J'informai les provinces des oppositions que j'essuyais; mais que si elles ne les approuvaient pas et qu'au contraire elles m'autorisassent, je prolongerais encore mon séjour ici, afin de pousser mes tentatives et faire de nouveaux efforts. A l'exception du Vivarais et du Poitou, dont je n'ai encore aucune réponse, toutes m'ont fait les réponses les plus obligeantes et les plus flatteuses, m'établissant ici leur agent et me chargeant de tous leurs intérêts. Les amis auxquels il a fallu communiquer ces lettres ont été satisfaits jusqu'à l'attendrissement, surtout de celles du Bas-Languedoc, des Basses-Cévennes et du Béarn...

» Me voici donc pour plus longtemps que je ne pensais dans une ville immense, chargé d'intérêts les plus chers, appelé à des négociations délicates, à me frayer des routes inconnues... Aussi ne me flatté-je pas d'un succès tel que je le désire, à moins que Dieu n'y mette la main lui-même... Je crains toujours un revers, surtout l'irrésolution des provinces et leur peur de se noyer, comme on dit,

dans un verre d'eau. Mais du moins j'aurai la satisfaction d'avoir brisé la glace et peut-être qu'alors un plus heureux pourra voguer à pleines voiles... J'ai l'avantage d'être lié avec nombre de personnes d'un grand mérite... J'ai l'honneur d'aller souvent chez M. Élie de Beaumont, M. de La Potterie son frère et Mme son épouse sont aussi avec d'un très grand mérite. Je suis très lié aussi M. Bitaubé, ministre de Berlin, dont vous avez souvent entendu parler. Nous sommes logés dans le même hôtel. Je vois encore divers négociants. Mais je ne puis étendre beaucoup mes connaissances... J'ai vu quelquefois Mme Colas et Mlles ses filles. Ce sont des dames telles qu'on vous les a dépeintes... On s'embarasse très peu de religion ici. Les protestants sont les premiers à blâmer ceux des provinces; aussi leur zèle est bien peu de chose... Les catholiques sont mal prêchés. J'ai entendu deux ou trois de leurs meilleurs prédicateurs. Ils ont de l'éloquence, mais ils donnent si fort dans les lieux communs, ils sont si froids, ils touchent si peu ! »

Les plus grandes oppositions que Gébelin rencontra à Paris lui vinrent de la part du comité qui s'était fondé dans cette ville depuis une dizaine d'années pour la défense des intérêts protestants[1], et qui, composé de gens hésitants et craintifs, consumait son temps et ses forces en discussions stériles sur les meilleurs moyens à suivre pour atteindre son but, mais n'en adoptait aucun. Il éprouva une secrète peine à voir s'établir à ses côtés un homme dont le courage, l'esprit de résolution et l'activité dévouée contrastaient si fort avec ses appréhensions et ses lenteurs. Paul Rabaut, dont Gébelin possédait toute la confiance, écrivait à ce propos à Chiron[2] : « Je suis instruit des contradictions qu'éprouve M. de Gébelin et j'en suis bien plus affligé que surpris, sachant par ma propre expérience ce que ces Messieurs savent faire lorsqu'on ne se livre pas entièrement à eux et qu'on n'adopte pas toutes leurs idées. Il est sûr pourtant que jamais nous n'eûmes autant besoin qu'aujourd'hui d'un homme qui soit exactement informé de nos affaires, qui soit zélé pour nos vrais intérêts, qui n'adopte pas certains systèmes qui empireraient

1. Il était dirigé par Le Cointe de Marcillac, d'une famille originaire de Nîmes, capitaine de cavalerie au régiment de Conti, qui avait du crédit auprès de ce prince et du prince de Beauveau, et qui remplissait encore ses fonctions en 1778.

2. Lettre du 5 mai 1764.

notre conduite loin de l'améliorer, et qui enfin ait assez de courage pour aborder ceux qui gouvernent et pour leur parler clair. Ceux qui tracassent M. de Gébelin n'ont jamais pu trouver ce quelqu'un. On le forcera à quitter la partie, je le comprends, mais on ne le remplacera point. Les églises en souffriront très notablement. A la bonne heure, il faudra souffrir ce que nous ne pouvons empêcher. Dieu suscitera quelque autre personne qui échappera aux yeux des argus et de leurs malignes insinuations. » Paul Rabaut ajoute dans la même lettre : « Peut-on prendre pour conseillers ou pour adjoints des gens chez qui les baptêmes se font à la romaine et qui se mettent peu en peine du culte public? Tout ceci ne sera, s'il vous plait, que pour vous et pour nos amis, car je ne vous dissimulerai point que je regarde la société de Paris comme très dangereuse à plus d'un égard. Elle ne se fait aucun scrupule de dénigrer ceux qui ont le malheur de lui déplaire. Ma conclusion est que le bien de nos églises demanderait que M. de Gébelin fît un plus long séjour où il est. »

Comme il est juste d'entendre tous les témoignages, nous citerons maintenant la lettre que Duvoisin, chapelain de l'ambassade de Hollande écrivit à Chiron[1], qui lui avait demandé des renseignements sur les démarches de Gébelin à Paris et les raisons qui pouvaient porter le comité protestant de cette ville à ne pas s'y associer. « J'ai eu l'honneur de vous dire, écrit-il, que je ne suis pas du comité, mais que j'ai celui d'être lié avec les membres qui le composent. Il serait bien étrange que ces MMrs fussent en corps ce qu'aucun d'eux n'est par son caractère, jaloux des idées d'autrui, ardent à traverser des projets utiles parce qu'ils n'en sont pas les auteurs. Votre prévention m'étonne. Elle vous vient de quelqu'un et vous pensez bien que je ne suis pas à chercher qui ce peut être. Mais lui-même pourquoi est-il prévenu ? Pourquoi n'est-il pas bien avec ces Messieurs ! Rien n'était plus simple pour lui et plus à sa place en arrivant ici, où il a trouvé un membre du dernier synode [national] qui l'est du comité ; rien n'était plus simple pour lui, dis-je, que de le prier d'y demander entrée de sa part. On l'eut reçu sans difficulté, et après avoir sondé le terrain, votre ami eut pu s'ouvrir soit à tout le corps, soit à ceux des membres dont le caractère et les dis-

1. Lettre du 19 mai 1764.

positions lui avaient agréé davantage... Mais quel a été son procédé? A son arrivée il a vu souvent le membre du comité qui l'a été du dernier synode; il lui a dit qu'il voudrait bien lui communiquer diverses choses importantes. Ce membre était prêt chaque fois à recevoir la communication qui, différée d'un jour à l'autre, est encore à venir. Ainsi se sont passés entre mon ami et le vôtre, les trois premiers mois de son séjour ici. Vers la fin du 4e il s'est avisé de lui demander d'être reçu membre du comité. Ce membre seul ne pouvait pas lui accorder sa demande, il devait la proposer à l'assemblée. Il se chargea de la proposer et de rendre réponse dans 8 jours. Quelle aurait été cette réponse? c'est ce que je ne sais pas, mais je sais que votre ami ne s'est pas soucié d'en être instruit et qu'il n'en a demandé aucune nouvelle. Un autre membre du comité, qui a connu particulièrement feu M. Court, a fait le meilleur accueil à votre ami, qui n'y a répondu que par un billet mis à la poste au nouvel an. Le comité pour cela n'a point traversé votre ami. Comment l'eut-il fait? puisqu'il ignorait ses vues et qu'actuellement encore, il ne sait ni ce qu'il projette ni ce qui le retient ici. Votre ami n'en a dit mot à aucun de ses membres, et les personnes à qui je soupçonne qu'il peut s'en être ouvert, ne chassent ni avec ces Messieurs ni avec moi. C'est d'elles, n'en doutez pas, que vient sa prévention, source de la vôtre. Votre ami, si secret, si défiant envers le comité, m'a bien la mine de n'avoir été que trop communicatif avec ces autres personnes.

« Je vous répète, Monsieur, que cette société n'a fait aucune démarche pour traverser les siennes, et j'ajoute qu'il vous a donné apparemment ses espérances pour la réalité lorsqu'il s'est dit « autorisé par les églises de toutes les provinces » à faire ici telle ou telle chose, sur le désir que sans doute il a d'être ici leur agent. Mais d'un autre côté (et je le sais de science certaine), le synode [national] ne lui a donné dans cette ville aucune commission, et de l'autre si, depuis la séparation du synode, quelques églises lui en ont donné quelqu'une (ce qui peut être et n'être pas, et que je n'affirme ni ne nie), je nie que toutes les églises, celle La Rochelle nommément, l'aient chargé ici de quoi que ce soit; et j'affirme que le désir de la plupart et l'intérêt de toutes sont que votre ami s'occupe à Lausanne de l'emploi honorable dont le synode l'a revêtu... Si mon avis est de quelque poids auprès de vous, engagez votre ami à s'expliquer

avec le comité. La charité le demande et la prudence l'exige. Que si cet éclaircissement n'est pas de son goût, je vous en conjure, servez-vous de tout l'ascendant que vous pouvez avoir sur lui pour le porter à ne pas prolonger son absence, de laquelle ne peut que souffrir la correspondance dont il est chargé et qu'il lui est impossible d'entretenir ici ».

Duvoisin, qui prend si chaudement parti pour ses amis du comité protestant de la capitale, oublie que dans une lettre, écrite précédemment à Chiron [1], il avait été moins indulgent à leur égard. « Le défaut d'harmonie, disait-il alors, entre ceux qui se mêlent des affaires [des protestants] m'en a toujours rebuté et je crains bien de n'y prendre jamais grand goût. »

Écoutons du reste une nouvelle fois Gébelin. « Ce qui augmente mes peines, dit-il, c'est de n'avoir pu parvenir à réunir en comité les personnes qui me sont le plus utiles et que je consulte sans cesse, et à qui je rends compte de toutes mes démarches. J'ai tout tenté pour cela, mais une foule d'obstacles, insurmontables encore, sont venus à la traverse. Vous aurez été informé par vos MMrs de Lausanne de mes diverses démarches depuis votre lettre du 16 avril... et des autorisations que j'ai reçues de diverses provinces [2].»

Il suit de là que Gébelin, d'une part avait été officiellement chargé par plusieurs provinces de représenter leurs intérêts aupres de la Cour, et que d'autre part il s'était tout de suite aperçu que le comité de Paris, composé de gens timides à l'excès, bien loin de lui être utile, ne pouvait que paralyser ses efforts. De là l'œuvre isolée qu'il avait préféré entreprendre. Pour dire toute la vérité, Gébelin eut contre lui les protestants pusillanimes, tant de Paris que des provinces, qui prenaient leurs temporisations pour des marques de prudence. Par contre les hommes de foi qui allaient droit au but, sans se soucier outre mesure des obstacles, et qui ne craignaient pas de payer de leurs personnes, le soutenaient de tout leur pouvoir. Ils n'avaient pas toujours de l'argent à lui envoyer, car ils étaient pasteurs pour la plupart et pauvres, mais ils l'encourageaient de leurs lettres et l'appuyaient de leur crédit. De là deux classes de témoignages bien différents dans les pièces de l'époque : les uns se

1. Du 28 mai 1764.
2. Lettre à Chiron du 5 juin 1764.

traduisant par l'éloge, les autres par le blâme. A ces dernières appartient la lettre suivante, adressée au dauphinois Armand par un laïque influent de Nîmes [1]. « Ce jeune ministre, y est-il dit en parlant de Gébelin, que le synode national avait chargé d'un emploi honorable à Lausanne, auquel cette assemblée avait joint une pension annuelle de 400 livres, s'est avisé d'aller contre sa mission s'établir à Paris dans le dessein d'y solliciter les ministres du roi et les grands du royaume au nom et en faveur des églises réformées. Malheureusement ce jeune homme peu expérimenté est tombé entre les mains des intrigants qui nous ont ci-devant tourmentés avec leur projet de don gratuit, de banque, de pensions, etc., etc.; plus malheureusement encore, il a adopté leur plan et l'a proposé aux ministres de la plupart des provinces, demandant d'être autorisé à demeurer à Paris et d'y prendre le titre et les fonctions de député des églises réformées de France auprès des grands du royaume. Quelques ministres, entraînés par une confiance peu réfléchie, ont donné d'abord leur autorisation pour le séjour sans consulter leurs consistoires, et conséquemment sans être eux-mêmes autorisés à donner de tels pouvoirs, qui ne peuvent être accordés que par un synode national. L'affaire ayant été discutée ensuite dans divers synodes provinciaux, les propositions de M. Court ont été rejetées. Celui de notre province chargea le comité provincial de répondre à M. Court en conséquence; et cette compagnie donna en même temps avis aux provinces de cette décision par une lettre circulaire. Je vous prie, Monsieur, de vous informer exactement si cette lettre est parvenue à vos pasteurs. »

D'un autre côté Gébelin écrivait, quelques jours après, ces lignes à Chiron [2] : « Sans doute on était mal informé de mon retour quand on vous l'annonça. Je ne sais même ce qui peut y avoir donné lieu... diverses provinces et synodes m'ayant donné leur confiance au point de me nommer pour être leur solliciteur, en se conformant ainsi aux désirs de nos patrons d'ici, je ne saurais me retirer

1. Lettre du [correspondant] anonyme du conseil provincial des églises du Bas Languedoc à Armand du 24 août 1675. Cet Armand, homme pieux et considérable du Dauphiné et habitant Valence ou ses environs, paraît avoir été le correspondant de la province. Quant au conseil provincial du Bas Languedoc, c'était une sorte de commission de permanence du synode provincial.

2. Lettre du 24 septembre 1764.

dans ce moment sans manquer essentiellement à cette confiance. »

Gébelin avait mille fois raison. Depuis l'adoucissement marqué du sort des protestants de France, le séjour à Lausanne d'un correspondant des églises n'était plus de saison. Ce n'est pas à l'étranger que ce correspondant devait maintenant résider : Paris nécessitait sa présence. Au temps d'Antoine Court, où l'on ne pouvait rien espérer du gouvernement, il était inutile de tenter aucune démarche directe auprès de lui ; mais à cette heure la face des choses avait bien changé, et un agent général des églises était tout à fait indispensable à Paris, où avec de l'activité, de la persévérance, du tact et du dévouement on pouvait espérer, grâce au progrès des idées de tolérance et à l'adoucissement des mœurs, d'obtenir la cessation d'un grand nombre de violences et le redressement de beaucoup de torts. L'histoire donne pleinement raison à Gébelin.

Au surplus, il est possible, vraisemblable même, que ce généreux ami ait été, comme l'affirme le correspondant de Nîmes, mentionné plus haut, la dupe de quelques-unes des personnes auxquelles il avait donné sa confiance, mais mieux valait encore se tromper et être trompé que de demeurer dans l'inaction la plus complète comme faisait le comité de Paris. Un homme plus âgé, plus expérimenté, plus circonspect que Gébelin, et tout aussi dévoué, eut éprouvé sans doute moins de mécomptes et obtenu peut-être plus de succès; mais cet homme, où était-il ? Paul Rabaut ne disait-il pas plus haut : « Ceux qui tracassent M. de Gébelin n'ont jamais pu trouver ce quelqu'un. On le forcera à quitter la partie, je le comprends, mais on ne le remplacera point. Les églises en souffriront très notablement. »

Cette triste prévision ne se réalisa pas. Gébelin demeura à Paris, bien qu'il n'eût rien touché encore des 450 livres, que le synode national de 1763 lui avait allouées comme honoraires annuels. Aussi, après dix années de séjour dans la capitale, il avait dévoré plus des deux tiers de son petit pécule, qui se montait à 10000 livres, et, ce qui est plus lamentable, il était abandonné de presque tous ses collaborateurs « hors deux ou trois amis[1]. » Il n'en continua pas moins à rendre les plus grands services à ses coreligionnaires. C'est ainsi qu'il parvint à déjouer une trame criminelle ourdie contre

1. Lettre à Abraham Chiron, du 6 août 1774.

eux à la mort de Louis XV. « J'ai été assez heureux, écrit-il à ce propos à Abraham Chiron[1], que d'être instruit d'un ordre terrible qu'on venait d'obtenir par une surprise dont on ne pouvait sentir les conséquences et qui eut été un coup de foudre pour toutes les provinces du Midi. J'en ai été effrayé, consterné, et j'ai si bien su donner l'alarme en faisant sentir le désespoir qui en résulterait et combien cet évènement jetterait du louche et de l'odieux sur les temps présents, qu'on n'a rien eu de plus pressé que de faire l'impossible pour faire changer l'arrêt. C'est un coup de partie remporté hors de toute espérance et avec la plus grande ardeur, parce qu'il n'y avait pas un instant à perdre. Déjà les prédicateurs dans la province, qui y devait servir de premier théâtre, prêchaient qu'en vain les protestants faisaient des vœux pour le roi, qu'ils seraient anéantis. « Nous espérons en Dieu, » m'écrivaient-ils, tandis que j'étais si alarmé avec ceux de nos amis auxquels j'avais pu en faire part. Bénissons Dieu de ce qu'il a donné tant de succès à nos soins. Soyez d'ailleurs circonspect, afin qu'on ne puisse deviner comment un coup si assommant a pu être paré. »

On se demanda de divers côtés à cette époque et surtout à Genève, qui n'avait pas cessé un seul instant de s'intéresser au sort des protestants de France, si ce ne serait pas le moment d'avoir un agent en titre à Paris pour défendre les intérêts de ces derniers, et on s'en ouvrit à Gébelin qui répondit[2] : « Me l'écrire, c'est bien vouloir un oui très positif. Depuis longtemps je le dis, mais l'argent, cet argent, sans lequel on ne fait rien, où le trouver ? A moins que des personnes riches et généreuses fissent des sacrifices. Mais de celles-là, en trouve-t-on pour des objets utiles au public ? Des prodigues pour leurs plaisirs ? Par milliers. » Paul Rabaut disait de son côté[3] : « Votre ami à Paris agit très chaleureusement et avec succès ; il mérite la plus grande reconnaissance, mais la générosité est rare. »

Cependant des fonds étaient absolument nécessaires à Gébelin. « On ne peut subsister ici, dit-il lui-même[4], aller, venir, faire les voyages nécessaires à la Cour et dans tous les lieux où elle va, sou-

1. Lettre du 2 juin 1774.
2. Lettre à Abraham Chiron, du 6 août 1774.
3. Lettre à Et. Chiron, du 4 janvier 1775.
4. Lettre à M. Desmont, du 27 juillet 1774. (*Bull. hist. et littér.*, VII, 89.)

tenir une correspondance étendue, avoir un secrétaire, donner des étrennes aux Suisses, faire des honnêtetés aux chefs de bureau bien intentionnés, etc., sans fond... Quant à moi, Monsieur, je n'ai pas besoin qu'on m'encourage à penser aux églises. Chacun sait que je leur ai voué toute ma vie, que je leur ai tout sacrifié, que je ne me suis jeté dans les recherches immenses dont je m'occupe, que lorsqu'elles m'ont eu abandonné sans que je sache pourquoi; que je ne me suis livré à ces recherches que dans l'espérance de leur en devenir plus utile; que quoique abandonné d'une manière aussi sensible, je leur ai toujours rendu tous les services qui ont dépendu de moi, et que je n'ai connu les grands, que je n'ai été dans des audiences de ministres, que je n'ai fait aucune sollicitations, que je n'ai mis en œuvre le peu de crédit que je puis avoir que pour elles, et jamais pour moi, mes livres me suffisant pour moi, ces livres auxquels je dois tout, et desquels seuls je puis espérer de recouvrer le peu de bien que m'avait laissé mon père, et que j'avais consommé ici... Chacun sait que je n'ai eu que 10 000 livres, qui ne font que 500 livres de rente : avec la plus grande économie il m'en faut plus de 1600 par an; j'ai donc pris toutes les années, le surplus sur ce petit capital : qu'en reste-t-il au bout de 11 ans? »

(*Suite.*) EUG. ARNAUD.

BIBLIOGRAPHIE

RÉPERTOIRE [1]

I. BIOGRAPHIES : COMTE JULES DELABORDE, *Gaspard de Coligny, amiral de France*, Paris, 1879-1882. 3 vol. gr. in-8° (voir *Bull.* XXXII, 84). W. BESANT, *Gaspard de Coligny*, marquis de Châtillon (Londres, 1879, in-12), biographie en anglais dont le *Bulletin* rendra compte prochainement.

1. Voir le *Bulletin* de février, p. 79.

Comte Lionel de Laubespin, *Le maréchal de Tavanes et l'amiral de Coligny d'après de nouveaux documents* (Poligny, 1879, in-8° de 66 pages), appréciation des travaux de M. Pingaud sur les Tavanes et coup d'œil sur la carrière de Coligny (compte rendu par M. Bernard Prost, dans la *Sentinelle du Jura*, 10 octobre 1879). Gaudenzio Claretta, *Giacomina d'Entremont ed Emanuele Filiberto* (Turin, 1882, extrait de la *Nuova Rivista*, 60 pages, petit in-4°), étude fondée sur les documents des archives de Turin et tout à l'honneur de Madame l'Amirale[1]. Donnedieu et Vabres, *Derniers jours et sépulture de d'Andelot* (*Nemausa*, 1re année, 1re livr., Nîmes, 1883). Ph. Tamizey de Larroque, *Lettres inédites d'Adrien d'Aspremont, vicomte d'Orthe* (Auch. 1883, in-8° de 56 pages, tirage à part de la *Revue de Gascogne*, septembre et octobre, 1882) ; cette correspondance prouve que le vicomte fut l'opposé du personnage tolérant et libéral qu'on s'était représenté sur la foi de d'Aubigné qui le loue d'avoir refusé, à la Saint-Barthélemy, de faire égorger les protestants : le massacre fut épargné à Bayonne, mais la lettre célèbre est malheureusement inauthentique. J. Lobet, *Quelques preuves sur Jean Cousin* (Paris, Renouard, 1881, 48 pages, in-8° avec 30 gravures et 3 portraits); le biographe passe sous silence le protestantisme du grand artiste ; il prouve qu'il habitait Sens, jusque vers 1548, mais ne peut dire ce qu'il devint après cette date. M. Ferd. Teissier a donné à l'*Église libre* (16 mars 1883) une communication sur *Nicolas de Bordenave*, l'historien du Béarn : dans son acte de mariage de mars 1562, retrouvé à Montpellier, il est dit « natif de Mont-de-Marsan, diocèse d'Aire en Gascogne et à présent ministre de la parole de Dieu à Frontignan. » D'après d'autres actes il desservait encore cette église en novembre 1561 et en janvier-juillet 1563 ; il la quitta sans doute pour celle de Nay où il resta jusqu'à sa mort. M. H. de La Ferrière a raconté dans la *Revue des Deux-Mondes* (15 octobre 1882), la séduction de *Françoise de Rohan* par le duc de Nemours, avec promesse de mariage non tenue, d'où long procès sans solution, et reconnaissance de la princesse en 1579 par Henri III, comme épouse légitime du duc. M. A. de Ruble, vient de traiter le même sujet avec beaucoup

1. *La dame d'Entremont*, récit du temps de Charles IX, *Ern. d'Hervilly* (Paris, Charavay, 1882), est un roman qui n'a ni valeur ni prétentions historiques.

plus de détails : *Le duc de Nemours et Mademoiselle de Rohan*, 1531-1592 (Paris, Labitte 1883, in-8°).

On trouvera des renseignements biographiques et autres sur d'*Argence*, *Montesquiou*, *Condé* et sur la *bataille de Jarnac* dans le *Bull. de la Société des Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis* (I. 27,75,102; III. 163,193,306,373); il résulte de l'enquête que renfirment ces notes que Montesquiou a bien réellement assassiné le comte de Condé en lui tirant un coup de pistolet « par la teste ». Renseignements analogues sur les familles d'*Aubigné* et *Gillier*, dans le même *Bulletin* (III. 320 et 382) *le Marquis de Villette et ses deux sœurs*. Notes complétant l'article *La Rochebeaucourt* de la *France protestante*, à propos de *Jeanne de Gontaut-Biron*, femme de *Charles Poussard* (même *Bulletin*, III. 321 384) : Voir aussi (III, 319, 381) le duel du duc de *Rohan Chabot* et du chevalier *de la Chêze*, à Saintes, qui se termina par deux morts. La *Revue des Bibliophiles* de juin 1882, p. 167, contient des anecdotes sur *Charles-Rosalie Chabot, comte de Jarnac*, notes prises à la Bibliothèque de Cognac par M. Jules Pellisson.

M. Eugène Réaume a publié, avec des additions, l'*Etude historique et littéraire sur Agrippa d'Aubigné* (Paris 1883), couronnée par notre Société à la suite du concours de 1881. M. H. Lepage a retracé dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (t. XIX, 1882), *Les dernières années de Michel de la Huguerye*, qui mourut assassiné à Vandœuvre en 1616. M. Georges Pellissier a choisi Salluste du Bartas pour sujet d'une importante thèse pour le doctorat, soutenue en Sorbonne. Le *Bulletin de Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile de France* (IXe année) contient trois articles de F.-J. Guiffrey, sur le concours ouvert en 1594 entre *Barthélemy Prieur et Germain Pilon* fils, le premier protestant avéré, l'emporta; sur *la Famille de Salomon de Brosse* d'après des documents nouveaux et sur *les de Brosse et les du Cerceau, architectes parisiens*; Salomon et non Jacques de Brosse était neveu de Jacques Androuet du Cerceau, deuxième du nom, mort en 1614; cette notice est complétée dans le numéro suivant par deux notes de MM. Tisserand et Charles Read.

M. Revillout a consacré à *Marc Vulson de la Colombière* et ses ancêtres un mémoire lu à la section d'histoire et de philologie dans la réunion des délégués des Sociétés savantes (1880, voir

le compte rendu dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1881).

Les *Additions à la correspondance entre Leibnitz, Huygens et Papin*, par le Dr Gerland (K. Preuss : Akademie der Wissenschaften. Sitzungsberichte, vol. XXX, Berlin, 1882, p. 43-44), renferment d'intéressantes indications sur la vie de Papin et sur ses relations personnelles avec Leibnitz.

Nous devons mentionner avec éloges la Thèse de M. Gabriel Laforgue sur Pierre du Bosc (1623-1692, Montauban, 1883, in-8°) et les articles de M. D. Benoit sur *Daniel de Vernejoul*, comme du Bosc successivement pasteur en France et dans le Refuge (*Évangéliste*, de janvier à mars 1883), que M. Edgar de Vernejoul vient de réunir en une brochure (Laigle, 1883, 93 pp. in-8°) en y ajoutant quelques renseignements généalogiques.

L'étude très neuve consacrée par M. Dannreuther à *Ligier Richier et la réforme à Saint-Mihiel* (Extrait des Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de Bar-le-Duc, 2e série, t. II, 1883) et qui a provoqué les recherches récentes de M. Jules Bonnet (*Bull.* XXXII), pourrait également être comprise dans notre section III, la biographie très sommaire du grand artiste lorrain étant accompagnée de plusieurs documents sur les origines de la Réforme; voir surtout la pétition des habitants de Saint-Mihiel au duc de Lorraine en 1550, avec toutes les signatures. De même nous devrions peut-être ranger plutôt parmi les travaux sur le protestantisme dans les provinces la notice, de M. Marvéjol sur *Imbert Pécolet et l'ancienne école de Nîmes*. (*Nemausa*, 1er numéro, janvier 1883, Nîmes); Pécolet, précurseur de Baduel, fut nommé régent en 1530 et chassé pour cause d'hérésie en 1537. Les œuvres de *Jean de la Taille, seigneur de Bondaroy*, ont été publiées par M. René de Maulde (Paris, 1878-1882, 4 vol. in-12); la préface, complétant la notice de la *France protestante*, nous apprend que le père du poète, Louis de Bondaroy, fonda l'église protestante de ce nom qui s'efface au XVIe siècle, après la Saint-Barthélemy, mais reparaît au XVIIe dans les procès-verbaux des Synodes de l'Orléanais.

II et III. GUERRES DE RELIGION. PROVINCES. — L'article déjà signalé de M. André Joubert sur René de la Bouvraye est complété par un second (*Revue historique et archéologique du Maine*, tome XII, 2e série p. 215-223) sur *Le Pillage de l'Abbaye*

de la Roë par les huguenots, en 1562, attribué au capitaine de Gaubert, au bourgeois La Roche, et à d'autres soldats. — COMMERCY, Invasion du *Béarn par Montgommery, en* 1569 (*Revue historique du Béarn et de la Navarre*, juillet 1882. — (HIPPOLYTE SAUVAGE) *Domfront, son siège de* 1574 *et sa capitulation*, d'après les documents officiels et divers manuscrits contemporains publiés par les soins d'un bibliophile normand (Domfront, 1879, in-12) ; Sommaire : 1re partie. Vingt-neuf dépêches de Charles IX et de Catherine de Médicis (Bibl. Nationale), expédiées à l'occasion du siège, accompagnées de correspondances et de documents concernant la prise d'armes et la capitulation de Montgommery ; 2e partie. Journal de *François de Boispitard.* Discours véritable de la prise des chasteau et ville de Domfromt advenue par les frères Le Héricé dits Piosots ; 3e partie. Les deux sièges de Domfront et de Saint-Lô, d'après le manuscrit aut. et inédit de *Toustain de Billy* ; de plus une reproduction de la chanson de Montgommery, et de l'article de la *France protestante* avec annotations. M. Sauvage croit que la capitulation ne fut que verbale, bien qu'il n'en fournisse point de preuve décisive.

E. PRESAC, *Etudes sur la ville de la Charité-sur-Loire* (Paris, Simonet, p. in-8°), récit des sièges de 1569, 1570, et 1577. ABBÉ LEDRU : *Une page de l'histoire de Sablé*, 1567-1598 (*Revue hist. et archéologique du Maine*, t. XI), quelques faits relatifs aux guerres de religion, que le lecteur devra vérifier et compléter. *Le Bulletin d'histoire ecclésiastique de Romans* (janvier-février 1883), publie les *Mémoires des frères Gay pour servir à l'histoire des guerres religieuses en Dauphiné au* XVIe *siècle* : les frères Gay étaient au nombre de trois, natifs de Die et protestants. — Dans l'Inventaire sommaire des Archives départementales de la Haute-Vienne par M. ALF. LEROUX (série D. fonds de l'ancien collège des Jésuites de Limoges), Limoges, 1882, les articles D. 374-375 et D. 1129 signalés à la page 70 de l'introduction sont relatifs aux luttes entre catholiques et protestants dans la paroisse de Massignac en Augoumois et dans celle de Chateauneuf en Limousin au commencement du XVIIe siècle (questions de sépultures et autres) ; de même dans l'Inventaire des Archives de la Lozère, par M. FERD. ANDRÉ (série G, Évêché et chapitre cathédral, Mende, 1882), les articles 969, 986 ont trait aux religionnaires et guerres de religion, l'art. 987 aux synodes. M. BRUN DURAND a communiqué au comité des travaux historiques

(*Bulletin*, sect. d'histoire, 1882, n° 3), une lettre de Henri III, du 13 déc. 1576 relative aux bruits sur un massacre général des Réformés qui devait avoir lieu après le 16 du mois : le roi proteste qu'il n'a « aultre plus grand désir et vollonté que de faire vivre mes subjects en amitié, union et concorde les ungs avec les aultres ».

Les vieux papiers du château de Cauzadac, 1592-1627, publiés par Tamizey de Larroque (Agen, 1882, XV et 99 pages) fournissent quelques détails sur la ligue en Agenois, et la *Chronique d'Etienne de Cruzeau*, conseiller au parlement de Bordeaux, 1588-1616, publiée par la Société des bibliophiles de Guyenne (Bordeaux, 1879-1881, 2 vols. in-8° et XII et 581 p.) rend compte, parmi d'autres renseignements intéressants, de la difficulté avec laquelle le Parlement de Bordeaux enregistra l'Édit de Nantes. Dans les *Notes historiques et éphémerides montalbanaises* par M. E. Forestié (Montauban, 1882, in-8° de 296 p.), détails sur le siège sous Louis XIII; dans la *Revue des Sociétés savantes des départements*, 1882, *Lettre inédite de Sully à M. de Roquetaillade* commissaire d'artillerie, (Orval, 22 avril 1614), tirée par M. Ed. de Barthélemy des archives du comte de Puy Monbrun à Toulouse, et se rapportant à la période d'agitation intérieure qui aboutit au traité de Sainte-Menehould : dans la *Revue de Gascogne* (février 1883) deux lettres publiées par M. Tamizey de Larroque, de *F. d'Esparbès de Lussan*, évêque de Pamiers, 1621, parlant des troubles « que l'insolence de l'hérésie a soulevés dans son diocèse. »

Il y a également à glaner dans les ouvrages suivants : Dumas de Rauly, *Inventaire sommaire des archives de Saint-Antonin*, (Montauban); Ollier de Marichard, *Essai historique sur les seigneurs de Vallon, La Gorce et Salavas* 1257-1842 (Privas); Filhol, *Histoire religieuse et civile d'Annonay et du Haut-Vivarais* (4 vol.); Daux, *Histoire de l'Eglise de Montauban* (tome second, Montauban). Citons encore, pour le protestantisme local, dans la *Revue de Champagne et de Brie* (déc. 1882), une note sur *la Maison de François Pithou* par M. A. Babeau, et la *Relation de deux bourgeois de Troyes*, Poncelet Meusnier et Jacques de Brienne sur les événements urbains de 1535 à 1598, dans *l'Espérance* du 15 mars 1883, quelques pages sur la physionomie actuelle de Noyon et ce qu'on y sait de Calvin.

après cela Dieu veut m'appeler à souffrir en son nom, j'y suis très résolu... *Heureux celui qui peut empoigner de bonne heure la couronne de justice que Dieu propose à ses fidèles !* » (Lettres du 25 février et du 14 juin 1752.)

On ne lira pas sans émotion, ces lignes datées du 6 janvier 1755, ce mélancolique rapprochement entre le peuple huguenot et l'antique Israël. « Oh ! si cette soixante-dixième année de notre captivité pouvait être celle de notre rétablissement ! Quelle fête pour vous et pour nous !... *S'il tarde, attendons-le, car il viendra et ne tardera point !...* » A. Court ne vit par ce jour réparateur que put saluer le fidèle pasteur de Nîmes, dont la correspondance est l'indispensable complément des divers ouvrages publiés sur l'Histoire du Protestantisme au XVIIIe siècle. Il semble superflu de recommander un recueil qui se recommande si bien de lui-même au public. J. B.

NÉCROLOGIE

M. LE PASTEUR THÉREMIN

L'Église de Genève a perdu récemment un de ses plus dignes pasteurs, descendant d'une famille de réfugiés, devenue célèbre sur la terre du refuge, M. Fr. Théremin, qui, dans un fidèle ministère à Vandœuvre, a mérité, comme bibliothécaire de Bessinges, la reconnaissance de notre Société. « Ne croyez-vous pas, m'écrit un bon juge, qu'il y a lieu d'annoncer à vos lecteurs la fin cet homme de bien, si dévoué aux gens de lettres, si complaisant, si serviable ? *Nous sommes tous plus ou moins ses débiteurs.* » Qui mieux que M. Eug. Réaume pourrait dire ce que doit la belle édition des œuvres d'Agrippa d'Aubigné aux minutieuses révisions de M. Théremin ? J'ai pu moi même apprécier, dans mes recherches sur Anne de Rohan, la rare complaisance du pasteur préposé à tant de trésors bibliographiques.

C'est dans le sanctuaire studieux de Bessinges, entr'ouvert par Mme la douairière Henri Tronchin à quelques travailleurs d'élite, qu'on aime à contempler l'homme excellent qui en faisait si bien les honneurs, et qui s'est paisiblement éteint, le 14 mai dernier, dans sa quatre-vingtième année et les glorieuses certitudes de la foi chrétienne. Nos respectueuses sympathies s'attachent à sa veuve, qui écrivait naguère ces lignes touchantes : « Nous descendons l'un et l'autre la colline de cette vie pour gravir celle qui doit nous conduire, par la grâce de Dieu, dans la nouvelle patrie. » Le souvenir de M. Théremin vivra doublement dans sa chère paroisse de Vandœuvre, et dans le souvenir reconnaissant de ceux dont il a été l'humble et dévoué collaborateur. J. B.

Le Gérant : FISCHBACHER.

Imprimeries réunies, B, Puteaux

BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECUEIL MENSUEL, IN-8°.

AVIS. — LES ABONNÉS DONT LE NOM OU L'ADRESSE NE SERAIENT POINT PARFAITEMENT ORTHOGRAPHIÉS SUR LES BANDES IMPRIMÉES SONT PRIÉS DE TRANSMETTRE LEURS RECTIFICATIONS A L'ADMINISTRATION.

ON PEUT SE PROCURER LES VOLUMES PARUS DU *Bulletin* AUX PRIX SUIVANTS

1re année, 1852	20 fr. le volume.	
2e — 1853		
3e — 1854		
4e — 1855		
5e — 1856		
6e — 1857		
7e — 1858		
8e — 1859		
9e — 1860	30 fr. le volume.	
10e — 1861		
11e année, 1862	20 fr. le volume.	
12e — 1863		
13e — 1864		
14e — 1865		
15e — 1866		
16e — 1867		
17e — 1868		
18e — 1869		
19e-20e — 1870-71		
21e — 1872		
22e — 1873		
23e — 1874		
24e — 1875		
25e — 1876		
26e — 1877		
27e — 1878		
28e — 1879		
29e — 1880		
30e — 1881		
31e — 1882 : 10 fr. le vol.		

Chaque livraison séparée : 2 francs.

Une livraison de l'année courante ou de la précédente : 1 fr. 25.

On ne fournit pas séparément les livraisons des 7e, 9e et 10e années.

Une collection complète (1852-1882) : 310 francs.

Table générale des matières des 14 premières années : 2 francs.

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE

DU PROTESTANTISME FRANÇAIS

RECONNUE COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE PAR DÉCRET DU 13 JUILLET 1870

Médaille d'or à l'Exposition universelle de 1878

ADMINISTRATION, LIBRAIRIE G. FISCHBACHER, 33, RUE DE SEINE

BULLETIN

Le *Bulletin* paraît le 15 de chaque mois, par cahiers de trois feuilles au moins. On ne s'abonne point pour moins d'une année.

Tous les abonnements datent du 1er janvier, et doivent être soldés à cette époque.

Le prix de l'abonnement est ainsi fixé :

10 fr. » pour la France, l'Alsace et la Lorraine.
12 fr. 50 pour la Suisse.
15 fr. » pour l'étranger.
7 fr. 50 pour les pasteurs des départements.
10 fr. » pour les pasteurs de l'étranger.

La voie la plus économique et la plus simple pour le paiement des abonnements est l'envoi d'un mandat sur la poste, au nom de M. Alfred Franklin, trésorier de la Société, rue de Seine, 33, à Paris.

Les mandats-poste internationaux devront porter la mention : *Payable Bureau* 15 (*rue Bonaparte*).

Nous ne saurions trop engager nos abonnés à éviter tout intermédiaire, même celui des libraires.

LES PERSONNES QUI N'ONT PAS SOLDÉ LEUR ABONNEMENT AU 15 MARS REÇOIVENT UNE QUITTANCE A DOMICILE, AVEC AUGMENTATION, POUR FRAIS DE RECOUVREMENT, DE :

1 fr. » pour les départements;
1 fr. 50 pour l'étranger.

Ces chiffres sont loin de couvrir les frais qu'exige la présentation des quittances; *l'administration préfère donc toujours que les abonnements lui soient soldés spontanément.*

LE PRIX DE CE CAHIER EST FIXÉ A 1 FR. 25 POUR 1883

The HF Group
Indiana Plant
080648 F 59 00
1/5/2007